



UNIVERSITE DE BOUAKE

(Côte d'Ivoire)

UFR Communication, Milieu & Société

Département des Sciences du Langage & de la Communication

Année Académique 2007-2008

THESE UNIQUE POUR LE DOCTORAT DES UNIVERSITES

Mention : Sciences de la Communication

Option : Communication pour le Changement Comportemental

Présentée par :

Jean-Claude OULAI

LA QUESTION DE L'EXCISION:

Le cas des Dan de Logoualé (Côte d'Ivoire)

Thèse dirigée par :

M. KOUAKOU N'Guessan François, Professeur Titulaire (Université de Bouaké)

Soutenue le 31 **Janvier** 2009

Jury :

M. Djanhan Yao, Professeur (Président)

M. Kouakou N'Guessan François, Professeur (Directeur)

Mme N'Goran-Poamé Léa Marie Laurence, Maître de Conférences (Rapporteur)

M. Abolou Camille Roger, Maître de Conférences (Membre)

M. Abé N'Doumy, Maître-Assistant (Membre)

LA QUESTION DE L'EXCISION:

Le cas des Dan de Logoualé (Côte d'Ivoire)

L'excision en question : le cas des Dan de Logoualé (Côte d'Ivoire)

RESUME : Il est de "notoriété" en Côte d'Ivoire que les « femmes de l'ouest » (Wé et Dan) sont très portées sur le sexe. Autrement, elles auraient une tendance accrue à la frivolité et à l'infidélité. En un mot, elles seraient des nymphomanes. Ainsi, au regard de l'histoire du peuple Dan de Logoualé (Ouest de la Côte d'Ivoire) il apparaît nettement que c'est pour parer à toute velléité de fornication, d'impudicité et d'infidélité que fondamentalement l'excision fut instituée.

Les femmes, qui représentent près de 48,5% de la population ivoirienne, doivent être considérées comme une ressource humaine de premier ordre par leurs contributions quantitatives et qualitatives aux programmes de promotion collective. En prenant le cas des femmes Dan de Logoualé, nous voyons que l'influence de l'excision crée dans la mentalité collective des réflexes à la soumission à une règle de vie perçue comme clé qui seule ouvre les portes à l'intégration et à la reconnaissance sociale. L'objectif général de cette recherche est de comprendre la motivation réelle (cachée) des pratiques excisionnistes. Comprendre pourquoi une vieille pratique, aujourd'hui décriée est pourtant maintenue par les aînés sociaux en dépit de tant de dispositions dissuasives et répressives. Bien comprendre pour trouver les meilleures solutions. Nous avons exploré le contexte social dans lequel on fait l'excision pour mieux comprendre les objectifs et aussi les conséquences de cette pratique pour les populations concernées. Pour mieux comprendre ce phénomène si complexe, on ne peut pas se contenter des chiffres, de fréquence et de forme de la pratique. Il faut aussi examiner le phénomène en tant qu'événement et l'aborder comme acte social.

MOTS CLES :

Excision, Mutilations Génitales Féminines, Initiation, Dan, Logoualé, Côte d'Ivoire

ABSTRACT: It is commonly said in Ivory Coast that "the women of the west" (Wé and Dan) are very drawn to sex. Hence, they have a tendency to be frivolous and unfaithful. In other words, they are seen as nymphomaniacs. However, in considering the history of the people of Dan of Logoualé (west of the Ivory Coast), it is clear that the practice of excision was instituted in order to counter any desire for fornication, immodesty and unfaithfulness.

Women, who represent about 48.5% of the population of Ivory Coast, must be considered as a first hand human resource due to their quantitative and qualitative contributions to the programs of collective promotion. In taking the case of the women of Dan of Logoualé, we observe that the influence of excision create in the collective mentality reflexes into submission to certain lifestyle, which is seen as the only key to open the doors to social integration and recognition. The general objective of this research is to understand the real (hidden) motivation of the practice of excision. The understanding of it may without doubt contribute to open a "secret file" on an old custom, which is today condemned, yet maintained by the elders in society, despite the entire dissuasive and repressive disposition.

KEY WORDS:

Female circumcision, Female Genital Mutilation, Initiation, Dan, Logoualé, Côte-d'Ivoire

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE	12
Première Partie : Le peuple Dan et la culture de l'excision	48
Chapitre Premier : Le peuple Dan dans l'ouest ivoirien	49
I. Le contexte géographique du peuplement	49
II. Les Dan dans l'ensemble Mandé	53
Chapitre II : Les origines du « Bonh » chez les Dan de Logoualé	61
I. Préliminaire	61
II. Le mythe fondateur du « Bonh »	63
III. Les autres récits de l'origine du « Bonh »	65
Chapitre III : L'excision : perception du phénomène social en pays Dan	68
I. L'excision : une institution sociale et culturelle	69
II. L'approche anthropologique de la souffrance et de la douleur	70
III. L'éducation initiatique et les acteurs sociaux	75
IV. Les fonctions du « Bonh »	89
Conclusion de la première partie	95
Deuxième Partie : Les pratiques de l'excision : dangers et critiques	96
Chapitre IV : Les pratiques de l'excision et leurs modes d'organisation	97
I. La présentation de l'appareil génital féminin	97
II. Les lieux de l'excision	102
III. Les instruments d'opération	102
IV. Le cérémonial	106
V. Le chronogramme du cycle initiatique	113
Chapitre V : Les dangers de l'excision	120
I. Les dangers médicaux	120
II. Les dangers physiologiques	124
III. Les dangers socioculturels et moraux	125
IV. Les troubles psychologiques	131
V. Les perceptions des dangers liés à l'excision	132
Chapitre VI : Les critiques à l'excision	135
I. Le pluralisme conceptuel	135
II. Le sens de la critique	144
III. La loi du silence	148
IV. Les bases d'une remise en cause	151
Conclusion de la deuxième partie	157

Troisième Partie : La perspective de la disparition de l'excision	159
Chapitre VII : Le culturalisme, l'excision et le développement	160
I. Le culturalisme	160
II. L'excision	164
III. Le développement du capital humain	174
Chapitre VIII : Les termes d'un débat de société	189
I. Les débats de la société civile	189
II. Les instruments et arguments juridiques	196
III. Les subtilités et les tergiversations politiques	201
IV. Les interférences religieuses	204
V. Les recours économiques	207
VI. Les fondements socio-anthropologiques	208
VII. Les raisons de santé publique	209
Chapitre IX : Une proposition de stratégie de communication	211
I. L'identification du programme et la définition des objectifs de communication	211
II. La sélection et l'analyse des groupes cibles	212
II. La détermination des approches communicationnelles appropriées	214
IV. La sélection des canaux et supports de communication	215
V. Les messages et les supports	216
VI. La planification du volet opérationnel de la stratégie et la phase de pré test sur le terrain et la mise en œuvre	217
VII. La phase de suivi et d'évaluation	218
Conclusion de la troisième partie	220
CONCLUSION GENERALE	222

DEDICACE

Ce travail étant un acte de foi, nous le dédions tout d'abord au Seigneur DIEU Tout Puissant et à son fils Jésus-Christ notre Seigneur et Sauveur par la Grâce desquels cette étude a pu commencer et arriver à son terme.

Nous avons une pensée très spéciale pour notre Adorable petite femme, Corinne Yelakan, dont la présence à nos côtés par les encouragements, les observations et l'amour nous a été d'un réconfort certain, surtout dans les passages difficiles et aussi pour nos enfants Mayanou Serge-Kendra Jaël, Dohissey Noémi Alexia-Méderic et Joshua Marc-Owen Yelakan qui sont pour nous de vraies sources de bénédiction et de motivation.

Que notre famille et belle-famille trouvent toutes ici, l'expression de notre sincère, affectueuse et filiale gratitude.

REMERCIEMENTS

Tout au long de ce travail, nous avons bénéficié du soutien actif et constant, des conseils et de l'expérience du Professeur :

François N'guessan KOUAKOU, Président Honoraire de l'Université de Bouaké (Côte-d'Ivoire).

Nous tenons à l'en remercier et à lui exprimer toute notre gratitude pour avoir bien voulu nous encadrer.

Qu'il nous soit permis d'exprimer notre reconnaissance au Pr. KOMENAN Aka Landry, Président de l'Université de Bouaké ainsi qu'à tous ses collaborateurs.

Nous exprimons de même notre respectueuse reconnaissance au Docteur Diamoi Joachim AGBROFFI, Directeur de la scolarité de l'Université de Bouaké et membre délégué de la commission d'attribution des bourses, pour avoir cru en nous depuis notre première année de Fac au point de convaincre ses pairs de la nécessité pour nous d'avoir une bourse de recherche documentaire pour l'Université Victor Segalen Bordeaux II afin de commencer cette thèse.

Que trouvent enfin ici l'expression de notre profonde gratitude :

Les populations de Logoualé (Commune et sous-préfecture) ;

M. et Mme Bixby et tous nos bien aimés de l'église Protestante Baptiste de Pessac Compostelle pour leur soutien spirituel, moral, matériel et financier ;

Les Pr. POAME-N'GORAN Léa Marie Laurence, chef du Département des Sciences du Langage et de la Communication de l'Université de Bouaké et ABOLOU Camille Roger de l'Université de Bouaké ; les Dr GUEHOUN Augustin et GREKOU Vincent, pour nous avoir toujours encouragé à poursuivre et

terminer notre troisième cycle ; le Dr DAOUDA Ali de la Flash de l'Université de Niamey, pour son amitié et son soutien affectif précieux ;

Le Pr. ESSANE Séraphin de l'Institut des Sciences Anthropologiques de Développement ; Université de Cocody (Côte d'Ivoire) dont les conseils et les recommandations de dernières heures ont été pour nous précieux ;

Mme Blanche PANGO-TATI d'Amnesty International (Côte d'Ivoire) ;

Mme la Ministre Constance YAÏ, Présidente de l'AIDF ex-Ministre de la femme, de la famille et de l'enfant ;

Mmes Nicole BERNART de la Formation Doctorale et Isabelle GENTY du Département d'Anthropologie de l'Université Bordeaux II ;

Les responsables des bibliothèques du FNUAP, de l'UNICEF, de l'OMS et de l'IRD à Abidjan ;

Tous nos collègues du Laboratoire ATOTEM, mais spécialement Marie LORILLARD et Alice DEGORCE

Tous nos collègues à Ikea Bordeaux : Isabelle MATHURIN, Muriel RANOUILLE, Sylvie JUTAN, Sébastien GROS, Loïc LABEYRIE, Xavier BERRET, Yannick ESTAGERIE, Fritz MONGE, Anthony CONTE, Kevin MUSSET et Romain POMES ;

Nos amis (es) et frères : Francine et Pascal CASTEL, Elise KAMENI, Viviane PRELEUR, Anita ADDE, Nathalie et Julien VERLEUR, Jessica et Mounir BENAAROS et Eric KONGAH

Ainsi que toutes les personnes qui ont bien voulu nous donner des indications sur le sujet de notre étude, des moyens didactiques, matériels et financiers sans la compétence et la disponibilité desquelles la présente étude n'aurait pas été possible.

LEXIQUE DES MOTS DAN UTILISES

- « Bonh » : Excision
- « Douin » : Non excisée
- « Dinh » : Masque sacré de la circoncision
- « Djoun Yi » : Sauce de gombo séché
- « Dolé » : Rivale
- « Fâhâ » : Calao
- « Fliguilé » : Riz à l'huile de palme rouge plus du piment
- « Gban'nin » : Excisée encore dans le bois sacré
- « Gban'nin nézou » : Assistante de l'exciseuse
- « Glong Yi » : Sauce Gombo
- « Goueu » : Caillou
- « Gô » : Kola
- « Gon'nou » : Les hommes
- « Gueu » : Iroko
- « Guié » : Masque
- « Guina » : Génie
- « Guilé Yi » : Sauce Guilé
- « Kain » : Héritage
- « Kian » : Totem
- « Kouï nin » : Petit blanc
- « Jourtir » : Rancune, rancœur
- « Kouindêh » : Chef de concession
- « Kôdêh » : Chef de famille
- « Koulé » : Masque sacré de l'excision
- « Kpôn'tà » : Bois sacré
- « Mêman » : Ancêtre
- « Nin'ga » : Couteau d'exciseuse
- « Ningon'nou » : Jeunes gens
- « Nomboh » : Copine, maîtresse

- « Sédêh » : Chef de terre
- « Sêhê » : Natte
- « Son'gah » : Clitoris
- « Sran Yi » : Sauce Sran
- « Wlan » : Excision, cérémonie de sortie
- « Yon tin » : Huile de palme rouge
- « yoho pou » : Kaolin blanc
- « Zâhagouê » : Pagne traditionnel
- « Z'lan » : Dieu
- « Zêh » : Termite

INTRODUCTION GENERALE

Modifier la nature du corps humain, socialiser l'apparence physique en la dénaturant, à travers des marques corporelles temporaires ou permanentes¹, tel a été le souci majeur des êtres humains depuis des siècles. Ce travail incessant de la « culture » sur la « nature » exprime la volonté profonde des être humains de modifier l'image de leur corps en le rendant conforme au trait canonique propre à leur culture. L'anthropologie sociale et culturelle a choisi de situer le corps parmi les phénomènes symboliques. Elle fait apparaître les usages sociaux du corps à travers la manière dont les individus traitent, manipulent leurs corps dans chaque société pour y inscrire leur marque sociale : « le corps apparaît comme un élément parmi d'autres au sein de systèmes symboliques variables comme participant à l'édification d'une personne sociale, d'un membre conforme à l'image que son groupe institue comme normale, c'est une perspective radicalement différente de celles des conceptions modernes pour qui le corps est une totalité autonome. »² A cet égard, les situations de mise en jeu du corps représentent un angle d'étude tout à fait pertinent pour l'anthropologue et le communicologue que nous sommes. Selon Pierre Erny, l'ethnologue s'intéresse au corps de multiples manières : « à un premier niveau celui de l'étude ethnographique, il regarde comment le corps est traité, mis au monde, nourri, lavé, habillé, porté, couché, paré, parfumé, conditionné, entraîné, soumis à de multiples apprentissages, soigné, parfois façonné physiquement, endurci, mutilé, marqué, tatoué, identifié, ritualisé, mortifié,

¹ Coquet M. – Dictionnaire d'ethnologie et d'anthropologie sociale -. Paris, 1992, 449p

² Mechin C., Ming A., Erny P. 1997 : 36

dissimulé, masqué, supplicié, tué, embaumé, momifié, représenté, sublimé, parlé, en un mot : socialisé »³

L'excision qu'on peut inscrire dans cette liste non exhaustive s'insère elle aussi dans un rite initiatique ou de passage. Le rite de passage qui n'est rien d'autre qu'un rituel marquant le changement de statut social ou sexuel d'un individu, généralement à la puberté. Le rituel se matérialise le plus souvent par une cérémonie ou des épreuves diverses. En sommes, les rites de passage permettent de lier l'individu au groupe, mais aussi de structurer la vie de l'individu en étapes précises. Cette pratique a donc un enjeu important pour le ou les individus, pour la relation entre l'individu et le groupe, et pour la cohésion du groupe dans son ensemble.

Dans la vie sociale de nombreuses populations, l'excision et la circoncision représentent un véritable phénomène de référence culturelle et culturelle. L'Afrique, qui connaît et pratique l'excision et la circoncision essentiellement dans sa partie Est et Ouest, se trouve concernée par les nombreuses questions qui entourent encore ce phénomène, à savoir les raisons de ce rite et ses conséquences dans les milieux sociaux qui y recourent. En Côte d'Ivoire, les régions de l'ouest et du nord sont les zones géographiques où la pratique de l'excision-circoncision est marquée et ce, malgré les dispositions juridiques d'interdiction édictées par les pouvoirs publics qui qualifient cette pratique sociale de dangereuse et contraire aux droits des enfants (filles) qui en sont les "victimes".

Aujourd'hui, face à la persistance de la pratique de l'excision, la question essentielle de notre étude est : Quelles sont les significations profondes que recouvre la pratique de l'excision pour la société dan ?

³ Ibid

Quelle est la formulation de cette thèse ? Les raisons du choix du sujet retenu, la clarification des concepts de ce sujet, les termes de la problématique, les objectifs visés et les composantes de la méthodologie envisagée pour cette recherche ?

I. LA PRESENTATION DU SUJET ET DE SON OBJET

“ La question **de l'excision** : Le cas des Dan de Logoualé en Côte d'Ivoire”, tel est le sujet de cette thèse de doctorat.

Cette formulation soulève une multitude d'interrogations relatives à une ancienne pratique sociale chez les populations dan de Côte d'Ivoire.

C'est en direction de la femme en général et de la fille en particulier qu'il faut tourner le regard pour comprendre les ressorts de ce sujet et situer le problème et ses différents contours. Encore la femme et la fille, pourrait-on dire tant les questions de santé, de scolarisation, de promotion et de développement engagent le genre (féminin) aujourd'hui. En indexant la population féminine dans l'excision / circoncision, notre réflexion évoque les raisons du choix de ce sujet.

II. POURQUOI CE SUJET ?

Notre intérêt pour ce sujet résulte d'une réflexion basée sur la découverte de l'excision qu'on nomme aujourd'hui Mutilations Génitales Féminines (MGF). Mais précisément notre réflexion est partie du fait que notre mère a à plusieurs reprises eu de rudes discussions tant avec notre père que certaines de nos tantes à propos de la question de l'excision de nos deux petites sœurs. Lors de nos vacances scolaires au village (Dakouipleu dans la commune de Logoualé), nous voyions son enthousiasme à s'investir aussi bien financièrement que personnellement dans la préparation des festivités marquant l'entrée et/ou la sortie des filles du bois sacré. Elle qui est née et a grandi au village (Gbangbéguiné dans la s/p de Man). Elle, une excisée qui s'oppose aussi farouchement à l'excision de ses filles en bravant l'autorité de notre père et de ses grandes sœurs avec des phrases du genre :

« Entre nous, qu'est-ce que ça va apporter aux filles ? Si on ne les excise pas, elles ne sont pas des yacouba ? ». Nous avons toujours connu notre mère en tant que femme et belle-sœur respectueuse et soumise. Mais là, devant cette question, nous ne la reconnaissons plus. En outre, nous avons été aussi témoin d'un affrontement violent entre un groupe d'Amnesty International Côte d'Ivoire - en tournée de sensibilisation contre la non scolarisation des filles et l'excision – et un groupe de femmes de Logoualé. Celles-ci se sont opposées au fait que le groupe voulait, dans sa campagne de sensibilisation, projeter un film présentant l'excision. Pour ces femmes, c'était un scandale et un sacrilège que d'exposer ainsi les secrets du bois sacré. Nous avons retenu quelques bouts de phrases venant de certaines femmes : « Les bousoumanis n'ont aucun respect pour la tradition des autres. Ce sont des comportements qui attirent la malédiction, il y a plein d'enfants et des hommes et comme ça ils veulent profaner un secret sacré, franchement [...] » C'est for de cette expérience, que bien plus tard, nous avons été interpellé par la mobilisation des organisations féministes, humanitaires et notre gouvernement contre cette pratique.

III. LA CLARIFICATION DES MOTS-CLES

III.1. La notion de circoncision

Le mot circoncision vient du latin « cir comcision-onis » qui veut dire « couper autour de ». La circoncision est l'ablation du prépuce (repli mobile de la peau qui recouvre le gland de la verge). Il s'applique également à l'ablation du prépuce du clitoris. Ainsi l'ablation du prépuce de la verge chez l'homme et celui du clitoris chez la femme, sont deux opérations pouvant répondre de la définition formelle de circoncision.

En effet, dans un cas comme dans l'autre, il s'agit d'extraire une partie ou la totalité de la chair autour de l'organe sexuel (masculin dans le premier

cas et féminin dans le second). L'usage du concept circoncision est ici ambigu et mixte et peut prêter à confusion. Aussi dans le langage courant, parle-t-on plutôt de circoncision chez l'homme et d'excision chez la femme. Mais qu'est-ce que l'excision ?

III.2. La notion d'excision

Le mot excision vient également du latin « excisio-onis » qui veut dire « couper et extraire de ». L'excision se rapporte à l'ablation du clitoris et souvent des petites lèvres.

En ce qui concerne le sujet de cette recherche, notre centre d'intérêt n'est pas l'homme, mais la fille / la femme, c'est-à-dire le sexe féminin.

On ne saurait entreprendre un tel sujet sur l'excision en Côte d'Ivoire, sans examiner le domaine d'ensemble dans lequel on l'inscrit, c'est-à-dire les Mutilations Génitales Féminines (MGF), objet de débats socioculturels, médico-sanitaires, juridiques, politiques et religieux.

III.3. Les mutilations génitales : qu'est-ce que ça englobe ?

Les Mutilations Génitales Féminines (MGF) appelées parfois circoncisions féminines ou excision concernent trois types de pratiques "traditionnelles" qui impliquent l'ablation partielle ou totale des parties génitales de la femme.

Ces trois types de pratiques sont :

- L'excision ;
- L'infibulation ;
- L'introcision ;

- L'excision désignée aussi par clitoridectomie, que nous avons définie plus haut, est l'opération qui consiste à extraire le capuchon clitoridien ou le clitoris de l'appareil génital y compris les petites

lèvres, suivant les régions ou les groupes ethnoculturels. C'est l'opération la plus couramment pratiquée en Afrique.

- L'infibulation parfois appelée circoncision pharaonique est la forme la plus sévère des Mutilations Génitales Féminines. Elle consiste à extraire le clitoris, les petites lèvres, les grandes lèvres et à sceller les deux bords de l'ouverture vaginale. Il ne reste du sexe féminin à l'extérieur qu'une surface lisse, avec seulement une petite ouverture permettant la mixtion et l'écoulement des menstrues.
- L'introcision ou l'élargissement vaginal est une forme rare, plus connue chez les aborigènes Pitta-Patta d'Australie⁴. Elle consiste à élargir l'orifice vaginal en le déchirant vers le bas. Cela est suivi d'actes sexuels et de traitements phytosanitaires traditionnels.

Outre ces trois principaux types de Mutilations Génitales Féminines, il y a lieu de signaler d'autres types de pratiques dits non classés : perforation, perçage ou incision du clitoris et ou des lèvres, scarification, curetage de l'orifice vaginal. C'est donc dans le cadre général des MGF que s'inscrit ce sujet de recherche.

Après l'essai de définition de concepts qui sous-tendent les pratiques des MGF, il convient de situer le lecteur sur l'usage courant qui sera fait dans ce travail du concept retenu. Et ce concept est l'excision. C'est ce terme qui semble correspondre au mieux à la réalité de la pratique rituelle en cours chez les Dan de Logoualé, à l'ouest de la Côte d'Ivoire où se trouve notre champ d'investigation.

⁴ L'introcision est également pratiquée au Pérou, chez les peuples Conibos.

IV. LES OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

Cette recherche présente deux types d'objectifs : un objectif général et des objectifs spécifiques.

IV.1. L'objectif général

L'objectif général de cette recherche est d'amener l'opinion nationale à comprendre le phénomène de l'excision. En effet, une telle démarche permettra de comprendre pourquoi malgré l'interdiction de la pratique de l'excision par l'Etat de Côte d'Ivoire, en dépit des campagnes répétées d'information et de sensibilisation, l'on continue à pratiquer les rites d'excision à Logoualé. Cette compréhension pourrait sans doute contribuer à ouvrir le ou les "secrets" d'une pratique ancienne, aujourd'hui décriée et pourtant maintenue en dépit de la loi. Cela, dans le but de la mise en œuvre d'une approche participative dans le cadre d'un plan intégré de communication.

IV.2. Les objectifs spécifiques

- L'excision, désignée en langue Dan par le terme « Bonh » est considérée comme un rite ancestral, spécifique au monde féminin. A travers ce monde des femmes, c'est à l'ensemble des Dan qu'est légué cet héritage. Chaque génération est tenue d'honorer et d'assurer sa pérennité ; faute de quoi, elle renonce à ses devoirs. De ce fait, notre premier objectif spécifique est d'identifier les fondements de ce devoir à perpétuer à travers le « Bonh ». La réponse à cette question est pour cette recherche un objectif explicatif à atteindre ; déterminer les fondements sociaux et culturels du « Bonh ». Dans la mentalité Dan, à quoi correspondrait la suppression de l'excision, pour qu'on ne l'envisage pas ? Quelles sont les dimensions culturelles du « Bonh » dans ce milieu ?

- Le deuxième objectif spécifique est de montrer que l'excision est un processus dynamique qui remplit plusieurs fonctions, favorise l'intégration sociale de l'individu. Autrement dit, recueillir les représentations sociales que les populations ont de l'excision.
- Le troisième objectif est de faire la proposition d'un plan de communication efficace qui tient compte de la réalité du phénomène.

V. LA METHODOLOGIE

L'examen critique de la littérature sur le sujet, la thèse à défendre, les hypothèses retenues, les méthodes choisies, les techniques de collecte d'informations, les champs d'investigation et l'analyse des données collectées, tels sont les différents points qui composent la méthodologie au sens large.

V.1. L'examen critique de la littérature sur le sujet

D'importants et de nombreux travaux de recherche ont été effectués sur l'excision incluse dans les rites initiatiques. Cependant, relativement à notre sujet de recherche qui traite de l'excision, nous avons établi une revue de littérature non exhaustive permettant de faire le point critique de la question.

Bruno Bettelheim.- Les blessures symboliques : essai d'interprétation des rites d'initiation -. Paris : Gallimard, 247 pages

Bruno Bettelheim a acquis une formation psychanalytique dans l'entourage d'Anna Freud. Il dirigea de 1944 à 1973 l'école orthogénique « Sonia Shankman » de l'Université de Chicago.

Les blessures symboliques sont ici les rites d'initiation dont l'auteur recherche la signification par rapport aux explications anthropologiques et psychanalytiques, notamment celles présentées par Freud dans Totem et Tabou.

Aujourd'hui selon Bettelheim, les anthropologues considèrent l'initiation comme un rite de passage qui introduit l'adolescent dans la société adulte. Ainsi, ils ne tentèrent pas d'expliquer le rôle de la circoncision ou d'autres mutilations. Pour lui, comme ils envisageaient avant tout les aspects sociaux de l'initiation, ils avaient tendance à négliger les motivations psychologiques qui peuvent expliquer l'institution en général, et les besoins que l'homme espère satisfaire par ces pratiques particulières. Il estime que ces besoins sont permanents ou se reproduisent à chaque génération. De plus, comme ces rites subsistent, ils doivent être, en partie du moins, satisfaits.

Toutefois, l'auteur soutient que quand il a commencé à étudier la littérature anthropologique sur l'initiation, il a découvert que les observations sur le terrain paraissaient confirmer ses doutes sur la validité de la théorie psychanalytique. Ainsi, il suggère de nouvelles hypothèses qui restent à valider par des études de terrain pour confirmation ou infirmation. Mais il atteste que jamais une seule batterie d'hypothèses ne pourra rendre compte de « l'essence » des rites d'initiation, car ceux-ci sont infiniment variés dans leur forme, leur contenu et leur origine. En clair, de nombreux détails rituels ne sont explicables que par les conditions qui prédominent dans la société où ils se produisent :

- Les rites d'initiation, y compris la circoncision, devraient être étudiés dans le contexte des rites de la fertilité ;
- Les rites d'initiation, à la fois des garçons et des filles, serviraient à promouvoir et à symboliser une pleine acceptation du rôle sexuel que prescrit la société ;

- Un des buts des rites d'initiation masculine serait de prétendre que les hommes eux aussi peuvent enfanter ;
- La circoncision pourrait être une tentative de prouver la maturité sexuelle, ou être une mutilation instituée par les femmes, ou encore les deux choses à la fois ;
- La circoncision féminine pourrait résulter en partie de l'ambivalence des hommes à l'égard des fonctions sexuelles féminines et être, en partie, une réaction à la circoncision masculine.

Pour terminer, l'auteur déclare : « je me refuse à croire que les rites des femmes furent inventés et maintenus pendant des siècles simplement pour que les femmes aient des rituels semblables à ceux des hommes ou pour assouvir la haine des hommes à l'égard de l'organe génital féminin [...] s'il m'est permis de faire une comparaison avec les mutilations féminines, je considérerai celles-ci comme des tentatives mâles d'acquérir le contrôle des fonctions sexuelles féminines. En fait, ces gens ne détruisent pas, comme certains enfants névrosés, le jouet préféré parce qu'ils ne peuvent le faire « marcher ». Le mâle se contente d'un ordre symbolique qu'il peut donner aux organes génitaux féminins externes sans influencer la fécondité de la femme ni son plaisir sexuel ».

Nous retenons de cet ouvrage qu'il est d'un relatif éclairage dans notre tentative de compréhension du rite initiatique qu'est l'excision dans le cadre précis de notre étude. Nous convenons que pour une réelle appréhension du phénomène, il faut l'aborder sous divers angles. On ne peut pas vouloir cerner la pratique des circoncisions sans une approche ethnologique, sociologique et anthropologique. Le recoupement de ces différentes approches pourrait aider à un début de compréhension croyons-nous. C'est ainsi que nous avons pu comprendre à travers cet ouvrage que les efforts qu'accomplissent les hommes et les femmes dans la plupart des rites étudiés (circoncision, subincision, excision, introcision...) tendent vers la

compréhension effective ou symbolique des fonctions de l'autre sexe et à la maîtrise psychologique des émotions provoquées. Ces efforts sont suscités par le désir de maîtriser l'énigme de notre double sexualité. Ainsi, les rites initiatiques ne seraient rien d'autres que la recherche de la compréhension et de la maîtrise de la sexualité de l'autre. La circoncision étant imposée par les femmes et l'excision par les hommes. Mais en est-il de même chez les Dan de Logoualé ? Car à la différence de Bettlheim, notre recherche s'oriente plutôt, indépendamment de la fonction qu'elle revêt, vers la compréhension de son fondement au plan anthropologique. Vu que, selon nous, l'approche de Bettlheim est insuffisante dans la mesure où il fonde sa réflexion sur des idées d'autres chercheurs dont il fait ici une synthèse. Finalement il n'explique pas de lui-même la ou les fonctions de ces rites initiatiques. Pour nous, il n'émet que des hypothèses sans analyse. De même, il tend à stéréotyper la raison de la pratique des rites initiatiques, dans lesquels s'inscrit l'excision. Par ailleurs, qu'est-ce que le Dan de Logoualé sait de l'angoisse de la castration. L'approche psychanalytique se vérifie-t-elle pour les Dan ? Est-il vrai que la préoccupation de ceux-ci est de comprendre et de maîtriser la sexualité de l'autre sexe ?

Michel Erlich.- La femme blessée : essai sur les mutilations sexuelles féminines -. Paris : L'harmattan, 1986, 321 pages.

Erlich Michel est l'auteur de trois œuvres traitant toutes des mutilations et des mutilations sexuelles féminines. Il a exercé la médecine durant dix ans à Djibouti (de 1965 à 1975). Diplômé de psychiatrie, attaché des hôpitaux de Paris, il est titulaire d'un Doctorat de l'école des Hautes Etudes en Sciences Sociales (ethnologie). Ses recherches actuelles se situent dans les domaines de l'ethnopsychiatrie et de l'histoire de la médecine.

Dans La femme blessée, Erlich présente la mutilation corporelle comme inhérente à la vie. Il présente la mutilation sous divers angles. L'auteur fait une catégorisation des différents types de mutilations

existantes. Erlich part du sacré au profane. Autrement dit, selon lui, la mutilation revêt un caractère sacré par son rapport soit aux mythes, aux rites, aux religions ou au mysticisme. Quant à son caractère profane, il relève de son rapport à la loi et à la médecine. Michel Erlich présente la mutilation comme ambivalente. Il estime qu'elle est soit alternativement marque d'élection ou d'abjection selon qu'elle s'inscrit dans les normes culturelles d'un groupe soit qu'elle appartient à l'étranger. Il soutient de même que toute classification opposant sommairement mutilation accidentelle à mutilation intentionnelle, automutilation à hétéro mutilation, formes profanes à formes sacrées ne saurait rendre compte pleinement de cette ambivalence qui, pour lui, transcende le caractère « manichéen des particularismes culturels ». Erlich dépassant l'inventaire des mutilations sexuelles, apporte dans cet ouvrage, basé sur une expérience de terrain, une réflexion sur la signification de rites multiséculaires pratiqués jusqu'à un passé récent bien au-delà de leur aire géographique actuelle. Il tente, à partir d'une étude historique et clinique, d'apporter une interprétation de ces pratiques par l'analyse de leurs facteurs de causalités sociologiques et psychologiques. Les signifiants d'une logique patriarcale pourtant universelle, les mutilations sexuelles proclament par leur marque indélébile, la suprématie du masculin sur le féminin et de la culture sur la nature. Ainsi, ces coutumes dominées par l'angoisse de la castration masculine s'inscrivent dans la problématique de l'identité sexuelle. Mais dès lors que l'excision a perdu – ou commencé à perdre – en occident ses justifications pathologiques, le terme de mutilation sexuelle s'est peu à peu ajouté à celui d'excision comme qualificatif de l'ablation partielle ou totale du clitoris et/ou des lèvres. En d'autres termes, pour Erlich, les occidentaux ont appelé mutilation ce qu'ils pratiquaient et dissimulaient sous le terme médical d'excision à partir du moment où ils ont abandonné ces pratiques qu'ils retrouvaient sous d'autres cieux. Pour l'auteur, le caractère social de l'excision s'impose. Les termes de Balandier concernant l'excision chez les Guerzé de Guinée, dont les filles attendent avec impatience « cette épreuve qui doit socialement les transformer en

femme » s'applique parfaitement aux excisions. Cette métamorphose se traduit concrètement par une marque corporelle, témoignage indélébile de l'appartenance sexuelle et ethnique. Elle réduit les potentialités sexuelles sans toutefois les supprimer comme le souligne à tort la plupart des abolitionnistes. La pratique actuelle des mutilations sexuelles féminines découle de leur importance dans la dynamique sociale. Sur le plan symbolique, Erlich citant Balandier affirme qu'elles participent au « dualisme sexualisé », et se situent dans le discours universel de la bisexualité fondamentale, tel qu'il apparaît à travers de nombreux mythes fondateurs. Réelle ou symbolique, cette destruction des stigmates masculins chez la femme et féminins chez l'homme, est au centre des rites de transition entre l'enfance et l'âge adulte. Toujours selon Erlich, des arguments sexistes font également valoir que ces opérations sont pratiquées et maintenues par les femmes elles-mêmes. Les critiques occidentales demeurées confidentielles au cours de la période coloniale (en dehors des tentatives britanniques), ont été portées ces dernières années sur la place publique. Ces récentes initiatives féministes et humanitaires qui ont fini par secouer les instances internationales ont eu le mérite de soulever un problème qui dépasse largement le cadre des curiosités ethnologiques ou des impératifs médicaux. La question des mutilations génitales féminines, selon l'auteur, pose celle de l'aliénation de la femme dans les systèmes patriarcaux : elle apparaît comme le paradigme de toutes les oppressions féminines. Les féministes identifient la condition des femmes à celle des minorités sociales ou ethniques opprimées. Erlich estime que la remise en question féministe des structures sociales patriarcales responsables de l'oppression féminine n'est connue que d'une infime minorité acculturée de femmes « mutilées » vivant généralement en occident, souvent en porte-à-faux avec leurs familles et en marge de leur groupe socioculturel.

De prime abord, nous retenons que l'auteur fait la critique du vocable « mutilation ». Dans son approche lexicale, il confirme le caractère péjoratif

qui s'attache à « mutilation » ; le retranchement d'une partie du corps étant assimilé à une dégradation. Il fait le procès de ceux qui rejettent les valeurs éthiques des pratiques initiatiques dès lors qu'elles n'appartiennent pas à leur culture. L'exemple est celui de la circoncision, « mutilation sexuelle masculine », appellation qui n'est jamais ouvertement utilisée. Elle aurait une connotation injurieuse pour les Juifs et les Musulmans, chez lesquels cette pratique a une signification religieuse. Par contre, la désignation de l'excision comme une « mutilation sexuelle » est un fait banal, qui s'accompagne généralement de commentaires hostiles à cette pratique. Pour Erlich, il n'est pas rare d'entendre certains adversaires de l'excision parler paradoxalement en termes valorisants de la circoncision, comme si la première (excision) était manifestement une mutilation alors que la seconde (circoncision masculine) n'en serait pas une.

Par ailleurs, pour Erlich, les mutilations génitales ne sont pas l'apanage des peuples exotiques : on les retrouve à travers l'histoire pratiquement sous toutes les latitudes et dans des contextes variés. Les opérations féminines, nettement plus limitées, ont également été pratiquées jusqu'à un passé récent en occident ; certaines de leurs interventions de chirurgie gynécologique contemporaines, apparentent encore à cette « haine du c... », formule suggestive et percutante utilisée par Benoîte Groult (1975). La plupart des théories en vigueur ont tendance à considérer ces opérations comme féminisantes, car elles suppriment chez la femme des structures génitales réputées masculines. Du reste, sa position également basée sur la reconnaissance de cette anxiété masculine, l'a conduit à accepter la thèse du caractère féminisant de l'excision. « [...] refuser un rite c'est rejeter la société dans ce qu'elle a de plus profond, de plus évident [...] » « Cette citation de Mendras (1979, p. 107) qui s'applique pleinement aux mutilations génitales féminines, montre bien la vanité des pressions abolitionnistes extérieures qui tendent à reléguer ces pratiques dans une catégorie hybride relevant simultanément des atteintes aux droits de l'homme et des grands fléaux

médicaux, juxtaposition tendancieuse typique de notre époque. » soutient Erlich.

L'approche d'Erlich est instructive pour nous car cet ouvrage constitue une réflexion sur la signification et une tentative d'interprétation de ces pratiques initiatiques. De même, d'une certaine façon, il fait le procès des tendances abolitionnistes. Mais à la différence de Erlich, nous nous proposons de traiter exclusivement de la pratique de l'excision et chez un peuple bien précis ; les Dan de Logoualé. Identifier et comprendre les fondements de cette pratique tout comme les raisons de son maintien chez ce peuple. Et face à la position des abolitionnistes, nous interroger sur les éventuelles conséquences de son éradication au plan anthropologique. Car pour nous, l'auteur ne fait pas une étude systématique d'une population donnée et en plus son ouvrage basé sur une étude de terrain (Djibouti), traite plus de l'infibulation, principalement pratiquée dans cette région, que de l'excision, objet de notre étude.

Nos critiques à l'égard de Bettelheim et de Erlich portent sur le point de vue théorique pour le premier et factuel pour le second. A l'issue de ce passage à revue documentaire et critique, quelle est la question de la problématique, la thèse à formuler et à soutenir ? Quelles hypothèses soutiennent cette thèse pouvant guider la recherche ? Quelles méthodes de réflexions choisir et quelles techniques de collecte envisager ?

V.2. Les questions d'une problématique

Toute société humaine évolue dans un contexte culturel marqué par un système de valeurs, de pratiques, d'habitudes et de perceptions qui régissent son mode de vie. Il existe dans toutes les cultures des pratiques qui traduisent les transitions qui accompagnent les cycles de la vie, perpétuant la cohésion du groupe ou léguant les valeurs culturelles aux générations futures. Il va sans dire que globalement les transitions font la

promotion de l'unité sociale. Toutefois, force est de constater qu'indépendamment de cet aspect, il y a certains éléments des traditions qui affectent la santé physique et psychologique d'une frange de la communauté. C'est le cas entre autre de l'excision.

La problématique de la question de l'excision réside dans le fait qu'il s'agit d'une pratique qu'on appréhende sous deux angles. Sous le premier angle, nous sommes tentés de dire qu'elle est positive du fait de son caractère culturel. D'un autre côté, elle est dite dangereuse relativement au fait de ses implications sanitaires.

En tant que phénomène social, l'excision peut être abordée sous plusieurs angles disciplinaires. Mais c'est davantage sous l'angle socio-religieux que l'on range la recherche sur la question. L'Islam et le Judéo-christianisme sont largement explorés pour essayer de justifier, réfuter ou critiquer les explications relatives à la pratique de l'excision.

En ce qui concerne les croyances Judéo-chrétiennes, l'Ancien Testament ne porte nullement une mention explicite sur l'excision quoiqu'il serve de référence pour soutenir la circoncision des Juifs. En effet, cette disposition est explicite dans les Saintes Ecriture (La Bible), dans le livre de la Genèse au chapitre 17, verset 11 où il est écrit : « vous vous circoncirez ; et ce sera un signe d'alliance entre moi et vous »⁵. La circoncision en Hébreu se dit « Berit Milah », signifiant littéralement l'alliance de la coupure. Dans ce contexte, le circoncis, l'homme pur, s'oppose à l'incirconcis, considéré comme homme impur. En nous référant à la même source, l'Ancien Testament, pour tenter de justifier la circoncision, nous avons le livre de Lévitique en son chapitre 12 au verset 3 où il est écrit : « le huitième jour, l'enfant sera circoncis ». L'ordonnance « l'enfant sera circoncis » garde toute son imprécision. S'agit-il d'un enfant de sexe masculin ou de sexe féminin ?

⁵ Louis Segond : La Sainte Bible, Alliance Biblique Universelle (édit. Revue 2003)

Tout porte à croire que faute de précision sur le cas des filles, la disposition religieuse relative à la circoncision reste seulement impérative pour les garçons. En tout état de cause, le débat sur la question de la circoncision se prolonge parmi les « hommes de Dieu ». Dans le Nouveau Testament, la lettre de l'Apôtre Paul aux Corinthiens n'accorde aucune importance à la circoncision ou à l'incirconcision dans la vie du chrétien. Dans la première épître de Paul aux Corinthiens au verset 19 du chapitre 7, il est écrit : « la circoncision n'est rien et l'incirconcision n'est rien, mais l'observation du commandement de Dieu est tout ». Ainsi, dans sa recommandation à ses fidèles de Corinthe, Paul considère que la circoncision est une disposition spirituelle marginale, même insignifiante puisqu'il dit que « ce n'est rien ». Il privilégie les dispositions de l'Esprit aux dispositions de la chair. Ici encore la question de l'excision ou de la version féminine de la circoncision n'est pas explicite.

En ce qui concerne l'Islam, ici également, il n'y a pas de texte coranique clair sur la question de l'excision des femmes. Les auteurs musulmans recourent à des récits ou hadiths de Mahomet. Si la Bible comporte des passages explicites sur la circoncision en revanche, le Coran ne parle pas de la circoncision encore moins de l'excision. A ce propos, voici la position de l'Abbé Norbert Abekan curé d'une paroisse à Abidjan (Côte d'Ivoire) lors du 4^{ème} symposium des leaders religieux africains sur les mutilations génitales féminines à Abidjan : « La justification religieuse de la pratique de l'excision en Afrique et particulièrement en Côte d'Ivoire, n'est qu'une fausse appréciation de la Sainte Bible et du Saint Coran. Les gens n'ont pas bien saisi le sens profond de la Sainte Bible et du Saint Coran, car si nous parcourons les pages de ces Livres Saints, nulle part on a parlé d'excision »⁶.

⁶ Source : APA News

Pour la spiritualité africaine, l'excision est le pendant féminin du rituel masculin qu'est la circoncision. Cette symétrie des valeurs accordées aux rites initiatiques entre garçons et filles confère à l'excision une signification dans la mission de l'éducation de l'enfant. C'est dans cette logique que l'épreuve de l'excision et de la circoncision apparaît comme un moyen pour le ou la néophyte de s'affranchir des douleurs constituant une victoire sur soi. Ce faisant elle assure un passage réussi de l'enfance à l'adolescence et de l'adolescence à la maturité pour assumer ultérieurement des responsabilités de femme et d'homme dans sa communauté. Dans ce sens, l'excision reste un rite à la fois sacré (religieux), social et culturel. B. Holas dans son ouvrage Les Senoufo y compris les Miniaka, Paris, L'Harmattan, 2006, 183p ; L.V. Thomas et Luneau dans l'Afrique, terre des religions, Paris, L'Harmattan, 2000, font clairement état de cette dimension plurielle du rite initiatique en Afrique. Jomo Kenyata dans son ouvrage Au pied du Mont Kenya, Londres, Maspero, 1967, donne de l'éducation du jeune Kikuyu une formation rude destinée à l'aguerrir des difficultés éventuelles qui l'attendent dans son futur statut d'adulte. Il en est de même d'Amadou Hampaté-Bâ dans Koumen : une initiation Peul, Paris, Karthala, 2005, 350p. L'excision s'inscrit dans une perspective socio-éducative de préparation de la future épouse et mère à tenir correctement son rôle et à respecter les valeurs de la société.

Par ailleurs, en considérant l'expression MGF, on est immédiatement frappé par le mot "mutilation". Mutiler c'est couper ou découper, opérer des incisions sur le corps (qu'il s'agisse de l'homme ou de la femme). Mutiler les parties génitales de la femme correspond donc à poser des actes d'atrocité sur la femme, au-delà des considérations diverses. Cette terminologie utilisée à dessein correspond sans doute au descriptif des actes d'excision, de circoncision, d'infibulation et d'introcision tels que présentés plus haut. Elle oriente d'office l'opinion à un parti pris contre des pratiques qualifiées d'abominables, de répréhensibles qu'aucune portée sociale ni

culturelle ne saurait atténuer ni justifier. En ce qui nous concerne, souscrire d'emblée à cette perspective risque de masquer la portée scientifique du travail.

Au regard des textes de lois, les media, les politiques en un mot, les abolitionnistes sont amenés à poser la question de la survivance d'une telle pratique en ce siècle. Un Etat dit de droit peut-il tolérer ablation, incision, excision et autre infibulation avec toutes les douleurs, souffrances, maladies, humiliations et dangers de mort que courent les filles et les femmes exposées à ces pratiques ? Quel principe philosophique ou religieux sous-tend de tels actes et pour quelle finalité ?

Lorsqu'on considère les luttes juridiques et sociales des femmes pour leur émancipation d'une part et l'effort de la communauté internationale⁷ de "réparation" des injustices subies par celles-ci pendant des siècles avec des conventions, traités et autres dispositions d'autre part, il est possible qu'on puisse être choqué par les MGF et leurs survivances dans certains Etats et certaines communautés humaines. Les termes dignité, honneur, humanité, éthique, intégrité, respect, considération, s'alignent pour contribuer à la restauration de l'image de la femme comme personne humaine en s'opposant d'emblée aux MGF quelles que soient les raisons de leur survivance. Les objectifs de la recherche en Sciences Sociales et Humaines ne peuvent pas être aussi radicaux. Ils ne peuvent pas prendre des raccourcis pour trancher sur le vif la question de l'excision et des pratiques annexes considérées comme avilissantes pour la femme. Le faire ainsi, en jetant, sans examen, l'anathème sur des peuples, des communautés, des cultures, serait se priver de l'examen et de l'analyse consécutifs à des efforts de compréhension et d'explication de ces pratiques avant toute dénonciation sur des bases objectives renforcées par une argumentation plus conséquente. Le style de « l'excision, c'est mauvais », « l'excision,

⁷ La convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (article 2 et 5) ; la convention relative aux droits de l'enfant (article 19-1 ; 24-3 et 37) ; le plan d'action de l'OMS ...

c'est barbare ! » ou « l'excision est un fait culturel rétrograde africain, dont l'Afrique devrait à présent faire l'économie et le monde civilisé serait là pour le lui rappeler ⁸ » est un style expéditif et peut être simpliste du point de vue de l'anthropologie sociale et culturelle et de la communication sociale. Aussi notre projet de recherche s'est-il délibérément refusé d'emprunter cette voie a priori non scientifique pour approcher un peu plus une pratique séculaire chez les Dan de Côte d'Ivoire. Si défrayant la chronique en Europe et aussi en Afrique, la question a provoqué une onde de choc ces dernières années, dans cette étude, nous voulons nous prononcer sur l'excision et transmettre un regard scientifique, se situant au-delà de l'événementiel. Pour cela, il importe de recueillir auprès de groupes cibles appropriées les raisons de cette pratique, sa portée sociale, son organisation culturelle, ses fondements religieux et ses valeurs psychologiques.

L'analyse et la résolution d'une telle situation passe forcément, en notre sens, par un consensus sur la portée réelle de l'excision. Dès lors, la communication participative nous apparaît être le support par excellence, à même de permettre de trouver un accord sur la question eu égard à son caractère interactif. Il est de notoriété aujourd'hui que la plupart des associations, institutions ou ONG œuvrant pour l'épanouissement et le développement économique et social des populations, s'accordent sur la nécessité d'impliquer les communautés à la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des projets de développement en général. La communication pour le développement exige une réelle participation des populations rurales ou locales dans la mise en œuvre des projets surtout dans les domaines relatifs à la culture et aux comportements ou habitudes des populations telle que la lutte contre la pratique de l'excision. Ce fait se justifie par les constats selon lesquels le développement et le changement de comportement se négocient avec les populations concernées au lieu de s'imposer. Le déficit

⁸ Introduction Présence Africaine, n° 160, 2^{ème} semestre 1999, p.29

d'implication des communautés à la base empêche la compréhension des thèmes culturels et sociaux indispensables dans l'élaboration d'une stratégie de communication.

V.3. La thèse retenue

« L'excision est au cœur d'une culture initiatique en pays dan. Ses implications que sont le droit au mariage, à la maternité et à l'honneur expliquent sa persistance malgré sa mise en cause aujourd'hui».

Cette thèse pour être bien conduite est orientée par deux hypothèses.

V.4. Les hypothèses

Première hypothèse

L'excision des filles en pays dan est une institution intégrée par ce peuple, comme référence dans le système d'éducation et d'intégration sociale féminine. Ainsi, l'endurcissement des populations face à l'abandon de l'excision résulte de la méprise de leur conception de cette pratique dans l'élaboration des messages de sensibilisation dans le cadre de la communication pour le changement de comportement. Ceux-ci ne prenant pas toujours en compte les représentations sociales de l'excision.

Deuxième hypothèse

La pratique de l'excision présente aux yeux des personnes ou institutions étrangères au monde Dan des dangers plus ou moins graves pour les filles et porte atteinte aux droits fondamentaux des enfants. A cause de ces "dangers" et de cette "aliénation", elle est dénoncée de diverses manières. Mais en même temps cet état de fait a contribué au développement de résistances et de stratégies de contournement que sont la clandestinité, l'individualisation et la précocité de la pratique chez les Dan.

V.5. Les approches préconisées

Plusieurs approches comme principes de réflexions et "d'éclairages scientifiques" sont préconisées pour entreprendre et conduire cette recherche. Les approches retenues sont : l'approche historique, fonctionnaliste, ethnographique et CCC/CD.

V.5.1. L'approche historique

Selon Roger Bastide, la causalité historique se présente comme un facteur de compréhension des phénomènes sociaux à travers l'espace et le temps. De ce fait, l'approche historique nous permettra d'apprécier l'évolution de la pratique de l'excision sous les effets diversifiés des changements sociaux qu'ont pu connaître les Dan de Logoualé. Ainsi, son application à notre étude permettra de connaître et de comprendre l'histoire de l'excision chez les Dan.

V.5.2. L'approche fonctionnaliste

La fonction d'après Radcliffe Brown⁹, n'est autre que la contribution qu'une activité partielle apporte à l'activité totale dont elle est une partie. La fonction d'un usage social donné consiste dans la contribution qu'il apporte à la vie sociale totale. Son application donc à notre travail déterminera la place et la fonction de l'excision dans la structure sociale Dan. Vivant dans une société rurale, les Dan de Logoualé situent l'excision, parallèlement au processus d'initiation, dans le cadre des retrouvailles. Celles-ci s'inscrivent dans d'autres manifestations festives telles les baptêmes, les mariages et les cérémonies des moissons (principalement le riz). L'excision souligne un des temps forts de cette période des festivités qui est celui de la "sortie des excisées". Cette fonction socioculturelle et socio religieuse bien qu'intéressant au premier chef, le monde féminin est suivi de très près par les hommes qui lui accordent attention, respect et considération. Le « Bonh » ou rite initiatique féminin est un élément

⁹ Radcliffe-Brown A.R. – Structure et fonction dans la société primitive – Paris, Ed de Minuit, 1968

structurant de l'univers culturel Dan à Logoualé. Ses ramifications dans la perception des équilibres psychosociologiques sont considérées comme très importantes par les différentes générations et l'ensemble des Dan.

V.5.3. L'approche ethnographique

« L'ethnographie est avant tout un travail de terrain (Fieldwork) auprès de groupes sociaux restreints, de communautés ou d'institutions. Dans le cadre de son travail, l'ethnographe devra observer, noter ce qu'il voit, ce qui se passe, mais aussi interroger pour découvrir et comprendre [...] Ce qu'il faut retenir de la méthode ethnographique, c'est qu'elle permet au chercheur de décrire et de comprendre les pratiques sociales de certains groupes d'individus à partir du sens que ces derniers donnent à la réalité »¹⁰.

Nous utilisons cette méthode parce qu'elle traverse tout notre travail, mais sans la nommer finalement. Les outils de collecte de données privilégiés sont l'observation et l'entrevue.

V.5.4. Le concept de la stratégie C.C.C

La stratégie CCC est le plan cadre d'une gamme d'interventions sélectionnées, les plus susceptibles d'avoir un impact sur des problèmes liés aux changements d'attitudes ou de comportements par rapport aux composantes de la santé de la reproduction, selon un chronogramme précis et des ressources disponibles.

Elle est un engagement à produire des effets/résultats tangibles et mesurables. Pour cela, elle doit être nationale, multisectorielle et intégrer la participation communautaire et la recherche, en vue de soutenir la mise en œuvre efficace des composantes.

¹⁰ Bonneville L. Grosjean S et Lagacé M. – Introduction aux méthodes de recherche en communication.- Québec, Ed de la chenelière, 2007, p. 163-164

V.5.5. La communication sociale pour le développement

La communication innerve tout le processus de conception et de mise en œuvre des programmes de développement en particulier. Elle utilise des techniques variées : communication interpersonnelle, communication culturelle et interculturelle, média de masse, communication organisationnelle, marketing social, formation, plaidoyer (sensibilisation des décideurs), mobilisation sociale (pour obtenir l'appui multiforme de la société civile).

Comme pour le concept de communication en général, la communication pour le développement s'est détachée progressivement de l'approche « transmissive » des modèles linéaires de la communication pour s'orienter davantage et progressivement vers une perspective constructiviste et créent et partagent l'information entre elles, afin d'arriver à une situation de compréhension mutuelle. Il s'agit d'une communication planifiée pour au moins l'une des parties en interaction. Elle comporte des objectifs et des priorités. Elle est centrée sur les publics et valorise les efforts concentrés des spécialistes. Elle essaye de modifier et/ou de prédire les comportements/attitudes/pratiques des interlocuteurs (Houle, 1995,204). Elle agit sur les connaissances et les opinions pour les rendre favorables au programme de développement qu'elle appuie. Pour être efficace, elle doit identifier les « gate keepers », gardiens légitimes de l'ordre établi. La communication sociale pour le développement doit tenir compte de ces différents publics, de ce qu'ils disent et de ce qu'ils font par rapport à la santé de la reproduction en ce qui nous concerne, et elle doit essayer le cas échéant d'agir sur eux pour les faire évoluer dans un sens favorable aux changement souhaités.

Ces changements, représentent des innovations par rapport aux pratiques sociales actuelles. La communication sociale pour le développement doit en revanche tenir compte des étapes et contraintes du processus de diffusion de l'innovation. La communication sociale et éducative

devrait renforcer les capacités des communautés, par le partage des savoir-faire et des savoir-être dans les actions d'éducation/formation. Ceci augmente les connaissances techniques et la compétence des communautés et des autres acteurs/partenaires. Leur confiance dans le système, et partant leur participation, et leurs responsabilisations effectives et le consensus véritable sur les interventions à mener sont assurés.

Dans la perspective ainsi évoquée, la stratégie CCC devra intégrer et articuler les fonctions thérapeutique, didactique et diagnostique dans une plate-forme de partenariat et de réciprocité, qui permette d'adapter les messages à la réalité et aux nécessités, besoins et aspirations des communautés.

Ces différentes approches ne constituent qu'un pan de la méthodologie qui, pour être complète, doit se prolonger dans des techniques de collecte d'informations pour constituer le corpus réel des données sur la question de recherche.

V.6. Les techniques de collecte des données

Une série de techniques de recherche sont utilisées pour collecter les informations nécessaires à l'étude dans un milieu relativement difficile d'accès. Encore plus pour un sujet considéré tabou parce que sacré et réservé au monde féminin. En ce qui nous concerne, nous avons opté pour l'approche qualitative. L'approche qualitative comporte de nombreuses inconnues en ce sens qu'elle n'est pas aussi prévisible qu'une recherche dite expérimentale. Par recherche qualitative de terrain il faut entendre une recherche qui implique un contact personnel avec les sujets, principalement par l'entremise d'entretiens et par l'observation des pratiques dans le ou les milieux mêmes où évoluent les acteurs. L'approche qualitative tend à mieux comprendre les phénomènes sociaux et accéder à leurs explications à la base. La recherche de signification qui la caractérise, conduit à identifier, à

travers les faits, les éléments porteurs de sens à travers signifiants et signifiés. L'interprétation des valeurs de symboles sont autant de données qui donnent accès à la compréhension qui singularise l'approche de l'analyse qualitative.

V.6.1. L'observation

Comme technique de collecte, l'observation permet d'aller au-delà du regard ou de la simple écoute, de considérer les détails significatifs du champ d'observation : espaces géographiques, hommes, femmes, objets... Elle requiert une grande attention.

C'est ainsi que nous avons pu prendre part et observer les cérémonies publiques à l'intérieur des villages : préparatifs, organisateurs, matériels usuels d'opérations, prestations de service, orchestrations, chorégraphie, maquillage, habillement, encadrement, assistance, mobilisation des familles, rites, mimiques, sacrifices, langages..., les observations successives ont été assidues et intenses.

V.6.2. Les groupes cibles

Une véritable difficulté a entouré ce choix. A qui parler pour un sujet très réservé et secret ? Même en tant que membre du groupe ethnique Dan, nous étions sous le coup des mêmes dispositions d'interdiction et de méfiance.

Toutefois, il a été possible d'aborder et d'interroger plusieurs groupes sociaux :

- Les parents féminins

Il fallait donc pour aller au-delà des observations externes, passer par les membres de notre famille notamment les femmes : mère, tantes, grandes tantes et grands-mères.

- Les excisées
Fermées, au début de nos séjours, aux questions relatives à la vie de l'enclos initiatique, elles n'ont voulu rien laissé filtrer. Il en a été de même des excisées de la cohorte (exciseuses, marraines...). Mais par la suite, avec la confiance qui s'est installée au fil des séjours, elles ont pu s'ouvrir et nous fournir des informations très intéressantes. Surtout à travers les récits de vie.

- Les hommes
Ils feignent de n'être informés de rien de ce qui se passe dans le bois sacré situé à l'extérieur du village. Cependant, à force d'insistance et de patience, nous avons obtenu auprès des hommes plus d'informations que nous l'avons imaginé.

- Les colonies ethniques urbaines
C'est hors de Logoualé, en milieu urbain abidjanais, qu'il a été possible d'avoir beaucoup plus d'informations. Ce, après plusieurs séances d'entretien par une mise en confiance progressive. C'est ainsi que nous avons pu arracher des informations plus consistantes et secrètes à nos interlocuteurs et interlocutrices. Notons toutefois, que c'est avec à l'appui d'actes de propitiation¹¹.

V.6.3. La collecte documentaire

C'est à travers les bibliothèques, les centres de documentation que ce type de collecte a pu se faire : à Abidjan (structures universitaires) et à Bordeaux. L'internet également a permis une bonne moisson d'informations sur la diversification des informations disponibles, les tendances religieuses, les mesures juridiques, les dispositions légales, les comptes rendus de colloques, séminaires et session de travail sur la question.

¹¹ Dons symboliques (une cola, une pièce de monnaie ou de l'argent substitut du prix d'un poulet) pour conjurer le sort, afin que les informations livrées n'aient pour personne une suite néfaste.

Il faut signaler que cette masse d'informations sur l'excision en pays Dan à Logoualé, en Côte-d'Ivoire, en Afrique et ailleurs dans le monde, a été exploitée au mieux des préoccupations de cette thèse, des hypothèses signalées et de toutes les dispositions connexes envisagées dans la méthodologie.

V.6.4. L'échantillonnage

Il n'était pas possible de dresser un échantillon pour la quantification de nos résultats, ne disposant pas d'une base de données fiables à Logoualé et ne pouvant effectuer un recensement démographique à cet effet.

La portée qualitative de l'étude était en revanche incontournable. Dans cette optique qualitative, il fallait approfondir les rencontres avec tous les groupes et personnes ressources détentrices d'informations sur le sujet, comme signalé dans les groupe cibles et l'exploitation des documents écrits et filmés¹².

V.6.5. Les entretiens semi-directifs

C'est à travers des entretiens semi-directifs que l'essentiel des informations a été obtenu (Cf. guide d'entretien en annexe). L'essentiel des questions ont porté sur le sens de l'excision, les préparatifs, les séances opératoires, les soins post-opératoires, la dimension religieuse de l'institution, ses portées éducatives et domestiques (mariage, maternage), culturelle et psychologique...

L'usage de la langue maternelle dan a été précieux pour saisir les concepts et mots "techniques" utilisés, tout comme les expressions codées du langage ésotérique. La collecte des chants, mythes, contes et récits particuliers a aussi enrichi les résultats de ces entretiens.

¹² Quelques rares films (courts métrages et documentaires diffusés sur les antennes de la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI) ont pu être visionnés. Mais ils n'offrent qu'une portée limitée de l'excision.

V.6.6. Les récits de vie

Nous nous sommes spécialement intéressé aux récits de vie d'exciseuses, d'excisées et des non excisées. Nous avons voulu percevoir à travers les expériences des unes et des autres, les représentations qu'elles se font de la pratique de l'excision d'hier à aujourd'hui. Pour atteindre donc ce but, nous leur avons demandé de nous retracer un peu leurs histoires.

V.7. Les champs d'investigation

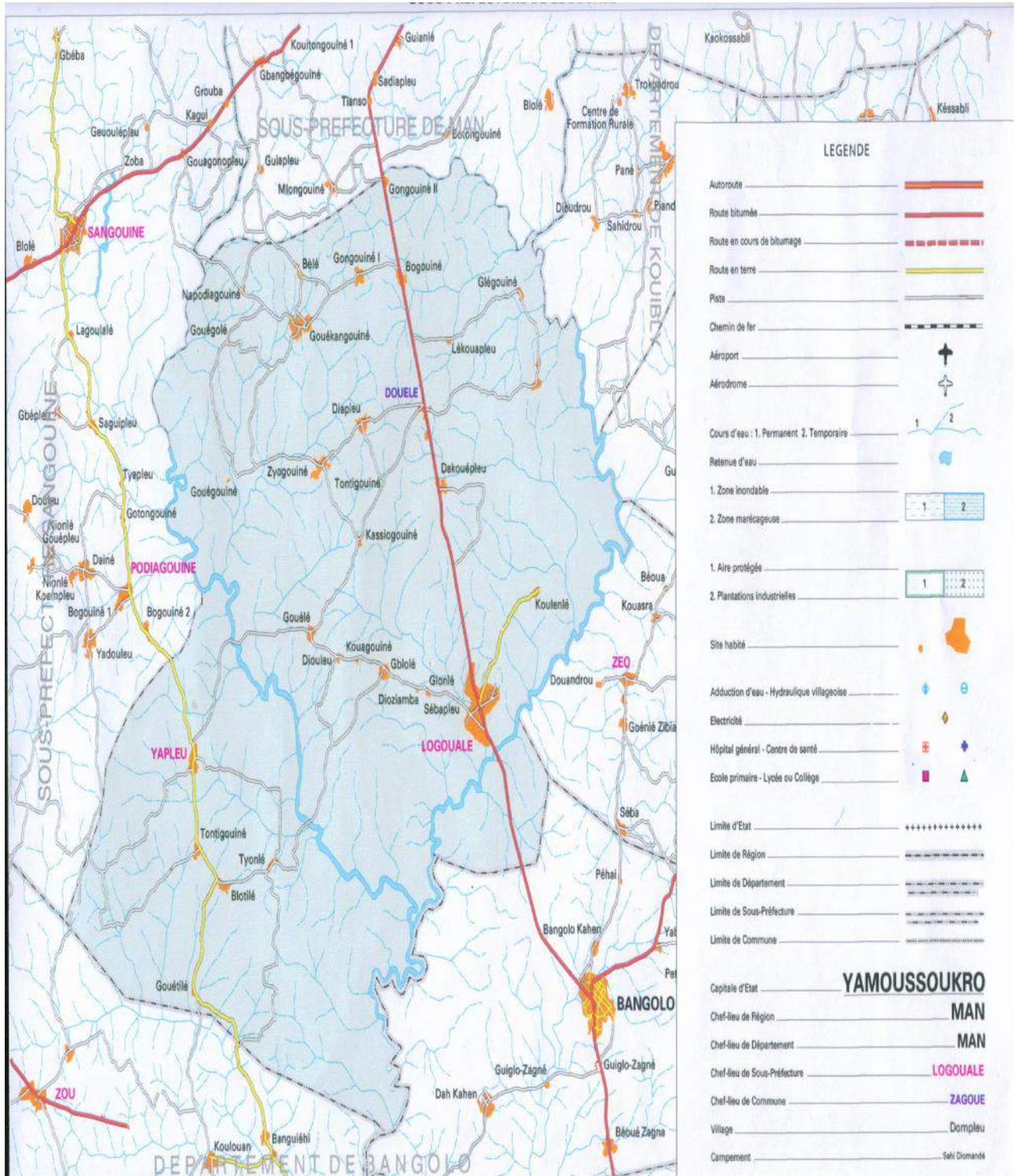
Deux principaux champs d'investigation sont à signaler : le champ géographique et le champ sociologique.

V.7.1. Le champ géographique¹³

Il se situe dans deux univers spatiaux dans cette recherche : l'univers rural dans la Sous-préfecture de Logoualé dans son environnement traditionnel et coutumier. Et l'univers urbain pour les personnes vivant dans les villes en dehors de Logoualé et qui porte un regard critique sur la question.

¹³ Voir carte n°1 page 42

Cartes n° 1
 Le cadre géographique d'étude :
 Logoualé



Source : BNETD/CCT, juin 2008

V.7.2. Le champ sociologique

Il apporte une précieuse contribution au-delà des dimensions matérielles, externes, artistiques et festives des cérémonies, pour atteindre ses dimensions théoriques, idéologiques et explicatives. Les mythes, les symboles, les valeurs socio-éducatives sous-jacentes à l'institution du « Bonh » est ce qu'il fallait découvrir et rendre à travers cette thèse.

V.8. L'analyse des données

Pour un sujet aussi encadré par les précautions du sacré et de la discrétion religieuse, de nombreuses données sont à décoder, à dénoter pour accéder à un sens compréhensible et intelligible. La logique de la protection des secrets du « Bonh » implique une permanente analyse de mots, de séquences rituels d'analogies, de référence à la culture du groupe et de comparaison aux cultures des groupes voisins pour mieux saisir le contenu de chaque phase au-delà de son contenant ou de sa présentation. Les différentes études de cas ont été consacrées à cette élucidation et à ces analyses de textes, de propos et de scènes.

V.9. Les difficultés et les limites de l'étude

Zempléni écrit dans l'un de ses articles que la société Senoufo décourage les partisans de l'ethnographie itinérante, tant la méfiance envers les étrangers et le poids du secret y sont forts (Zempléni, 1996 : 33). Toute chose que nous pouvons aussi attribuer aux Dan. For de cela, nous pouvons dire que cette caractéristique a été renforcée au cours de cette recherche par la spécificité de notre objet d'étude. Etant donné que nous travaillons sur une question relativement délicate à aborder, surtout dans une société où la pudeur correspond à un modèle de conduite. Nous avons donc opté pour une immersion prolongée dans chaque concession où nous passions. Nous aurions pu chercher à investir le territoire de manière plus vaste, en passant dans plusieurs villages afin d'obtenir des informations sur l'excision. Nous

avons choisi d'éviter cette approche qui nous semblait plutôt formelle, préférant bâtir des relations plus intimes avec nos interlocuteurs-informateurs toutes choses qui s'éprouvent et perdurent dans le temps.

Au total, de nos séjours ont duré 11 mois et ont été effectués en plusieurs périodes distinctes. Tout ce temps passé en compagnie de ces hommes, de ces femmes et de leurs enfants ont constitué pour nous une expérience riche sur le plan informatif, mais également au niveau humain. Au début de nos séjours, bien qu'originaires de la région, nous étions un « koui nin » (petit blanc), celui qu'on regarde avec suspicion. Il nous était quasiment impossible de rencontrer les femmes ou les filles, bien que nous partagions leur quotidien. Le temps et les séjours répétés à Logoualé ont peu à peu brisé la suspicion et la méfiance qui nous entourait. Notre statut a évolué si nous pouvons le dire ainsi. Quoique demeurant le « koui nin », nous sommes devenus un fils, un neveu, un ami qu'on nomme par son prénom ou le nom de son père. La familiarité qui nous lie à nos interlocuteurs, tuteurs a parfois des conséquences néfastes sur le plan heuristique. Outre le fait qu'elle empêche l'émergence d'un regard critique sur la société étudiée, elle complexifie la situation d'enquête.

Par ailleurs, une autre difficulté majeure à laquelle nous nous sommes heurtés sur le terrain d'enquête réside dans le travail de transcription de la langue Dan. Cette partie du travail a été confrontée aux données présentes dans les syllabaires édités par la Société Internationale de Linguistique (SIL) ainsi qu'aux versions d'autres interlocuteurs.

Enfin, notre pratique de terrain est liée à la situation de crise qui prévaut en Côte d'Ivoire. En septembre 2002, alors que nous venions de nous inscrire en thèse, la crise militaro-civile s'est déclenchée, plongeant la zone de l'ouest dans l'autarcie. Pendant plus d'une année notre terrain d'étude est devenu très difficile d'accès. Nous avons dû temporairement

réorienter nos recherches vers la communauté Dan vivant hors de la zone, précisément à Abidjan. Deux années après, alors que nous étions en France dans le cadre de la recherche documentaire, nous apprîmes que la situation était à nouveau calme et qu'il était possible d'aller à Logoualé. Eu égard à cette situation douloureuse et politiquement instable, il nous a été difficile de maintenir un processus d'enquête tel qu'il avait commencé il y a quelques années, à travers l'enregistrement d'entretiens, de chants, les départs au champ.... Avec l'évolution des conditions de vie au sein des villages, nous passions beaucoup plus de temps qu'auparavant avec nos interlocuteurs à discuter de politique et des problèmes économiques du pays.

Au-delà de cette manière de repenser le terrain au jour le jour, on réalise assez vite que plusieurs paramètres rendent la situation d'enquête plus complexe au sein d'un pays en guerre. D'abord, le rapport au temps se modifie. Alors que l'anthropologie ou la communication sociale se construit dans la durée, une situation de crise est perpétuellement ramenée à l'urgence et à l'immédiateté des événements. Nous savons également qu'en temps normal, bien que le chercheur cherche souvent à se démarquer au mieux de l'agent de développement, il est parfois « encliqueté » par ses interlocuteurs qui estiment qu'il peut servir leurs intérêts (Olivier de Sardan, 1995 : 101-102). Qu'il le veuille ou pas, le chercheur, de par sa simple présence, est impliqué dans un champ de luttes dont il devine les enjeux sans pouvoir les maîtriser. Ces bouleversements nous ont amené à reconstruire le sujet de notre thèse. Nous nous intéressions désormais à l'excision en question et non plus à la question de l'excision car celle-ci surgissait dans de nouveaux contextes. Avec la situation dramatique que vivait la Côte d'Ivoire, elle prenait plus une dimension sociale et économique que nous ne pouvions occulter.

Du reste, nous n'avons pas la prétention d'avoir épuisé ce sujet. Il est certain que les observations, critiques et recommandations de nos maîtres

nous aideront à pallier nos lacunes et à explorer de nouvelles pistes dans le cadre de recherches futures.

L'introduction générale à travers ses diverses rubriques et sous rubriques, de la présentation du sujet à l'exploitation et à l'analyse des données, donne l'itinéraire scientifique de cette recherche, en balise les limites et montre aussi sa portée.

V.10. Le plan de rédaction

Notre travail est organisé en trois grandes parties subdivisées en trois chapitres chacune.

La première partie intitulée le peuple dan et la culture de l'excision, nous présente le peuple dan dans le contexte historico-géographique de la Côte d'Ivoire dans le chapitre premier. Au deuxième chapitre, il est question de la présentation de l'excision ou « Bonh » chez les Dan et enfin, le dernier chapitre dans cette première partie nous donne un aperçu ou la perception de l'excision en tant que fait social en pays dan.

Dans la deuxième partie dont le titre est les pratiques de l'excision : dangers et critiques, il est question dans le premier développement de présenter la pratique de l'excision et son mode d'organisation. Ensuite, dans le deuxième chapitre, nous présentons les dangers et les perceptions des dangers liés à la pratique de l'excision. Enfin, le troisième chapitre fait une critique du « Bonh ».

En dernière instance, nous menons une réflexion sur la perspective de la disparition de l'excision en pays dan. Réflexion sur le culturalisme et le développement du capital humain dans le premier chapitre et une réflexion sur les termes d'un débat de société sur la question de l'excision et sur l'excision en question. Enfin dans le dernier chapitre de cette partie, nous

faisons une proposition de stratégie de communication dans la perspective de la disparition de la pratique.

Première Partie:
Le peuple Dan
et la culture de l'excision

CHAPITRE PREMIER : LE PEUPLE DAN DANS L'OUEST IVOIRIEN

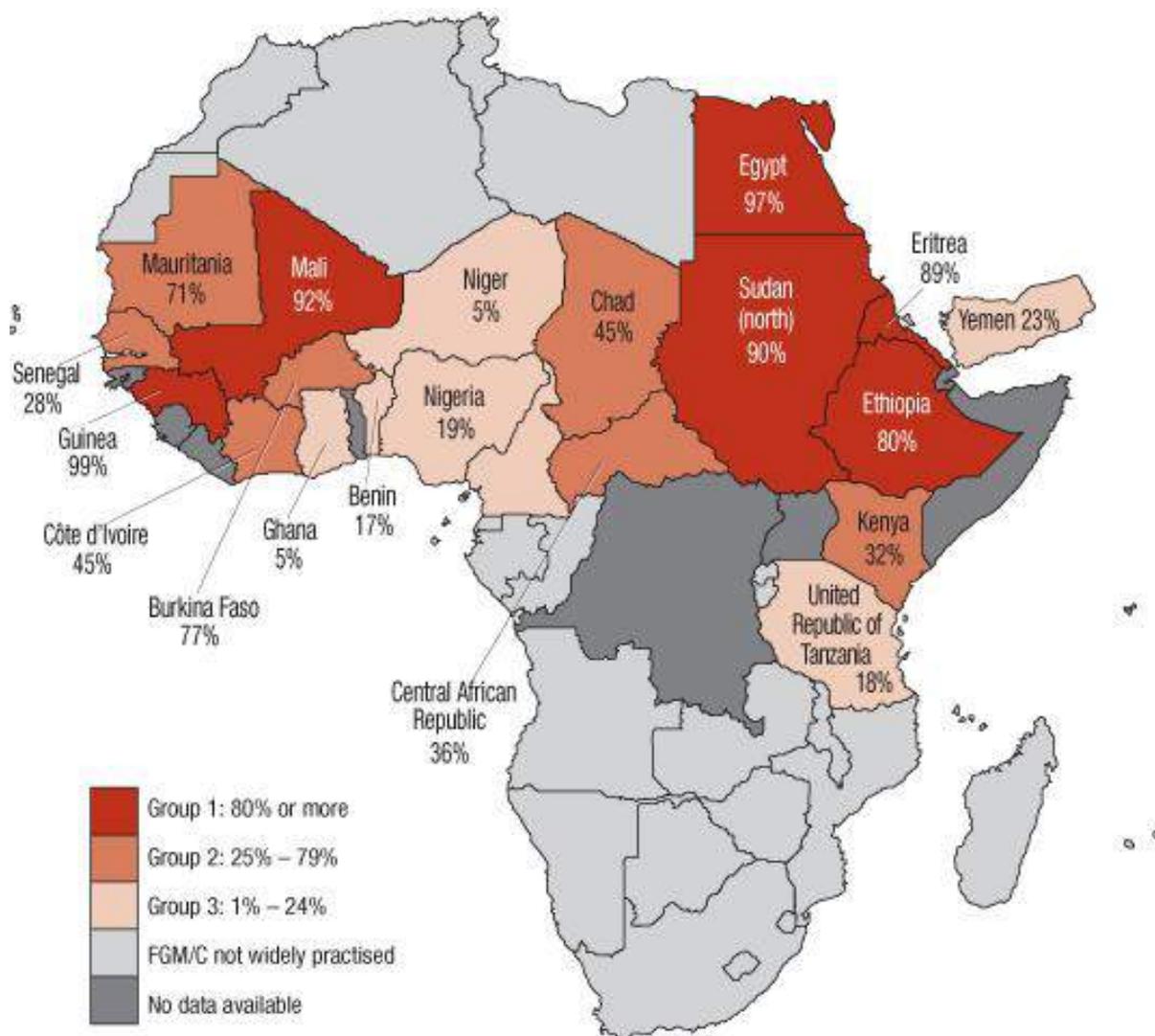
Tout comme il ne paraît pas superflu de situer la Côte d'Ivoire en Afrique, cette précaution n'est aussi pas inutile pour situer les Dan dans le territoire ivoirien afin, de mieux comprendre les particularités des facteurs environnementaux naturels et culturels qui les affectent dans la dynamique de leur évolution socioculturelle où ils pratiquent l'excision. Pour ce faire, il sera brièvement fait état du contexte géographique du peuplement en Côte d'Ivoire et y situer le peuple dan dans l'ensemble Mandé.

I. LE CONTEXTE GEOGRAPHIQUE DU PEUPEMENT

La Côte d'Ivoire qui couvre une superficie de 322 462 Km², soit environ 1 % du continent africain est limitée à l'Est par le Ghana, au Nord par le Burkina Faso, le Mali, à l'Ouest par la Guinée (Conakry) et le Libéria et au Sud par le Golfe de Guinée (Océan Atlantique). A cet effet, nous indiquons que tous ces pays limitrophes à savoir le Mali, la Guinée, le Burkina Faso, le Liberia et le Ghana (Cf. carte n°2 p.50) sont tous des pays où l'excision se pratique. Sa population est passée de 5,4 millions d'habitants en 1970 à 12,6 millions en 1990 puis à 17,6 millions en 1998, avec un taux de croissance démographique de 2,03 % par an. La population actuelle est évaluée à 18 millions d'habitants ; elle est caractérisée par sa jeunesse (48% de cette population à moins de 15 ans) et sa concentration dans le Sud ; (la région d'Abidjan seule en abrite 25 %).

Carte n° 2 :

La situation géographique de la prévalence des excisions en Afrique



Source : OMS

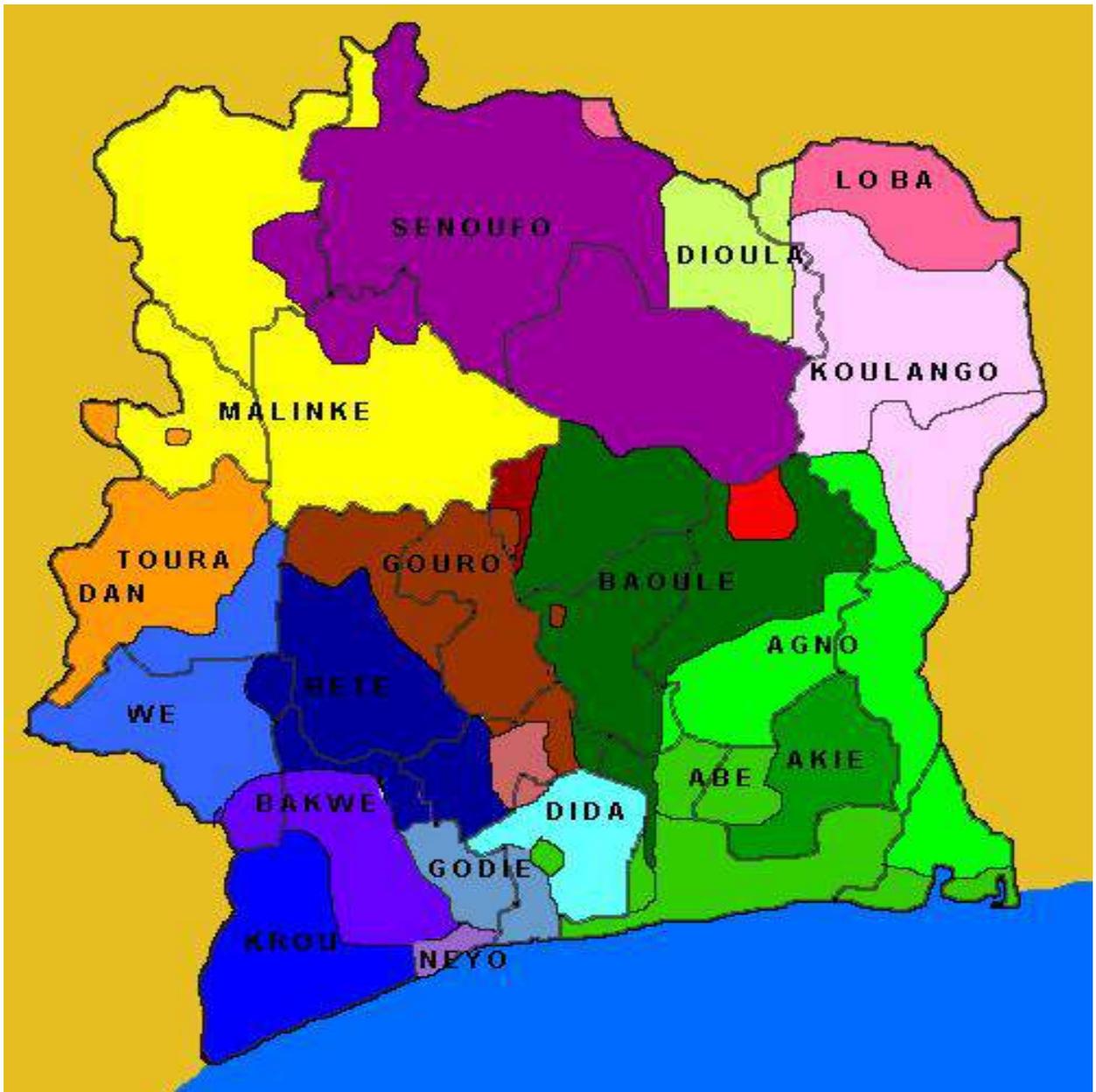
Dans cette position géographique, il faut situer le pays dan à l'Ouest de la Côte d'Ivoire dans la région semi montagneuse (Cf. carte n°3, p.52). Avec ce positionnement géographique, on peut percevoir les nombreux mouvements de populations entre les civilisations sahéennes du Nord et les civilisations montagneuses et sylvestres du Sud où se situe les Mandé du Sud dont font partie les Dan de Logoualé.

Le lien que nous pouvons établir entre cette situation géographique et la pratique de l'excision est le suivant : nous savons que d'une certaine façon, les peuples au contact des uns et des autres empruntent ou délaissent certaines pratiques. A cet effet, nous savons par exemple que la langue dan regorge de bien de mots à consonance Malinké (Dioula)¹⁴. (Sucre) « Soucar » pour « soucalo » ; (chef du village) « douti » pour « dougoutigui » ; (Eau) « yi » pour « « dji » ; (Cuisine) « gbahou » pour « gbagbou ». Par ailleurs, l'histoire nous apprend que c'est à Gbélemou (Biankouma) que l'almamy Samory Touré fut freiné dans sa croisade religieuse. D'ailleurs, les Dan de Biankouma sont pour la plupart musulman tout comme certains du sud de la région et notamment de Logoualé. Notre grand-père était imam et notre père se prénomme Tiémoko.

On attribue souvent aux caractéristiques susmentionnées le fait que la société Dan ait été infiltrée, voire dominée par des populations étrangères, notamment Malinké et Dioula. D'un point de vue historique, la pénétration Mandé-Dioula est principalement expliquée par les échanges commerciaux. Depuis des époques très lointaines, ces échanges commerciaux ont fait la jonction entre la savane et la forêt en échangeant sel, cola, or, produits vivriers et artisanaux (Amselle, 1990 ; Grégoire, 1995). Peu à peu, cela a donné lieu à une « dioulatisation » de la région par le biais d'un commerce itinérant.

¹⁴ Dénomination populaire des Malinké en Côte d'Ivoire

Carte n° 3 :
Le pays dan dans l'ouest ivoirien



Source : Wikipedia

II. LES DAN DANS L'ENSEMBLE MANDE

Le groupe ethnoculturel dénommé Dan est un sous groupe de l'ensemble Mandé. Pour mieux comprendre le phénomène de l'excision chez les Dan il faut le percevoir comme un élément de son organisation sociale, il importe d'examiner certaines articulations majeures, caractéristiques de ce peuple à travers :

- son organisation traditionnelle,
- sa vie religieuse, ancestrale,
- ses contraintes éducatives,
- ses activités socio-économiques.

Lorsqu'on considère l'ensemble de la région semi-montagneuse de l'Ouest ivoirien, on y relève trois grandes aires ethnoculturelles :

- les Krou au Sud
- les Mahou au Nord ; peuple de Côte d'Ivoire, vivant à l'ouest essentiellement autour de la ville de Touba et d'autres grandes villes de l'ouest et d'ailleurs. Ils font partie du groupe Malinké, issu des grands empires médiévaux de la vallée du Niger. Ils sont venus de Beyla en Guinée au XVI^e siècle
- les Dan au centre le long du Bafing.

A l'exception des Krou, les Mahou et les Dan sont de la même famille ethnoculturelle, celle des Mandé. Les Mandé se subdivisent eux-mêmes en deux grands ensembles tous relevant du grand Manding¹⁵ :

- les Mandé du Sud ou Mandé-Fu
- les Mandé du Nord ou Mandé-Tan¹⁶,

¹⁵ Les Manding du groupe Mandé sont un peuple d'Afrique de l'ouest originaire du territoire occupé par l'actuel Mali. Entre le XI^e et le XII^e siècle, le clan des kéïta unifie les peuplades Manding en s'appuyant sur l'islam. Puis, au début du XIII^e siècle, ils construisent l'empire du Mali sous la direction de Soundjata Kéïta qui les libère de la domination des Sosso et proclame la charte du Mandé. Aujourd'hui, les Manding sont au nombre d'environ 3 millions et couvrent toute l'Afrique occidentale, du Sénégal à la boucle du Niger.

Les Dan appelés à tort par leurs voisins Malinké et le reste de la population ivoirienne, Yacouba, comprennent deux entités reconnues sous la dénomination de Danhamenou, installés au Nord dans les massifs montagneux et Boutyouleumenou, au Sud, sur les hauts plateaux. Les Dan ou Danpeuménou (ceux qui parlent le Dan) sont désignés à tort, comme nous le disions plus haut, sous le sobriquet « Yacouba ». Relativement aux informations, il semble que ce nom leur ait été attribué par les colons. Ceux-ci lors des échanges commerciaux se faisaient traduire par des Dan qui avaient appris le français. Alors à chaque traduction, le terme Dan traduisant « il dit » se prononce « ya peu bâ » ce qui est devenu par déformation linguistique « yacouba ». C'est ainsi qu'on leur accola ce vocable à tort comme identifiant linguistique. D'ailleurs, c'est sous cette appellation qu'ils sont mieux connus aujourd'hui en Côte d'Ivoire.

Les sources orales et écrites¹⁷ s'accordent pour situer le peuple Dan dans le pays Manding d'où ils seraient venus pour se retrouver dans la région montagneuse ivoirienne, après avoir transité par le Kabadougou (Odienné), la Haute Guinée et le Mahou (Mankono, Séguéla Touba)¹⁸.

Leurs différentes migrations auraient été ponctuées par de nombreuses guerres subissant et asservissant alternativement les peuples des régions traversées. Cela a enrichi leur expérience collective de peuple guerrier et leurs cultures familiales, individuelles et collectives en faisant d'eux un peuple fort, organisé et structuré.

Rejetés du Mahou à partir du XVI^e siècle, ils sont marqués par une forte influence culturelle des voisins non seulement de l'Ouest (ceux de Biankouma) mais également ceux du Sud (Mahou), du Nord (Malinké) et les Wè (Ethnie de l'ouest de la Côte d'Ivoire, voisin géographique des Dan) plus

¹⁶ Delafosse (M.).- Vocabulaire comparatif de plus de 60 langues ou dialectes parlés en C.I. et dans les régions limitrophes, avec des notes linguistiques et ethnologiques -. Paris, Leroux, 1904, 285 p.

¹⁷ Monographie de Logoualé, archives Sous-préfecture par Koné Merlaga, Sous-préfet de Logoualé de 1990 à 1996

¹⁸ Villes de Côte d'Ivoire, Voir carte n°4, p.56

proches. Il convient de signaler que les Mandé – Tan ou Mandé du Nord sont des soudanais¹⁹. Avant le XVI^e siècle ils se trouvaient dans le Mahou, où leur langue subsiste encore en îlots, d'où ils ont été refoulés par les Malinké. Ils ont alors occupé en masse les montagnes granitiques de Man puis au XVIII^e siècle et au XIV^e siècle, ils se sont étendus plus au sud, sur la pénéplaine forestière. Les influences multiples de toutes ces populations sur les Dan sont certaines.

La question de l'excision est à considérer dans le cadre de ces diverses influences sur le peuple dan. La culture initiatique, d'éducation spirituelle, de formation religieuse tire une grande partie de ses racines dans ces cultures d'emprunt. Ce d'autant plus que les Malinké, musulmans par excellence, ont de tout temps pratiqué l'excision sous le fallacieux prétexte de la religion.

¹⁹ Le Soudan colonial français correspond à l'actuel Mali ; en fait l'influence soudanaise couvre tout le Manding qui s'étend à presque tout l'Ouest africain.

Carte n° 4 :
Quelques grandes villes de Côte-d'Ivoire



Source : Wikipedia

Il se peut donc qu'en asservissant ou en influençant les Dan, ils leur ai aussi transmis cet héritage là. C'est ce qui justifie la nécessité de cet important tour d'horizon géographique, historique et culturel et cet exercice de situer les Dan dans la Côte d'Ivoire et dans l'Ouest ivoirien.

II.1. L'organisation traditionnelle

Le pays dan est organisé en lignages ou clan patrilinéaire. On reconnaît le clan à partir de quatre critères :

- la consanguinité, car ses membres sont constitués par l'ensemble des individus appartenant en ligne agnatique à un même groupe de descendance et ceci par rapport à un ancêtre connu ou mythique ;
- le nom clanique qui est un identifiant qui sert de repère pour ses membres et représente aussi un symbole ralliement des membres ;
- le territoire est un espace vital, autrefois servant de terroir de production et de reproduction des ressources halieutiques, cynégétiques, agricoles et autres. Aujourd'hui la pression foncière et la densification démographique ont dispersé les membres du clan dans l'espace ;
- les interdits ou totems sont également des indicateurs fédérateurs des lignages appartenant à un clan ; interdit animalier (le chimpanzé, la silure...), interdit alimentaire (le taro, la patate sauvage...).

Comme presque tous les peuples Mandé, les Dan, comme nous le disions plus haut, sont organisés en lignages patrilinéaires mais ceux-ci ne sont pas nettement repartis en clans et la notion même de clan paraît disparaître. On a donc affaire à un ensemble de lignages autonomes « Lé », dont quelques uns se regroupent pour constituer un village « Pleu ». Ces

villages assez petits constituent l'unité politique de base et leur gestion est démocratique, fondée sur le principe de l'égalité des lignages. Plusieurs villages forment une alliance ou « Sé », mot que le colonisateur va traduire par tribu. La société Dan reste une société foncièrement égalitaire, démocratique, sans état. C'est ainsi que nous avons le « Sédeh » : Chef de terre, (« Sé » désignant terre ou territoire et « Deh » pour père ou chef) ; « Kouindeh » : Chef de lignage, (« Kouin » pour désigner concession ou lignage) et enfin le « Kôdeh » : Chef de famille, (« Kô » désignant maison ou famille).

Ces différents référents socioculturels qui caractérisent le clan, participent à la consolidation de l'esprit clanique et l'organisation des cérémonies d'excision participe de cette volonté de vie commune dont les attributs sont éparpillés à travers les signes matériels et immatériels particulièrement le lignage, ou le clan.

L'organisation sociopolitique des Dan se fonde sur le clan comme unité consanguine vivant les mêmes principes d'identification (nom), d'observations spirituels (totems – interdits « Kian » en Dan) et initiatiques.

L'exercice du pouvoir a ses ramifications temporelles et spirituelles (initiations). C'est le village qui constitue l'unité politique caractéristique par sa portée "démocratique" et égalitaire. Au regard de cela, l'excision qui est un élément de ce tout ne peut être isolé.

II.2. Le système religieux ancestral

Ce système, comparable à celui de bien d'autres groupes ethnoculturels en Afrique noire, repose sur le culte des ancêtres et celui des génies des eaux, des montagnes et des forêts. En un mot des esprits du terroir. La nature étant considérée comme un réceptacle de divinités, nombreuses sont les réserves sacrées que l'on constituait comme sanctuaires initiatiques pour la formation des jeunes gens et des jeunes filles. En

l'absence d'une grande société initiatique comme le « Porô » chez les Senoufo, la contrainte sociale est relativement faible. La formation des citoyens repose avant tout sur l'initiation, organisée autour de la circoncision et de l'excision qui se pratiquent chaque année. L'initiation masculine, indispensable à la formation des soldats (guerriers) pour la protection et la survie des communautés doit avoir un pendant du côté féminin avec les initiations féminines. Ce dans la logique d'une société égalitaire qui accorde les mêmes droits et devoirs aux deux sexes.

En pays Dan, le « Bonh » ou excision fait partie de ces formations éducative et spirituelle bien connue et objet de beaucoup de controverses et sujets aujourd'hui d'interdictions formelles.

II.3. Les contraintes éducatives

Les Dan savent que la société ne peut se reconstituer et vivre sans éducation de base profane et sacrée pour apprendre aux jeunes générations les connaissances théoriques et pratiques que les générations se lèguent dans l'espace et dans le temps. De ce principe se sont créées des institutions éducatives masculines et féminines. La dimension informelle de cette éducation est inscrite et vécue dans les familles, au travers des contes, des légendes, des mythes et autres récits fabuleux ou réalistes qui meublent les traditions orales et participent à la culture collective.

L'histoire de l'excision fait partie de ces institutions dont l'origine mythique, parce que très lointaine est très proche des familles où les filles sont tenues de passer par elle pour être pleinement admises au sein de leur collectivité et jouir de tous les attributs féminins dan. L'excision fait ainsi partie des institutions éducatives dont les contraintes sont vécues par les parents et les enfants (féminins) comme des passages obligés pour l'intégration sociale et culturelle.

Les nombreux changements socioculturels, historiques (précolonial, colonial et post-colonial) les guerres intestines intra et inter claniques, les pressions démographiques internes et externes, les emprunts culturels et autres facteurs de changements sociaux ont considérablement affecté la société dan originelle. Aujourd'hui, beaucoup de conditions ont changé ; les institutions ont évolué ; "la tradition" et "la modernité" ont modifié les attitudes et les comportements individuels et collectifs des Dan.

Cependant, dans ce mouvement d'ensemble, certaines attitudes survivent aux pressions extérieures, aux courants traditionalistes et conservateurs des coutumes.

CHAPITRE II : LES ORIGINES DU « BONH » CHEZ LES DAN DE LOGOUALE

I. PRELIMINAIRE

I.1. Qu'est-ce qu'un mythe ?

Un mythe produit une explication concrète de certains aspects fondamentaux du monde : sa création (cosmogonie), les phénomènes naturels, le statut de l'être humain, ses rapports avec le divin, la nature ou encore avec les autres humains par un récit porté à l'origine par une tradition orale. Un mythe implique des personnages merveilleux, tels que des dieux, des animaux chimériques ou savants, des hommes-bêtes etc, et l'existence d'un autre monde. Il serait certainement erroné de prendre un mythe au pied de la lettre, et de croire que les peuples les prennent pour une description parfaitement exacte du déroulement des événements. Il serait sans doute tout aussi faux de les prendre pour un simple récit poétique, dépourvu de base réelle, une forme archaïque de réflexions philosophiques et proto-scientifiques, réalisées par une analogie poétique plus que sur la logique, et exprimé sous une forme symbolique. Ce qu'il faut savoir c'est que ces histoires ne sont en rien arbitraires : les différentes sociétés, même très différentes et sans contacts culturels, présentent des mythes qui utilisent les mêmes archétypes. Par ailleurs, les mythes traitent toujours des questions qui se posent dans les sociétés qui les véhiculent. Ils ont un lien direct avec la structure religieuse et sociale du peuple.

I.2. L'emploi du mythe

De nos jours, la plupart des ministres du culte des mouvements les plus libéraux des trois monothéismes n'éprouvent aucune difficulté à considérer que certains aspects de leurs textes sacrés relèvent du mythe. Cette considération n'enlève rien au fait qu'ils contiennent aussi un grand nombre de vérités religieuses, divinement inspirées mais révélées au moyen des catégories de pensées et de langages d'une culture et d'une époque donnée.

I.3. Les aspects du mythe

Le mythe raconte une histoire sacrée, performative pour celui qui appartient à la culture qui le crée. Il relate non seulement l'origine du monde, des animaux, des plantes et de l'homme, mais aussi tous les événements primordiaux à la suite desquels l'homme est devenu ce qu'il est aujourd'hui, c'est-à-dire un être mortel, sexué, organisé en société, obligé de travailler pour vivre et vivant selon certaines règles. Le mythe se déroule dans un temps primordial et lointain, un temps hors de l'histoire, un âge d'or, un temps du rêve. Le mythe cosmogonique est "vrai" parce que le monde existe. Le mythe d'identité est "vrai" parce que la communauté dont il est l'image existe. Le mythe d'origine est "vrai" parce que la communauté le répète pour continuer de vivre. En ce sens le mythe contient quasiment toujours des éléments de liturgie. Réciter le mythe produit une re-création du monde par la force du rite. L'exigence du sacrifice est l'un des plus puissants. Le mythe n'est pas récité n'importe quand mais à l'occasion de cérémonies : naissances, initiations, mariages, funérailles, et tout un calendrier de fêtes et célébrations, c'est-à-dire à l'occasion d'un commencement ou d'une transformation dont il rend compte ou rend conte, c'est selon. Et c'est le cas ici du mythe fondateur du « Bonh ».

II. LE MYTHE FONDATEUR DU « BONH »

Il a été particulièrement difficile de savoir l'origine du « Bonh ». De toutes les personnes âgées interrogées, aucune ne voulait ou ne savait l'origine de cette institution. C'est par un heureux hasard que l'énigme a pu être résolue. Une personne ressource à Abidjan et originaire du département de Man et dan a pu nous fournir des informations sur le mythe fondateur du « Bonh » que voici :

« Lorsque Dieu eût fini de créer les hommes et les femmes après la nature (plantes, forêts, animaux, fleuves et rivières...) il les laissa à l'état libre. Ils vivaient dans des villages différents et séparés. Les pouvoirs des femmes étaient très grands et c'est auprès de celles-ci que les hommes venaient trouver les moyens de leur survie ; car les terres des hommes, pierreuses et sur les flancs des montagnes étaient peu fertiles et insuffisamment productives ; elles étaient comme frappées de malédiction. Les terres féminines en revanche produisaient toutes sortes de produits vivriers de grande qualité. Seul l'asservissement des hommes dans une sorte de métayage leur permettait de se nourrir et de survivre. A la solde des femmes, les pauvres hommes devaient assurés tous les travaux agricoles (abattage des arbres, défrichage, labours, semis, sarclage, moisson, transport, pilage...). Ils étaient à toutes les corvées.

Harassés et devant de si durs traitements serviles, les hommes tinrent conseils et allèrent voir « Z'lan » (Dieu) et lui dirent : « Z'lan, notre sort est particulièrement pitoyable. Les terres que tu nous as données sont de qualité médiocre, c'est à peine si nous pouvons en vivre par notre travail. Les activités cynégétiques et halieutiques sont peu rentables [...], en revanche les terres des femmes sont riches et fertiles ; les ignames sans buttes donnent de grosses et pulpeuses tubercules ; il en est de même du manioc, des patates, des bananes ; leurs rizières en floraison font plier toutes les tiges, tellement ils sont chargés de grains ; leurs forêts et rivières sont

giboyeuses et poissonneuses ; aux femmes tout a été donné ; quant à nous les hommes, presque rien. Z'lan ! Reconsidère notre sort, améliore la qualité de notre environnement pour que nous ne soyons plus dépendants du monde des femmes [...] ».

Dieu, sensible à cette plaidoirie masculine aurait réagi en fertilisant leurs sols et en pourvoyant leurs forêts et rivières de gibier de toutes sortes et d'espèces poissonneuses de tous genres et qualités. Mieux encore, Dieu donna aux hommes comme pour réparer sa propre injustice, des masques dont l'un, interdit à la vue des femmes et dont la qualité principale est la fécondité ; ce masque « Dinh », divinité de reproduction est détenu par les hommes, Dieu leur recommanda toutefois après cet acte réparateur, de discipliner leurs relations sexuelles, naguère libres entre le monde des femmes d'une part et celui des hommes d'autre part.

For de ces nouveaux atouts et avantages, les hommes lancent un défi aux femmes ; ils s'abstiennent d'aller dans leurs villages, de se soumettre à leurs corvées, d'entretenir des relations irrégulières et désordonnées avec elles.

Malgré les supplications des femmes, les hommes campèrent sur leur position et tinrent fermement à ne plus rien concéder aux femmes. Peinées et attristées par leurs nouvelles conditions difficiles et solitaires, les femmes allèrent à leur tour en délégation se plaindre à Dieu qui les reçut. Il ne leur concède qu'une seule et unique chose : un masque investi d'un pouvoir dont seules les femmes ont le secret : le « Koulè ». C'est ce masque qui siège dans le « Kpon'ta » (bois sacré de l'initiation féminine). C'est l'esprit de ce masque qui introduit l'excision (le « Bonh ») en milieu féminin Dan. Il leur enseigna les arts domestiques et compléta leur éducation sexuelle et maternelle et acheva au plan biologique leur mutation physiologique par le rite de l'ablation du clitoris en même temps qu'il leur apprit l'art thérapeutique lié aux interventions chirurgicales de l'excision (écorce et sève de plantes, feuilles, fruits et autres produits de la nature dans les différents

cas pathologiques liés à l'excision). Devant le refus obstiné des femmes de recevoir les hommes, ceux-ci ont décidé de percer le secret du « Bonh », ce qui fut absolument refusé. L'autorisation des rapprochements des hommes chez les femmes n'a été concédée qu'à condition que les hommes respectent scrupuleusement les principes de l'excision et ses interdits.

Les hommes en retour ont exigé que les alliances matrimoniales soient réglementées, selon les préceptes de Dieu. C'est ainsi que l'institution du « Bonh » et ses corollaires religieux et sociaux (initiation, dot, mariage, procréation) furent créés et admis par tous. C'est pour cela que le mythe institutionnel dans le pays dan eut droit de cité²⁰. »

III. LES AUTRES RECITS DE L'ORIGINE DU « BONH »

En effet, lors des entretiens réalisés pendant nos terrains, il nous a été donné d'entendre d'autres récits relatifs à l'origine de l'excision chez les Dan de Logoualé. Le premier que nous avons intitulé la rixe et le second l'emprunt.

III.1. L'incident de la rixe

Nous avons obtenu cette version grâce au témoignage de dame Goué Poulé, la soixantaine, mariée et mère de trois enfants. Elle est résidente à Logoualé ancien village.

D'après elle, les anciens ont raconté que les faits remontent à une époque lointaine, du temps où il y avait les guerres tribales et que pour des questions stratégiques les villages étaient pour la plupart perchés sur les sommets des collines ou montagnes. Un jour alors que les hommes étaient en campagne guerrière et qu'il ne restait au village (Sérépleu, aujourd'hui une des trois entités du village de Dakoupleu, en dan ; le lieu de la mise en

²⁰ Ce mythe de l'excision est étrange. Il a été relaté par la vieille Rosalie Gueu, une octogénaire dan vivant aujourd'hui au quartier Doyagouiné à Man. Son élocution devenue très difficile la consignation du texte oral et sa traduction ont pris beaucoup de temps.

commun) que les vieux, les femmes et les enfants, une dispute éclata entre deux jeunes femmes. L'une reprochait à l'autre d'être l'amante « Nonbôh » de son mari. La dispute dégénéra en bagarre au cours de laquelle l'accusée fut mordue sur le sexe. La présumée cocufiée mordit si fort qu'elle coupa le clitoris « Songah » de sa rivale (« Dolé »). Pour cette dernière, il fallait réduire à néant l'organe qui permettait à la jeune demoiselle d'attirer son mari. A la suite de cet incident, somme toute inédit, selon les anciens, ils remarquèrent que la jeune fille blessée (mutilée) n'avait plus le même intérêt pour le sexe. Ce dans la mesure où selon les propos rapportés par notre interlocutrice, cette jeune fille était connue pour sa frivolité dans le village. Dès lors, ils conclurent que c'était probablement consécutif au fait qu'elle n'avait plus de clitoris. Ayant constaté que même accidentellement la perte du clitoris n'avait pas de conséquences sur les fonctions vitales et que bien plus son ablation entraînait une diminution, voire une perte de l'attrait au rapport sexuel. C'est ainsi que le conseil des anciens décida d'instituer l'excision pour régler la question de l'impudicité et de l'infidélité des filles et des femmes. Pour parfaire les choses, il y ajouta un arrière plan initiatique. Parce que jusqu'à cette période il n'y avait pas d'institution parallèle à l'initiation masculine. C'est ainsi que, selon cette version, fut institué l'excision en pays dan. Par la suite on en confia la gestion à la gérontocratie féminine mais sous le regard des anciens, les hommes.

III.2. L'emprunt

Cette version nous a été rapportée par dame Keindoua Yènê. Elle réside dans la sous-préfecture de Logoualé, précisément à Banlé. Dame Keindoua est mariée et mère de quatre enfants. Elle dit tenir ce récit de son grand-père. C'est un récit qui est intégré au récit de l'histoire des Dan. L'histoire de leur parcours, des différents mouvements migratoires. Selon le grand-père de dame Yènê, à l'origine les Dan, en tout cas ceux de Logoualé, résidaient dans la région septentrionale de la Côte d'Ivoire. Dans les alentours de la frontière avec la Guinée. Les Dan qui étaient de grands

chasseurs et des guerriers, partaient souvent plusieurs jours sinon plusieurs semaines pour les battus ou les campagnes guerrières. Ils laissaient au village femmes et enfants en compagnie des vieillards, des malades, des adolescents et quelques adultes car tous n'avaient pas vocation à la chasse ou à la guerre. Il fallait aussi des présences masculines dissuasives au village pour continuer d'exercer l'autorité, gérer les affaires courantes mais surtout veiller à la sécurité des résidents. Selon dame Yènè, les jeunes filles et les femmes dan avaient un certain penchant pour le sexe. Ainsi, les cas d'adultère, d'enfants adultérins ou de filles mères étaient courants. Cette situation causait un véritable problème aux sages qui étaient souvent juge arbitres pour régler les conflits que cela engendrait. C'est ainsi qu'ils prirent conseil auprès de leur voisin, les Peul de la Guinée-Conakry. Ils les savaient pasteurs (bergers) et que ceux-ci, relativement à la transhumance avec leurs bétails, laissaient femmes et enfants durant des périodes plus ou moins longues. Comment s'y prenaient-ils pour gérer la sexualité de leurs filles et femmes ? Comment être sûr de la paternité des enfants quand on est absent aussi souvent ? A cette question, les Peul auraient répondu qu'ils ont réglé la question en excisant leurs filles et femmes. Car selon eux, la fille ou la femme excisée a moins d'attrait pour l'acte sexuel. L'ablation du clitoris annihile le désir d'une part et d'autre part l'acte sexuel étant devenu par ailleurs quelque peu douloureux, les femmes ne prennent pas plaisir à souffrir ainsi aussi souvent. En clair, selon cette version, la pratique de l'excision par les Dan de Logoualé serait le résultat d'un emprunt culturel.

CHAPITRE III :

L'EXCISION : PERCEPTION D'UN PHENOMENE SOCIAL EN PAYS DAN

En tant que structure initiatique gérant l'ordre ésotérique et sacré de l'éducation féminine, l'excision est représentée par les dan comme une institution religieuse, sociale et culturelle. A ce titre, son "clergé", non permanent, est reconnue comme tel par les membres de la collectivité qui les traite comme prêtresses du « Bonh » avec les considérations coutumières qui accompagnent ce statut.

Ces prêtresses et leurs acolytes sont des actrices également sollicitées dans certaines familles pour conseiller, orienter et faciliter le règlement de certains conflits conjugaux ou participer comme matrones aux accouchements et prodiguer des conseils post-natals aux jeunes mères. Leurs connaissances dans les pathologies et phytothérapies, maternelles et infanto juvéniles rendent leur présence utile et souhaitée.

Dans une communauté où l'âge confère respect et considération, la pratique initiatique féminine a donné aux prêtresses du « Bonh » un statut intermédiaire renforcé, les situant entre les humains et les divinités. La gestion des choses de l'excision leur attribue d'office une place et un ordre hiérarchique, certes discret mais réel.

I. L'EXCISION : UNE INSTITUTION SOCIALE ET CULTURELLE

Un rite de passage ou rite initiatique est un rituel marquant le changement de statut social ou sexuel d'un individu, le plus généralement à la puberté. Le rituel se matérialise le plus souvent par une cérémonie et/ou des épreuves diverses. Les rites de passage permettent de lier l'individu au groupe, mais aussi de structurer la vie de l'individu en étapes précises qui permettent une perception différente de celui-ci. Ce rite a donc un enjeu important pour l'individu, pour la relation entre celui-ci et le groupe, et pour la cohésion du groupe dans son ensemble.

La transition la plus étudiée est indubitablement l'adolescence qui correspond aux passages biologique et social de l'enfant à l'adulte à travers l'état-limite ou l'entre-deux de la responsabilité-irresponsabilité pénale, la capacité-incapacité reproductive et l'autonomie-hétéronomie sur les plans biologique, juridique, psychologique et social. De la naissance à la mort, le déroulement d'une vie est la somme et la chronique d'une multitude de passages où chaque passage est la rupture d'une identité quelconque comme la naissance d'un enfant est la rupture d'une épouse qui devient mère, d'une « fille de ... » qui devient « mère de ... » et d'une « mère de ... » qui devient une « grand-mère de ... » pour le genre féminin comme pour le genre masculin. Un autre exemple illustratif de passage dans l'enfance est la rupture entre le privatif de la famille et le public des premiers jours à la garderie. Le passage de l'école primaire à l'école secondaire correspond à la préadolescence où le sujet passe, à travers les vacances scolaires estivales, du groupe des "grands" à l'école primaire au groupe des "petits" à l'école secondaire. Chaque passage représente le paradoxe de l'entre-deux de l'interpénétration, de la superposition, de l'alternation et de l'altercation des univers dissemblables. Le rite de passage est une cérémonie de reconnaissance et d'approbation publiques de l'abandon de l'ancienne identité et de l'acquisition de la nouvelle identité. C'est un accompagnement

d'apprentissage dans l'abandon de l'ancienne identité et l'acquisition de la nouvelle identité.

Le premier à étudier le phénomène est l'ethnologue Arnold Van Gennep (*Les Rites de passage*, 1909). Selon lui, le rite de passage se déroule le plus souvent en trois étapes ; la séparation (l'individu est isolé du groupe) ; la marge (moment où s'effectue l'efficacité du rituel, à l'écart du groupe) et l'agrégation (retour dans le groupe). Etapes que nous retrouvons dans le pratique de l'excision chez les Dan de Logoualé. Dans *Citadelle*, Antoine de Saint-Exupéry a écrit que les rites sont dans le temps ce que la demeure est dans l'espace, c'est-à-dire un refuge et un repère pour se situer et s'identifier.

Le constant recours à l'excision dans la sous-préfecture de Logoualé témoigne de l'intérêt social que les populations dan lui accordent. Le concept « Bonh », connu en pays dan comme désignation de l'excision est un syntagme difficile à décomposer et aussi difficile à définir autrement que par « initiation féminine ». Le « Bonh » dont l'existence se confond maintenant avec le mythe de création de ce groupe ethnoculturel, se présente comme une institution sociale et culturelle, dispensant une éducation initiatique et, jouant des fonctions précises participant ainsi au maintien et à la cohésion du lieu social des Dan au sens communautaire.

II. L'APPROCHE ANTHROPOLOGIQUE DE LA SOUFFRANCE ET DE LA DOULEUR

D'une condition sociale et culturelle à une autre, et selon leur histoire personnelle, les hommes ne réagissent pas de la même manière à une blessure ou à une affection identique. Leur seuil de sensibilité n'est pas le même. L'attitude à l'égard de la douleur n'est jamais figée, elle est en

puissance, probable mais non assurée disait en substance David Le Breton in Anthropologie de la douleur (1995 : 11). L'anatomie et/ou la physiologie ne suffisent pas à expliquer ces variations sociales, culturelles, personnelles et parfois contextuelles. La relation profonde à la douleur dépend finalement de la signification que celle-ci revêt à l'instant où elle atteint l'individu. Finalement, la douleur est certes intime, mais elle est aussi profondément imprégnée de social, de culturel et de relationnel. Elle est en substance le fruit d'une éducation. Elle n'échappe donc pas au lien social pourrions-nous dire. Au demeurant, toutes les sociétés définissent implicitement une légitimité de la douleur qui préfigure sur des circonstances sociales, culturelles ou physiques réputées pénibles.

La question de la souffrance, bien longtemps reléguée à un second plan en anthropologie, devient petit à petit un objet légitime au sein de cette discipline. La constitution de la sociologie et de l'anthropologie comme champs autonomes s'est affirmée dans un souci de distinction par rapport à d'autres approches accordant une importance au sujet. Nous avons entre autres la philosophie ou la psychologie. La recherche d'une certaine légitimité institutionnelle semble avoir poussé les pères fondateurs de la discipline sociologique à écarter les phénomènes psychologiques de l'étude du monde social. Dans Les règles de la méthode sociologique, Durkheim définit les faits sociaux comme des choses en prenant soin de souligner qu'ils ne peuvent avoir l'individu pour substrat (Durkheim, 1937 :4)²¹. Les faits sociaux sont extérieurs à l'individu et s'imposent à lui par la contrainte :

« Est fait social toute manière de faire, fixée ou non, susceptible d'exercer sur l'individu une contrainte extérieure, ou bien encore, qui est générale dans l'étendue d'une société donnée tout en ayant une existence propre, indépendante de ses manifestations individuelles » (Durkheim, 1937 :14).

²¹ E. Durkheim.- Les règles de la méthode sociologique, 1937, réédité dans Emile Durkheim ; Les règles de la méthode sociologique, Paris, PUF, Quadriga, 1997

Tout au long de l'introduction de l'ouvrage qui définit dans ses grandes lignes la méthode sociologique, Durkheim bute sur la question quelque peu embarrassante des états qui affectent l'individu :

« Voilà ce que sont les phénomènes sociaux, débarrassés de tout élément étranger. Quant à leurs manifestations privées, elles ont bien quelque chose de social, puisqu'elles reproduisent en partie un modèle collectif ; mais chacune d'elle dépend aussi et pour une large part, de la constitution organico-psychique de l'individu, des circonstances particulières dans lesquelles il est placé. Elles ne sont donc pas des phénomènes proprement sociologiques. Elles tiennent à la fois aux deux règnes, on pourrait les appeler socio-psychiques. Elles intéressent le sociologue sans constituer la matière immédiate de la sociologie » (Durkheim, 1937 :10).

Cette position macro-sociologique durkheimienne est ensuite nuancée par Mauss, qui établit avec circonspection une passerelle entre le champ de l'anthropologie et celui de la psychologie, en montrant que ces deux approches possèdent un objet d'étude commun, l'étude du symbolique (Mauss, 1950 :294)²² Ce faisant, Mauss élargit le champ de l'anthropologie à celui des représentations collectives dont il donne quelques exemples : « idées, concepts, catégories, sentiments collectifs et expressions figées des émotions et des sentiments » ou encore « rires, larmes, lamentations funéraires » (Mauss, 1950 :289).

Dans un ouvrage paru récemment, synthétisant des contributions diverses sur la place du corps et des affects au sein de la discipline anthropologique, l'anthropologue Alexandre Surrallès écrit :

« Reste à savoir pourquoi la dimension affective a été ignorée par l'anthropologie bien qu'elle possède des facultés si puissante. Dans le

²² M. Mauss. –« Rapports réels et pratiques de la psychologie et de la sociologie » in Sociologie et anthropologie (1924), 10^{ème} édition PUF, Quadrige, 2003

répertoire des sujets qui intéressent les anthropologues, la rubrique des affects est en effet l'une des moins fournies. Sensations, émotions, sentiments ou affects, l'anthropologie les a généralement considérés comme relevant de la psychologie, des catégories asystématiques ou encore des objets indescriptibles. En dehors de l'école « culture et personnalité », il a fallu attendre les années 1980 pour que certains de ces faits deviennent un objet de recherche délibéré ; c'est le cas par exemple des émotions. Elles jouissent aujourd'hui d'une attention grandissante, en particulier aux Etats-Unis, et il existe un large éventail d'approches » (Surrallès, 2004 :59-60).

Aujourd'hui, la frontière entre l'analyse des faits sociaux globaux et celle des représentations individuelles les plus intimes s'estompe. Depuis l'éclatement des sciences sociales nées de la période contemporaine, les thématiques relatives aux affects et aux émotions affleurent au sein de nombreux travaux de chercheurs en anthropologie et/ou en sociologie, si bien que l'étude de la souffrance n'apparaît plus marginale et se pose presque comme un champ de recherche valorisé et valorisant. Didier Fassin écrit à propos de cette présence insistante de la souffrance au sein des recherches anthropologiques récentes :

« De même que la souffrance ne peut guère être mise en cause sous peine d'accusation de cynisme, de même les anthropologues qui l'étudient semblent aujourd'hui échapper à toute contestation » (Fassin, 2004 :29).

Dans ce contexte, la description du monde social prend un tour « compassionnel » et la voix de l'anthropologue glisse vers la morale en ce qu'elle se destine à « décrire les afflictions des dominés » (Fassin, 2004 :29).

En effet, plusieurs études récentes ont fait de la souffrance un angle d'attaque légitime pour aborder une société. En France, Christophe Dejours a étudié la notion de « souffrance sociale » dans le contexte de la précarisation du monde du travail (Dejours, 1998). Dans « La misère du monde », Pierre

Bourdieu a coordonné une série de recherches sur les multiples souffrances générées par la société française dans un pays qui a fait reculer la grande misère (Bourdieu, 1993).

Aux Etats-Unis, Arthur Kleinman, Veena Das et Margaret Lock ont impulsé une série de recherches sur le thème du « social suffering ». Leur approche pluridisciplinaire synthétise des contributions diverses sur la souffrance. Elle y est abordée avant tout dans sa dimension intersubjective, comme une notion sur laquelle le monde social imprime sa marque :

« A major preoccupation in the western tradition has to do with the incommunicability of pain, its capacity to isolate sufferers and strip them of cultural resources, especially the resource of language. This incommunicability of pain arise from the asymmetry of access to experiential knowledge that it give us. According to this view, to be in pain is to be certain about its existence. From the perspective of theories of social suffering, such a preoccupation with individual certainly and doubt simply seems a less interesting, less important question to ask than of how such suffering is produced in societies and how acknowledgement of pain, as a cultural process, is given or withheld » (Das, Kleinman, Lock, 1997:XIII).

La démarche de ces auteurs met en lumière les mécanismes d'instrumentalisation de la souffrance par le pouvoir politique, ainsi que la manière dont les acteurs sociaux peuvent y répondre et se les réapproprier. Elle permet de comprendre comment des peuples autrefois dominés peuvent réutiliser leur souffrance et revendiquer des droits dans un contexte post-colonial, à travers des mouvements politiques et identitaires (Das, Kleinman, Lock : 2001). Toutefois, au sein de ces recherches américaines sur le social suffering, aucun exemple ouest-africain n'est mentionné. Plus largement, on peut remarquer que la littérature anthropologique qui traite de la souffrance en milieu rural africain reste marginale. Tout se passe comme si la

souffrance ne pouvait être abordée de manière frontale dans le cadre de l'anthropologie africaniste, bien qu'elle y soit implicitement présente.

III. L'EDUCATION INITIATIQUE ET LES ACTEURS SOCIAUX

III.1. L'éducation initiatique

Le mot éducation pris au sens large « recouvre toute activité sociale visant à transmettre à des individus l'héritage collectif de la société où ils s'insèrent »²³.

L'héritage collectif dont il s'agit ici dans le cadre du « Bonh », c'est la culture de l'excision à Logoualé. En fait d'initiation, la communauté dan connaît plusieurs types :

- l'initiation à la société des masques les « Guié » ;
- l'initiation aux activités de production économique (cultures vivrières et de rente) (associations, coopératives d'entraide et de solidarité...) ;
- l'initiation spirituelle intra familiale pour les divinités domestiques particulières, génies protecteurs des familles, (différentes des divinités de la communauté) ;
- l'initiation politique près des aînés sociaux qui gèrent les familles, les clans, les tribus et les terres.

L'initiation au « Bonh » est exclusivement réservée aux femmes et constitue un "monde privé". Cette réserve tient au fait que la femme dans la société Dan, comme dans de nombreuses sociétés ivoiriennes a un statut

²³ Ferréol G. et al. : Dictionnaire de sociologie (C.A – Paris, 2003)

ambigu. Parfois marginalisée ou privilégiée, la place de la femme n'est pas aisée à définir malgré les apparences²⁴.

Le rite initiatique dans lequel se trouve l'excision engage la communauté Dan dans une structuration où les acteurs sociaux tiennent des rôles bien définis en fonction de leurs statuts respectifs.

III.2. Les acteurs sociaux

Les acteurs sociaux de l'éducation initiatique sont de deux types :

- les acteurs visibles, membres de la communauté
- les acteurs invisibles intervenant constamment dans les activités initiatiques de l'excision (procédure, protection, rites, liturgie, bénédiction...).

III.2.1. Les acteurs visibles

Par acteurs visibles, il faut citer certains membres de la société dan consacrés, reconnus ou concernés par le système initiatique comme devant intervenir à un niveau ou à un autre, en vue de faciliter ou autoriser l'exécution du déroulement du rite initiatique. Il y a entre autres :

* Les exciseuses « Zou lé²⁵ »

Elles constituent une classe de "vieilles mères" connaissant parfaitement l'idéologie du « Bonh », c'est-à-dire les raisons profondes qui fondent son existence ou son adoption, sa pratique et justifient à leurs yeux sa poursuite pour le monde Dan.

²⁴ Le pouvoir phallocratique de l'homme dans une société guerrière et patriarcale comme celle des Dan est très marquée. La femme n'est pas directement associée aux principales décisions politiques affectant la communauté. Cependant de par son statut de procréatrice, la femme joue un rôle important comme sujet incontournable dans les alliances matrimoniales et les stratégies d'alliances intra et inter claniques et tribales. Elle pourvoit à la richesse suprême qu'est l'être humain et est honorée à ce titre. Elle est par ailleurs une conseillère politique, occulte et discrète près de son mari, chef de lignage ou simple membre de famille.

²⁵ Littéralement et étymologiquement « Zou » en Dan désigne l'individu qui est doté de pouvoir lui permettant de lutter contre les forces du mal (Sorciers, mauvais esprits...). Et il se traduit par « Grand Maître / Prêtre ». Le suffixe « Dêh » ou « Lé » précise le sexe. Ainsi « Zoudêh » pour l'homme et « Zoulé » pour la femme.

C'est cette gérontocratie féminine qui a officiellement la charge et la garde de l'institution initiatique et veille sur son existence et sa perpétuation.

Du point de vue des exciseuses, le « Bonh » est une création des ancêtres et, elles n'en sont que les dépositaires. Même si son origine trop lointaine ne leur permet pas de situer avec précisions les repères dans le temps, elles savent qu'il s'agit d'une tradition héritée de leurs mères, celles-ci de leurs grands-mères qui la tiennent de leurs ancêtres ; « c'est comme ça », « Ihi kain'm (c'est notre héritage) » « toutes nos sœurs que tu vois aujourd'hui à des postes de responsabilité ont été bénies dans les enclos du bois sacré » concluent-t-elles. Le discours ci-dessous d'une exciseuse du quartier Gôlé de Logoualé situe les niveaux de perception de cette institution.

Propos de Cathérine Dion Exciseuse de 58 ans, habitant le quartier Gôlé à Logoualé.

« Je suis exciseuse depuis plus de 20 ans. Ma mère le faisait quand on était petit. A sa mort, elle m'a demandé de faire ça après m'avoir appris tout ce que je devais savoir sur le « Bonh ». Nous sommes nombreuses. Dans chaque quartier, il y a 3 à 4 exciseuses connues. Le « Bonh » est une chose sacrée qui vient des anciens. C'est notre coutume, on ne peut pas laisser ça. Laisser ça, c'est comme trahir nos ancêtres, et les génies dan et puis que deviendront nos filles, nos coutumes ? Ce qui fait la valeur d'une femme à marier c'est quand elle est initiée, c'est-à-dire excisée. Sans excision, il n'y a plus de mariage, il n'y a plus de valeur, il n'y a plus de secret de femmes [...] C'est dans le bois sacré que nos filles apprennent à ce comporter correctement en société, elle contrôle leur langage. Certains propos ne leur sont plus permis ainsi que certains actes (les jeux avec les jeunes garçons en public par exemple). Elles reçoivent aussi une éducation sexuelle concernant

surtout leur vie de futures épouses. Généralement, cette éducation est donnée assez discrètement, sous la forme de proverbes, de gestes, de sorte à ne pas prononcer les mots ou les termes sexuels. Cette manière de communiquer est aussi est une forme d'éducation qui permet à la femme dan de comprendre facilement ce qu'on veut dire à travers un geste, un proverbe ou un chant sans autre forme d'explication particulière. On lui apprend à être observatrice, discrète, tolérante, douce, respectueuse, affectueuse et soumise, toutes ces qualités sont indispensables au statut d'une vraie femme. Ces enseignements portent aussi sur la nécessité de maintenir la chasteté jusqu'au jour du mariage, le flux mensuel et son importance, le non refus de la nuit à son mari sauf en cas de force majeure (indisposition, maladie, suite de couche...), l'espacement des grossesses. L'excision représente une garantie de la fidélité dans le foyer. Je sais que comme tu viens de la ville et du pays des blancs, tu me diras que tout ça s'apprend à l'école mais nous on voit nos filles et nièces qui vont à l'école, à la ville, on voit comment elles parlent, s'habillent et leur comportement le soir entre les maisons ici »²⁶.

Ces brefs propos de Catherine Dion contiennent ses vérités, sa perception de l'excision et ses perspectives sur l'avenir de l'institution. On peut relever, à l'analyse quatre niveaux d'appréciation.

Premièrement, le « Bonh » est une pratique à perpétuer ; « à sa mort, elle m'a demandé de faire ça ». C'est un produit d'héritage familial à poursuivre. La chaîne ne doit pas être interrompue. C'est comme s'il s'agissait d'un devoir quelque peu sacré qu'on se doit d'accomplir. Une promesse faite, un engagement pris devant un parent aujourd'hui disparu relève d'un serment. Quand on sait la place qu'occupe les ancêtres et les parents "vivants" désormais outre-tombe, on comprend aisément pourquoi dame Catherine ne peut que s'exécuter. Il semble que les exciseuses

²⁶ Propos recueillis en septembre 2004 à Logoualé, après m'être acquitté des dons indispensables au recueil de son discours, à savoir un poulet blanc, de la liqueur locale, un pagne et une somme de 500 F CFA (environ 76 centimes d'euros).

perpétuent la pratique bien souvent parce qu'elles n'ont pas forcément le choix. Etre « Zoulé » c'est appartenir à une "confrérie" qu'on ne doit et ne peut pas trahir.

Deuxièmement le « Bonh » est sacré ; il intègre les institutions religieuses du fait de cette sacralisation, dont on ignore l'origine ; le caractère sacré transcendant et immanent de cette institution dépasse Catherine, sa mère et ses ascendants. Elle ne peut profaner le « Bonh » sans risque grave, pense-t-elle. « Laisser çà, c'est comme trahir nos ancêtres... ». Le fait même de nous recevoir, le fait même que la notabilité (les hommes) sache la raison de notre visite et le sujet de notre entretien, met Catherine dans une situation délicate. Il y a fort à parier qu'elle subirait un contre-entretien pour savoir ce qu'elle nous a dit. En pays dan, il ne faut pas « jouer » avec tout ce qui est frappé du sceau de la sacralité. Lors même de l'entretien, dame Catherine par moment chuchotait comme si elle se sentait épiée par une présence invisible.

Troisièmement, le « Bonh » est une valeur sociale pour les générations féminines et les coutumes dan. « [...] ce qui fait la valeur d'une femme à marier, c'est quand elle est initiée, c'est-à-dire excisée. Sans excision, il n'y a plus de mariage [...] » C'est "grâce" à l'institution que l'on accède aux mariages et noue des relations avec les autres groupes sociaux (entre les lignages, les clans, les tribus) ; or sans le « Bonh », il n'y a pas de mariage validé, et sans mariage validé, il n'y a pas d'alliance consacrée. La valeur des stratégies inter groupes serait compromise pense Catherine sans le « Bonh ». Autrement dit, le « Bonh » revêt le cachet de « bon pour le mariage ». C'est en quelque sorte un label de qualité qui atteste de la probité morale de la femme, de son aptitude physique et psychologique nous permettrons-nous de dire. Tous les tests avant et pendant l'excision tout aussi bien que durant la retraite dans le bois sacré sont pluridimensionnels.

Quatrièmement « ... Il n'y a plus de secret de femmes ». La fin du « Bonh » serait celle du démantèlement du monde féminin avec la fin de ses secrets. En d'autres termes, le « Bonh » reste pour les femmes leur véritable espace de pouvoir. La seule institution qui leur permet de contre balancer à un certain niveau le pouvoir des hommes. Dans une société où la femme n'a pas vraiment de "place", l'institution du « Bonh » lui permet de se rassurer et de s'assurer en tant que maillon de la chaîne. D'un point de vue politique, l'institution du « Bonh » donne à la femme – de part son statut d'exciseuse – d'avoir un droit de décision sinon de consultation et de conseil.

A travers ces propos de l'exciseuse, les aspects psychologiques, religieux, sociaux, culturels et politique émergent et montrent bien la perception d'une actrice principale au cœur du dispositif de l'excision à Logoualé.

Cette perception est-elle surfaite, exclusive et excessive ? Il nous a été donné de vérifier dans des quartiers différents cette position et cette perception qui correspondent effectivement à celle de la majorité de la classe des exciseuses. D'ailleurs toutes ayant un âge approximatif au dessus de la cinquantaine, élevées à l'école des traditions dan, elles peuvent difficilement tenir un discours différent de celui donné par leur congénère.

* Les excisées « Gban'nin²⁷ »

Il faudrait plutôt parler des cohortes d'excisées. Il s'agit de plusieurs générations de femmes ayant subi l'excision et qui sont d'office membres de cette communauté féminine du « Bonh ». Ayant subi l'excision, elles en savent le secret et n'en parlent qu'en termes choisis, secrets et de façon discrète. Elles ont une influence

²⁷ A le définir littéralement, on dirait « enfant ou petit de Gban » ou encore « petit Gban » mais syntaxiquement c'est « enfant circoncis ou excisé ». Mais dans le fond c'est un syntagme indécomposable. D'après feu Oulai Tiémoko Frédéric (Notable, ex SG du PDCI et conseiller municipal de Logoualé, décédé en mai 2004 à environ 75 ans), dans l'entendement des Dan on excise que les enfants (8 à 15 ans) d'où l'attribution du vocable « Nin » pour préciser implicitement le statut du néophyte. Statut qui ne changera qu'après le passage dans le bois sacré.

importante au niveau de la famille sur la décision de faire exciser une fille.

« Le Bonh est pour nous une bonne chose ; ça fait peur parce qu'on en parle tout le temps. Quand tu as fait ça, tu es libre. Grâce à ça, je me suis mariée et j'ai deux enfants. Il y a quatre ans que 15 filles et moi avons fait pour nous, c'était une grande fête ici [...] mais c'était difficile [...] mais c'est bien [...] aujourd'hui quand il y a le bonheur (naissances ou mariage) comme le malheur (maladie ou décès), je prend pars aux réunions, consultations ou cotisations qui s'imposent au niveau des femmes, je peux parler devant mes mamans, mes tantes et les femmes de mon groupe. Si je n'étais pas excisée ça n'allait pas être pareil. Mon mari m'aime, me respecte et surtout mes beaux-parents. Ma fille que tu vois là quand elle aura l'âge, elle sera excisée».

Ces propos sont ceux de Gabrielle Kpan, 22 ans, excisée ; du village de Gouélé (sous-préfecture de Logoualé) Elle a fréquenté le collège municipale de Logoualé jusqu'en classe de 5^{ème} puis pour des raisons de famille elle à abandonné les études. Mariée et mère de deux enfants (une fillette de 4 ans et un garçonnet d'environ 1an.

La liaison consciente ou inconsciente de l'excision et du mariage fait partie du système éducatif préparatoire. Les excisées (anciennes) et les néophytes voient dans le « Bonh » un passage à l'aventure "bienheureuse" du mariage. Gabrielle parle de ces deux enfants issus du mariage consécutif à son initiation, comme si ses deux maternités sont étroitement liées au fait de son excision. En tout cas dans la mentalité des excisées, la procréation est un des fruits positifs du mariage qui n'est lui-même autorisé qu'au terme de l'excision. Moins aujourd'hui qu'hier, l'initiation demeure la condition indispensable de l'accès du jeune homme ou de la jeune fille au mariage. Le mariage est une institution fondamentale, la préoccupation majeure de

l'individu et de la communauté. La "prise" d'une femme ou d'une épouse est un acte qui engage le lignage tout entier, c'est par l'échange matrimonial que le lignage multiplie ses alliances.

* Les jeunes gens « Nin gon'nou²⁸ »

Pour les jeunes gens, l'excision est une institution parallèle à leur propre initiation masculine. Pour les jeunes dan, la confrérie des masques (« Guié ») forme les hommes et celle du « Bonh » forme les femmes. Les filles doivent subir l'excision avant tout mariage. Ils ne conçoivent pas de filles dan non excisées et ne sauraient envisager un mariage avec une fille "ignare" parce que non initiée et non excisée.

« Tu sais grand frère aujourd'hui tellement les jeunes filles sont impolie là c'est parce qu'elles n'ont pas l'éducation que nos mères et grand-mères ont reçues dans le bois sacré. Elles parlent n'importe comment, s'habillent n'importe comment, une femme comme ça elle va mettre la honte sur toi devant tes parents et tes amis. Moi je suis allé à l'école jusqu'en 3^{ème}, le BEPC n'ayant pas marché trois fois de suite et mes parents n'ayant pas les moyens de me payer la 2^{nde} je suis retourné au village, donc je connais un peu papier, c'est pour te dire que affaire d'exciser là c'est pas affaire des gens qui ne sont pas parti à l'école seulement. Nous ont est ici on voit comment nos sœurs là sont entrain de changer. Si on perd nos valeurs là on va devenir qui maintenant, des "bousoumanis"²⁹ ? J'ai un cousin à Daloa³⁰, il se débrouille dans une société là-bas mais façon sa petite³¹ le fatigue là. Il a rencontré une fille de chez nous là-bas mais ce sont les filles qui ne connaissent pas le village et nos valeurs. C'est tout le temps des histoires, il dit un, elle dit quatre.

²⁸ Littéralement, « jeunes gens de sexe masculin ». Comme vous pouvez le remarquer, relativement à la précédente il y a toujours soit le suffixe ou ce cas-ci le préfixe « nin »

²⁹ Terme Dan désignant les Akan, ceux qui se circoncisent pas et ne s'excisent pas.

³⁰ Capitale de la région centre-ouest de la Côte d'Ivoire, voir carte n°4 page 55

³¹ Terme du jargon ivoirien désignant la petite amie

C'est un petit frère, une fois je suis allé chez lui mais devant moi ça femme lui parlait mal, mais je bouillais dans mon ventre, Comment devant le grand frère de ton mari tu peux tenir tête à ton mari ? Tu crois que si elle avait appris la sagesse du bois sacré elle allait se comporter comme ça ? Même s'il y a des problèmes il y a des moyens de les régler surtout s'il y a des étrangers à la maison. Cela fait que le frère n'a pas vraiment de poids dans la famille, quelqu'un que sa femme honni toujours il va dire quoi devant qui dans la famille ? S'il avait pris une bonne petite au village ici, bien éduquée dans le bois sacré et soumise là est-ce qu'il allait avoir tous ces problème ? Hein grand toi-même tu vois non ? C'est ça. »

Ces propos sont de Gueu Gongah Paul, jeune déscolarisé, retourné à la terre (agriculteur) marié et père d'un garçonnet de 5ans, résidant à Monlé (Sous-préfecture de Logoualé). Pour ce jeune homme, à l'image de bon nombre de jeunes hommes dan, seul l'initiation par la « Bonh » apporte à la fille et à la jeune femme le "bagage" nécessaire à la tenue d'un foyer, à la gestion d'une vie familiale et sociale. A l'analyse de son propos, il semble imputé la mésaventure de son frère au fait qu'il ait épousé une non excisée. En dépit du fait qu'il soit allé à l'école jusqu'en classe de 3^{ème} il a une vision assez restreinte au point que rien n'a changé dans sa perception de la pratique de l'excision. Pour lui il faut aller au-delà de l'excision en tant qu'acte "chirurgical" mais s'attarder sur l'aspect éducationnel. Education qui pour ce jeune dan ne s'acquiert pas à l'école mais dans l'enclos du bois sacré de l'excision. Autrement, la dépravation des mœurs qu'on observe chez les jeunes filles d'une façon générale et les filles dan en particulier aujourd'hui serait la résultante de la perte des valeurs que seules confère le passage par le « Bonh ».

* Les hommes "Gon'nou"³²,

Les aînés qui exercent l'autorité sur l'ensemble des lignages supervisent indirectement l'institution du « Bonh ». Pour eux, celle-ci est un mécanisme incontournable d'accès à la maturité des femmes, au mariage et à la reproduction sociale en pays dan. Par le lien social qu'elle permet d'établir entre les générations, l'excision est une référence qui ne peut échapper à l'influence androcratique de la communauté dan même si les hommes la relèguent au monde des femmes.

« Fils, c'est bien que tu t'intéresse à ta culture, c'est bien que tu sois allé loin dans les études. Tu sais nous on est ici et en tant que notable on reçoit les gens. Il y a des gens qui sont venus ici pour parler de ça (excision). Il voulait montrer un film sur la place du village ici mais les femmes ce sont opposé, ce n'est même pas nous je dis bien les femmes. Tu sais les "bousoumanis" là ils ne connaissent pas notre culture donc ils peuvent se permettre de parler de ça comme ça. Il paraît même que les garçons là-bas ne sont même pas circoncis. Donc c'est quelque chose qu'ils ne peuvent pas comprendre. Toi tu es d'ici, tu a été circoncis au village tu connais les choses c'est pour ça qu'on a accepté de te parler et puis ta mère à beaucoup de respect pour nous ici c'est à cause de tout ça. C'est bien d'aller à l'école, aller chez les blancs là-bas mais il ne faut pas oublier d'où on vient. Dans la vie on cherche les bénédictions on achète jamais la malédiction, donc il y a des choses auxquelles il faut faire attention. Nous on n'est pas contre l'évolution, la preuve tu as vu il y a courant au village ici, il y a télévision, même pendant les vacances les jeunes organisent des moments de réjouissance (journées culturelles), ils s'amuse, dansent tout ça. Donc on n'est pas des « broussards » comme on

³² Ici le suffixe ou le préfixe « nin » à disparu, comme pour signifier que celui-ci ou ceux-ci ne sont plus des enfants et qu'ils ont changé de statut social.

entend souvent. Moi que tu vois là j'ai trois femmes, les voici là-bas (pointant du doigt la case qui sert de cuisine où sont affairées les femmes), ce sont toutes des femmes mûres moi je n'aime pas les petites filles sales et impolis là ; Les valeurs sont entrain de disparaître aujourd'hui. Moi mes femmes, elles s'entendent très bien et tu as vu toi-même depuis que vous êtes venu là, quand elles sont venu saluer et proposer de l'eau est-ce que tu les vois encore venir se faire remarquer ici et là. Tout à l'heure celle qui est venue auprès de moi et m'a parlé presque dans l'oreille en s'accroupissant, me demandait si vous passeriez la nuit ici de sorte qu'elles vous préparent des couches. Femme d'aujourd'hui là c'est depuis la cuisine là-bas qu'elle allait me demander ça. Fils tout ça c'est pour te dire que l'école n'apprend pas tout. Tu vois des femmes comme ta mère (Directrice de l'école maternelle de Logoualé et Présidente de l'UFPDCI³³), elles sont allées au bois sacré, puis elles sont allées à l'école et aujourd'hui elles ont réussi dans la vie elles sont mariées, ont des enfants donc ce n'est pas un frein à la scolarisation encore moins à la réussite sociale et à l'enfantement bien au contraire tu reçois toutes les bénédictions des ancêtres. Il y a beaucoup d'exemple de femmes que je peux te donner. On voit aujourd'hui le nombre de nos filles qui reviennent de l'école avec des grossesses, ou encore des jeunes filles qui tiennent tête à leurs parents avec des propos grossiers et injurieux, tout ça pourquoi ? Parce qu'on dit que le monde évolue et que certaines pratiques doivent disparaître. Moi j'ai 11 enfants dont 6 filles mais elles sont toutes excisées, les 4 grandes sont mariées et elles ont des enfants. Tout ça pour te dire que l'excision n'est pas une mauvaise chose. Est-ce que avant que les blancs, les docteurs ou ceux qui sont en ville parlent, comment ça se passait. On dit que les femmes excisées ne font pas d'enfants, pour accoucher c'est difficile ou bien elles ne prennent pas du plaisir

³³ Union des Femmes du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire

au lit. Donc, depuis comment nous on faisait alors. Ce n'est pas bien d'insulter les coutumes des autres. On dit que chez les blancs là-bas chacun est chez lui, nous aussi on peut dire qu'ils sont méchants ou égoïstes. Depuis toujours l'excision existe et on n'a jamais eu de problèmes. Nos femmes nous font de beaux enfants et elles sont bien dans leurs vies de femmes. Dis-moi est-ce qu'en ville ou chez les blancs là-bas il n'y a pas de complications à l'accouchement ? Ce sont des choses qui font parti de la vie d'une femme et ça arrive à tout le monde. Est-ce que toutes ces femmes à qui ça arrive sont excisées. Tout ça ce sont des bêtises»

Propos de Blah Mamo, notable à Banlé (Sous-préfecture de Logoualé), ancien combattant et planteur d'environ 80 ans, marié (trois femmes toutes excisées, Macoura, environ 60 ans, Macogni, environ 60 ans et Yvette, environ 50 ans) et père de 11 enfants. Il ressort de cet entretien que pour les hommes dan, l'excision n'est pas à remettre en cause. Aux dires de notre interlocuteur dans chaque culture, coutume ou tradition, on pourrait trouver matière à critique. Autrement, les raisons avancées contre la continuité de la pratique de l'excision sont légères. On peut ne pas être excisée et être frigide, stérile ou avoir des complications à l'accouchement. Pour nous, dire qu'une femme non excisée n'est pas une femme, ce n'est pas refuser de constater sa spécificité biologique, mais c'est exprimer qu'elle n'a pas reçu sur son corps la marque du groupe qui la définit et la "forge", socialement comme telle. Dans ces conditions, si la conservation du clitoris est conçue comme une entrave à la réalisation de la sexualité féminine, c'est parce qu'elle met un obstacle à l'exercice de l'autorité masculine dans le couple. Il ne s'agit donc pas seulement d'un marquage du sexe féminin, mais d'un marquage du rôle social défini par son sexe. La femme doit être dépourvue de son clitoris afin de pouvoir se ranger dans le type de comportement que l'on attend d'elle, tout particulièrement dans le contexte matrimonial.

* Les néophytes

Les néophytes très jeunes ou adultes sont comme les véritables sujets du rituel :

Les néophytes dès l'âge de trois ans entrent dans une phase pré initiatique où leurs mentalités sont progressivement imprégnées des futures cérémonies initiatiques qui feront d'elles des femmes d'abord, des épouses ensuite et des mères pour le peuple dan.

L'initiation est donc une grande mission de vie qui marquera à jamais la fille Dan de sa naissance à sa mort, d'abord psychologiquement, puis physiquement et spirituellement. Selon Miller, les cérémonies d'initiation « ont pour but de séparer complètement le jeune homme de son passé négligeable, comme s'il était mort, puis de le faire re-naître à une existence entièrement nouvelle comme adulte³⁴ ». Cet auteur voit dans l'initiation « une introduction cérémonielle systématique des jeunes gens à la pleine participation à la vie sociale [...]. De telles pratique représentent des efforts pour river solidement le jeune homme à l'ordre social régnant et sont des moyens de développer la cohésion sociale ³⁵».

III.2.2. Les acteurs invisibles

L'éducation initiatique couvre à travers le « Bonh », en dehors des acteurs sociaux visibles hiérarchisés dans la société, les autres acteurs que sont les êtres invisibles :

* Les ancêtres « Mèman »

Les ancêtres, divinisés ou canonisés représentent la communauté des aînés décédés et ayant bénéficié de la

³⁴ N. Miller.- The children in primitive Society.- Bretano's, New York, 1928, P. 189

³⁵ N. Miller.- « Initiation » Encyclopaedia of the social sciences.- VIII, The Macmillan et Co, New York, 1932, P. 49

reconnaissance de leurs lignages respectifs³⁶. Ces ancêtres concernent autant ceux des lignages que les notables influents et connus des tribus Dan. A l'occasion des rites de l'excision, ils sont invoqués afin de bénir tout le déroulement de l'initiation.

* Les génies « Guina »

Après les ancêtres, ce sont les génies qui constituent le second volet des personnages invoqués lors du « Bonh ». Les génies sont des esprits plus ou moins mythiques ayant des pouvoirs supra-naturels et habitant l'univers magico religieux des Dan. Dans cet univers, sont censés être les sanctuaires de génies :

Les plans d'eau (cours d'eau, sources, rivières, fleuves...) sont ainsi adorés comme divinités. La terre, elle-même, porteuse de ces plans d'eau est aussi un génie et c'est pour cette raison qu'elle est l'objet d'un culte et un chef de terre « Sédê », distinct du chef de village « Douiti » du Malinké « Dougoutigui » (littéralement, le propriétaire du village), est chargé de la gestion de son culte. Tous les travaux agricoles sont sous la protection de cette divinité. Les montagnes sont aussi considérées comme sièges de divinités et sont également adorés et leurs cultes sont fidélisés par des rites réguliers dont les opérateurs pour chaque village sont bien connus. Les forêts (dites sacrées) ; certaines réserves forestières sont classées sous ce registre et bénéficient des mêmes dispositions spirituelles.

Chaque année, la cérémonie de clôture du « Bonh » permet d'appeler toutes ces divinités et de fédérer leurs grâces sur :

³⁶ Tout aîné décédé ne peut prétendre au statut d'ancêtre, qui est une véritable divination des anciens disparus (libations rituelles périodes, sacrifices, évocations). Un aîné dont la conduite et le comportement ont été jugés indignes de son vivant est écarté de ce statut de faveur.

- Les néophytes afin qu'il n'y ait aucun danger de mort qui les frappe ;
- Les exciseuses et leurs assistantes (clergé du « Bonh ») afin qu'elles soient bénies et perpétuent le rituel ;
- Les autres membres de la communauté dan pour qu'ils prospèrent et que les foyers soient féconds, la terre prospère et la santé soit le partage de tous.

L'excision est une institution sociale culturelle et religieuse, au risque de nous répéter, qui met en évidence tout l'univers religieux de l'environnement naturel et supra naturel du monde dan. L'éducation initiatique en mettant largement en évidence la portée spirituelle de l'excision n'épuise pas ses fonctions à l'intérieur de la société. Quelles sont ces autres fonctions et quelle est leur importance pour les populations prises individuellement et collectivement ?

IV. LES FONCTIONS DU « BONH »

A partir des données recueillies et des échanges semi-directifs et libres, il s'est dégagé de l'institution de l'excision cinq principales fonctions :

- les fonctions culturelles et sociales,
- les fonctions matrimoniales et maternelles,
- les fonctions symboliques et mythiques
- les fonctions religieuses et juridiques et
- les fonctions économiques et politiques.

IV.1. Les fonctions culturelles et sociales

Ces fonctions présentent deux principales caractéristiques ; elles sont à la fois intégratives et festives.

- La portée intégrative de l'excision à la sortie des initiées est une occasion de faire converger vers le village d'accueil³⁷ tous les convives (parents, voisins, amis, camarades...). Cet aspect intégrateur rattache l'individu dan présent dans la sous-préfecture ou vivant hors à un réseau social et contribue à sa socialisation ou à sa resocialisation selon le cas. Cette resocialisation soutenue par toutes les formes de solidarité, troc, dons en nature et en espèces et contre dons, ravive les solidarités mécaniques inscrites dans les traditions du terroir³⁸ ;
- La portée festive est la plus spectaculaire que l'on remarque, au jour de consécration de la fin de l'excision et de la présentation officielle des excisées au grand public.

L'exhibition des anciennes excisées précède celle des nouvelles, des parents, notamment les mères, tantes et assimilées. Toutes les danses de réjouissances sont appelées à se produire, celles des hommes comme celle des femmes y compris les masques de réjouissance. Les fonctions culturelles et sociales contribuent véritablement à donner un sens à l'excision perçue de l'intérieur du peuple dan comme une institution de socialisation non seulement féminine mais globale ; c'est-à-dire qu'elle favorise un processus par lequel les individus, chaque année, s'approprient les normes, les valeurs et les rôles qui régissent le fonctionnement de la vie sociale dan. Elle vise par ailleurs au maintien d'un certain degré de cohésion entre les membres de la communauté, ruraux et citadins, rassemblés pour l'occasion pendant plusieurs jours, jeunes et vieux, hommes et femmes, autochtones et allogènes.

³⁷ Plusieurs néophytes issues de villages différents peuvent faire leur sortie dans un village donné, qui devient village hôte pour la circonstance

³⁸ Pour les familles dont les filles ont subi l'excision, le jour de sortie est l'occasion d'offrir ce qu'on peut pour aider la famille à réussir les festivités (bois de chauffage pour la cuisine, vivres, non vivres, argent, bijoux, pagnes...)

IV.2. Les fonctions matrimoniales et maternelles

Dans sa fonction de socialisation (grâce à la vie communautaire hors de la famille consanguine), l'excision est perçue comme un filtre des premières expériences et épreuves de la vie sociale. C'est pour cela qu'au-delà de l'aspect chirurgical effectif dans les parties génitales extérieures des filles, il y a l'ouverture de nombreuses perspectives qui s'attachent à cette pratique dans l'optique des fiançailles, du mariage et de la maternité.

L'excision est un marqueur d'identité, elle signifie dans la chair (sexe) de chaque fille qu'elle peut prétendre à sa féminité totale et accéder à la fonction matrimoniale et maternelle. Ce marquage a son importance anthropologique dans la mesure où une fille non excisée en pays dan, ne peut prétendre à un mariage. D'ailleurs, quelle famille, le sachant, s'aviserait-elle à aller demander la main d'une telle fille ?

IV.3. Les fonctions symboliques et mythiques

Trois données essentielles meublent les fonctions symboliques et mythiques, il s'agit de : la parenté, l'identité et la reproduction sociale.

IV.3.1. La parenté

L'ablation d'une partie du clitoris lors de l'intervention chirurgicale qui inaugure le rite de passage fait saigner la néophyte. Le sang qui est versé sur la terre est celui du symbole d'appartenance commune de tous les Dan, sur leur terre natale. Ce symbolisme du sang interpelle chaque natif de Logoualé. C'est bien pour cette raison, qu'avant l'intervention des exciseuses, il est demandé à chaque famille, à chaque lignage et à chaque clan, de régler à l'intérieur de chaque structure sociale (groupe domestique restreint ou élargi), les litiges, querelles, incompréhensions, palabres avant le jour des opérations dans le « Kpon'tà » (bois sacré ou enclos sacré).

Cette disposition permet de purifier les esprits et de rétablir une réconciliation entre tous les fils et toutes les filles, entre parents du fait de leur origine mythiquement commune. Le sang d'une excisée ne doit pas

toucher le sol, si du « Jourtir » (Noir)³⁹ persiste dans les familles et entre les familles. C'est ce qui explique également que la semaine qui précède les interventions dans le bois sacré, les règlements de litiges, de palabres se multiplient tout comme les sacrifices propitiatoires qui sont faits aux génies et aux ancêtres afin d'obtenir le pardon et rétablir l'ordre sacré entre les "enfants des Dan". Cette disposition impérative est un fait qu'aucun chef de famille ne doit négliger. Pour les absents (dans l'impossibilité d'être physiquement présents, il est fait en leur nom, par les parents biologiques), un rite de pardon symbolique pour absoudre leurs fautes afin de leur épargner tout risque éventuel.

Les sacrifices aux esprits des eaux, des montagnes et des forêts puisent tout leur sens de ce symbolisme de réconciliation générale. Poulets, cabris, moutons, bœufs sont généralement les animaux requis pour laver le "Noir", signe des conflits, mésententes, impropres aux rituels d'excision.

IV.3.2. La reproduction

L'excision est centrée sur l'idée majeure de la procréation. Il faut passer par cette épreuve pour se marier et faire des enfants. Quand on connaît la fixation de la plupart des femmes et de la femme africaine en particulier à accéder à la maternité par le mariage, on comprend tout l'intérêt qu'on attache à la reproduction sociale. Une femme sans enfant est une calamité car, elle est considérée comme une sorcière et suspectée par tous. Les beaux parents peuvent même prendre une autre femme comme coépouse ou remplaçante de la première répudiée à leur enfant si la première épouse ne prouve pas ses vertus procréatrices par un ou plusieurs enfants à l'union matrimoniale.

³⁹ « Jourtir » ou noir ; Terme Dan désignant tout ce qui relève des rancunes, rancœurs ou frustrations que les uns et les autres peuvent avoir à cœur. Autrement dit tout ce qui peut faire obstacle aux bénédictions.

IV.3.3. L'identité

L'aspect identitaire quant à lui, est servi par la voie utérine dont le marquage physique est l'ablation partielle et l'incision des parties génitales qui libèrent le sang de l'alliance entre les vivants, les morts, les ancêtres et les génies. Etre femme dan, à la limite, c'est être excisée. Cette marque d'identité est préoccupante pour les familles qui mettent un point d'honneur à préparer sérieusement pendant des années, et au prix de beaucoup de sacrifices (matériels et financiers), les cérémonies d'excision de leurs filles ou petites filles, sœurs ou nièces... Les noms et les cérémonies qui président à leur attribution expriment ce sentiment généralement partagé.

IV.4. Les fonctions religieuses et juridiques

Le volet religieux et spirituel n'est pas le moindre dans la perception dan de l'excision. L'ensemble des rites, de la préparation à la fin de l'excision (remise des filles à leur famille respective) tout se passe sous les auspices des esprits, génies et divinités qui peuplent l'univers dan. Le vaste panthéon des clans et des tribus est particulièrement chargé de sollicitations abreuvé de sang d'animaux, de dons, de cauris et de colas ; assiégré de prières ; honorés de gestuels, de mimiques et de tout autre langage pouvant infléchir leur faveur au profit des excisées et de leurs familles.

La portée spirituelle de l'initiation conforte sa valeur juridique et inversement, en ce sens que le droit coutumier se fonde sur un socle religieux. Ces sont les divinités qui autorisent l'acte d'excision et en valident la qualité juridique. L'autorisation des divinités vaut caution légale. L'échec de l'excision est un échec juridique et accepté comme tel. Ainsi le sacré et le droit jouent de complicité dans le processus de l'excision.

Les fonctions sociales, culturelles, symboliques, religieuses et juridiques n'épuisent pas les nombreuses implications fonctionnelles de

l'excision, les fonctions économiques et politiques s'inscrivent également dans la logique du système initiatique du « Bonh » Dan.

IV.5. Les fonctions économiques et politiques

L'exploitation des ressources du milieu repose sur le potentiel humain ; or l'importance de ce potentiel en qualité et en quantité dépend des alliances matrimoniales, et surtout leur nombre et leurs conséquences reproductives dans la descendance générée par la filiation utérine. Le nombre de mariage dans le système polygynique et son caractère prolifique sont seuls aptes à garantir la richesse économique, du moins jusqu'à une certaine époque. Si l'on considère le mariage, autorisé régulièrement par l'excision, comme une source de procréation, on comprend alors que l'excision est aussi un des fondements de l'économie dan, en ce sens que la femme est un élément capital dans la stratégie des alliances et des naissances est une figure centrale à qui l'excision donne la pleine mesure de ses fonctions économiques outre les fonctions sociales et culturelles. Le passage de l'économie à l'autorité et à l'exercice du pouvoir se trouve encore dans la puissance et le nombre de bras valides qui reposent sur l'effectif des hommes. Comme nous le disions plus haut, cela se vérifiait à une certaine époque. Est-ce le cas de nos jours ? Vu que l'excision pratiquée dans le contexte actuel n'ouvre pas automatique droit au mariage. Nous sommes même tenté de dire qu'elle est aujourd'hui plus source de déficit financier que de bénéfice, for de ce que cela se fait de plus en plus tôt (avant la puberté) et dans un environnement socio-géographique différent (salle de bain, arrière cours en ville).

Les alliances des clans étaient une garantie de puissance dissuasive contre les clans ennemis. Comment garantir cette puissance réelle ou potentielle sans enfants en nombre suffisant dans les familles ? Et comment disposer de ces enfants sans femmes ? Et comment avoir ces femmes sans excision ? Là se pose toute la question.

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

L'excision en tant qu'institution serait un héritage des courants d'échanges que culture et religion auraient apporté aux Dan qui les auraient intégrés dans leur système social. Au regard de cette situation d'emprunt, nous sommes tenté de nous poser la question de savoir si la société dan souffre d'un stabilisme culturel au point de s'attacher à une pratique dont l'emprunt ou la copie peut-être contextuellement justifié. Mais la maintenir jusqu'au 21^{ème} siècle permet de douter quelque peu de son dynamisme culturel.

Cette première partie a situé le sujet dans un contexte environnemental, naturel et humain (géographique, historique et social) ; puis elle a présenté le phénomène de l'excision. Enfin, elle en a donné les formes de représentations.

L'excision intègre la logique communautaire dans ses articulations idéologiques et religieuses. Elle constitue par ses incidences économiques et politiques, un volet important de l'organisation des groupes sociaux malgré ses ambiguïtés dans sa perception interne (mélange du profane et du sacré), sa pratique dans la nature et ses effets dans la culture, son approche du genre entre un monde féminin et sa valeur utilitaire dans les alliances matrimoniales et la procréation...

Cette perception prolonge notre réflexion sur les pratiques opératoires proprement dites de l'excision, des dangers réels auxquels elle expose les néophytes et les critiques dont elle est l'objet depuis plusieurs années en Côte d'Ivoire.

Ce contexte situé se pose les questions de fond relatives aux dangers de ce phénomène à travers sa pratique et les critiques qu'elles suscitent.

Deuxième Partie:
Les pratiques de l'excision:
Dangers et critiques

CHAPITRE IV : LES PRATIQUES DE L'EXCISION ET LEURS MODES D'ORGANISATION

Dans ce chapitre, l'on pourrait distinguer quatre points : la présentation de l'appareil génital féminin, les lieux de l'excision (bois sacré), les instruments d'intervention et les modes opératoires.

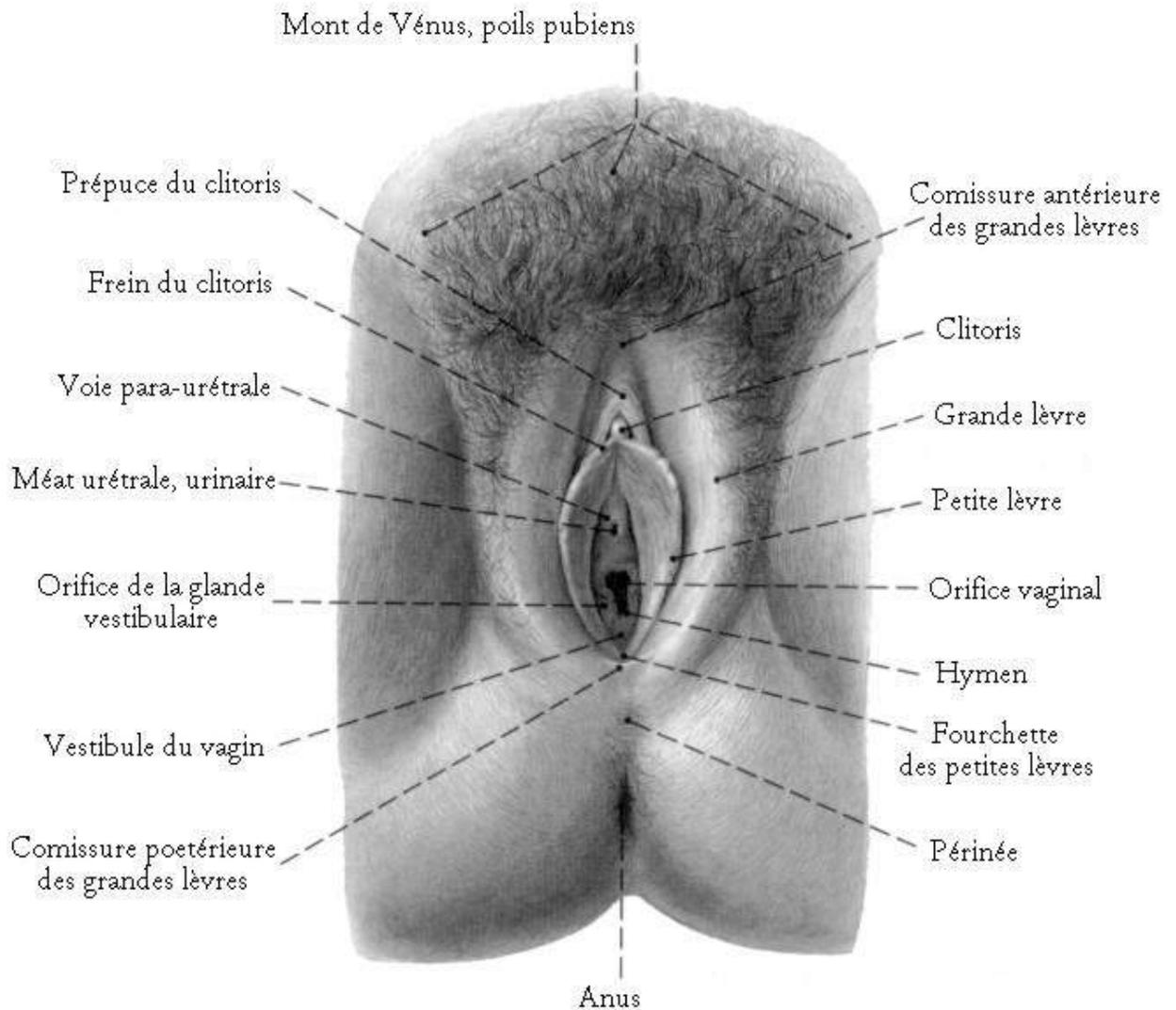
I. LA PRESENTATION DE L'APPAREIL GENITAL FEMININ

Pour mieux saisir les dangers que présente l'excision, il importe de suivre le descriptif de l'appareil génital externe de la femme (Cf. schéma n°1, page 99) et voir comment se prend-on pour pratiquer l'excision.

L'appareil génital féminin est composé d'une partie externe et d'une partie interne. La présentation ci-après ne concerne que la première partie. Schématiquement, cet appareil à une forme ovoïde convexe, délimitée par le pubis et le périnée, comprenant « une dépression médiane antéro-postérieure limitée latéralement par deux replis tégumentaires et un appareil érectile, situé à sa partie antérieure »⁴⁰.

⁴⁰ Dictionnaire des termes de médecine, 24^{ème} Ed., Paris, Maloine, 1995, 1095 p.

Schéma n°1
L'appareil génital externe féminin



Source : Wikipedia

Ce schéma laisse apparaître trois aspects anatomiques :

- 1- les formations labiales,
- 2- les formations érectiles
- 3- La fente vulvaire

I.1. Les formations labiales

Elles sont constituées de grandes et de petites lèvres, formées des replis cutanés symétriques et séparés entre eux par un sillon dit sillon interlabial. Ces formations labiales se trouvent de part et d'autre de la fente vulvaire (cf. schéma n° 1, page 99).

- Les grandes lèvres partent de la base du pubis au périnée. Leur surface est couverte de poils (Mont de Vénus) et leur face interne est plutôt une muqueuse qui contient des glandes sébacées sécrétant une substance blanchâtre appelée smegma vulvaire.

- Les petites lèvres ou nymphes, plus fines, situées en dedans et sensiblement parallèles aux précédentes, s'insèrent en avant autour du clitoris, participant à la constitution du frein et du capuchon clitoridien. Elles s'unissent en arrière pour former la fourchette vulvaire. Les petites lèvres présentent à l'état normal de nombreuses variations morphologiques individuelles en fonction de l'âge, de la parité (nombre d'accouchement), de la corpulence de la femme

I.2. L'appareil érectile

Il comprend plusieurs organes dont le clitoris « Son'ga » en dan, les bubes vaginaux constitués de deux formations comprenant les corps caverneux. Le clitoris, de forme presque cylindrique est situé au sommet du vestibule, et recouvert d'un capuchon appelé prépuce clitoridien et se termine par un gland légèrement arrondi.

I.3. La fente vulvaire

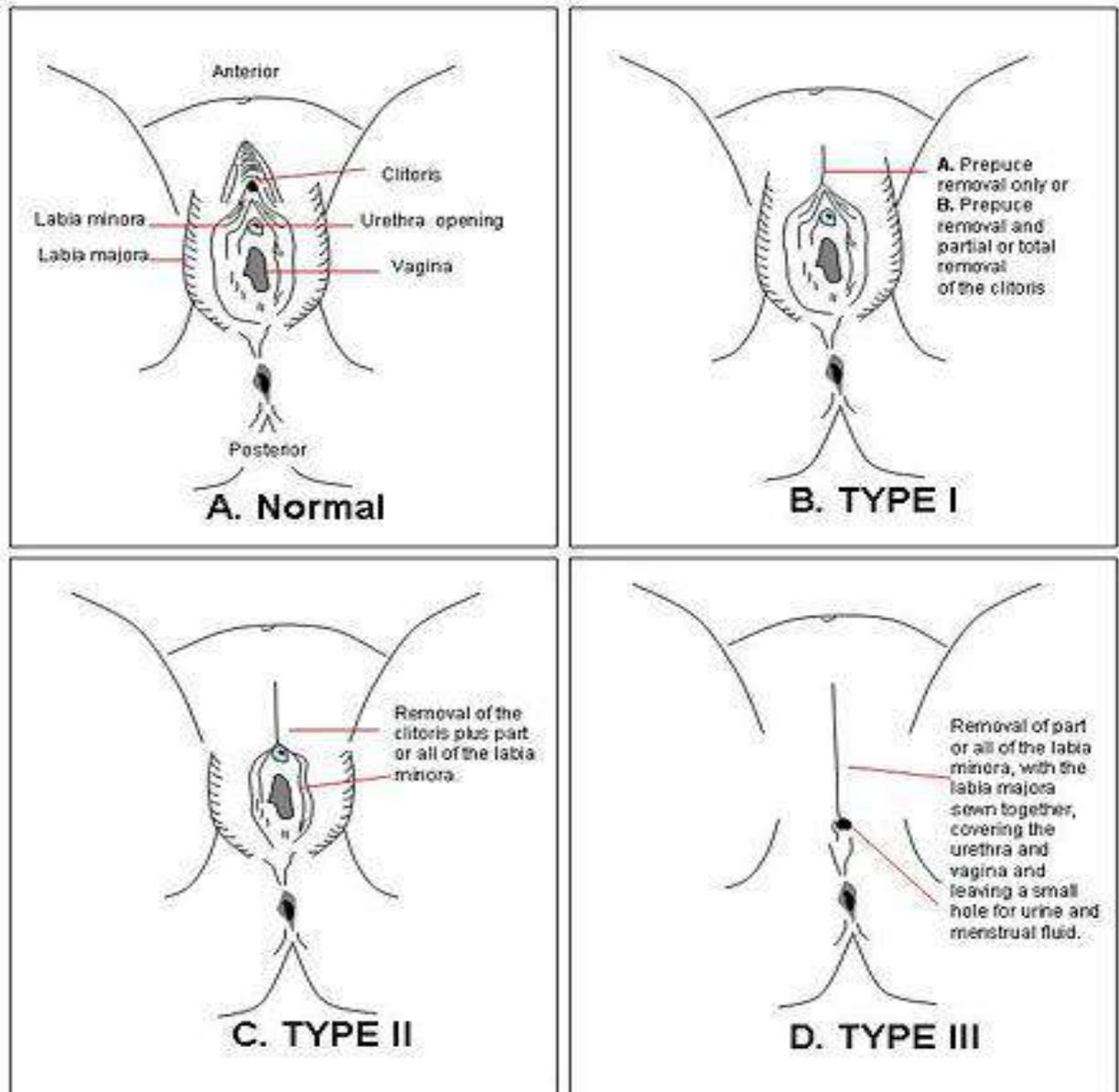
La fente vulvaire comprend respectivement d'avant en arrière : le vestibule, le méat urétral et l'orifice vaginal. La première de ces structures est une zone délimitée par le clitoris, les petites lèvres et le méat urétral ; l'orifice vaginal s'ouvre immédiatement en arrière du vestibule.

C'est sur cet appareil génital féminin qu'intervient l'acte d'excision provoquant une déformation de la configuration des éléments du sexe féminin notamment sur les structures labiales et le clitoris, selon le type d'excision pratiquée⁴¹.

⁴¹ Il faut préciser en rappel qu'il existe trois types d'excision : (Cf. schéma n°2 page suivante)

- le type 1 : excision a minima ou sunna vise à sectionner le prépuce du clitoris ;
- le type 2 vise l'ablation complète du clitoris de ses annexes et des petites lèvres ;
- le type 3, appelée circoncision pharaonique est aussi connu sous le nom d'infibulation.

Schéma n°2
Les 3 principaux types d'excision



Source : Wikipedia

II. LES LIEUX DE L'EXCISION

Les enclos sacrés de l'excision se situent à l'entrée du village dans sa partie Est⁴², à environ 1 à 2 kilomètres des premières habitations. Il s'agit d'un lieu choisi à proximité d'une rivière pour assurer la commodité de toutes les précautions d'hygiène, et de consommation d'eau, de cuisine et de lessive.

Ce bois sacré appelé en dan « Kpon'ta » est donc l'espace géographique où se déroulent toutes les actions, rites et procédures profanes et sacrées de l'excision. Dans l'enclos sacré qui occupe environ un hectare au bord de la rivière, se dressent de grands irokos (arbre sacré appelé « Gueu ») et d'autres arbres et arbustes comportant de nombreuses essences thérapeutiques connues des aînées et des prêtresses du « Bonh » et plus particulièrement de l'opératrice principale appelée « Zoulé », qui transmet ses connaissances phytopharmaceutiques à l'intérieur d'un cercle restreint et fermé.

III. LES INSTRUMENTS D'OPERATION

On peut distinguer trois types d'instruments et/ou objets que l'on peut identifier dans le bois sacré :

III.1. Les instruments incisifs

Il y a d'abord le couteau de l'exciseuse, appelé « Nin'ga ». Ce couteau à lui seul symbolise l'institution toute entière ; témoin ce titre d'article de journal, « Côte d'Ivoire : les femmes déposent le couteau ⁴³ ». Le « Nin'ga » est donc un instrument composé de deux parties : la lame en fer

⁴² Ce point cardinal, l'Est, est considéré comme une direction porteuse de bonheur et de succès

⁴³ Titre exact Mutilations génitales féminines : les femmes n'ont pas déposé le couteau, in quotidien intitulé « Le Jour » (Abidjan) du 8 Novembre 2001, article de Sethou Banhoro.

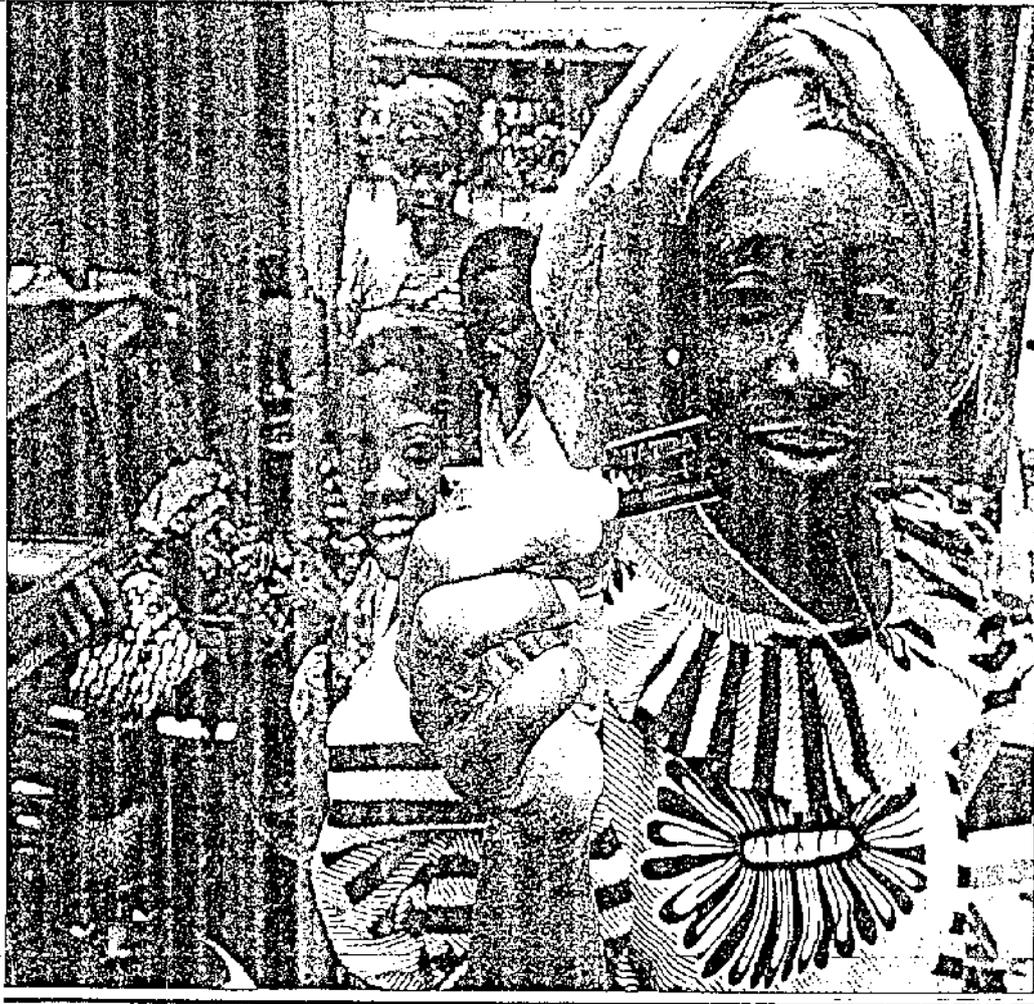
de 5 cm de long et de 1,5 cm de large et très affûtée dans sa partie utilisée ; puis le manche en bois de 4 cm environ de long et de 2 cm de large.

Il y a ensuite la lame rasoir⁴⁴, nouvel instrument (moderne) qui remplace de plus en plus le couteau ; elle est plus facile d'utilisation, tranchante et plus propre⁴⁵. Des ciseaux sont aussi utilisés.

⁴⁴ Cf. Planche n° 1 page suivante

⁴⁵ Cette propreté est vite souillée dès lors qu'elle sert, sans stérilisation ni désinfection, à opérer pour plusieurs filles l'une après l'autre.

Planche n° 1
Le nouvel instrument d'excision :
La lame de rasoir



Source : Jeune Afrique

III.2. Les objets-tests et objets supports

Certains objets usuels sont à signaler dans l'acte opératoire et post opératoire :

- La kola « Gô » : une kola de couleur blanche est mise dans la bouche de l'impétrante et sert de support – témoin pendant l'excision. Si la kola est touchée (marquée par des traces de dents), c'est que l'intéressée a manqué de courage ; en revanche, si cette kola est sans marque, c'est que la fille a été totalement brave et a su entièrement se maîtriser et triompher des douleurs. Les résultats négatifs du test lui valent raillerie et moqueries, alors que les résultats positifs lui valent félicitations. Le choix de la couleur blanche n'est pas fortuit. On dit parfois qu'une femme excisée est « plus propre ». A l'analyse, ce terme n'est pas entendu au sens strict d'hygiénique ni, dans son approche religieuse, de "pur". Il n'est d'ailleurs jamais dit que le clitoris en soi n'est pas propre, ou encore qu'il est impur. Relativement à cela, une analyse linguistique approfondie sur cette notion chez les Dan nous situe. Signifier qu'un sexe excisé ou une femme excisée est propre à l'image de la kola blanche reviendrait à dire qu'il est approprié à la femme, qu'il est conforme à ce qu'il doit être. Etre excisée serait donc être "propre" à occuper la position de femme, telle qu'elle est définie par la société qui la construit, c'est-à-dire à occuper une position de "second" par rapport à l'homme, et en particulier à son mari.

- Le tabouret de pierre « Goueu » ou la natte « Sêhê » : C'est sur une pierre plate tenant lieu de tabouret ou sur une natte de fibres de raphia tissées que la fille est assise pour l'intervention.

IV. LE CEREMONIAL

En pays Dan, l'excision se pratiquait initialement à l'âge de la puberté, c'est-à-dire entre 12 et 15 ans. Le moment crucial de l'initiation se situe à l'intervention chirurgicale proprement dite.

D'une façon générale, les familles prennent toujours attache avec une exciseuse de renom, mais qui est originaire d'un autre village, voire d'un autre canton. Cette disposition afin d'éviter toute complication lors de l'opération. Selon les explications de nos interlocutrices, il peut arriver qu'il y ait des antécédents entre l'exciseuse et une des néophytes ou même une question de jalousie de la part des autres exciseuses du village. Toutes choses qui peuvent susciter des "attaques" d'ordre mystique lors de l'opération ou après comme ce fut le cas de Matoma Dion⁴⁶ : « Lors de mon excision, j'ai eu des complications. J'étais fille unique de mon père et orpheline de mère et j'avais à peine 6 ans quand mon père décida de me faire exciser (Matoma est née en 1952). Or chez nous, surtout à cette époque-là, seule les filles pubertes avaient le droit et le devoir de se faire exciser, ce, dans la perspective du mariage juste après la sortie du bois sacré sinon le jour même pour certaines. (Il faut préciser que la plupart des néophytes à cette époque sont fiancées avant d'être excisées). Alors mon père en tant que notable très influent m'a imposée à la cohorte ce qui n'a pas plu à plusieurs personnes. C'est ainsi qu'après l'excision, alors qu'au bout de quelques jours mes co-initiées commençaient à guérir, moi mon état s'aggravait. Je souffrais du mal qu'on nomme « Zèh » (termite) en Dan. C'est un mal pernicious, d'origine mystique. Visiblement c'était un sort que m'avait jeté un mécontent. Le mal se manifestait tout comme son nom l'indique, c'est comme si des termites me mordaient l'intérieur du sexe et la plaie ne guérissait pas. Il a fallu l'intervention de mes tantes auprès des vieilles du

⁴⁶ Matoma Dion, la cinquantaine, originaire de Koudoupleu dans la sous-préfecture de Logoualé. Elle est mariée et mère de 3 enfants. C'est une institutrice à la retraite qui vit aujourd'hui à Abidjan suite à la guerre dans la région.

village (Kola, incantation, sacrifice de poulet blanc, percale blanc et une somme de 5000 F cfa, une fortune à l'époque) pour apaiser les esprits qui, paraît-il, auraient été offensés, par l'attitude de mon père. Je vous assure que le traitement en plus est très douloureux. La « Zoulé » utilisait une décoction de diverses plantes dont elle faisait couler le jus sur un couteau chaud ? Et cette mixture chaude coulait sur la plaie infectée. Du coup, j'ai été la dernière à sortir, bien après les autres et sans faste. »

Le matin de l'excision, très tôt, les mères des néophytes se réunissent pour faire un repas commun pour les filles. Du riz à l'huile de palme ou « Fliguilé » en dan. Les ingrédients sont : riz, huile de palme rouge, piment et du sel. D'après les informations que nous avons recueillies, l'huile de palme aurait diverses vertus dont celle d'apaiser et de permettre de supporter la douleur. Après le repas, les filles sont accompagnées par leurs tantes jusqu'au lieu où l'exciseuses doit les retrouver. Les mères pour des raisons émotionnelles n'accompagnent pas leurs filles. L'arrivée de l'exciseuses « Zoulé » se fait en "fanfare". Elle est accompagnée de ses assistantes « Gban'nin Nézou », chantant et dansant. La plupart des chants de l'exciseuse et sa cohorte, sont des chants qui à l'analyse des textes semblent justifier ou expliquer l'excision de ces filles :

Tli ya tô si wê

Ya si a song mâ ô

L'épervier ne prend pas les poussins au hasard

Il les prend suivant leurs caractères.

Autrement dit, on excise ces filles là maintenant parce qu'elles sont arrivées à maturité et qu'il est temps pour elles de devenir des femmes. D'un autre côté, c'est un chant, aux dires de nos interlocutrices, qui défie le courage des jeunes filles. L'épervier étant un oiseau de proie, il est assimilé

aux difficultés de la vie. Les serres représentent le couteau de l'excision. Tout comme il emporte sa proie dans les airs, il est ici fait allusion à l'élévation au-dessus des vicissitudes de la vie. Une proie ou un oisillon qui sort des serres de l'épervier est comme aguerrri, fortifié et prêt à affronter la vie sociétale avec tout ce que cela comporte.

IV.1. L'entourage familial

En présence des tantes de chaque néophyte entonnant des chants d'encouragement, de louanges, d'éloges des familles et d'imploration de l'assistance, des génies et des ancêtres..., la fille est immobilisée sur un tabouret plat de granit poli ou sur une natte, face à l'Est. Les jambes écartées, la fille est maîtrisée par des aides – exciseuses « Gban'nin Nérou », principalement ses bras, jambes et bustes sont solidement tenus afin d'éviter les mouvements incontrôlés pouvant occasionner des blessures imprévues pendant l'intervention. Une noix de kola blanche lui est glissée dans la bouche. Le choix de la couleur de la noix de kola n'est pas un hasard. Le blanc symbolisant la pureté, l'innocence et la virginité. Ne pas y apposer les traces de dents s'interprète comme le signe de l'immaculation, de la virginité sous-tendu par le courage de la néophyte.

IV.2. L'intervention "chirurgicale"

L'exciseuse « Zoulé » se présente ; s'accroupit et le couteau « Nin'ga » dans la main droite, professe des paroles incantatoires sur le couteau ou la lame de rasoir. Elle saisit entre le pouce et l'index de sa main gauche, le clitoris qu'elle tranche en trois séquences rapides :

- une fois à droite
- une fois à gauche
- une fois en bas.

Le clitoris sectionné, est immédiatement enterré par les aides soignantes. C'est alors qu'on retire de la bouche de la nouvelle excisée la

noix de kola pour "lire" le résultat du test de courage. Railleries ou félicitations sanctionnent ce résultat.

IV.3. Les soins et les manifestations post-opératoires

Plusieurs séquences marquent ces soins post-opératoires :

- l'arrêt du sang (hémorragie). Après lavage à l'eau de la plaie, on applique à celle-ci une solution de décoction de plantes médicamenteuses à base d'écorces et feuilles aux vertus hémostatiques⁴⁷ ;
- le breuvage rituel ; unealebasse d'eau d'environ un demi-litre sur laquelle sont prononcées des paroles de "protection spirituelle" est offerte comme boisson à l'excisée ;
- la protection du corps médian ; un morceau de percale de 1,50 m de long sur 1 m environ de large est utilisé pour ceindre la taille de l'initiée ;
- la protection du sexe ; elle est assurée par une bande de tissu qui lui sert de cache-sexe et tenue par deux rangées de ceintures en perles autour des reins ;
- le maquillage esthético-religieux ; les tantes de l'excisée opèrent sur le corps et surtout le visage un maquillage à base de poudre de kaolin blanc, signe de purification consommée. La joie qui éclate est communiquée à tout le bois sacré et s'exprime par des scènes de "folies joyeuses" : cris hystériques, bains de poussière, danses à rythmes saccadés, chants...

⁴⁷ Les noms de ces plantes n'ont pas été communiqués pour préserver le secret initiatique.

IV.4. Les chants et danses des excisées

Une fois toutes les filles excisées et après les soins individuels d'usage, toutes les excisées exécutent une danse collective soutenue par des chansons de victoire et d'allégresse qui consacrent leur unité et symbolisent leur esprit de corps dans la "fraternité initiatique". C'est un des nombreux chants que chantent les jeunes filles juste après avoir été excisées. Ce sont des chants de défi à l'encontre de l'exciseuse comme une réponse aux chants de l'exciseuse :

Zou é ka wé a kâ

Yé peu min

Yé koi tar mà wo

On a entendu parler d'une exciseuse

On a entendu parler de l'excision

Mais tout ça c'est derrière nous à présent

En d'autres termes, c'est pour dire qu'elles n'ont rien senti, parlant de la douleur relative à l'excision. Finalement il y a eu beaucoup de bruits pour peu. Elles ont passé l'épreuve avec succès. En clair, c'est comme si les néophytes avaient relevé un challenge. La réputation de l'exciseuse l'ayant précédée n'a en rien entamé leur détermination et leur courage. A la limite, elle se rit d l'exciseuse et de son couteau « Nin'ga ».

IV.5. la retraite des initiées

Du lieu de l'excision à celui de la retraite, une marche en file indienne est faite tout en chantant ; les femmes, la tête et le visage à demi couverts par un pagne noir, et consacrées par le rite d'excision, marchent lentement et disparaissent au plus profond du bois sacré. Dès leur entrée à la retraite, les filles sont soumises à certaines interdictions :

- si d'aventure, elles rencontrent un homme (lorsqu'elles vont à la rivière ou lors du ramassage du bois de chauffe), elles ne doivent pas lui adresser la parole. C'est d'ailleurs pour cela qu'à chaque déplacement elles chantent pour signaler leur présence de sorte à ce que les hommes et les filles non excisées prennent des dispositions pour les éviter auquel cas ils sont passibles d'amendes dont le montant varie de 50Fcfa à 500Fcfa c'est à l'appréciation du pouvoir discrétionnaire de la « Zoulé » ;
- elles ne doivent pas sortir toute seule de l'enclos sacré ;
- elles ne doivent pas avoir un mauvais comportement durant la retraite. C'est-à-dire boudier, se battre, voler, mentir, injurier, être vulgaire... Pour les dan, tout ce qu'une initiée fait pendant sa retraite, lui restera toute sa vie. La retraite étant considérée comme une période d'éducation, les filles doivent en sortir "correcte" ;
- elles ne doivent pas se coucher sur le côté, ni s'asseoir les pieds croisés pour ne pas être "collées" c'est-à-dire avoir une mauvaise cicatrisation ;
- elles ne doivent pas passer par-dessus les objets pour éviter de saigner ;
- elles ne doivent pas toucher à un objet en dehors de leur lieu de retraite pour ne pas que cet objet soit détruit par les esprits ;
- elles ne doivent pas consommer d'huile de palme, « yon tin » "huile rouge", ni des sauces gluantes (« glonga yi » : sauce gombo ; « djoun yi » : sauce de gombo séché ; « klpé yi » ;

« guilé yi » ; « sràn yi »...) sous peine de retarder la cicatrisation ;

- elles doivent toujours s'agenouiller avant de manger ;
- tous leurs repas doivent être goûtés par la « Zoulé » avant qu'elles ne les consomment.

Chaque soir, les files sont lavées et soignées par la « Zoulé ». Durant tout le temps que va durer leur retraite, les initiées reçoivent des visites et de la nourriture de leurs parents. Pendant quarante jours, elles vont vivre ainsi dans l'enclos sacré.

IV.6. La figure de la fillette de compagnie

Un personnage particulier retient l'attention de l'observateur dans l'ensemble des personnes qui animent les rites et manifestations de l'excision. La fillette de compagnie est un personnage féminin d'environ 6 à 8 ans. Elle assiste les excisées pendant tout le temps et est à leurs services pour leurs menus besoins.

Cette figure emblématique du « Bonh » est considérée comme un personnage qui cristallise l'innocence et représente les esprits des lignages et des ancêtres ; elle incarne donc tout ce monde supra naturel dont les forces doivent protéger spirituellement les nouvelles excisées.

IV.7. Les suites de l'intervention

Sans pouvoir établir une liste exhaustive des dangers que courent les filles et femmes excisées à Logoualé, il a été cependant signalé de fréquents accidents directement ou indirectement liés à l'excision⁴⁸.

⁴⁸ Nous reviendrons sur ces aspects dans le chapitre 5 consacré aux dangers de l'excision.

Les hémorragies sont les formes les plus fréquentes des dangers directs que connaissent les membres de la cohorte de l'excision. La médecine locale à base phytopharmaceutique est utilisée pour juguler ces hémorragies lorsqu'elles surviennent. Dans le pire des cas, certains anciens (hommes) du village sont sollicités discrètement pour aider les prêtresses si leurs soins s'avèrent inefficaces.

Les chiffres de décès consécutifs à des hémorragies signalés sont environ de l'ordre de 1 %. Les décès de ce type sont diversement interprétés et ne semblent pas anormaux dans la perception et la mentalité des populations.

Malgré toutes les précautions et supplications spirituelles, les infections et mauvaises cicatrises consécutives aux manipulations hasardeuses, aux instruments non stérilisés, aux attouchements continus avec des mains souillées, les applications de feuilles, argiles et autres produits infectés causent de nombreux désagréments, lors des sessions d'excision. Cela peut parfois retarder la sorties des cohortes quand un ou plusieurs cas de maladies se déclarent. Ces infections peuvent être guéries grâce aux soins thérapeutiques des tradi-praticiennes. Mais les échecs ne sont pas à écarter et peuvent parfois se traduire par des décès soit à l'intérieur du bois sacré pendant les 40 jours de réclusion, soit après l'excision⁴⁹.

V. LE CHRONOGRAMME DU CYCLE INITIATIQUE

Le chronogramme du « Bonh » comporte deux niveaux : le niveau préparatoire et le niveau de l'initiation.

⁴⁹ Voir chapitre 5 : les dangers de l'excision

V.1. Le niveau préparatoire

Il commence à environ 12 mois de l'opération. Cette période sert à préparer les champs, à effectuer les cultures de riz et de manioc et de toutes les provisions vivrières et produits carnés en fonction de leurs cycles respectifs. Le gibier particulièrement prisé en cette circonstance, donne lieu à des parties de chasse organisées pour pourvoir les familles en viande fumée.

Tout comme la nourriture sous toutes ses formes, l'on fait de la réserve de bois de chauffe pour les besoins domestiques, indispensables aux nombreux repas, et autres usages requérant beaucoup de combustibles.

V.2. Le niveau de l'initiation

- Le premier jour

Comme présenté plus haut, le premier jour est décisif car c'est l'aboutissement de tous les préparatifs matériels, psychologiques et sociaux. C'est ce jour qu'à lieu l'opération "chirurgicale" qui consomme le rite initiatique.

- Le septième jour

Une cérémonie a lieu ce jour au bord de la rivière « Ko » où campe toute la cohorte de l'initiation⁵⁰. Un repas commun est préparé à l'attention de tous (prêtresses, aides, excisées) et esprits (ancêtres et génies protecteurs). A la veille de ce repas de remerciements, des médicaments spéciaux à base de plantes (feuilles et écorces) sont préparés pour des soins particuliers aux excisées en vue de faciliter et accélérer la cicatrisation des plaies.

La journée commence tôt dès le levé du jour (environ 6 heures du matin) où les filles vont prendre un bain collectif à la rivière dans un concert de chants, de chahuts et de bonne humeur pour donner, par leurs clameurs joyeuses l'assurance aux personnes extérieures au bois sacré.

⁵⁰ Par personnels, il faut comprendre les néophytes, les exciseuses, leurs aides et les tantes ou marraines des candidates

- Le quinzième jour

Les filles, presque guéries, se livrent progressivement aux travaux habituelles de leur milieu : nourriture, ménage, pilage de céréales, quête d'eau, de bois de chauffe, toujours pour rendre compte ainsi de leur état de bonne santé physique, morale et psychologique. Mais en même temps pour les transformer en bonne ménagère. A partir de ce moment, elles peuvent converser avec tout le monde sans restriction. Vue qu'elles sont pratiquement guéries, donc le risque de sortilège ou de mécontentement des esprits pouvant retarder ou compliquer la guérison n'existe plus. Les filles peuvent même sortir sans surveillance, mais toujours en groupe par contre. Les conversations ne doivent jamais porter sur ce qu'on leur enseigne, sauf entre initiées. Après la constatation de la guérison de toutes les filles, leur sortie est programmée au 40^{ème} jour.

- Le quarantième jour ou « Wlan »⁵¹

Il marque la fin de l'initiation au bois sacré. Pour ce grand jour, la parade de la sortie, appelé « Wlan » en Dan, commence par le bain collectif, suivi des derniers soins corporels.

Avant le départ des pensionnaires du camp, tous les objets sont incinérés dans un grand feu préparé et allumé hors de l'espace initiatique et généralement à un carrefour.

Les symboles attachés à ce rite sont de plusieurs ordres. En brûlant tout le matériel utilisé et les objets ayant servi au bois sacré, on consume tous les mauvais sorts et autres mauvais esprits rodant à l'intérieur et aux alentours de l'enclos. En se séparant ainsi de tous leurs objets personnels et collectifs, les excisées renoncent à jamais à leur état ancien et rentrent au village comme des personnes nouvelles revêtues d'atouts nouveaux pour leur vie nouvelle. Le carrefour est dans l'idéologie religieuse dan, la croisée des chemins, symbole de choix, de chances et de possibilités plurielles.

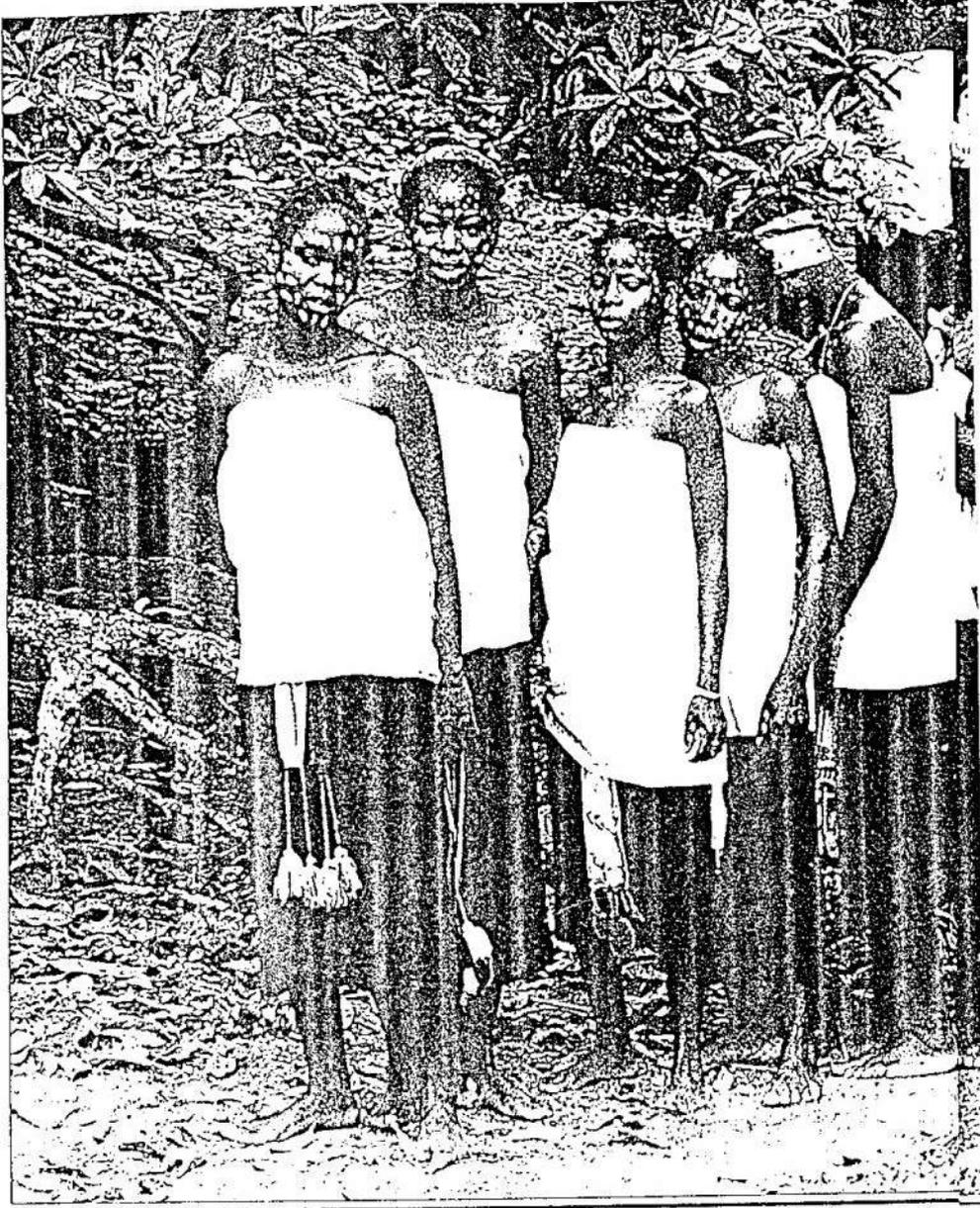
⁵¹ Voir planche n°2 page 117

La phase finale du séjour se termine par un dernier rite tout aussi symbolique. Les excisées quittent l'une après l'autre leur couchette en courant et sans regarder en arrière et sautent trois fois, au dessus de la flamme, poursuivies par les aides-soignantes, chicottes à la main⁵².

⁵² D'autres symboles sont à décrypter dans cette dernière phase de levée de siège au bois sacré. Les traditions initiatiques révèlent que les esprits du bois sacré viennent bénir les excisées à leur départ du Kpon'ta. Ils viennent tous accomplir ce rite ; ils ne doivent pas être vus sous peine de mort. Aussi recommande-t-on de ne regarder en arrière sans aucun prétexte. Pour les y convaincre, elles sont poursuivies, chicotte à la main par les aides de camp des excisées.

Planche n° 2

Cérémonie de sortie du bois sacré : « Wlan »



Source : Jeune Afrique

Ces différentes phases sont conduites dans une ambiance joyeuse où l'esprit de solidarité devient de plus en plus concret. En effet, les discours avant, pendant et après l'opération sont tous emprunts de cette idéologie de fraternité et d'entraide. Les co-initiées doivent se considérer comme des sœurs consanguines. Leur sang ensemble versé dans l'enclos y aurait marqué leur nouvelle naissance et une partie de chacune (partie du clitoris amputée et enterrée) d'elle est ensevelie dans le sol de cet enclos pour sceller leur alliance.

Les filles richement vêtues (pagnes dan (« Zahagouê ») de grande qualité, bijoux...) et peinturlurées de kaolin blanc, rentrent au village en file indienne en chantant (voir planche page précédente) :

Bonh yé yé nii
Ô guien gâ mo
Ehé zo ahilé
Ehé zo ahilé

Nous marchons sur les pas de notre devancière,
Nous marchons sur les pas de nos aînées,

Par ce chant, les nouvelles initiées prennent l'engagement de respecter le code d'honneur des initiées à l'image de toutes celles qui sont passées par l'enclos sacré avant elles. Subtilement, elles prêtent "serment" devant leurs parents, les anciens, les promotions initiatiques antérieures en un mot devant tout le village et préparent psychologiquement les jeunes filles candidates à la prochaine promotion. C'est un moment de réjouissance collective et suivant la richesse des familles le « Wlan » peut durer plusieurs jours. Mais d'une manière générale, le lendemain de la sortie, les filles font le tour du village pour saluer et remercier toutes celles qui les ont encadrées et rendu visite pendant leur retraite. En d'autres termes, par ce chant, les jeunes excisées attestent de l'ancienneté et de la perpétuité de la pratique.

Elles ne sont ni les premières et ne seront certainement pas les dernières. A chaque génération son aînée et son cadet serons-nous tenté de dire.

CHAPITRE V : LES DANGERS DE L'EXCISION

Les attaques contre l'excision aux plans interne (national) et externe (international) tiennent des raisons d'ordre médical, physiologique, psychologique, socioculturel et juridique. Si l'excision fait l'objet d'une mobilisation pour son abolition, c'est qu'elle pose problème au niveau de la fille, de la femme et globalement de la société. Et pour comprendre la "gravité" de la situation, il importe de saisir l'importance des perturbations sur la santé indépendamment des passions que suscite cette atteinte à une tradition ancienne que certains considèrent comme immuables.

I. LES DANGERS MEDICAUX

La santé de la mère et de l'enfant dénonce de nombreux risques liés à l'excision et à ses conséquences directes et indirectes, identifiables chez la femme et parfois chez l'enfant nouveau-né.

I.1. Chez les femmes

Une "intervention chirurgicale" sommaire, sans anesthésie, effectuée avec des moyens précaires (couteau, lame rasoir ou ciseaux) non stérilisés, peuvent provoquer de graves lésions au plan obstétrical et gynécologique. Les accouchements dans ce cas là, présentent des risques chez la parturiente (délivrance laborieuse). Bien souvent, chez la femme excisée, une déchirure (épisiotomie) s'impose, si ce n'est une césarienne

pour faciliter sa "délivrance". Il y a lieu de citer les douleurs, les chocs, les hémorragies, la rétention d'urine aiguë, les lésions des tissus adjacents, les risques de maladies à transfusion sanguine.

Pour les femmes dan de Logoualé, la maternité du Centre de Santé Rural de la ville ne dispose pas de plateau technique pour les opérations ordinaires et de spécialistes (gynécologues–obstétriciens). Il n'y a qu'une seule sage-femme et un médecin généraliste, pour traiter les cas de complication éventuelle assez fréquents dans la formation sanitaire⁵³.

Lorsqu'on sait qu'à la maternité de Logoualé, on enregistre que trois accouchements sur dix (10) naissances pour l'ensemble des 22 villages de la Sous-préfecture et que les 7/10^{ème} de ces accouchements s'effectuent à la maison, loin de toute assistance médicale, on peut imaginer les désastreuses conséquences pour les cas de complications dues ou non à l'excision.

La femme excisée est exposée, lors des accouchements à la déchirure du périnée avec un taux trois fois plus élevé que celles qui ne le sont pas. Les fistules vesico-vaginales ou recto-vaginales atteintes lors de l'excision sont à l'origine de longs et difficiles accouchements à risque.

« Pour le seul mois de Novembre 2005, nous avons eu cinq (5) cas d'accouchements difficiles sur onze (11). D'abord, les parturientes sont jeunes et les délivrances sont toujours difficiles. Nous ne savons pas si cela est dû à l'excision, qui est très pratiquée ici, mais [...] c'est vraiment très difficile. Sur ces 5 cas sur 11, il y' a eu deux (2) décès [...] Les femmes pensent que c'est à la maternité qu'il y a plus de décès, alors qu'il y en a plus

⁵³ Les formations sanitaires de Côte d'Ivoire sont classées en cinq (5) catégories :

- les Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) (au nombre de quatre (4) dont 3 à Abidjan et 1 à Bouaké) ;
- les Centres Hospitaliers Régionaux dans les Chefs–lieux de Préfectures ;
- les Hôpitaux secondaires dans les Chefs-lieux de Sous-préfectures ;
- les Centres de santé dans certaines circonscriptions (Communes rurales). Souvent, au ras du sol, les cases de santé, dont de nombreux villages en sont dépourvues.

dans les villages et même ici, à Logoualé dans les concessions. Les vieilles femmes disent que nous ne savons pas bien traiter les cas d'accouchement et ne connaissons pas les plantes et médicaments pour faire vite accoucher les femmes. Même celles que nous faisons évacuer sur le CHR de Man, c'est une fois sur deux, qu'on arrive à sauver et la mère et le bébé. Les femmes se méfient de nous ici pour les accouchements, malgré les informations, la sensibilisation, l'aide du sous-préfet, des cadres et des animatrices des coopératives [...] »⁵⁴.

I.2. Chez les enfants

Les dangers de l'enfant porté par une mère excisée sont d'abord les souffrances fœtales. Les douleurs de la mère et les risques de prématurité (accouchement avant terme) et de mortalité sont plus élevés. Nous n'avons pas pu disposer de données quantifiées, mais il ressort des explications avec le Médecin-chef et de la Sage-femme de l'Hôpital et de la maternité de Logoualé, que les conséquences de l'excision n'épargnent pas le fœtus et s'évaluent en termes de mortinatalité et de néo natalité. Les tests sérologiques ne peuvent se faire sur place, l'on ne parle pas pour l'instant de transmission du VIH/SIDA aux nouveaux-nés par la mère.

La prévalence du VIH/SIDA est environ de 7% selon les dernières estimations de l'Institut National de la Statistique (INS) et communiquées par le Ministère de la Santé Publique et de l'Hygiène Publique. Ce taux est un des plus élevés d'Afrique. Ainsi, le danger de la pandémie est-il permanent dans l'ensemble du territoire, même si la région de Man (dont la Sous-préfecture de Logoualé) reste dans la fourchette moyenne de l'ordre de 4%. Il faut signaler que ce chiffre est approximatif du fait de la guerre et de l'occupation

⁵⁴ Ces propos sont ceux de Mlle IRIE Elisabeth, sage-femme à la maternité de Logoualé ; propos recueillis en décembre 2005 à Logoualé.

Cette situation de la peur de la maternité tient à deux raisons : la peur des ordonnances médicales ; les femmes estiment que leurs époux ne peuvent payer les médicaments jugés trop chers pour leur bourse, par ailleurs, les tradipraticiens (matrones et guérisseuses sont plus qualifiées pour les questions d'accouchement). Cependant, elles viennent pour le suivi des nouveaux-nés et pour les campagnes de vaccination.

des Régions du Centre, du Nord et de l'Ouest. Cette région, depuis quatre (4) ans (Septembre 2002) reste difficile d'accès et tout établissement statistique est quasi-impossible.

Cependant, avec la pratique de l'excision qui perdure d'une part et les méthodes et techniques opératoires d'autre part, le danger du VIH/SIDA reste réel pour Logoualé à travers le fait excisionniste par le bois sacré : couteaux, lames de rasoirs, ciseaux non-stérélisés peuvent provoquer en chaîne une contamination, si d'aventure une des filles en excision est déjà contaminée.

Une faible séroprévalence n'est pas une garantie contre le mal du VIH/SIDA puisqu'un seul cas suffit pour constituer une source de contamination. Aux séquelles gynécologiques, urologiques et obstétricales, risquent de s'ajouter les dangers infectieux du SIDA. Même si la virginité est de rigueur pour la majorité des filles avant l'excision, il faut signaler que l'excision tardive n'est pas prohibée. Les candidates peuvent donc être déjà infectées par voie sexuelle ; mais de telles vierges peuvent aussi l'être par tout autre moyen dehors du sexe.

Dans tous les cas, le risque sanguin de contamination demeure. Le risque de contamination redouté pendant l'excision en file indienne avec des instruments contaminés par exemple, n'est pas écarté après l'excision. Car les tissus cicatriciels d'une vulve opérée peuvent se rompre assez facilement pendant l'acte sexuel de pénétration et provoquer des plaies pouvant être des portes d'entrée pour le VIH/SIDA dans les rapports hétérosexuels.

II. LES DANGERS PHYSIOLOGIQUES

L'appareil génital féminin, tel que présenté plus en amont, comporte une série de vaisseaux sanguins conduisant au clitoris. Il y a entre autres, l'artère dorsale et la veine principale du clitoris. Si au cours de l'opération elle est endommagée, il se produit une hémorragie difficile à contenir. Dans le cas précis de l'infibulation, l'ouverture minime laissée à l'écoulement de l'urine et à l'écoulement des menstrues peut provoquer une accumulation du sang, ce qui provoque des douleurs du bas ventre pouvant engendrer à terme, une stérilité de la femme.

Une des conséquences de l'excision, lorsqu'elle est mal pratiquée, provoque la miction difficile, l'infection récurrente des voies urinaires, la dysménorrhée (règles douloureuses), le neurone clitoridien, la dyspareunie (rapports sexuels douloureux). Le dysfonctionnement sexuel, les infections pelviennes chroniques et les leucorrhées, l'infécondité, les fistules vésico-vaginales, les fistules recto vaginales, les kystes dermoïdes et les abcès de la vulve, le travail prolongé et la dystocie.

Malgré l'application de nombreuses plantes thérapeutiques, il a été signalé des cas de cicatrisations difficiles. C'est le lieu d'invoquer les complexes interférences entre l'action physique de l'excision par l'ablation partielle ou totale d'organes et les significations para-religieuses sans qu'on mesure toujours la véritable portée des différentes composantes du rite sur les néophytes. Ces dangers encourus étant minimisés ou perçus comme ayant leurs explications dans des sources mystiques, il devient difficile de conduire des actions efficaces et rapides de prise de conscience de ces dangers et surtout de les éradiquer.

III. LES DANGERS SOCIOCULTURELS ET MORAUX

A l'idée que la non excisée sera pratiquement exclue de la communauté Dan et risque de ne pas trouver de mari pour fonder un ménage et sera privé de maternité, le phénomène de l'excision exerce une pression psychologique et culturelle sur les familles et les individus. Les enfants de sexe féminin plus concernés par ces dangers ne sont pas à l'abri de la situation inverse dans la société d'aujourd'hui en transition et compressée entre la tradition et la modernité.

Alors que d'une part le jeune dan de Logoualé "exige" que sa future épouse soit excisée, d'autre part un autre dan à Abidjan ou n'appartenant pas à cette ethnie, refuse d'épouser la fille dan excisée. Que faire dans cette douloureuse alternative tant pour la fille que pour le jeune homme ?

En plus des dangers objectifs physiologiques et médicaux, l'excision expose à des dangers socioculturels et moraux dont l'analyse doit tenir compte, comme en témoigne ce récit de vie, difficilement arrachée à une mère d'excisée, originaire de Logoualé et vivant à Abidjan (Abobo-Gare).

TEMOIGNAGE :

Madame Loua Jeannette, 48 ans, secrétaire de direction dans une société d'import-export à Abidjan-Plateau, originaire de Logoualé, précisément de Gouélé. Elle-même excisée, elle est mariée et mère de 5 enfants dont 3 filles.

« Vous savez chez nous ce n'est pas facile. On dit que ce sont les mères qui décident de l'excision ou pas de leurs filles. Mais la réalité est autres, c'est mon mari avec ses grandes sœurs au village, ses tantes et sa mère qui ont tout décidé. Moi je ne pouvais plus rien l'enfant leur appartient, elle porte leur nom. Au début quand mon mari à commencé à me parler de

cette affaire je me suis vraiment opposé c'est ainsi qu'il a fait venir des aînées membres de l'ASSOFY (association des femmes Yacouba d'Abidjan) pour me parler et me convaincre mais je suis resté sur ma position. En leur disant que je ne voyais vraiment pas l'intérêt qu'il y a aujourd'hui à exciser les enfants. Et ça c'était près de six à huit mois avant les grandes vacances. C'est après mon premier refus que mon époux est allé comploter avec ses parents. Ils avaient tout préparé en secret parce que pour moi la question était réglée puisqu'il ne m'en a plus parlé. A l'approche des grandes vacances il m'a laissé entendre que sa grande sœur devait venir chez nous pour des examens médicaux car elle avait quelques problèmes de santé, ça je le savais et je ne me suis fait aucune idée quand aux projets qu'ils avaient. Déjà je vous signale qu'on allait rarement au village depuis que j'ai eu du travail. Mon mari est professeur d'anglais dans un lycée ici donc avant pendant les grandes vacances on allait tous pour au moins un mois au village. Mais quand la famille a commencé à s'agrandir mais surtout quand j'ai eu du travail nos vacances ne coïncidant pas on ne pouvait plus aller ensemble au village. C'est souvent lui qui y allait pour les cas de décès. Nous avons 5 enfants dont 3 filles ; l'aînée, Flore (1970), la cadette Anita (1972) et la benjamine Caroline (1979). Déjà, notez que pour nos garçons Serge-Olivier (1975) et Franklin (1977) mon mari n'a pas voulu qu'ils soient circoncis à l'hôpital ici à Abidjan, c'est du temps où nous allions encore au village pendant les vacances qu'ils ont été circoncis conformément à la tradition (masque sacré, retrait dans le bois sacré pendant un mois, grande fête à la sortie du bois sacré) mon mari a même fait immoler quatre moutons sans compter tout ce que nous avons dépensé en dons et autres. Ceci pour vous dire combien mon époux est attaché à la tradition quoique qu'intellectuel, en fac d'anglais il avait même bénéficié d'une bourse d'été pour un séjour linguistique en Angleterre mais qu'est-ce que vous voulez. Presque tous les dimanches il va à Yopougon où la communauté organise une course de masque⁵⁵. Moi je suis née au village j'y ait grandi et fait mes

⁵⁵ Jeux dan au cours duquel un masque amuseur poursuit une personne. Le but est pour le premier

études primaires. Ensuite j'ai été orienté au collège d'orientation de Bouaké après l'entrée en sixième et plus tard au lycée jeunes filles où après deux échecs au Bac probatoire j'ai quitté le système traditionnel. Je suis venu à Abidjan chez ma tante à Koumassi Sogefiha. Mais je vous précise que pendant les grandes vacances, dans l'attente de mon orientation en sixième, mes parents m'ont fait exciser, j'avais 12 ans. C'était très douloureux et j'en ai gardé un très mauvais souvenir car je suis tombé malade dans le bois sacré. J'ai eue ce qu'on appelle la maladie de la termite « Zêh ». Elle se manifeste par des picotements semblables à la morsure des termites au niveau de l'appareil génital et pour soigner ça les matrones utilisaient des décoctions de diverses plantes dont elles faisaient couler le jus sur un couteau chauffé à blanc et cette mixture chaude coulait directement sur la plaie infectée, et je vous assure à en parler j'en sens encore la douleur. Je n'ai jamais eue l'explication de cette complication. Finalement pour cela je ne suis pas sorti en même temps que les autres je suis sorti une semaine plus tard. Personnellement je ne sais pas ce que l'excision m'a apporté, c'est vrai j'ai appris des choses là-bas mais est-ce qu'on avait besoin de m'exciser pour ça ? C'est par rapport à tout ça que je ne voulais pas exciser mes filles, surtout que maintenant il y a tellement de maladies contagieuses sans remède. Pour les deux grandes comme en ce temps là on était fréquent au village je n'ai véritablement rien pu faire car j'étais dans la famille de mon mari, avec les beaux-parents à côté tu n'as pas vraiment de marge de manœuvre de même que mes parents aussi. Donc ça s'est fait et Dieu merci il n'y a pas eu de complication, elles avaient dix et huit ans. Elles vont bien et grâce à elles je suis grand-mère aujourd'hui. C'est for de ça que mon mari ne voulait rien entendre. Alors finalement sa grande sœur est venue. C'était dans le mois de juin, juste avant les grandes vacances. Alors un soir quand je suis rentrée du travail, car je ne rentre pas à midi vu que je travail au Plateau je ne peux pas me permettre de faire cet allé et retour. Donc quand

d'attraper le second avant le point d'arrivé et le second échapper à son poursuivant. Pour les Dan c'était un test pour les jeunes gens qui devait faire preuve de leur endurance et de tactique devant la foule composée presque essentiellement de jeunes filles dont certaines sont des promises.

je suis rentrée le soir je ne vois ni ma fille, ni ma belle-sœur et mes autres filles de me dire que Caroline était parti au village avec tantie Marie (ma belle-sœur) et que c'est papa qui les a déposé à la gare. C'est là que j'ai réalisé ce qui se produisait et combien mon époux m'avait trahit. En même temps je m'en voulais en disant que si j'avais dit oui j'aurais pu au moins dire au revoir à ma fille. Sur le coup j'avais toutes les mauvaises pensées du monde. Et si quelque chose lui arrivait, elle n'a pas ma bénédiction, je ne connais vraiment personne là-bas, où ça va se faire, comment ma fille va réagir ? Tant de questions, j'étais tellement angoissée que j'ai fait une crise d'hypertension artérielle. Défaite, j'ai exigée et obtenue de mon mari qu'il aille dès le lendemain au village avec les autres enfants pour ne pas que la petite se sente toute seule et qu'au moins l'un de nous soit à ses côtés. Heureusement tout s'est bien passé en ce qui concerne l'opération. Après l'excision, selon la coutume, elle nous a rejoint à Abidjan à la fin des vacances avec ses frères et soeurs. Elle s'est mariée ici avec un jeune homme de Man, depuis 2 ans. Sa première grossesse l'année dernière s'est très mal passée. D'ailleurs, j'avais remarqué que ma fille se plaignait souvent de maux de ventre, surtout après chaque règle. Je me suis dit, c'est normal, c'est maladie de femmes. J'ai trois filles et chacune a des règles douloureuses et ce n'est qu'à la première naissance que cela disparaît. Je n'ai pas fait attention. Mais la grossesse de Caroline s'est mal terminée. Elle est morte à l'accouchement et on n'a pas pu sauver son bébé. Après mes recherches, la sage-femme m'a dit que les examens faits avant son accouchement présentaient des anomalies, ses parties intimes étaient abîmées et que ses complications viennent de là. Le médecin m'a confirmé la même chose. Ce serait l'excision et ses conséquences qui expliqueraient la mort de ma fille et de son bébé. Ma fille et son mari habitait Yopougon Sicogi et quand elle a perdu les eaux c'est à la maternité de là-bas qu'elle a été conduite mais à la vue de la complication elle a été transférée au CHU de Cocody pour accouchement dystocique à la lecture du rapport dont le médecin sur mon insistance a bien voulu me donner une copie (document

qu'elle nous présente mais dont elle ne nous permet pas d'en faire une copie mais nous en fait la lecture). A son admission au CHU de Cocody, elle ne présentait pas d'antécédents particuliers sauf la notion d'excision rituelle du 2^{ème} degré. Examen clinique général normal : température artérielle 37°, tension artérielle 12/7, bon état général. Examen obstétrical : hauteur utérine 27 cm faisant présumer qu'il s'agit d'une grossesse non à terme, rythme cardiaque fœtal assourdi, ce qui explique la souffrance fœtale aiguë, le toucher vaginal normal est impraticable, car il s'agit d'une rétention à la vulve, du fœtus en présentation céphalique, par un véritable anneau fibreux vulvaire exerçant une striction sur la tête du fœtus. Cette situation empêche l'expulsion et entraîne ainsi une souffrance fœtale aiguë objectivée l'assourdissement du rythme cardiaque du fœtus. Une large épisiotomie latérale gauche permit l'expulsion d'un enfant prématuré de sexe masculin, pesant 1,900 kg, mesurant 46 cm et ayant un score d'apgar de 3 à 6 en 5 mn. L'accouchement se termine par une délivrance artificielle suivie de révision utérine et une réparation de l'épisiotomie ainsi que les délabrements de la muqueuse du vagin qui est œdémateuse et ecchymotique. Dans les suites immédiates, l'enfant décède dans le service de pédiatrie à la suite d'une hémorragie méningée. Pour la mère, il se produit une incontinence des urines, ainsi qu'un lâchage de la suture de l'épisiotomie dû à la mauvaise qualité des tissus mous ce qui entraîne une hémorragie cause du décès de ma fille. Je ne sais pas ce qui s'est passé au village là-bas pendant son excision mais ma fille n'a plus été bien jusqu'à cette tragédie.

Je me suis juré qu'aucune de mes petites filles ne subira l'excision, quelles que soient les pressions du village et de mon mari. Parce qu'en dépit de ce que m'ont dit le médecin et la sage-femme il trouve que j'exagère et que plein de femmes meurent de suite de couche sans avoir été excisées ».

A travers ce récit, notre interlocutrice met en exergue plusieurs situations sous jacente à la pratique de l'excision. Nous allons commenter quelques bouts de phrases qui nous semblent révélateurs :

« [...] vous savez chez nous ce n'est pas facile. On dit que ce sont les mères qui décident [...] mais la réalité est autre, c'est mon mari [...] »

Ces propos, nous révèlent clairement une contradiction. Durant nos différents terrains il nous a toujours été dit que l'excision est une affaire de femme. C'est la mère, les tantes, les grand-mères et souvent même les néophytes elles-mêmes qui décident de l'excision. Or ici c'est le contraire qui est affirmé comme pour dire que si ouvertement on nous fait croire que c'est une affaire de femme, en vérité ce sont les hommes, les chefs de familles qui décident. D'ailleurs, comment pouvait-il en être autrement au regard des différentes versions de l'origine de l'excision en pays Dan. C'est un semblant de pouvoir ou d'autorité qu'on semble accorder aux femmes quand on sait que dans la réalité c'est un commandement qui s'impose à elles. Comment peuvent-elles décider pour des enfants qui ne leur appartiennent pas ? « [...] moi je ne pouvais plus rien l'enfant leur appartient, elle porte leur nom [...] ».

C'est d'autant plus vrai que nous sommes dans une société patrilinéaire. Autrement dit les hommes "délèguent" un semblant de pouvoir aux femmes, mais un pouvoir avec une marge de manœuvre quasi inexistante dans la mesure où elles ne peuvent pas s'opposer à l'excision des filles. Comme si par soucis de pudeur les hommes demandaient aux femmes de faire cela à leurs places.

Le deuxième point que nous pouvons retenir émane de la phrase suivante :

« [...] c'est vrai, j'ai appris des choses là-bas mais est-ce qu'on avait besoin de m'exciser pour ça [...] »

Dans ce bout de phrase, madame Loua ne remet pas en cause le bien fondé de l'institution dans sa globalité. Au demeurant elle reconnaît même y avoir été instruite. Ceci pour dire que le « Bonh » fondamentalement reste une institution somme toute importante pour la transmission des savoirs, valeurs et principes sociétales Dan, toute chose que l'école "moderne" n'est

pas à même d'apporter. Mais tout comme dame Loua, nous sommes tenté de nous interroger sur le maintien de l'aspect chirurgical qui vraisemblablement reste le point focal de ce rite initiatique.

IV. LES TROUBLES PSYCHOLOGIQUES

La frigidité attribuée à tort ou à raison aux femmes excisées trouverait son explication au fait que le gland clitoridien étant une partie très sensible des organes génitaux externes de la femme, c'est à ses environs immédiats qu'existent les corpuscules spécifiques de la volupté. L'ablation du clitoris aurait des répercussions directes sur les corpuscules et annihilerait leurs réactions. L'altération de la sensibilité sexuelle de la femme excisée proviendrait de cette opération.

Par ailleurs les grandes douleurs ressenties lors de l'opération et ses répétitions (même alternées) au moment des relations sexuelles, rendent les rapports sexuels pleins d'appréhension voire de peur pour la femme à chaque rapport qui devient une répétition de souffrance et non de plaisir.

Les angoisses et les inquiétudes peuvent conduire à des dépressions aux sinistres conséquences. Les choses sexuelles étant entourées de beaucoup de pudeur et de discrétion ; la femme vit souvent seule son drame en silence ne sachant pas toujours les réactions des mères, tantes et même des membres de la classe d'âge à l'annonce de ces informations intimes dans la vie du couple et de la famille.

De nombreux dangers sont directement liés à l'excision. Elle déclenche des mouvements anti-excisionnistes aujourd'hui dans l'Ouest ivoirien et en Côte d'Ivoire.

Mais comment les population autochtones de Logoualé perçoivent –elles ces dangers et comment les interprètent-elles ?

V. LES PERCEPTIONS DES DANGERS LIES À L'EXCISION

Les affections et autres pathologies liées à l'excision sont diversement interprétées par les Dan. Leurs perceptions et interprétations de ces pathologies ne sont pas différentes des autres maladies et affections qui ont cours dans la société dan.

Les drames majeurs survenant lors de l'excision sont attribuées à deux types de causes ; les effets de conflits endogènes et intrafamiliaux, les actions perverses des membres de la communauté au regard des esprits protecteurs et tutélaires.

V.1. Les causes endogènes

Certaines maladies en pays Dan trouvent leur explication dans une action maléfique d'un membre de la famille. Les conflits latents en lignée paternelle ou maternelle peuvent se transposer sur le plan de la sorcellerie pour leur règlement sur un membre masculin ou féminin. Ce transfert de vengeance ou de règlement de compte s'accomplit dans un processus extra-familial : envoûtement, ensorcellement, empoisonnement... L'excision des filles est considérée comme une occasion dont profitent les "forces du mal" pour enfoncer le clou aux filles déjà vulnérables du fait des plaies de l'excision, une hémorragie sans fin, une infection pernicieuse, une fièvre persistante, un accouchement à risque, une mortalité maternelle ou mortinatalité... sont généralement considérés comme des actions malveillantes des esprits mauvais, initiées et conduites par les forces obscures. C'est d'ailleurs pour cela que chez les dan de Logoualé l'exciseuse

cooptée par la ou les familles est toujours d'un autre village de sorte à ne pas créer ou raviver des conflits rien qu'au sein des exciseuses.

V.2. Les causes exogènes

Ce sont celles survenant dans les familles mais provoquées par des causes externes au groupe domestique : la violation des totems et tabous collectifs (du village par exemple), le non respect des interdits de premier ordre (ceux du clan) peuvent être à l'origine de grandes calamités dont l'excision peut servir de support morbide voire mortel. Dans la cosmogonie Dan, certains animaux, certaines espèces de poissons de certains cours d'eau sont interdites à la consommation. Par exemple à Gbangbéguiné, le totem est l'oiseau sauvage. L'histoire enseigne qu'un des ancêtres étant une nuit parti à la chasse se serait perdu et qu'après plusieurs jours de marche, c'est un oiseau, un calao « Fâhâ » qui aurait donné de quoi à manger à ce chasseur et lui aurait indiqué le chemin de retour. Une fois au village l'ancien ayant relaté son aventure, la décision fut prise avec serment de faire non seulement du calao, mais de tous les oiseaux sauvages un animal totémique qui désormais fait parti des divinités qui les protège. Donc, dès l'instant où cette restriction est violée, l'esprit des oiseaux lève du dessus d'eux leur puissance protectrice et cela a pour conséquence non seulement pour le profanateur, mais sa famille et par ricochet tout le clan, l'apparition des cas de maladies, d'incidents et de morts ; Et il en est ainsi de tous les animaux totémiques.

Dans tous les cas, les principaux dangers ne sont jamais liés à l'excision elle-même. A la limite, la mort consécutive à l'opération est interprétée comme une intervention des esprits (ancêtres, génies et sorciers) qui sont intervenus pour créer le malheur dans la cohorte des excisées.

De la cause objective du décès, l'on passe à une explication métaphysique de ce même décès. Pour comprendre ce saut, il faut savoir que le dan considère ontologiquement l'être humain comme constitué certes

d'un corps, mais de plusieurs principes immatériels dont peuvent se saisir les esprits du mal pour causer la maladie, la morbidité et même la mort. L'explication métaphysique prime sur l'explication physique.

CHAPITRE VI : LES CRITIQUES A L'EXCISION

Quand on examine les perceptions de l'excision par les populations dan, les fonctions de cette excision comme phénomène social aux plans religieux, économique, social et culturel et surtout les dangers auxquels s'exposent les filles, on comprend alors les nombreuses critiques qui s'élèvent de plus en plus contre la pratique.

I. LE PLURALISME CONCEPTUEL

Trois concepts sont à examiner sous ce registre :

- la castration ;
- l'excision ;
- les mutilations sexuelles.

I.1. La castration

Le concept de castration est un concept psychanalytique. Dans son sens ordinaire, il signifie ablation ou destruction d'un organe, au sens technique, il s'inscrit dans le complexe de castration qui est une réponse fantasmatique aux questions que suscite chez l'enfant, les différences anatomiques des sexes.

Ce concept qui sert aussi à qualifier l'excision se situe à un point de convergence entre l'imaginaire des occidentaux (couper, enlever, extraire de

l'homme quelque chose d'inné) et l'imaginaire des mythologies africaines, à travers plusieurs cosmogonies. La castration explique en même temps l'excision et la circoncision, c'est-à-dire les interventions chirurgicales chez la femme (clitoris) et chez l'homme (ablation du prépuce). Même si ce concept fonde les différentes formes de représentations de l'action de l'homme sur les sexes féminins et masculins dans de nombreuses sociétés, ces différentes sociétés ne l'interprètent pas de la même manière.

En Afrique, de nombreuses mythologies ont inspiré l'excision et la circoncision qui continuent à rattacher la permanence de leurs rites à ces origines. On peut évoquer à cet effet le mythe des Dogon situés dans les falaises du Bandiagara au Mali. Dans ce mythe fondateur, on raconte que le dieu Suprême Amma voulut s'accoupler avec la terre son épouse afin de donner naissance à des jumeaux. Mais au moment où il s'approcha d'elle une termitière, symbole du clitoris se dressa et gêna Amma qui l'abattit et féconda enfin sa femme. Amma ayant écrasé la termitière symbolique, accomplit en fait le premier geste de l'excision que les Dogons ne font que perpétuer de génération en génération. Les Dogons pensent que chaque être humain en venant au monde est à la fois mâle et femelle et pourvu de deux âmes jumelles. Chez le garçon, cette âme siège dans le prépuce, élément femelle ; chez la fille, elle siège dans le clitoris, élément mâle. Le prépuce et le clitoris sont les sièges du mauvais sort et ils doivent être supprimés.

Une autre légende, celle des Samogo du Burkina Faso, nous ramène à ceci : dans le temps leur ancêtre voulait suivre deux chemins à la fois. Elle mit donc un pied sur la route gauche et l'autre sur le chemin droit ; alors elle se retrouva avec une fente entre les jambes et un morceau de chair représentant le clitoris. Il a fallu enlever cette chair pour que ses deux jambes puissent se resserrer sans frottement.

Un récit tchadien nous dit qu'à la suite de sa circoncision un homme se refusa à sa femme, le sexe de celle-ci n'étant plus à sa convenance.

Désespérée, sa femme se rendit chez le circonciseur, le suppliant de lui faire ce qu'il avait fait à son mari. Pour la satisfaire, celui-ci lui trancha le bout du clitoris et les petites lèvres ; mais peu après l'opération, il devint aveugle. C'est depuis ce jour-là, qu'une vieille femme accomplit l'acte et l'on interdit rigoureusement aux hommes d'y assister de peur de perdre la vue.

Mme Macini dans son cours d'anthropologie religieuse (licence 1995-1996, Université Bordeaux II) disait : « le mythe, du point de vu de sa forme est, à l'origine, une tradition orale de la société. Les mythes sont racontés par les anciens ou par certains individus particuliers, ou par certains clans et cela exclusivement en des occasions bien précises. Sa narration est donc ritualisée. Il se présente sous forme de variantes et est soumis inévitablement à des modifications constantes : il relève ainsi, une forme dynamique, de par sa tradition orale et de par ses différents narrateurs. En ce qui concerne son contenu, tout mythe se déroule dans le passé. Il relève d'un autres temps, un temps logique et non chronologique, mythique et non historique. Il raconte une série d'évènement à la suite desquels des choses ont commencé à exister ou à se transformer pour devenir telles qu'elles sont aujourd'hui. Il est à l'origine de tout ce qui est fondamental pour une société. Le mythe fonde la réalité, son rôle est d'ancrer, de figer dans un temps hors du temps les présupposés ou les fondements d'une culture. » Et c'est d'ailleurs à juste titre que M'barga dit, « le mythe apparaît comme fondateur de la coutume ». C'est bien sur cette base qu'il nous a été souvent répondu, « nos parents faisaient ainsi ». La reproduction du contenu de la coutume par transmission donne force de loi à la pratique. L'excision et la circoncision semblent bien s'inscrire dans cette répétition de l' « habitus »⁵⁶.

⁵⁶ L'Habitus est un concept philosophique ancien, réactivé par Saint-Thomas et les scolastiques avant qu'il ne soit repris par les sociologues classiques. C'est Pierre Bourdieu qui en 1968 utilise le concept pour désigner ainsi le processus par lequel un individu est conduit à s'approprier quelque chose qui lui est extérieur et, plus précisément, toute disposition ou acquis incorporé de façon durable à la personne qui s'avère capable de générer à son tour une infinité de pratiques et de discours. Ce concept permet selon Bourdieu d'articuler l'individuel et le social, les structures internes de la subjectivité et les structures sociales extérieure. L'Habitus est donc une manière pratique d'éprouver et d'exprimer le sens que l'on a de sa propre valeur sociale c'est-à-dire de la place que l'on occupe avec son corps dans l'espace par un maintien et des gestes assurés ou réservés et avec la parole, par la manière agressive, assurée, désinvolte, in *Dictionnaire des Sciences Humaines*, 1990, 147 p.

Ce qu'il convient de retenir, c'est que l'excision et la circoncision se trouvent bien dans les sociétés qui les pratiquent, à la même source ; elles touchent la femme et l'homme dans leur intégrité physique pour pleinement revêtir les significations ontologiques, religieuses et sociales qu'elles véhiculent.

1.2. L'excision

Définie comme action d'inciser puis d'enlever un tissu pathologique, cette définition première va être ensuite affectée à la pratique génitale ; même si le mot circoncision a entretenu la confusion en ne se servant que d'un qualificatif pour spécifier le rapport à l'homme ou à la femme (circoncision masculine ou circoncision féminine), il a fallu vite démarquer les sexes auxquels s'appliquaient les interventions physiologiques au regard des significations que les sociétés leur donnent.

Depuis le XVI^{ème} siècle déjà, l'argument pathologique va servir à orienter certaines pratiques excisionnistes pour soigner des patientes⁵⁷. En Europe, la chirurgie du XVIII^{ème} siècle préconisera l'excision comme remède à la lascivité féminine. L'hygiène sexuelle constituée au XVIII^{ème} siècle comme nouvelle discipline médicale, utilisera l'excision thérapeutique comme voie de guérison, thèse entretenue par deux médecins : GRAEFE et Baker-Brown. L'Américain Battey proposera dans cette logique médicale l'ovariectomie, c'est-à-dire une castration féminine comme moyen de traitement des troubles nerveux. Ce que Erlich traite de misogynie médicalisée va se poursuivre jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle aux Etats-Unis d'Amérique, en contribuant, ainsi à amplifier la version médicale des mutilations sexuelles.

L'abandon progressif des ces pratiques mutilatoires pour d'autres techniques médicales moins traumatisantes morphologiquement et

⁵⁷ Il s'agit de l'hypertrophie clitoriclo-labiabe des femmes d'Ethiopie ; faits rapportés par M. Erlich dans son ouvrage intitulé « Les mutilations sexuelles », PUF, Paris, 1991, Collection Que Sais-Je ?

psychologiquement, fait rebondir le sujet sur le terrain de la barbarie et de la sauvagerie des mutilations génitales des femmes ; même sujet, autres techniques, autres populations, autres appréciations.

I.3. Les mutilations sexuelles et leurs portées

Ce qui s'appelle excision médicale, une fois sortie du milieu hospitalier devient mutilation sexuelle (génitale). Le concept de mutilation même s'il est synonyme (au sens de ses origines latines : mutilo signifiant couper, retrancher, déformer) de celui d'excision, il reste fortement marqué par le sceau péjoratif de la "brutalité", de "l'incivilisation" et de "l'irresponsabilité" graves. C'est l'une des raisons pour lesquelles la réflexion autour de l'excision provoque des réactions souvent violentes. Aussi bien de la part de ceux qui en occident, considèrent la pratique comme relevant d'un autre âge que ceux qui en Afrique se sentent blessés et préfèrent minimiser les données quantitatives liées à la pratique. Il faut aborder cette question avec beaucoup de recul. Certes, aujourd'hui les médecins ont largement démontré le caractère inutile de la pratique, seulement il faut tenir compte de l'avis des personnes concernées. Sans renoncer au combat féministe, il importe de s'interroger sur le traitement des questions culturelles qui relèvent plutôt d'une approche anthropologique.

Pourquoi parle t-on de mutilations sexuelles au pluriel alors qu'on ne parlait que d'excision au singulier ? Y'a-t-il plusieurs mutilations sexuelles ? Si c'est le cas la mutilation féminine en ferait-elle partie ? Si c'est encore le cas, pourquoi les luttes contre l'excision, ou les mutilations sexuelles sont-elles plus préoccupées par un seul type de mutilation, celle de la femme en délaissant la mutilation masculine ?

Enlever le prépuce du pénis en modifiant la forme matérielle et originelle de l'organe mâle, n'est-ce pas une mutilation sexuelle ?

Cette question pourrait dans la logique du concept "Mutilations" s'élargir aux scarifications identitaires (faciales, dorsales...) des Senoufo du Nord aux altérations bucco-labiales opérées par les femmes Lobi du Nord-Est ivoirien... Ouvrir une parenthèse des scarifications serait difficile à fermer et cela risquerait surtout de nous éloigner du sujet traité. Toutefois, la critique qu'offrent les trois concepts de castration, d'excision et de mutilation garde toute sa teneur.

Au lieu de délaisser très rapidement le contenu du concept "Excision" comme un objet obsolète et usagé pour ensuite trop brutalement l'accabler de toutes les formes de jugement de valeurs et de condamnation, ne faut-il pas se rappeler ses fonctions majeures, pour ensuite examiner dans une version dialectique les dangers qu'elle fait courir aux populations féminines qui la pratiquent ?

Le rappel de ses fonctions comme analysées dans la première partie de cette thèse sont essentiellement de trois types : portées mythique, pratique et idéologique.

I.3.1. La portée mythique

Elle est voisine de la cosmogonie Dogon visant à assurer une totale intégration de l'être humain dans son genre, sans ambiguïté morphologique. Elle l'assure en perfectionnant ce qui ne l'a pas été à sa création, c'est-à-dire l'homme doit être amputé de son prépuce pour être totalement homme et ne plus être androgyne et la femme doit être entièrement débarrassée de son clitoris afin d'être entièrement femme pour ne plus être androgyne. La circoncision et l'excision sont donc deux opérations correctrices de ce discernement que les sociétés doivent assumer.

I.3.2. La portée éducative

Elle concerne non seulement l'épreuve de la douleur à supporter (test de la kola blanche chez l'excisée an) mais l'initiation qui est intensément utilisée pour apprendre les futurs rôles sociaux des néophytes

(rôles d'épouse et de mère). Lorsqu'elles souffrent de douleur physique ou morale, la plupart des femmes excisées gardent le silence, car la société les y invite, leur inculquant l'idée que le stoïcisme est la voie du "salut". Il faut ne pas perdre de vue que la douleur ou la souffrance présente certaines vertus en Afrique. La société Dan, à travers l'excision recherche dans la souffrance infligée aux filles et aux femmes, une vertu pédagogique. La douleur est alors valorisée⁵⁸. La supporter, la dompter est une marque de bravoure. C'est la raison pour laquelle la fillette excisée ne doit pas crier au risque de devenir la honte de la famille.

I.3.3. La portée idéologique

L'ascendant de l'homme sur la femme doit être marqué par l'excision qui autorise après l'initiation l'accès à l'alliance matrimoniale. C'est l'homme dan qui prend femme et jamais l'inverse. La dot, les prestations champêtres chez les futurs beaux-parents, les dons en nature et en espèces qui précèdent funérailles et mariages ne seront consommés réellement qu'après l'excision marquant le point focal libérant la femme. Par conséquent, l'androgynie supposée de la femme est incompatible avec l'exercice social de l'autorité masculine et de la soumission féminine : rares sont les personnes interrogées (hommes ou femmes) qui ne font pas allusion au risque qu'il y aurait à laisser à une femme son clitoris pour le bon fonctionnement du foyer et l'exercice de l'autorité maritale. D'ailleurs, un de nos interlocuteurs disait à ce propos : « chez les blancs, où les femmes ne sont pas excisées, ce sont souvent les femmes qui portent la culotte dans le ménage ». Dès lors, réduire ou supprimer ce qui chez la femme, est perçu comme l'équivalent du sexe masculin, revient à créer les conditions de la domination sociale de l'homme sur la femme. Il est dès lors, remarquable à cet égard que les différents arguments avancés pour expliquer l'excision peuvent tous se comprendre à la lumière de cet impératif de "subordination" féminine. Le clitoris est bien, dans cette logique, un organe "dangereux"

⁵⁸ Voir dans le même sens, Anne Raulin in Femme en cause. "Mutilations sexuelles des fillettes africaines en France aujourd'hui", col. Recherches Centre Fédéral (FEN), p. 45

pour l'homme : la notion de "dangereux" peut être ici transférée par un subtil renversement idéologique du plan social au plan biologique.

Ces différentes fonctions occultent-elles le sens et la portée des critiques relatives à l'excision, à ses nuisances et ses dangers ? Certes non, car l'excision présente sûrement de réels dangers dont la dangerosité s'est accrue avec le VIH/SIDA et les maladies à transmission sanguine.

Toutefois, la logique de la critique scientifique ne peut passer sous silence la réalité du "un poids, deux mesures" prévalant entre la mutilation masculine (circoncision) et la mutilation féminine (excision). Dans la campagne contre la circoncision masculine et féminine, il n'est pas toujours facile de séparer les intentions humanistes des intentions polémiques. A ce propos, Sami Aldeeb disait que : « les rabbins considèrent la circoncision masculine comme une composante importante de la religion et de l'identité juive. De ce fait, ils considèrent toute campagne contre cette pratique comme une attaque contre leurs croyances, accusant les opposants non-Juifs d'antisémitisme et les opposants Juifs d'avoir la haine de soi. ⁵⁹ »

I.3.4. Du « un poids, deux mesures » : quelles duplicités et quelles critiques ?

En considérant l'ordre culturel et religieux d'une part, et l'ordre juridique d'autre part, on se met dans des logiques difficilement conciliables. La circoncision bien qu'occasionnant une mutilation est attribuable à des sources religieuses (judaïsme, christianisme). La circoncision relèverait de l'alliance de « Yaveh » et de son peuple. Selon Romberg : « Les origines bibliques de la circoncision ont eu pour résultat qu'elle est plus facilement acceptée par les non-juifs. Si la circoncision des bébés ne faisait pas partie de notre héritage judéo-chrétien, il est peu probable qu'elle ait pu être présentée comme une procédure

⁵⁹ Sami Aldeeb Abu-Sahliel.- Circoncision masculine-Circoncision féminine : Débat religieux, médical, social et juridique.- Paris, l'harmattan, 2001, p. 349

médicale⁶⁰».Ailleurs, elle écrit que : « si les Juifs avaient circoncis leurs petites filles, nous aurions aussi circoncis les nôtres⁶¹. »

La culture religieuse qui semble légitimer le recours à la circoncision ne favorise pas aussi l'excision. Et pourtant la qualification délictuelle qui frappe au sens juridique l'excision, cherche ses preuves dans la violence faite aux femmes. La circoncision ne porte t-elle pas atteinte à l'intégrité physique de l'homme ? N'est-elle pas une mutilation sexuelle ? Relativement à cette situation Sami disait : « Le législateur occidental et les organisations gouvernementales et non-gouvernementales, avec quelques exceptions, gardent le silence face à la circoncision masculine. On écarte soigneusement toute discussion sur cette dernière lorsqu'on aborde la circoncision féminine, sans indication de la raison pour laquelle on fait une telle distinction. La simple comparaison des deux pratiques m'a valu d'être mentionné dans Antisemitism Word Report 1997. On y lit : En avril 1994 un livre de Sami Aldeeb, juriste Suisse d'origine chrétienne palestinienne, a été publié à Lausanne, attaquant les Juifs à cause de la circoncision rituelle et comparant cette dernière à la pratique de la clitoridectomie féminine. »

L'approche de cette question laisse un vague sentiment, pour la critique, à une situation inéquitable de « un poids, deux mesures » sur la forme du raisonnement. Lorsqu'on parle de l'ablation d'un organe sain d'une personne sans son consentement, on est unanime à condamner un tel acte en vertu des normes constitutionnelles et pénales qui protègent l'intégrité physique. Cette unanimité devrait en principe s'étendre à la circoncision masculine et féminine, du moment qu'elles constituent une ablation d'un organe sain, sans raison médicale. Tel est l'argument de ceux qui rejettent ces deux pratiques, argument auquel on devrait tous se rallier sans problème. Or, ceci n'est pas le cas. On est donc poussé à se demander quelles sont les raisons avancées par ceux qui ne sont pas de cet avis.

⁶⁰ Romberg.- Circumcision The painful dilemma.- p. 105

⁶¹ Ibid, p.17

De nombreuses questions appellent des réponses tout aussi nombreuses. Sans pouvoir les répertorier toutes, certaines de ces réponses s'imposent pour donner un contenu au processus de la critique sur la mutilation sexuelle⁶². Ces réponses peuvent s'ordonner en plusieurs points : le sens de la critique ; les particularités mutilatoires, les risques internes et externes de la critique et la conspiration du silence.

II. LE SENS DE LA CRITIQUE

La critique est par définition une remise en cause, un passage à revue de positions, dans une perspective de recherche de vérité scientifique. Cette considération intellectuelle est un exercice de l'esprit qui s'impose une rigueur logique afin de ne pas céder au risque des considérations affectives partiales et unilatérales. L'objectif de rigueur lui impose d'examiner à la fois la forme et le fond de son objet ou sujet critiqué. La dimension formelle étant une donnée générale extérieure et incomplète, l'approche critique ne saurait s'en accommoder.

C'est pour cette raison qu'elle doit aussi investir le fond, c'est-à-dire le contenu de ce qui est critiqué, son sens et ses significations. En ce qui concerne les circoncisions, les formes, les structures et les fonctions des organes masculins et féminins ne sont anatomiquement pas identiques. Les différences qui les caractérisent peuvent déjà retenir le sujet de la critique formelle qui est à dépasser pour la critique de fond, celle des particularités mutilatoires.

⁶² Duval ARNAUD : « Différente de la castration du point de vue juridique, la circoncision peut se définir en pratique comme l'ablation paraculaire du prépuce qui correspond à la peau mobile recouvrant le gland de la verge. Et contrairement à l'excision ou à l'infibulation, elle ne comporte pas, du moins à priori, de risques majeurs pour la santé de l'enfant », in *Le corps et l'esprit* (Droits des femmes) diction juridique, Dalloz, 1985 ; page 287.

II.1. Les particularités mutilatoires

Les tendances isomorphes des mutilations sexuelles (circoncision et excision) fort nombreuses montrent les conditions apparemment égalitaristes des idéologies et symbolismes de ces mutilations. Cependant, le caractère externe de l'appareil génital masculin a toujours présenté moins de risques et de dangers opératoires et post-opératoires que chez la femme où le sexe féminin qui par sa texture et sa fonction procréatrice comporte de nombreux dangers physiologiques, gynécologique et obstétricaux.

« Du point de vue biologique et médical, les opérations sur les filles n'ont pas d'équivalent dans la circoncision masculine [...] la mutilation sexuelle sur les femmes équivaut à l'amputation d'une partie ou de la totalité du pénis. » écrit Hosken⁶³ On retrouve une affirmation similaire dans le dépliant distribué par le ministère français du travail et des affaires sociales intitulé : "Nous protégeons nos petites filles". On y lit ceci : « l'excision c'est l'ablation d'une partie plus ou moins importante du clitoris et des petites lèvres [...] on peut la comparer à la section du pénis chez un garçon. »

Les taux de mortalité post-mutilatoire restent plus élevés en milieu féminin qu'en milieu masculin en Côte d'Ivoire. Dans une proportion d'environ un (1) décès masculin pour mille (1000) circoncisions, alors qu'il présente cent (100) décès féminins pour mille (1000) excisions⁶⁴.

On peut donc, au vu de ces résultats différentiels, comprendre la cible des critiques de l'excision à côté de celles qui omettent la circoncision dans l'engagement contre les mutilations sexuelles. Certes, les dimensions socioreligieuse et politique se mêlent à cette querelle et l'influence notoirement, mais notre propos a délibérément marginalisé ces dimensions pour éviter d'excentrer notre analyse⁶⁵.

⁶³ Hosken.- *The Hosken report*.- p. 32

⁶⁴ Ces données aujourd'hui influencées par la pandémie du VIH/SIDA sont à reconsidérer.

⁶⁵ Il s'agit des révélations musulmanes, chrétiennes et judaïques

11.2. Les origines internes et externes de la critique

Les critiques formulées contre l'excision ne sont pas exclusivement externes à la communauté Dan. On en trouve, même à l'intérieur de cette communauté, où l'institution est très ancrée et passe pour être une composante des données socioculturelles des yacouba⁶⁶. Toute chose remise en question aujourd'hui.

Au plan interne, sous l'effet conjugué de la scolarisation, de la migration ou exode rural (campagne-ville), des brassages inter-ethniques entre ivoiriens et entre ivoiriens et non ivoiriens parmi lesquels des communautés ignorant l'excision et même la circoncision, des positions anti-excisionnistes se lèvent pour dénoncer la pratique. Cette forme de critique ouverte choquée par les ratés opératoires (décès de filles) s'appuie essentiellement (moins sur la portée culturelle du rite) que sur les dimensions psycho-affectives des drames qu'elle comporte. Ce type de critique cache une autre moins visible, plus sournoise qui emprunte la voie du mysticisme pour d'ailleurs aggraver la dénonciation de l'excision à Logoualé.

Les cérémonies d'excision sont parfois pour les familles l'occasion de régler les conflits : contentieux, crises, mésententes intra et interfamiliaux. C'est aussi ces circonstances que choisissent des esprits malveillants, des confréries de sorciers pour porter atteinte aux filles et faire endosser leur forfait à l'institution initiatique. Cette stratégie masque des délits de meurtre et fragilise par ses effets l'excision accusée alors comme institution dangereuse car cause de décès d'enfants.

L'excision comme institution rentre dans le cadre général des explications entourant les décès non naturels en pays Dan, où les "vraies" raisons de toute mort sont supra naturelles (sorcellerie, envoûtement, malédiction, totems et interdits...)

⁶⁶ Nom populaire plus connu des Dan de Côte-d'Ivoire.

Au plan externe, l'on constate aujourd'hui, l'émergence d'un nouveau corps social, citadins ou pro-citadins qui s'élève contre l'institution. Il est composé de cadres intellectuels, d'Organisations Non Gouvernementales (ONG), de femmes organisées en associations, d'Eglises Protestantes...qui conduisent de formes variées de luttes convergentes vers l'arrêt et l'abolition de l'excision non seulement à Logoualé mais dans l'ensemble des régions de l'Ouest ivoirien et du reste de la Côte d'Ivoire où elle est encore pratiquée.

Toutes ces critiques fragilisent de plus en plus l'institution du « Bonh » dont l'horizon s'assombrit au grand désappointement des anciens pour qui, ces « malheureuses initiatives » risquent de mettre à mal l'ensemble de la communauté dan et de porter un grave préjudice à l'équilibre social.

A ce propos Dro Wohi Jean, planteur à Tontigouiné sous-préfecture de Logoualé, la cinquantaine, marié et père de sept enfants dont deux filles excisées disait : « Toi-même il faut voir, que vont devenir nos enfants si aujourd'hui on trouve que nos coutumes sont mauvaises. Nos parents et grands-parents sont passés par là et c'est grâce à tous ça que nous sommes ce que nous sommes. Regarde aujourd'hui ce que deviennent nos enfants filles comme garçons, l'impolitesse, le vagabondage sexuel sont leur quotidien, la nuit entre les cases et les maisons ici tu es scandalisé de voir les enfants dans des positions vraiment que je me refuse de décrire. A notre temps et aux temps de nos parents c'est des choses qu'on n'imaginait même pas. Tout ça pourquoi parce que on perd nos valeurs, les enfants t'appelle aujourd'hui « le vieux ». Mais attendez. Mes filles que tu vois là la plus grande est mariée, elle a trois enfants et la petite qui est au lycée à Man, et elle est très correcte par rapport aux filles de son âge qui sont au village ici et qui ne sont pas parti au bois sacré. »

III. LA LOI DU SILENCE

Au risque de nous répéter, l'excision constitue une amputation d'un organe sain du corps humain, le privant du coup de ses fonctions et l'exposant à des complications. De ce fait, elle ne devrait avoir lieu que si ses "avantages" sont supérieurs à ses "dommages". Or, nous sommes au regret de constater une banalisation ou une négation de ceux-ci. A cet état de fait nous attribuons plusieurs facteurs :

III.1. L'excision : un sujet pudique

Tout ce qui se rapporte au sexe est d'emblée enveloppé par un voile pudique. On peut en parler que très discrètement. Des lois, des pratiques culturelles taisent ce qui ne doit pas être mis sur la place publique. L'excision fait éminemment partie de ces sujets là. Chez les Dan, la référence au sexe se fait toujours de façon pudique, on ne le désigne pas directement si ce n'est quand il est traduit comme injure. Ethymologiquement le sexe se désigne comme « Gon nê » (ce qui fait l'homme) parlant du sexe masculin ou « Néh bôh nê » (ce qui fait la femme) pour ce qui est de l'allusion au sexe féminin.

III.2. L'excision : un trait de culture

La perception de la culture dan à travers l'excision, lui donne un statut quasi intouchable ; car, les Dan estiment que, toucher à l'excision en tant qu'institution culturelle, c'est toucher à la culture dan, c'est porter atteinte à l'homme Dan. Aussi, se réserve-t-on d'indexer négativement tout ce qui touche à cette culture et à la personnalité de ce groupe ethnoculturel. Les données de cette culture concerne toutes les obligations et "privileges supposés" des institutions. Et nous avons pour exemple cet extrait d'un article de journal. (Le Jour, n° 1186 du mercredi 20 janvier 1999, p. 6) « Ces femmes disant parler au nom de toutes leurs sœurs Dan et Wê ont demandé que la loi interdisant l'excision en Côte d'Ivoire, votée récemment soit

purement et simplement supprimée. Si l'on s'entêtait à ne pas abroger cette loi, ont-elles menacé, elles ne voteront pas l'année prochaine le Président Henri Konan Bédié. »

Silence des excisées devant le respect des parents, silence des parents devant la force de la tradition, silence des hommes devant l'institution qu'ils contribuent à perpétuer... La loi du silence est prégnante. Elle doit être brisée pour que s'entreprenne une véritable lutte contre ce qui est qualifié de fléau social.

Ne sont-ce pas ces différentes brèches dans l'édifice de l'excision qui confortent certaines familles à des résistances déguisées en soustrayant malicieusement leurs filles des risques de l'excision pour les envoyer en ville afin de leur éviter le sort que les mères ont connu sans possibilité aucune de refus ou de protestation ? Parmi ceux-ci on peut citer M. et Mme. Leh Gaston et Jeanne, jeune couple de planteur, mariés et parents d'une fille de 11 ans. Ils ont tous deux respectivement le niveau 3^{ème} et 5^{ème}. Après l'échec scolaire ils sont retournés à la terre. Ils sont résident au quartier Gôlé dans la commune de Logoualé. Voici comment depuis quelques années ils sont arrivés à se soustraire et à soustraire leur fille unique de la pression familiale à propos de l'excision. « Mon mari a son petit frère qui est instituteur à San Pedro⁶⁷ et à chaque congés et pendant les grandes vacances on envoi notre fille là-bas parce que si elle reste ici on ne sait jamais, les parents peuvent nous la prendre et l'exciser sans qu'on puisse faire quoique ce soit. Parce que nous on est protestant et notre religion n'encourage pas ça.» a bien voulu nous confier dame Jeanne.

Certes, l'excision se pratique aujourd'hui dans les grandes villes mais les parents estiment que la pression n'est pas la même qu'au village. A la limite, on ne souffre pas du regard accusateur d'un voisin ou d'un parent qui verrait en l'autre un traître à sa propre culture.

⁶⁷ Deuxième ville portuaire au sud ouest de la Côte d'Ivoire

Ce que les traditions enseignent aux descendants des Dan et qui est consigné dans les familles comme corpus de l'éducation initiatique, connaît aujourd'hui une révolution sérieuse : la critique du « Bonh ». L'excision en tant que pratique initiatique a été investie de sens et de significations, c'est-à-dire de traits culturels normatifs. Les fonctions symboliques dans leurs composantes religieuse, sociale et morale sont en train d'être décodées par d'autres instances internes et externes sous les effets complexes du changement social. Autrement dit, les changements qui s'opèrent aujourd'hui affectent les aspects sociaux, religieux et moraux du « Bonh ».

III.3. La raison religieuse

Si les populations croient que l'excision est un ordre divin ou supranaturel, il leur sera difficile de penser qu'elle peut comporter un dommage pour celui qui la subit. Cela signifierait qu'ils mettent en doute la justice de Dieu ou leurs propres croyances.

III.4. L'ignorance du lien entre le "dommage" et l'excision

Le rapport du Groupe de Travail Technique de l'OMS de 1995 écrit à propos des MGF : « De nombreuses femmes semblent ne pas avoir conscience du lien qui existe entre les mutilations sexuelles et leurs conséquences pour la santé, en particulier les complications affectant les rapports sexuels et l'accouchement, qui peuvent survenir plusieurs années après la mutilation. Dans de nombreux cas, les femmes ont en outre été conditionnées socialement pour accepter la pratique et les douleurs qu'elle suscite.⁶⁸ »

III.5. L'absence de moyen de comparaison

La difficulté à associer les dommages à l'excision peut parfois découler du fait qu'on manque de moyen de comparaison dans les sociétés

⁶⁸ MSF, rapport d'un groupe, p. 9-10

qui la pratique. Light-Klein⁶⁹ dit que lorsqu'elle demandait aux femmes soudanaises infibulées de quelles complications elles souffraient, elles répondaient qu'elles ne souffraient d'aucune complication alors qu'elles mettaient plus de quinze minutes pour uriner. C'est comme la petite fille Dogon, excisée à l'âge de deux semaines⁷⁰, pour qui le sexe normal est son sexe puisqu'il lui semble être née comme ça. Pour elle c'est plutôt le sexe de la non excisée qui a un problème, une excroissance.

IV. LES BASES D'UNE REMISE EN CAUSE

L'idéologie justificatrice des anciens (aînés), fondée sur les ancêtres, les mythes et les génies dominant la communauté Dan sont en face d'une idéologie émergente contestataire et déroutante⁷¹.

⁶⁹ Lightfoot-Klein.- Prisoners.- p. 22-23

⁷⁰ Voir planche n°3 page 152

⁷¹ Il est certain que pour les traditionalistes du village le « sacrilège » de l'anti-excisionnisme est plus que déroutant, c'est une remise en cause mortelle.

Planche n° 3 :
Excision d'une enfant de moins de 5 ans dans une douche,
courant chez les Dogon du Mali



Source : Afrik.com

C'est le décodage de l'excision en ses unités signifiantes :

- maturité de la fille (rite de passage) ;
- préservation de la virginité ;
- ouverture de l'alliance matrimoniale :
- procréation ;
- considérations des familles (honorabilité) ;
- équilibre physique et métaphysique.

IV.1. La maturité de la fille

Le « Bonh » est le maillon fort d'un rite de passage qui permet à l'adolescente d'assurer son passage à un statut supérieur de pleine maturité. Mais aujourd'hui, l'on est tenté de douter objectivement de ce passage d'une semaine semaines ou d'un jour, au plan intellectuel, psychomoteur et physiologique. A la faveur de l'école ou de la scolarisation, les enfants ne passent plus les 40 jours requis pour l'initiation dans le bois sacré. Dans les grandes villes des mères emmènent leur fille chez l'exciseuse comme si elles allaient au marché et reviennent quelques minutes plus tard. Cela sans que personnes ne s'en doute. Et c'est à la mère d'assurer les soins avec de l'alcool à 90°, de la pommade pénicilline et de la bétadine achetée sur les marchés sur recommandation de l'exciseuse. Dès cet instant, la formule de rite de passage n'est-elle pas un prolongement idéologique et symbolique du mythe initiatique reproduit par chaque cohorte d'initiiées⁷² ? La maturité, le passage ne peut se résumer qu'à l'ablation du clitoris ?

IV.2. La préservation de la virginité

Il n'y a pas que la seule voie du « Bonh » pour assurer la préservation de l'hymen de la jeune fille dan. Les conseils, l'encadrement et les autres formes d'assistance peuvent aussi l'assurer sans qu'elle ne soit laissée exclusivement au rite d'excision.

⁷² Dans l'initiation du **Poro** des Niarafolo (Senoufo) de Ferkéssédougou (en Côte-d'Ivoire) l'initiation reçoit les garçons de **7 ans** pour les initier en **trois (3) grandes séquences de 7 ans chacune, soit 21ans. (21 ans + 7, âge d'admission) le Tchologo** (l'initié) en sort à **28 ans** (environ) et il est **véritablement formé**.

IV.3. L'accès à l'alliance matrimoniale

Les filles Dan, résidant hors du territoire yacouba se marient, excisées ou non excisées, avec d'autres dan ou d'autres hommes d'autres ethnies, circoncis ou incirconcis ; ce phénomène de brassage interethnique et de brassages interculturels gagne du terrain. Il paraît irréversible et ne saurait justifier l'inconditionnalité du « Bonh » comme unique passage obligé pour accéder à l'alliance matrimoniale.

IV.4. La procréation

Sans l'initiation, n'y a-t-il pas de salut dans la procréation ? La non initiation ne peut être une cause d'infécondité. Le système organique de la biologie et de la physiologie humaine présente pour l'espèce humaine des caractéristiques identiques pour la procréation. On peut donc procréer sans forcément l'initiation au « Bonh ».

L'inhibition des préjugés et "doctrines" religieuses et para-religieuses peut effectivement provoquer des blocages dans le processus de la procréation sans que cela soit forcément dû au caractère fonctionnel du corps de la femme rendue inféconde du fait de sa non initiation (ou non excision). La fonction biologique de procréation est indépendante.

IV.5. L'honorabilité des familles

L'honneur de la famille est une valeur presque partagée par toutes les sociétés humaines. Si celle des dan passe par l'initiation de la fille, la logique demande que ce passage soit aussi assurée pour s'affranchir du déshonneur consécutif à la marginalisation à laquelle s'expose la non initiée.

Dans le processus du changement social, les substitutions des valeurs existent, comme le permet le phénomène du diffusionnisme culturel, des emprunts et des échanges. Par exemple, l'abandon de plus en plus des

scarifications faciales identitaires en pays Senoufo, Yorouba, Mosse ne déshonore plus les communautés citées.

Pourquoi n'en serait-il ainsi pour les dan dont la marque d'honorabilité par le couteau reste dans l'intimité de la femme et non apparente comme l'est une cicatrice identitaire au visage (joues, commissures des lèvres, front...) ?

IV.6. Les équilibres physiques et métaphysiques

Les superstructures de la société ne peuvent survivre à la dynamique du changement social dans leur intégralité sans subir des modifications formelles et significatives. Les faits qui commandent aux changements commandent aussi au monde environnemental (physique) et supranaturel (métaphysique). Dès cet instant, de nouveaux processus s'engagent dans le dialogue spirituel pour des adaptations nécessaires en vue de nouveaux contrats socio-religieux pour d'autres équilibres comme en témoigne le récit ci-dessous de Mme Marie-France Kapeu 38 ans, inspecteur du trésor à la trésorerie départementale de Daloa (capitale du centre-ouest de la Côte-d'Ivoire). Elle est originaire de Ziogouiné (S/P de Logoualé), mariée et mère de 2 filles non excisées

« Vous savez depuis que toute petite ma famille adorait le génie du fleuve N'zo. C'est à lui qu'étaient confiés tous les problèmes de la famille... Questions d'examen, d'emploi, de recherche de fécondité, de santé, de mariage, tous les grands projets de la famille... On y faisait des sacrifices de poulets et de moutons. Notre totem est le caïman et les silures (poisson chat). Toutes les fins ou débuts d'année mes parents et nous – mes autres frères et sœurs – devions venir au village pour recevoir les bénédictions de nos ancêtres à travers les sacrifices rituels au génie. Après quoi un grand repas était organisé. C'était le moment de régler les problèmes de famille et

en même temps de voir aussi nos autres cousins et cousines ainsi que nos oncles et tantes. Mes sœurs, mes cousines et moi c'est comme ça que nous avons été excisées. C'était pendant les congés de Noël et c'est le Noël suivant que nous sommes revenus au village pour la cérémonie officielle de sortie. C'est quelque chose qui comptait beaucoup pour nous. Pourtant mon père était instruit, il était commandant de brigade de gendarmerie.

Mais depuis que je suis devenue chrétienne évangélique, je ne fais plus de sacrifice et je n'ai plus de totem. Je mange tout et je réalise même combien la chair de silure est bonne. On nous avait dit que si on mangeait les silures ou le caïman, notre langue allait enfler et que notre bouche se déporterait sur le côté et qu'on risquait d'être stérile. Mais j'en ai mangé, j'ai eue ma cadette et ma bouche n'a pas bougé (rire). D'ailleurs c'est après avoir abandonné tout ça que j'ai eu le concours de l'ENA⁷³ et que j'ai pu devenir inspecteur du trésor aujourd'hui, j'étais infirmière avant. Finalement tu te dis mais est-ce que le génie nous a vraiment aidés ? C'est vrai qu'avant de rencontrer le Christ je projetais de faire exciser ma fille aînée et c'est par manque de temps sinon je l'aurais présentée au génie du fleuve comme c'est recommandé mais aujourd'hui je bénis Dieu de n'avoir eu le temps de le faire. Heureusement aussi mon mari n'est pas trop dans cette histoire de tradition même s'il ne va pas à l'église pour le moment. J'avoue que je me porte mieux et je n'ai plus ce poids psychologique sur moi. Tous les interdits d'excision sont abandonnés... Même si je suis regardée bizarrement, je préfère cela parce... Je suis en Jésus-Christ... »⁷⁴.

⁷³ Ecole Nationale d'Administration (ENA)

⁷⁴ Cette conversion montre que l'initiation et ses rigueurs sont changeables sans plus de dommage. Ce témoignage de Madame Marie France KAPEU renferme ces leçons.

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

L'excision perçue à travers ses dangers et ses critiques pose la dialectique de l'ordre et du désordre ; l'ordre à travers un fait de culture qu'est l'initiation et le désordre à partir de ses conséquences dangereuses pour la vie de nombreuses filles, projetées dans une opération parfois mortelle ou morbide pour bon nombre d'entre elles.

Entre l'ordre culturel et l'ordre juridique et social surgissent des incompréhensions qui sont celles de la tradition et de la modernité que les théories et pratiques du changement social s'évertuent à élucider avec difficulté. Le cas de l'excision à Logoualé est un cas d'espèce des difficultés sur ce terrain des mentalités, des cultures, des incompréhensions et des décisions. Les perspectives de la recherche anthropologique et sociologique permettent sans doute, dans un contexte pluridisciplinaire, d'apporter une contribution significative à ce sujet.

Cette partie situe le pôle d'objectivation même des dimensions matérielle (biologique et physique) et spirituelles (symbolisme et significations des gestes, rites, champs, parure...). En tout cas, elle permet de mieux accéder au métalangage de la kola blanche, de l'orientation vers l'Est, des chants, bains rituels...

La recherche du sens pour l'anthropologie et la communication sociale contient des potentialités fécondes. Mais la recherche sur le terrain n'est pas de l'imaginaire. Aussi, l'approche axiomatique impose-t-elle le respect des faits et de leurs significations qui leur sont étroitement liées et telles que données par les populations elles-mêmes. Il s'agit de traduire des formes, de leur niveau morphologique et global à leur contenu significatif.

Cette dimension scientifique interprétative à partir des faits, ne doit pas occulter les autres réalités du fait de l'excision dans ses aspects dangereux, implicites et explicites, offrant à la critique ses arguments et ses armes et ouvrant les formes diverses de lutte à partir de débats multiples et soutenus.

Les dangers de l'excision sont fort nombreux. Ils sont à la fois de nature bio-physique (mal et douleurs physiques, muscles, nerfs, organes...), psychologique (angoisse, inquiétudes) et même moral. Au-delà des manifestations joyeuses qu'elle provoque lorsqu'elle est réussie⁷⁵, l'excision peut retarder ses suites pathologiques et être source de beaucoup de souffrances (relations hétérosexuelles), de dangers péri maternels, gynécologiques et obstétricaux. Ces dangers ne sont pas seulement pour la femme mais peuvent se répercuter sur l'enfant. C'est par rapport à ces nombreux dangers que l'excision est à la base de nombreuses critiques de plus en plus perceptibles qui s'organisent aux plans local, national et international. Quels échos reçoivent-elles ? Quels résultats enregistrent-elles ? La critique est une ouverture d'esprit et un effort de désenclavement de la pensée. Le mouvement intellectuel de remise en cause de l'ordre établi permet d'évaluer ou de réévaluer le poids de certaines pesanteurs sociales et d'examiner la pertinence et l'impact de tout ce qui constitue la trame de la vie individuelle et collective. Le cas de l'excision, infiltrée par les critiques internes et externes et relayé par les media, les organisations de la société civile (ONG, associations laïques et religieuses, mouvements féminins etc.) et l'Etat qui appuie ses mouvements par des lois, ordonnances et décrets tient à donner un écho positif à la critique contre l'excision de façon officielle et publique, au nom des droits de l'homme et des principes d'égalité et de justice sociale.

La dernière partie de cette thèse s'évertuera à chercher peut-être et à trouver des voies de recours.

⁷⁵ Qu'est ce qu'une excision réussie ? Peut-on savoir au plan clinique les véritables conséquences d'une excision faite dans les conditions que nous connaissons ? Peut-on être certain d'une excision sans aucune séquelle ?

Troisième Partie:
La perspective de la disparition
de l'excision en pays dan

CHAPITRE VII :
LE CULTURALISME, L'EXCISION
ET LE DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN

I. LE CULTURALISME

La jeune fille "promise à l'excision" paraît comme un processus normal dans l'évolution de l'enfant de sexe féminin. Elle constitue une étape de ce processus de croissance et d'intégration sociale dans la culture Dan. La position de la fille la situe à un carrefour de pesanteurs socioculturelles qu'elle doit porter. Cette "charge pondérale", matérielle et immatérielle si, elle ne l'écrase pas, joue d'influence pour maintenir son statut de jeune fille, de femme et d'épouse dans une infériorité quasi permanente. Ces pesanteurs sont de deux genres :

- les pesanteurs naturelles comprenant l'âge et le sexe d'une part, et les dépendances parentales d'autre part ;
- les pressions culturelles comprenant l'obéissance formelle, l'influence ascendante de l'homme (père, frère et époux) et l'observation des traditions (dont les totems et interdits).

I.1. Les pesanteurs naturelles

I.1.1. L'âge et le sexe

Les poids naturels sont de nature biologique et découlent du sexe (féminin) de l'enfant, dès sa naissance. Le fait de naître fille est une prédestination à l'excision et aux épreuves qu'elle comporte. Ce choix de la vie est une charge fondamentale d'où découlent les autres. L'âge est aussi

un critère de différenciation sociale. De l'enfance à l'adolescence, l'individu est considéré comme un être marginal, son statut dans cette perception est confus jusqu'à ce que l'initiation par l'excision (filles) ou par la circoncision (garçons), clarifie les ambiguïtés de cette androgynie de fait. Le petit âge (adolescence) vous impose une soumission à tous les aînés de la famille et même à l'ensemble des membres de la communauté. L'expérience acquise au cours du temps est une bonification, un capital de connaissances qui, a priori, confèrent une préséance sur les cadets censés être moins informés et moins formés, donc redevables aux catégories qui les devancent.

I.1.2. Les dépendances parentales

L'enfant (fille) est tenue à une obéissance quasi absolue à la mère qu'elle seconde dans toutes ses activités domestiques (ménage, corvées d'eau, de bois, hygiène du foyer...), productives (activités champêtres : production vivrière ou autres) et commerciale (petit commerce d'appoint...). La soumission au père est encore plus accentuée. Cette dépendance et obéissance, la fille devenue adulte, épouse et mère devra l'observer face à son époux et à l'ensemble des membres de sa belle famille pour obtenir leur satisfaction et bénéficier de leur protection morale en cas de dissensions avec son conjoint. Qu'en est-il des autres poids culturels ?

I.2. Les pressions culturelles

Cette autre catégorie de poids et de contraintes, sans être spécifiques à la fille n'est pas moins lourde. Les totems et interdits qui meublent la vie individuelle et collective des dan sont nombreux. Ils concernent à la fois l'espace villageois, l'environnement immédiat du village, l'espace anthropisé (champs, espaces de chasse, plans d'eau de pêche...) et l'espace "sauvage" quasi mystérieux et de fréquentations exceptionnelles.

I.2.1. L'espace villageois

Du fait de son caractère globalisant hommes et femmes, enfants et vieillards imprégnés de valeurs culturelles et religieuses immanentes, l'espace villageois obéit à certaines règles, interdits et tabous : défense de piler la nuit tombée, de siffler (d'ailleurs le sifflement est formellement interdit à toute personne de sexe féminin). La femme en période de menstrues ne peut faire la cuisine pour son mari, ni l'accepter dans sa couche. La co-épouse, une sœur au mari ou sa fille assure alors pendant 5 à 6 jours durant le relais du service alimentaire pendant ce temps.

I.2.2. L'environnement immédiat du village

C'est celui où se trouvent les dépôts d'ordures, les rivières, les cimetières, les bois sacrés (masques ou « Guié ») et enclos d'excision et de circoncision. A l'exception des dépotoirs et espaces des besoins naturels, ce second type d'espace n'est fréquenté que sur ordres et avis express des responsables, gardiens des lieux indiqués.

I.2.3. L'espace anthropisé

Cet espace est celui des activités de production économique (agriculture de rente et de vivriers). Il faut signaler que les travaux champêtres ne s'exécutent que pendant les jours fastes (bons jours ou jours favorables). Ils sont interdits pendant les jours néfastes. La terre étant une divinité, ses propriétaires spirituels exigent des jours de repos dits « jours interdits » on ne doit y exercer aucune activité de production sauf les activités cynégétiques et halieutiques pour l'autoconsommation.

I.2.4. L'espace "sauvage"

C'est celui des forêts classées ou forêts vierges, sanctuaires des génies et entourées de mythes et de fables de toutes sortes. Si cet ensemble d'interdits ne concerne pas exclusivement la femme, mais, elle, du fait de sa féminité a une charge supplémentaire relative à ses

menstrues qui sont limitatives dans ses initiatives et des préjugés d'impureté qui la frappent chaque fois qu'elle est "indisposée". Donc interdite d'aller sur certains terrains villageois, traverser des rivières, préparer les mets...

Si le phénomène de l'excision n'est pas seul à l'origine de la "surcharge" de la femme dan, il appesantit ses obligations courantes par le marquage biologique qu'elle porte avec les risques sanitaires et traces psychologiques qui les accompagnent. Le statut secondaire d'excisée, d'épouse, de mère et de belle fille confèrent à la femme dan une position sociale relativement difficile à vivre.

La lutte contre l'excision en visant la fin de cette pratique, ignore peut-être que cet objectif, une fois atteint, fera tomber sans doute d'autres murs pour la "libération" de la femme dan. Ce qui donnera sûrement à la communauté Dan une autre configuration des ressources humaines dans le développement des forces de promotion de la communauté des Dan à Logoualé.

Ce sont toutes ces pesanteurs qui ravivent et animent les flammes des luttes anti-excisionniste dans une armée où se trouvent toutes sortes de combattants aux stratégies fort hétéroclites. Une fois la victoire obtenue en dépit du caractère "long terme" de cette guerre contre les agressions du sexe, il faudra faire quelque chose pour la femme. Un travail de sensibilisation est plus que nécessaire pour autant que la force des traditions est ancrée durablement dans les mentalités et ne peut être éliminée du jour au lendemain. La pression sociale conduit les individus à réagir conformément à la coutume en dépit des risques connus ou méconnus. Malheureusement, les femmes reprennent à leur compte des croyances qui leur sont pourtant préjudiciables. Elles sont si convaincues du bien-fondé d'une telle pratique qu'il semble difficile d'envisager qu'elles puissent y

renoncer d'elles-mêmes. Seul un véritable travail d'information peut conduire les intéressées à modifier leurs comportements ou habitudes.

II. L'EXCISION

II.1. L'excision et ses résistances

Malgré les déclarations et proclamations à la fois d'intention et d'actions, les poches de résistance de la pratique excisionniste sont encore nombreuses. On peut en comprendre les raisons sans les juger (en valeur). Le jugement de réalité tient à trois facteurs concurrents :

- l'excision est perçue de l'intérieur comme une chose positive (considération, purification, mariage, maternité...) ;
- l'excision est perçue comme un principe éducatif d'intégration sociale ;
- l'excision est perçue comme une pratique de fidélisation du legs des ancêtres dans la tradition et dans la liaison des générations.

En tenant compte de ces principes structurants, fonctionnels et intégrateurs, l'excision apparaît comme un « habitus » pour utiliser le concept de Bourdieu. « L'Habitus » qu'il définit comme principe d'action est aussi conçu comme principe fonctionnant comme « une structure structurante »⁷⁶. Dans le cas de l'excision, celle-ci en pays Dan, structure non seulement le monde féminin, mais la société Dan à travers son système éducatif féminin dont le pendant masculin existe pour les garçons, à côté de la société des masques, des associations d'entraide et de culture.

La violence symbolique et réelle du « Bonh » est une démonstration qui tend à perpétuer les rapports de domination en les faisant méconnaître comme tels par ceux qui les subissent. La relation dominants (ainés sociaux,

⁷⁶ Bourdieu P. : Esquisse d'une théorie de la pratique, PUF, Paris 1980.

ancêtres, esprits tutélaires) – dominés (cadets sociaux dont les femmes) est enrobée dans une sorte de déterminisme culturel dont l'origine mythique participerait de l'achèvement du statut humain de la femme. Le caractère essentiel de l'excision est à peine voilé par les excisées qui pour la large majorité, considèrent cette pratique comme participant de l'identité de la société Dan.

Dans ce cas, l'excision est vécue comme le produit qui contribue à façonner en l'excisée, un ensemble de dispositions qui vont parachever sa façon de penser, de réfléchir, d'agir et de se comporter parmi les siens. L'intériorisation des valeurs perçues dans le « Bonh » en fait une défenseuse de l'institution ou au pire un adversaire et très rarement une adversaire à la pratique de l'excision.

En fait, l'excision se regarde et s'apprécie par rapport aux filles et femmes non excisées « douin⁷⁷ ». Son statut est à ses yeux un type idéal, c'est-à-dire qu'il procède d'une cohérence à la fois dans sa culture et dans ses objectifs sociaux. Le type idéal de cette vision "narcissique" est de rendre son état d'excisée enviable. L'intérêt de l'excision pour elle porte autant sur sa personne (individu) que sur ses sœurs de classe d'âge (co-initiées) et son village.

A ce propos dame Kagalé Yvonne⁷⁸ disait en substance : « Tu sais mon frère dans les villages ou même à Logoualé ici, rien que par son comportement, sa manière de parler, même de marcher on sait que telle ou telle fille n'est pas encore excisée. On les reconnaît facilement tout comme on se reconnaît entre nous excisées. Les non excisées (« douin ») sont très désinvoltes, grossières et se comporte malgré leur âge comme des petites

⁷⁷ Terme Dan désignant la fille ou la femme non excisée. Ethymologiquement il se traduit par inculte, ignare ou insensé.

⁷⁸ Dame Kagalé Yvonne est l'une de nos enquêtée. Elle est mariée sans enfant mais affirme exciser sa fille si Dieu lui permet d'en avoir. Elle vit au quartier fonctionnaire avec son mari, lui acheteur de produits et planteur et elle commerçante d'huile de palme et cultivatrice. Elle dit ne pas être allé à l'école pour des problèmes de santé quand elle était petite, aujourd'hui elle a 27 ans et a été excisée à l'âge de 13 ans.

filles, comportement que tu ne peux pas trouver chez une excisée (« gban'nin »). »

C'est d'ailleurs ce que mettent en évidence les enseignements périphériques de l'excision (avant et pendant) à travers les "cours oraux" (contes, anecdotes, récits...), les mythes, les chansons, les évocations, les rites sacrificiels... Le « Bonh » met en évidence ce qu'il contient d'original, de distinctif et de typique.

Tous ces éléments constitutifs du « Bonh » visent à donner du phénomène une perception idéale, à partir de valeurs sélectionnées de bravoure, de courage, de pureté et de responsabilité⁷⁹. Ces valeurs dans la conscience des aînées sociales, maîtresses, matrones et auxiliaires du « Bonh » doivent jouer une fonction axiologique compensatrice dans le monde féminin au regard de la formation du garçon dans son univers séparé d'initiation.

C'est au niveau de cette résistance qu'il faut examiner sérieusement les moyens de lutte, les stratégies mises en œuvre en évitant toute action désordonnée, brutale et incohérente. Considérée comme fait culturel structurant l'organisation sociale en pays Dan, l'excision, est stigmatisée comme phénomène social avilissant et contraire aux droits de la femme et à l'inégalité des conditions sociales dans la société moderne.

Le débat de société a bien présenté les aspects multisectoriels de la question de l'excision, la nature des différentes luttes engagées contre elle aux niveaux national, sous-régional et international. Quelles sont les finalités de ces luttes et que peut-on retenir ?

Pour un pays en développement comme la Côte d'Ivoire, un des objectifs d'une lutte sociale comme celle contre l'excision où la femme est

⁷⁹ Se référer au test de la kola blanche insérée entre les dents de la fille pendant l'opération. Cette noix de kola lui est retirée dès l'ablation du clitoris. Si elle n'est pas marquée par des traces de dents, c'est que le test de bravoure est réussi.

impliquée, peut s'expliquer difficilement en dehors de sa pleine participation au processus du développement.

Dans cette perspective, nous avons délibérément choisi une direction fondamentale d'orientation de cette lutte, à savoir la promotion de la femme Dan et sa meilleure insertion à terme dans le tissu économique, social et culturel de la région des Montagnes et au-delà, de la Côte d'Ivoire moderne. D'ailleurs, Sami Aldeeb disait à ce propos : « Si l'abolition de la circoncision féminine est une condition pour le développement économique, certains estiment qu'il n'est pas possible de l'abolir avant de réaliser ce développement. De ce fait, il faudrait donner la priorité à l'amélioration de la situation économique de la femme. Mais les opposants estiment qu'il n'est pas possible de réaliser cette amélioration économique sans libérer les cerveaux. Tant que les femmes ne se rendent pas compte de leur situation et n'acceptent pas de défendre leurs droits, leur situation économique et sociale n'avancera pas⁸⁰. »

Dans le même ordre d'idée, Lightfoot-Klein rapporte une discussion avec une femme-médecin soudanaise qui lui dit à propos de la situation, en tant que femme excisée : « [...] bien sûr aucune de nous n'est contente de la circoncision, mais on peut vivre avec tant qu'il n'y a pas de sérieuses complications médicales [...] huit à dix ans peuvent faire une différence perceptible dans la ville à cause de la télévision et d'autres médias. Partout où il y a de l'électricité, il y aura du changement. Mais dans les villages, cela prendra très longtemps.⁸¹ »

Nous sommes donc devant un cercle vicieux. Tant que dure l'excision il n'y a pas de développement, et tant que dure le sous-développement l'excision continue à exister.

⁸⁰ Ibid : p. 349

⁸¹ Lightfoot-Klein.- *Prisoners*.- p. 156-157

11.2. De la fin de l'excision à la promotion de la femme dan

La construction de la nation pour les jeunes Etats africains impose de surmonter de nombreux obstacles. La multiplicité des besoins et priorités exige des choix permanents et pertinents. Les besoins matériels, financiers en infrastructures et équipements s'imposent parfois dans un cercle vicieux, difficile à rompre. Les femmes qui représentent près de 48,5 % de la population ivoirienne doivent être considérées comme une ressource humaine de premier ordre par leurs contributions quantitatives et qualitatives. Mais comment participer à ces programmes si les femmes qui représentent ce capital humain sont assujetties à des contraintes coutumières et à des pratiques dites psychologiquement répressives et moralement peu épanouissantes aux yeux du monde moderne ?

Marx et ses disciples ont interprété l'histoire comme étant une lutte non pas entre les religions ou les races, mais entre la classe des capitalistes et celle des ouvriers exploités. Ils proposent le socialisme comme solution à cette lutte. Les mouvements féministes, aux dires de Sami Aldeeb, ont modifié cette théorie en estimant que la vraie lutte c'est celle qui a lieu entre les sexes. Au-dessus de la religion et de la race, il y a les hommes qui sont en lutte contre les femmes, lutte à résoudre à travers le système de la participation des deux sexes. L'excision étant un aspect de cette lutte, son abolition nécessite la solidarité de toutes les femmes, quelle que soit leur religion ou leur race. Benoîte Groult écrit à cet égard : « La dernière colonie du monde moderne n'obtiendra le respect de ses droit que si les femmes se découvrent solidaires. Solidaires des milliers de femmes excisées, cousues, violées, répudiées, séquestrées, prostituées ou vendues à travers le monde. Et conscientes du fait que chaque femme exploitée, mutilée ou soumise, même à 10000 Km de chez elles, soumet et mutile toutes les autres.⁸² »

⁸² Benoîte Groult, préface du livre de Thiam, p. VIII

En prenant en exemple les femmes dan de Logoualé, nous voyons que l'influence de l'excision crée dans la mentalité collective des réflexes à la soumission à une règle de vie articulée autour de l'excision, perçue comme clef de voûte du système social, clé qui seule ouvre les portes de leur purification symbolique, spirituelle en autorisant leur mariage et en permettant par cette voie, la maternité pour offrir aux familles considérations et honneurs. Ces images et stéréotypes de la vie sociale dans le prisme de l'excision restent réducteurs de la vision du monde de la femme dan et restreignent ses potentialités, ses aptitudes et sa participation à une quelconque œuvre de développement déjà à l'échelle villageoise et sous préfectorale, à fortiori à un autre niveau plus élevé.

Cette vision limitée aux frontières claniques et tribales conduit la communauté Dan à se priver d'un capital humain qui, "sous-développé", ne peut exercer d'activités plus valorisantes. Le phénomène de l'excision, à l'instar d'autres institutions traditionnelles en donnant le primat à la culture, s'oppose indirectement à une vision plus expressive et plus significative de l'essor du milieu rural et aux conditions de vie des populations dont les légitimes aspirations au bien-être sont contrariées par des freins de tous genres, auto-entretenus.

La fin de l'excision dans cette analyse ouvrirait probablement d'autres perspectives à la femme dan de Logoualé. Echapper aux risques de maladies (hémorragie, mortinatalité, mortalité maternelle, contamination au VIH/SIDA, souffrance fœtale ...), aux mariages précoces et forcés, à l'analphabétisme, à la non éducation sanitaire, à la dépendance économique... n'est pas le moindre des avantages pour la femme dan en milieu rural.

II.3. La fin de l'excision nécessaire mais insuffisante

Le chemin qui part de la fin de l'excision à la pleine participation de la femme dan au développement national est long. La première étape

(abolition de l'excision), considérée comme indispensable, focalise toute l'attention. Compte tenu des critiques multiples qu'elle suscite (santé, violence, inégalités...), la victoire sur l'excision par son abolition ne marquera qu'un point de départ pour d'autres combats.

- droits juridiques
- scolarisation de la femme (fille)
- formation professionnelle
- emploi
- santé...

Ce sont ces combats qui sont au cœur des enjeux du développement qui n'interpellent pas seulement l'homme dan, mais aussi la femme dans un jeu équilibré de contributions collectives, additionnelles et convergentes.

Cette perspective ouvre la voie à une direction complémentaire du sujet sur la question de l'excision et sur l'excision en question. En "libérant" la femme dan d'une pratique préjudiciable, en favorisant les conditions psychologiques et physiologiques de sa personne, l'on crée sans doute dans la société Dan elle-même une micro révolution. En ce sens, les articulations des pratiques excisionnistes liant les familles dans les réseaux de dons et contre-dons, de prestations de service diverses, on crée sûrement un bouleversement social. Les perspectives de promotion rurale et leurs contributions ne pourront à court terme combler les vides créés, ni réguler automatiquement l'ordre dérangé.

L'approche comparative dans cette recherche au niveau des centres urbains comme Man, Odienné, Korhogo montre les difficultés de reconversion des personnes et groupes sociaux impliqués dans le processus des mutations après l'abandon des pratiques excisionnistes. Les projets de coopératives féminines de teinture de Korhogo et d'Odienné, au profit des

filles et des femmes se sont heurtés à des lourdeurs dans l'organisation sociale du travail⁸³.

Au plan hiérarchique, les jeunes filles sachant lire et écrire ont été commises à assurer la gestion financière et conduire l'organisation pratique des activités (mélange des produits colorants, stockage de l'énergie ligneuse pour la cuisson des produits, mélange des couleurs, planification des livraisons, écoulement des produits finis).

La pluralité des rationalités économiques, culturelles, sociales et symboliques ont provoqué des incompréhensions qui traversent les groupes de travail et freinent leur bon fonctionnement. Cette phase de transition qui perdure, est une dimension dans l'anthropologie du développement local où les femmes doivent tenir leur place dans une optique nouvelle de compétences, de hiérarchies en conflits avec les anciennes valeurs et règles où le droit d'aïnesse l'emportait sur les autres considérations. La mise en marge de la gérontocratie féminine dans les coopératives de teintures marquant la fin de l'excision dans le quartier Ahoussabougou marque le début d'une crise du milieu féminin dans ce quartier⁸⁴.

Les stratégies productives d'une coopérative de teinturerie de tissus et pagnes pour le marché moderne ne sont pas toujours conformes à logiques symboliques villageoises. Par ailleurs, les rites religieux ou obligations sociales dont la pertinence cadre mal avec la gestion du temps et celle de l'espace propres à la culture occidentale freinent les schémas de promotion féminine. Cette approche comparative entre les coopératives féminines urbaines en milieu "ex excisionniste" de Korhogo et l'organisation du travail féminin en milieu rural excisionniste de Logoualé est pleine d'enseignements, sur les lendemains de la lutte victorieuse contre cette pratique social. Que feront les jeunes filles et les femmes demain, sans l'excision ? Comment

⁸³ Exemples recueillis auprès du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant à Abidjan.

⁸⁴ En effet, les femmes âgées (aînées) n'acceptent pas que des « gamines », parce que sachant lire et écrire, les supplante dans la gestion, l'organisation et l'animation des coopératives.

s'organiseront-elles ? Qui les aidera à cette organisation ? Quels seront les nouveaux critères de cette organisation et comment surmonter les pesanteurs culturelles, économiques et sociales et leurs logiques internes (susceptibilités des aînées au regard des savoirs et compétences des jeunes) ?

C'est à ces questions que cette approche comparative a tenté de répondre afin de prévenir les responsabilités respectives de l'Etat, des communautés rurales, des administrateurs et cadres locaux et de tous ceux qui militent en faveur de la suppression de l'excision.

Cet "après excision" a son importance car à une situation d'inégalités dangereuses dans la pratique excisionniste risque de succéder une situation de marginalisation féminine, si des dispositions concrètes et rassurantes ne sont pas prises pour promouvoir les milieux féminins pro excisionnistes.

En effet, certaines réponses collectées au cours de l'enquête laissent bien entrevoir le désœuvrement projeté des matrones et exciseuses au-delà des dangers à peine reconnus de leur "profession". Les stratégies lignagères, la hiérarchie des valeurs réglant les modes de reconnaissance et d'identification sociale tout comme les procédures des partages et exercices de l'autorité et les circonstances d'expression ostentatoires des uns et des autres tout cela peut être supprimé, modifié, ou disparaître avec la fin de l'excision. Qu'advient-il de la société Dan ?

Voici à cet égard les propos de l'une de nos enquêtées, Dame Mahan Matogoma, exciseuse d'environ 60 ans, résident à Borgouiné dans la Sous-préfecture de Logoualé, veuve et mère de quatre enfants dont une fille, Mahan Marie, excisée et mariée à Yekangouiné, pressentit pour remplacer sa mère dans la profession.

« Moi je suis veuve et à part mon petit champ de riz et de manioc je n'ai pas d'autres revenus, de temps en temps mes enfants m'aide mais ils ont aussi leur famille à nourrir. Je ne sais rien faire d'autre, c'est le seul vrai héritage que m'a laissé ma mère. Grâce à mon don d'exciseuse je suis connue dans toute la région ici. Souvent même on vient de Biankouma et de Danané⁸⁵ pour que j'aille exciser des filles. C'est pour te dire que ma renommé dépasse les terres de Logoualé. Je vis de ça, je suis très respectée pour ça. Les gens viennent et ils disent que ce n'est pas bon, il faut arrêter sinon tu vas aller en prison⁸⁶, mais ils nous proposent quoi, A mon âge là qu'est-ce je peux apprendre encore ; Est-ce qu'ils sont prêt à me payer ce que je gagne là. Est-ce qu'on peut évaluer l'honneur et le respect que j'ai par mon statut d'exciseuse ? On entend souvent que des exciseuses de tel ou tel village ont décidé d'arrêter, c'est bien tout ça. Mais quand les gens là s'en vont et que les petits cadeaux qu'ils ont envoyé sont fini que pensez vous que font ces femmes là ? On se connaît ici, on se voit. Et puis c'est bien, on dit que les choses changent mais tout le monde ne vivra pas en ville, le village sera toujours le village. Peut-être que les filles qui vont en ville peuvent avoir la chance de trouver quelqu'un pour les épouser mais dans nos villages ici nos valeurs sont nos valeurs et ça toujours été comme ça. Est-ce que c'est aujourd'hui que l'école est venue mais nous on est toujours là, on excise toujours. Pour nous tout ça ce sont des bêtises. Aujourd'hui au village ici il y a beaucoup de filles qui ont des enfants sans être mariées, pourquoi ? Parce que qui va épouser une fille dévergondée, frivole, non excisée ? En ville là-bas vous aimez les filles comme ça mais chez nous c'est la honte ça et on ne peut pas accepter ça. Tu sais dans ce que le blancs envoi là il ne faut pas prendre tout, il faut prendre ce qui est bon pour toi est-ce que tu comprends ? C'est ça. »

⁸⁵ Danané et Biankouma sont deux chefs lieu de département. Le premier est frontalier du Liberia et distant de Logoualé de plus de 100km et le second plus au nord de la région est frontalier avec la Guinée Conakry, est fortement islamisée et est distant aussi de Logoualé de plus de 100km. Mais on y parle un Dan différent de celui parlé à Logoualé.

⁸⁶ Allusion faite aux caravanes de sensibilisation (Amnesty International, AIDF ...)

Autant d'objets et de causes, de soucis, de réticence et d'inquiétudes face aux discours abolitionnistes et aux cris alarmistes des anti excisionnistes dans les villages de Logoualé. Les alternatives en vue, regroupements en unités coopératives, prise en charge sanitaire, assistance en animation rurale (artisanat, art, cultures vivrières...) et leurs rapports économiques et financiers ne peuvent, pensent les anciens, compenser les effets des bouleversements psychosociologiques redoutés.

III. LE DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN

Le principe de la libération de la femme dépasse le cadre étroit de la culture excisionniste et les "dommages" physiques et psychologiques qu'il véhicule. En pleine possession de ses capacités intellectuelles et de son intégrité physique, la femme dispose de précieux atouts pour valoriser le capital humain de la communauté où elle vit. Quand on considère la philosophie du « Bonh », on se rend compte qu'elle est trop réductrice de l'image de la femme au mariage et à la procréation. Tout se résume à son inféodation dans l'alliance matrimoniale, pour honorer sa famille et son mari. Son épanouissement se limiterait au balai, aux corvées domestiques et à une nombreuse maternité dans la plupart des cas.

Une telle vision étriquée, bien que conforme aux horizons de ses traditions est à reconsidérer pour plus d'ambitions dans le nouveau contexte de la Côte d'Ivoire en transition. Rompre les chaînes et les carcans de la société patriarcale et ses contraintes d'obéissance quasi absolue n'est plus vraiment un bon exemple pour les jeunes générations : l'école, les mass-média, les migrations, la mondialisation, les mutations culturelles ouvrent d'autres voies de participation nationale que les femmes doivent emprunter. L'abandon définitif de l'institution initiatique pourrait être pour ceux qui en garderaient la nostalgie, une nouvelle clé d'indépendance relative des

générationnelles actuelles et à venir. Pour corroborer ce propos, l'auteur béninois Jean Pliya disait en substance : « La construction d'une nation moderne exige la destruction de certaines reliques du passé. Tant que des femmes béninoises (en ce qui nous concerne ; des femmes ivoiriennes) seront victimes d'une pratique aussi inutile que dangereuse, on perdra l'occasion de compter des femmes valides dans le processus de développement de notre pays. Toutes personnes concernées par le fléau doivent serrer les coudes et intensifier leur croisade. Nous ne cesserons d'alerter l'opinion publique au Bénin qu'en cette fin du 20^{ème} siècle une pratique qui existerait depuis plus de 2500 ans avant l'apparition de l'Islam et du Christianisme est encore de mise aujourd'hui. Au-delà du caractère du phénomène, il faut oser crier haro sur la pratique. » ("L'excision dans les sociétés africaines". Le Matinal du 4 novembre 1998, p.3)

Pour ce qui est par exemple de l'école, le taux de scolarisation féminine n'est que de 35 %. Avec un taux de croissance démographique de 3,5 % la Côte d'Ivoire connaît une forte poussée de sa population ; ainsi, les jeunes représentent un potentiel humain de premier ordre. 70 %⁸⁷ de cette population se situe entre 15 et 35 ans. Les politiques ont beau jeu de dire que « la jeunesse est l'espoir de la nation », ce slogan ne semble pas toujours les préoccuper à la dimension du poids réel que ces jeunes constituent. Les filles dans ce capital humain représentent plus de 49 % de ces jeunes.

Puisqu'il n'y a pas de développement sans ressources humaines et qu'il n'y a pas non plus de développement sans ressources humaines de qualité, l'école devient un convertisseur de qualité pour former à la fois garçons et filles pour une parité qualitative.

Pour ce qui est des mass medias, ils peuvent aider à cette entreprise de "libération féminine". Les mass medias, par la puissance de leur impact et

⁸⁷ Source : INS (Institut National de la Statistique), RGPH (Recensement Générale de la Population et de l'Habitat) 1998.

de leurs effets sur la conscience des partenaires au culte de l'excision, peuvent et doivent soutenir la sensibilisation, à condition de mieux cibler les messages médiatiques.

Au-delà de l'excision, il faut conduire une véritable politique de formation assortie d'une politique d'emplois et d'insertion sociale tant à la campagne qu'en ville. Ce n'est pas tout d'enjamber le "cadavre" de l'excision ; c'est l' "Après Excision" qu'il convient déjà de préparer avec soins. Depuis Mars 1975, date de la déclaration des Nations Unies en faveur d'une année internationale de la Femme, suivie de la proclamation de la décennie de la femme (1975-1985), la Côte d'Ivoire a créé, dès Mars 1976, un ministère au sein du Gouvernement, chargé de la Promotion de la femme. Quel bilan peut-on faire de ses actions au sein de la population ivoirienne plus de 30 ans après ?

III.1. Quel bilan de la promotion, 30 ans après (1976-2006)⁸⁸

Aucune enquête n'a pas été conduite dans cette direction pour mieux répondre à cette importante question.

Il ressort de quelques informations collectées au sein du Ministère⁸⁹ que sur plusieurs aspects des progrès notables ont été accomplis :

⁸⁸ Voir article page suivante

⁸⁹ La première dénomination était Ministère de la Condition Féminine. Actuellement, il s'agit du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant.

Le Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme, suite à des retards dans la mise en œuvre des activités, a décidé que le 10 décembre 1998 serait le point de départ de la campagne qui doit se prolonger jusqu'au 08 mars 1999.

Entre le 25 novembre et le 10 décembre 1998, différentes activités ont été organisées. Ainsi, le 25 novembre 1998, Mme Constance Yaï, Présidente de l'A.I.D.F (Association Ivoirienne pour la Défense des Droits des Femmes) était l'invitée du journal télévisé de 20 heures pour le lancement de la campagne médiatique; la presse nationale et locale a publié quelques articles traitant des violences faites aux femmes, différentes radios ont également produit quelques émissions spéciales sur le thème.

. L'EXCISION DÉSORMAIS TRAQUÉE

SUJET tabou il y a seulement quelques années, en Afrique, les mutilations génitales féminines sont, sous la poussée des ONG et des Nations unies, officiellement dénoncées et combattues aujourd'hui.

Avec l'appui des Nations unies, à l'issue des recommandations faites à la Conférence du Caire sur population et développement en 1994 et la 4^e Conférence sur les femmes tenue en 1995 à Beijing, la lutte contre les mutilations génitales féminines s'est mondialisée. De fait, «les femmes se sont préoccupées de ce problème dans les années 7). En 1977, un groupe d'ONG dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations unies a formé un groupe de travail sur l'excision des femmes. Mais plus, le groupe de travail pour les pratiques traditionnelles composé de vingt-six membres est constitué».

La reconnaissance officielle du problème intervient en 1984. Le premier colloque a été organisé à



M^{me} Léopoldine Coffie, ministre de la Famille et de la Promotion de la femme après les actions menées par ses devancières pour préparer le terrain, elle engage résolument son ministère dans la lutte contre les discriminations envers les femmes.

Dakar (Sénégal) avec des représentants de 20 pays. A cette rencontre de Dakar, la question des pratiques traditionnelles est débattue.

L'excision a été au centre de ce débat qui a vu la reconnaissance officielle de l'excision comme problème à traquer. Des comités

nationaux sont nés dans les pays. La volonté politique se manifeste, les groupes font campagne officiellement contre l'excision. En Côte d'Ivoire, un comité national contre ces pratiques (qui va être redynamisé selon le ministre) est

JOSETTE BARRY

FRATERNITÉ MATIN / 25-11-98 -

Source : Unifem

- au plan juridique, on relève la révision du code de la famille avec l'amélioration du statut juridique de la femme dans la gestion partagée des responsabilités ;
- au plan professionnel l'ouverture de crédits aux femmes bénéficie de procédures allégées ; les structures de micro-crédits créées facilitent la conduite de leurs activités ;
- au plan social, de nombreuses ONG de défense des femmes (lutte contre les formes de violence, de discrimination et de marginalisation) se multiplient et agissent sur le terrain ;
- au plan politique l'affirmation des droits de la femme est sans équivoque et aucune occasion n'est manquée pour affirmer cette volonté⁹⁰.

En Côte d'Ivoire, une loi a été votée en vue d'abolir la pratique de l'excision. Il faut admettre que les mouvements féminins, les ONG ont entrepris un énorme travail de sensibilisation, de persuasion et d'explication. Il s'est agi d'ouvrir les mentalités aux dangers que présente la pratique. En mettant ainsi l'accent sur les conséquences sanitaires, la question de l'excision a semble-t-il rallier la cause de presque tous. D'ailleurs, dans le but de convaincre les populations d'abandonner la pratique, la responsable de la commission pour l'éradication des mutilations sexuelles, une ancienne praticienne, qui a exercé pendant environ 40 ans, parcourait le pays afin d'encourager ses ex-pairs à suivre son exemple. Mme Gueï Bah Agnès Koné, âgée de 75 ans est convaincue aujourd'hui des méfaits qu'une telle pratique peut causer. (Femmes-Afrique-Info du 21 janvier 1999).

Toutefois, il ne faut pas oublier que l'excision est pour les exciseuses source de revenus et, qu'il ne sera possible de l'abolir complètement que si

⁹⁰ Le tout nouveau slogan des femmes leaders de toutes obédiences politiques est « pourquoi pas une femme » ?

celles-ci parviennent à être recyclées dans un autre domaine. A défaut d'offrir une alternative, il est indéniable que nombreuses sont celles qui pratiqueront dans la clandestinité.

Certainement que des efforts ont été faits par les Gouvernements pour soutenir et assurer les changements structurels et fonctionnels au profit des femmes ivoiriennes. Mais entre les déclarations d'intention et les faits, il y a toujours un fossé. La matérialité du changement n'est pas toujours clairement perceptible. Aussi nombreuses sont les femmes qui continuent, à tort ou à raison, de penser que rien n'a bougé.

C'est le cas de Mme Youan Adeline (27 ans), marié, non excisée et mère de petite fille (Victoire 2 ans), détentrice d'un BTS en communication et responsable des hôtesse de caisses dans une chaîne de super marchés à Abidjan. Résidente à Cocody-M'badon.

« Tu sais en général les politiques comme on dit ici à Abidjan, ne font jamais ce qu'ils disent et font ce qu'ils n'ont jamais dit. On sait aujourd'hui grâce à la relative liberté de la presse que les bailleurs de fonds font beaucoup de pression sur les gouvernants pour introduire telle ou telle mesure dans leurs programmes de gouvernement au risque de se voir refuser des aides. Sinon entre nous combien d'excisées a-t-on entendu être arrêtée alors que la loi existe. Quand tu vas à Abobo ou à Yopougon et même à Treichville il y a toujours des cérémonies d'excision. Et cela ne se fait pas toujours dans la discrétion, donc les autorités ne peuvent pas dire qu'elles ne sont pas au courant. Donc ça fait que les gens n'ont pas peur et ils continuent. De toutes les façons je vois mal une fille ou une parente aller porter plainte pour ça et encore moins des policiers ou gendarmes venir procéder à une interpellation pour ça dans ces quartiers sans risque pour eux même. De plus aujourd'hui le pays est coupé en deux et c'est justement dans les parties sous contrôle des Forces Nouvelles que se trouvent tous les

groupe ethniques qui pratiquent l'excision ; Donc aujourd'hui on ne maîtrise plus vraiment ça et ce ne sont pas les rebelles qui vont lutter contre ça ⁹¹».

La pratique de l'excision, objet de nos préoccupations, atteste bien la lenteur des actions promises par l'Etat pour l'abolition de cette pratique ; et pourtant les "couteaux" continuent toujours d'être aiguisés contre le sexe des filles et des femmes soit clandestinement, soit ouvertement dans les bois sacrés ou à la maison. A quand la fin réelle de l'excision à Logoualé et ailleurs en Côte d'Ivoire ?

Libérer la femme pour quoi faire ? Cette question peut paraître surprenante, mais en réalité, elle couvre un vaste programme pour éveiller les consciences, les capacités et les motivations des femmes. Pour s'en convaincre, il suffit d'observer attentivement le secteur informel, les petites et moyennes entreprises surtout des milieux urbains, pour apprécier le grand dynamisme des femmes dans les secteurs de l'alimentation, du vivrier, du conditionnement de ces vivriers, de l'artisanat, de l'art...

Nombreuses sont aujourd'hui les femmes qui, seules (monoparentalité) travaillent avec acharnement pour élever leurs enfants. Il ne s'agit plus d'excision pour ouvrir droit à un mariage et intégrer un foyer, pour se faire prendre en charge par un mari. Au plan politique, le militantisme féminin dans le cadre démocratique et multipartite se satisfait des engagements actifs des femmes dans leurs sous-unités de village, ou de quartiers.

La fin de l'excision signifierait, plus de liberté, plus d'engagement, plus de contribution à la promotion de la condition de la femme. Mais il y a encore du chemin à parcourir pour soutenir l'idéal d'une femme dan affranchie des "méfais" des traditions dont celle de l'excision. Au-delà de la femme dan, symbole vivant de la tradition, ce sont ces milliers de femmes

⁹¹ Entrevue réalisée en Décembre 2005

Senoufo, Malinké, Baoulé (du Centre-Nord) qui sont concernées par ce problème.

III.2. Les effets pervers de l'argent

La société ivoirienne aujourd'hui est de plus en plus marquée par le pouvoir de l'argent. Avec la crise militaro-civile qui dure depuis Septembre 2002, les zones occupées du Centre, de l'Ouest et du Nord sont profondément affectées par la pauvreté. La fermeture des structures financières et bancaires, le ralentissement des activités d'échange et de commerce ont provoqué la paupérisation de la population des zones occupées et affaibli encore plus les femmes qui ne peuvent plus compter sur ces sources de revenus.

Avec ces autres difficultés, on se rend compte que la question de l'excision ne peut se traiter en vase clos. Il est important de l'élargir aux autres enjeux du sort de la femme et de ce qu'elle représente : une ressource humaine.

On pourrait se poser des questions : pourquoi s'acharne-t-on tant sur l'excision ? Cette institution est-elle le seul fait de tradition qui porte atteinte à l'infériorisation de la femme et à sa marginalisation ? Et les autres femmes non excisées, quel est leur sort au niveau de leur région et de la nation ? Qu'a-t-on fait pour elles et avec elles ? La pertinence de ces questions possibles conforte l'ordre des données des analyses à faire dans l'examen de l'excision. A travers ces questions, c'est l'ensemble des questions du développement humain et du développement durable qui se pose avec la partition féminine.

Par exemple dans la logique de l'incrimination des mutilations sexuelles, n'y a-t-il pas d'autres types de mutilations dangereuses par leurs conséquences ? Que dit-on des scarifications tribales et ethnoculturelles ? En

dehors des mutilations sexuelles (circoncision et excision) et particulièrement l'excision qui est au centre de nos préoccupations, l'on ne peut évoquer la question mutilatoire sans évoquer celle des scarifications comme une autre composante à une atteinte à l'intégrité physique (corporelle).

Les nombreuses scarifications, thérapeutiques et identificatrices sont faites pour répondre à divers besoins sociaux d'un groupe donné. Le caractère contraignant, irréversible et mutilatoire modifiant physiquement le corps humain ne peuvent être soustraits du chapitre de la violence faite aux sujets contraints à ces marquages. Par ailleurs, certains risques inconnus restent identiques à ceux de l'excision, dans la mesure où l'opération de scarification se fait au couteau, à la lame, aux ciseaux, avec des bambous non stérilisés ou à la chaîne, ce qui n'écarte pas du tout les risques de transmission de virus dont le VIH/SIDA.

Dans le canton Yzôssé⁹², il nous a été donné de relever des cas de scarifications thérapeutiques sur les corps des habitants (hommes et femmes, jeunes et vieux) qui ont subi ces marquages en vue du rétablissement de leur santé⁹³. C'est dans un même souci protecteur et de lutte anti-mutilatoire qu'il convient sans doute d'inclure cette autre pratique pouvant déboucher sur de graves risques sanitaires des populations.

Cette parenthèse ne doit pas dévier le fond et l'intérêt de la recherche sur l'excision. C'est pour cette raison que la réflexion, au-delà des contingences sexuelles (féminines) doit élargir ses termes de référence.

⁹² L'un des trois cantons issu du découpage administratif colonial de Logoualé. A la tête de chaque canton il y avait un chef dit de canton (« *Sédè* » ou chef de terre en Dan). Aujourd'hui il n'y a plus de chef de canton mais les cantons existent toujours (Le Yati, le Yatîn et le Yzôssé)

⁹³ Ces scarifications sont intervenues à la suite d'épidémies de choléra et de fièvre jaune. Les tradithérapeutes avaient alors recommandé cette pseudo vaccination en vue d'assurer une couverture sanitaire des populations. Une poudre noirâtre de composition secrète était appliquée dans ces incisions faites, aux poignets ou aux avant-bras des patients et même des non malades (à titre préventif).

III.3. L'analyse des problèmes rencontrés par les acteurs de la lutte

III.3.1. L'excision comme élément d'identification de la communauté féminine

L'excision est une institution d'agrégation à la communauté féminine : Malgré les années de campagne de lutte contre l'excision, le taux des femmes qui les subissent a à peine fléchi. Pourtant, la pratique comme élément d'initiation à la vie de femme tant partout à disparaître « nous la faisons comme ça par ce que la coutume le veut... » disent la plus part de nos interlocuteurs et interlocutrices. La pratique se dé-ritualise et se banalise du fait qu'aucune cérémonie ne l'accompagne désormais. Cependant, il semble que l'excision a pourtant conservé un sens, celui d'élément d'identification de la femme d'une part (celle qui est acceptée par opposition aux femmes qui viennent d'ailleurs et auxquelles quelque chose manque forcément comme si le fait d'être excisé valorise donc confère un degré supérieur dans la société), d'autre part la non excision est encore source d'exclusion d'où le terme de « douin » ou immature donné aux femmes ou filles non excisées.

III.3.2. Des acteurs peu ou pas associés

Un autre fait que notre enquête a montré est que certains acteurs pouvant être d'un grand apport dans la lutte contre l'excision sont peu utilisés. En effet, notre enquête nous a montré que le personnel de santé est très peu sollicité. Il n'existe pratiquement pas de politique cohérente. Pourtant notre enquête nous a montré que les populations disent faire confiance aux agents de santé si la sensibilisation venait d'eux. Les hommes sont les grands exclus dans la lutte contre l'excision. Rien d'étonnant en cela. La plus part du temps, lorsqu'on demande aux hommes « qui s'occupe de l'excision des filles ? » Ils désignent les femmes qui se désignent elles-mêmes également. Pourtant une analyse fine du fonctionnement de la société Dan montre que les grandes décisions sont

toujours prises par les hommes, en tout cas pas sans leurs avis. Mieux partout où l'excision a été abandonnée, ce sont les hommes qui lui ont donné le coup de grâce ! Les femmes en fait n'agissent que par procuration : les vrais décideurs sont les hommes. Les hommes, les anciens ne sont suffisamment associés à la lutte contre l'excision. Pourtant leur implication pourrait permettre de lever le tabou qui entoure ce sujet, combien délicat. Nous estimons que l'implication des hommes permettra d'apaiser le débat et de faire l'intersession entre les différents groupes qui entretiennent, dès qu'il s'agit de l'excision, des relations conflictuelles.

III.3.3. La mauvaise implication des exciseuses

Plusieurs stratégies ont été mises en œuvre à l'endroit des exciseuses ; il s'agit de la sensibilisation, de la reconversion à travers le développement d'activités génératrices de revenus et la reconversion en relais de sensibilisation. Cependant, dans les faits, il semble que ces différentes stratégies ont largement échouées. A notre avis, cet échec s'explique par le fait que les exciseuses ont été abordées isolément sans l'implication des communautés au service desquelles elles sont. Nous avons déduit que tant qu'il y a demande en excision, il y aura toujours offre.

III.3.4. Les difficultés des associations et ONG de lutte

Dans ce point, il s'agira de voir s'il y a cohérence entre les programmes et les stratégies mises en œuvre par les intervenants et leur désir de parvenir à l'abandon de la pratique de l'excision. Ainsi, nous allons analyser les éléments suivants : les terrains, les stratégies et le financement.

- Les terrains : De l'analyse des terrains d'interventions des différents acteurs, on constate que chaque ONG/Association a plus ou moins son terrain propre. Cet état de fait conduit forcément à une dispersion des efforts qui pouvaient être mis en commun. On constate par exemple que l'AIDF, AIBEF, Amnesty International CI pour ne citer que ces

organisations interviennent toutes dans des régions différentes ou des cercles complètement isolés les uns des autres. L'ancrage culturel de l'excision pourtant fait qu'il est difficile, voir illusoire de faire abandonner l'excision dans quelques villages sans un effet d'entraînement plus vaste du seul fait des échanges matrimoniaux. En effet, les mariages, les cérémonies et les liens lignagers et claniques vont largement au-delà d'une seule localité. Cette diversité de terrain parfois difficilement compréhensible au point de vue de la logique simple s'explique en fait par « la logique des bailleurs de fonds » qui exigent une visibilité claire la destination de leurs fonds et la possibilité d'une évaluation individuelle de chaque intervention. Une autre explication que l'on peut donner à la dispersion des terrains, c'est le fait que les projets des ONG ne soient pas intégrés dans une vision globale d'intervention.

- - Les stratégies de lutte : On constate que les intervenants utilisent tous presque les mêmes stratégies à quelques exceptions près.

L'approche juridique : Elle semble en décalage avec les réalités africaines au sein desquelles, le droit de l'individu se définit avant tout dans celui de la communauté. Cette approche du reste très européenne dictée par le « haut », c'est-à-dire par les organisations internationales et les autorités qui signent des conventions dans lesquelles les populations ne se reconnaissent pas et ignorent la plupart du temps. Les populations sont également fort opposées à la prise et/ou à l'application d'une loi contre une pratique traditionnelle à laquelle une "majorité" est attachée. L'OMS reconnaît la difficulté de la loi lorsqu'elle affirme qu'il est aléatoire d'établir un équilibre entre l'application de la loi, la sensibilisation des populations et le dialogue et qu'il existe un risque réel d'aliéner les communautés en faisant appel à la loi pour protéger les filles et les femmes.

L'approche santé : Le principal danger que cette stratégie peut occasionner est la médicalisation, « Si le problème de l'excision, ce sont les exciseuses, alors permettez-nous d'aller la faire dans les centres de santé avec les docteurs ! ». Ce discours est régulièrement tenu reconnaissent les associations et ONG qui sensibilisent contre l'excision et qui utilisent l'argument « complications de l'excision ». Une autre difficulté est que toutes les femmes qui ont subi l'excision ne souffrent pas de complications d'où l'idée que celles qui en présentent ont dû commettre des actes répréhensibles socialement ou religieusement et que les complications sont de justes punitions.

L'approche formation des agents de santé : la grande difficulté de cette approche réside dans le fait que les agents de santé chargés de faire la sensibilisation ont des filles ou des parents proches excisés et les agents qui sont de sexe féminin sont elles-mêmes souvent excisées. Les populations le savent et le font savoir aux intéressés lorsqu'ils se hasardent à évoquer la question. L'utilisation du personnel socio-sanitaire pose un autre problème, celui de la surcharge et de la motivation du personnel déjà incapable de faire face aux « malades pour les quelles nous sommes payés » comme le dit un médecin. Ajouter la sensibilisation contre l'excision au paquet des activités des centres de santé peut poser un problème supplémentaire.

L'approche reconversion des exciseuses : Cette stratégie mise en œuvre dans la sous-région (Mali, Sénégal, Burkina-Faso) a abouti à des résultats assez médiocres. La principale raison est que les communautés n'ont pas été ou peu associées à l'action. Le travail d'exciseuse est exercé par les femmes qui sont au service des communautés. Leur reconnaissance et rôle social sont déterminés par la prestation de service qu'elles à la communauté. Sans ce service, les exciseuses perdraient tous les avantages dus à leur statut (les dons, la

facilitation sociale lors des grands événements (mariages, baptêmes), la médiation lors des conflits au sein de la communauté sont entre autres avantages qui leur sont dus). Cette stratégie peut aboutir seulement avec l'association de la communauté à travers une campagne de sensibilisation.

L'approche IEC ou CCC : Cette approche dans la plupart des cas ne tient pas compte des spécificités des communautés. Les Messages sont à l'avance élaborés et appliquée sur le terrain sans aucun souci d'adaptation. Il arrive souvent que le contenu du message contre l'excision s'attaque à un problème particulier n'existant pas au sein de la communauté donnée. De même, certaines notions comme le plaisir sont secondaire ou le lieu de l'IEC et les cibles choisis ne sont pas appropriées. Les Messages qui ont été élaboré en collaboration avec les populations et qui tiennent compte des raisons avouées ont plus de chance d'aboutir à des résultats efficaces.

L'approche recherche-action : Peu de programmes d'intervention sur le terrain se font en réalisant au préalable une étude de base. Pourtant cette étude de départ seule peut permettre d'une part de mesurer les connaissances, attitudes et pratiques des communautés au départ afin d'établir les moyens d'interventions et les stratégies à adopter et d'autre part de pouvoir mener une recherche évaluative d'après intervention. Dans les cas où des études sont faites, elles sont essentiellement quantitatives et n'incorpore que peu de données qualitatives permettant de connaître les valeurs, les croyances et pratiques justifiant la pratique de l'excision.

Les causes l'échec de la lutte contre l'excision ne sont pas seulement dues à l'insuffisance des moyens matériel, financier et humain mis en œuvre, bien qu'elle soit importante également. Mais, la principale cause est à

chercher certainement dans les stratégies mises en œuvre ou plutôt le manque de stratégies des acteurs. Les différents acteurs se focalisent essentiellement sur les paramètres sanitaires, alors qu'à notre avis, une stratégie plurisectorielle est indispensable. L'approche plurisectorielle est une stratégie à long terme basée sur tous les aspects du développement social, politique, juridique, économique et de genre des populations concernées. La décision d'abandonner l'excision n'est presque jamais individuelles, mais collective. Donc l'éducation des communautés est indispensable à la réussite de toute intervention. Les personnes qui ont parfois compris que l'excision cause des problèmes sur la santé de la femme ne peuvent pas pourtant soustraire leurs propres enfants à cause de la pression sociale. Le changement ne peut donc intervenir que lorsqu'il y a un consensus communautaire en faveur de l'abandon, pas avant. Dans ce cadre, l'Etat a un rôle à jouer, notamment en coordonnant les approches éducatives, sanitaires et en mettant les moyens adéquats à disposition pour réussir. Ce qui ne semble pas être le cas pour le moment.

CHAPITRE VIII : LES TERMES D'UN DEBAT DE SOCIETE

Les débats sur la question de l'excision sont nombreux et riches dans leurs formes et leurs contenus. Aussi peut-on les sérier en plusieurs types pour mieux en apprécier la portée et la force. Les nuances des argumentations développées tant aux plans disciplinaires qu'organisationnels pour situer le chercheur dans ces débats complexes sont pleins d'enseignements.

Retenons pour cette analyse les rubriques suivantes :

- Les débats de la société civile ;
- Les instruments et arguments juridiques ;
- Les subtilités et tergiversations politiques ;
- Les interférences religieuses ;
- Les recours économiques ;
- Les fondements socio anthropologiques ;
- Les raisons de santé publique.

I. LES DEBATS DE LA SOCIETE CIVILE

Dans le schéma de cette dernière partie de la recherche, l'ouverture des débats est consécutive à l'examen des dangers relatifs à l'excision et aux critiques formulées. Pour prendre part à ce débat de la société civile, il s'est avéré utile d'y associer de nombreux groupes sociaux afin de bénéficier des

contributions qualitatives, variées et significatives pour un sujet à controverses.

Malgré les cas flagrants des décès de filles et de femmes excisées, des séquelles irréversibles, consécutives aux pratiques de l'excision, d'accouchements difficiles, de kystes et de lésions de l'urètre, de dysfonctionnements sexuels...il se trouve encore des défenseurs de l'excision dont les arguments méritent attention. Les femmes excisées, souffrent-elles moralement de se voir "mutilées" ou de se sentir inaptes à jouir pleinement de leur sexualité par exemple ? Les femmes interrogées émettent des avis divergents. Beaucoup de femmes excisées remercient leurs parents d'avoir fait d'elles de vraies femmes, épanouies dans leur milieu social. Beaucoup de cette première catégorie de femmes ne se plaignent pas de frigidité et affirment remplir normalement leur fonction sexuelle. En revanche, quelques rares femmes, en général les plus émancipées, se sentent frustrées de n'être pas comme les femmes non excisées, en possession de l'ensemble de leurs organes.

1.1. Les défenseurs de l'excision

C'est quasiment l'ensemble des aînés sociaux, traditionalistes qui sont en première ligne dans cette bataille pour le maintien de l'excision. Cette logique de défense de l'institution se comprend car leur vie dépend des institutions dont ils ont la garde. L'excision fait partie de cet arsenal institutionnel qui légitime leur autorité et pouvoir.

En ce qui concerne les exciseuses titulaires et leurs aides, les profits matériels et financiers (dons en espèces et en nature offerts par les parents des filles à exciser peuvent varier de 5000 à 10000 F CFA (soit 7,62 à 15,24

euros environ) par enfant et par session initiatique) justifient sans doute cet attachement au « Bonh » et sa à défense formelle⁹⁴.

Quant aux hommes, chef de familles et notables, leurs avis sont identiques à ceux de leurs épouses et congénères. Ils partagent la défense des institutions en leur double qualité d'hommes et garants des pouvoirs et des savoirs de la tradition Dan à Logoualé. Ils ne sauraient démissionner de leurs responsabilités aux motifs que l'excision présente des dangers pour leurs enfants ; cela n'est pas envisageable d'autant plus qu'ils ne perçoivent pas la relation directe et irréfutable entre ces dangers et l'excision. Convaincus que les accidents post initiatiques bénins ou malins trouvent leurs explications hors de la chaîne causale d'une infection biologique, d'une hémorragie non contenue ou d'une infection au VIH/SIDA. Il en est ainsi des accouchements difficiles et tout autre risque considéré comme dérivant du fait initiatique.

Pour ce qui est des excisées, celles qui sont résidentes dans les villages de Logoualé, tout en redoutant l'excision, lui reconnaissent des vertus sociales telles qu'édictées par les parents et les coutumes. D'ailleurs, comment à cet âge (10 à 18 ans) peuvent-elles dans une ambiance sociale patriarcale très contraignante avoir un avis contraire à celui de la mère, elle-même soumise à la pression culturelle de son milieu ?

TEMOIGNAGE :

Mme Monique Blagnon, jeune mère excisée de 29 ans déscolarisée à partir de 16 ans. Retournée au village (Borgouiné S/P de Logoualé, village où se trouve l'aérogare de Man), elle est mariée sans enfant et tient un salon de couture.

⁹⁴ Par dons il faut comprendre les dons en espèces, en nature (animaux : poulets, moutons, gibiers), bois de chauffe, légumes, pagnes, parfums, ustensiles de cuisine, bijoux....C'est l'ensemble de cette évaluation qui avoisine 50 000 à 100 000 F CFA par fille et par session initiatique.

« Franchement pour moi l'excision, n'est pas mauvaise. C'est vrai ça fait mal mais ça c'est rien parce que si tu es passée par là l'accouchement n'est plus rien pour toi. Vous savez, ici, c'est notre coutume. Quand tu as l'âge, les parents t'envoient faire ça. Moi c'est à 12ans que j'ai fais ça j'étais au CM2. Toutes les filles doivent le faire. Toi qui ne le fais pas, ce n'est pas bien ; et puis après les gens se moquent de toi, de ta famille. On ne te respecte pas quoi ! Avec tes autres camarades, on sait que tu n'es rien ; tu ne peux pas parler comme elles, elles sont entre elles et te tiennent à l'écart parce que tu ne peux pas garder un secret, ta bouche parle seulement parce que tu n'a pas appris à maîtriser ta langue. Il faut faire l'excision pour qu'on t'apprenne beaucoup de choses. Quand j'étais au CEG de Man (Aujourd'hui Collège Moderne de Man) à l'époque nous étions trois filles chez mon tuteur. Nous étions deux filles Yacouba et une fille Bété⁹⁵. Mais on voyait bien par le comportement de notre camarade qu'elle n'était pas excisée. Elle parlait n'importe comment et de tout même les sujet intimes elle en parlait comme ça sans retenu. Elle recevait la visite des garçons chez notre tuteur, elle sortait à tout moment, en tout cas on voyait qu'elle manquait de sagesse vraiment. Elle avait le comportement même d'une non excisée. Pendant que nous on se levait le matin pour balayer la cours et faire la vaisselle avant de partir à l'école, elle est dormait tranquillement, on la couvrait mais notre tutrice voyait tout au point que la deuxième année elle a refusé de la recevoir. Or tu vois par l'excision tu as une certaine sagesse, tu es bien vue. Après tu peux bien te marier, les parents viennent, on fait les cérémonies, on te bénit pour que tu ais la chance et des enfants... En tout cas c'est notre coutume, on ne peut pas laisser, moi, mes enfants vont faire ça... parce que c'est bien...Moi j'ai arrêté les études parce que je n'étais pas faite pour l'école mais ma camarade elle a arrêté parce qu'elle est tombée enceinte avant la fin de l'année après que la femme de notre tuteur ait refusé de la recevoir. Aujourd'hui je me débrouille bien, mon salon de couture marche bien au village ici et je suis mariée. Mon mari se sent bien avec moi et moi aussi si tu

⁹⁵ Ethnie du centre ouest de la Côte d'Ivoire, qui ne pratique pas l'excision

vois ce que je veux dire⁹⁶. Il me respect ainsi que mes beaux-parents. Tu crois que ça allait être même chose si je n'étais pas excisée ? Je crois que non.»

Ces propos de Monique sont apparemment superficiels dans la défense et le maintien de l'excision. Des arguments sont impressionnistes, sentimentaux et conventionnels. Ce sont des jugements de valeur qu'elle émet sur le "bien fondé" d'une pratique qui est, dit-elle « bien ». Pourquoi ? Et ses ratés ? Et ses dangers ? Elle les exclue d'emblée, pour ne retenir que la routine de la coutume, les attitudes des camarades (amies), le mariage, la fête, les enfants, les bénédictions parentales (l'honneur), la sociabilité. Ce sont les signifiants de second ordre qui composent ses arguments. Excisée elle-même "naturellement", Monique Blagnon envisage cette excision pour sa progéniture féminine. Lors de la tournée de sensibilisation de Mme Constance Yaï, présidente de l'AIDF à Bangolo (mars 1999), meeting qui a eu lieu au centre culturel, une femme dont nous n'avons pas pu avoir l'identité demandait à l'assistance : « Depuis quand meurt-on de l'excision et qui peut démontrer qu'une femme excisée n'éprouve pas du plaisir ? » Ainsi va la coutume.

Les croyances autour de l'excision sont tellement ancrées qu'elles relèvent purement et simplement du domaine de l'irrationnel d'autant plus qu'elles renvoient à une conception et une certaine vision du monde. La situation se complique lorsqu'on sait que sur un espace donné et une même aire culturelle, tous les groupes ethniques ne pratiquent pas l'excision. Dans le même ordre d'idée le Dr Taba dira en substance : « [...] dans l'ensemble, c'est surtout pour se conformer aux règles sociales et pour s'identifier à la vie de la collectivité que cette coutume est suivie. Il est extrêmement rare qu'une famille traditionnelle remette en question le bien fondé ou parle de

⁹⁶ Allusion faite aux rapports sexuels dans le couple

ses conséquences nocives. Elle est le plus souvent considérée comme un élément essentiel de ce qui se fait, et acceptée en toute sincérité.⁹⁷ »

Ces témoignages qui pourraient ressembler à tant d'autres indiquent le poids de la superstructure idéologique sur la population de Logoualé. L'on pense que tourner le dos à ces pratiques va désagrégier la communauté, dissoudre les lignages et disloquer les valeurs de solidarité et les supports culturels cimentant leur survie et leur animation. Peut-on régler la question des croyances multiculturelles en légiférant ou en condamnant à une lourde peine un individu qui pense agir selon des croyances ancrées dans sa culture, depuis des temps immémoriaux ? Qu'en est-il des points de vue des autres ?

I.2. Les pourfendeurs de l'excision

« Institution barbare, rétrograde, criminelle, dangereuse, inhumaine... » Les qualifications qui stigmatisent ne manquent pas de la part des abolitionnistes. Condamnations et répressions sans remissions, telles sont les propositions des anti-excisionnistes qui refusent toute explication et toute circonstance atténuante des "forfaits criminels" des personnes, peuples et cultures « entretenant des pratiques mutilatoires » contre les femmes.

I.2.1. Au niveau local

Ce sont généralement les agents de l'administration publique (écoles primaires, gendarmeries, centre de santé, collège municipal, la poste...), originaires d'autres régions et appartenant à d'autres groupes culturels qui dénoncent l'excision. Ils sont rejoints en cela par les religieux chrétiens qui abhorrent toutes les pratiques idolâtriques (rites sacrificiels, invocations des génies, sacrifices animaliers, actes divinatoires...) qui ponctuent les activités et séquences de cette institution. Leur lutte a apparemment trouvée ses points de convergences dans la « souffrance des

⁹⁷ Dr A.H. Taba, Directeur Général OMS pour la Méditerranée Orientale, in « La circoncision féminine » in « Echange de dossiers » paru dans *Droit de l'enfance et de la famille*, 1985, p. 99

filles » pour les premiers (sujet de leur désapprobation) et dans le paganisme pour les seconds (sujet de leur rejet).

I.2.2. Les Organisations Non Gouvernementales (ONG)

Les ONG qui luttent contre l'excision sont nombreuses. Nous avons entre autres l'Association Ivoirienne pour la Défense des Droits de la Femme (AIDF), l'Association Ivoirienne pour le Bien Etre Familial (AIBEF), L'organisation National pour l'Enfance et la Famille (ONEF) et Amnesty International. Certaines sont régulièrement constituées, d'autres « exercent sans existence légale ». Elles ne sont pas autorisées par la loi sur les associations. L'action des ONG reste timide bien que soutenue par les pouvoirs publics et les cadres locaux dont on connaît la pression sur les parents du village.

I.2.3. Les autorités civiles nationales

Une loi pénalisant l'excision a été votée en décembre 1998 en Côte-d'Ivoire. Une enquête en 1994 sur la démographie et la santé a fait ressortir une prévalence de 43% des mutilations sexuelles féminines. Ce taux qui était de 31% à Abidjan, de 57% dans la Région des savanes (Odiénné, Boundiali, Korhogo, Ferkéssédougou) présente des pointes de 83% dans les zones à dominante musulmane et de 16% en milieu chrétien.

Depuis l'année 1976, soit un an seulement après la promulgation de l'année internationale de la femme à Mexico, la Côte d'Ivoire a créé au sein du Gouvernement un Ministère chargé de la promotion de la femme et de la défense de ses droits. Les attributions de ce département ministériel se sont accrues pour concerner, outre la femme, la famille et les enfants.

Aujourd'hui, le Ministère ivoirien de la femme, la famille et de l'enfant poursuit la mission protectrice de la femme. Des slogans passent régulièrement dans le cadre de la lutte contre l'excision. Est-ce suffisant ?

II. LES INSTRUMENTS ET ARGUMENTS JURIDIQUES

L'objet et le sujet de l'excision entraînant cumulativement un poids culturel qui génère des pratiques entrent en conflit avec plusieurs droits de l'homme : le droit à l'égalité de traitement – le droit des enfants – le droit des femmes – le droit à l'intégrité physique – le droit à la protection et à l'assistance en cas de danger - le droit à la liberté... ces nombreux droits qui ressortent des textes juridiques, de conventions et autres actes juridiques ratifiés par le Gouvernement ivoirien nécessitent des dispositions concrètes d'application, de diffusion (d'information) et même de répression « conformément à la loi ». Ce conflit d'intérêt entre, d'une part, droit et ordre culturel et droit et ordre juridique, d'autre part, serait un frein à une attitude laxiste en faveur de l'excision, au nom de la culture Dan.

Une véritable tension est à signaler entre culture et droit. On ne saurait objectivement éluder cette difficulté. Les témoignages collectés sur le terrain l'attestent bien clairement. Le yacouba de Logoualé comme le malinké de Korhogo reconnaissent sans l'ombre d'un doute que l'excision est une pratique séculaire et une composante importante de leur organisation sociale et culturelle : modèle de comportement et de pensée dans son triple rapport à la nature, à la société et au monde supra naturel.

II.1. L'ordre culturel

Peut-il et doit-il s'opposer à l'ordre public de type juridique et d'intérêt national ? La valeur culturelle quelle qu'elle soit, ne saurait primer sur la valeur de la loi constructrice de l'unité des communautés dans l'ensemble national au nom de la souveraineté de l'Etat.

Aussi, la lutte contre l'excision doit-elle ménager les valeurs culturelles qui sont à inscrire dans l'édification nationale comme une fraction de la « Nation bulding » (construction nationale). Sans vouloir reprendre le débat déjà posé par Daniel Etounga Manguelle dans L'Afrique a-t-elle besoin d'un

ajustement culturel ? On peut proposer une réflexion sur la notion de structure en Afrique, en partant d'une approche anthropologique et historique. C'est à Fernand Braudel, qu'il faut emprunter le sens que les historiens donnent à cette notion de structure⁹⁸ :

« Une structure est sans doute assemblage, mais plus encore une réalité que le temps use mal et véhicule très longuement. Certaines structures, à vivre longtemps, deviennent des éléments stables d'une infinité de générations : elles encombrant l'histoire, en gênent, donc en commandent, l'écoulement. D'autres sont plus promptes à s'effriter. Mais toutes sont à la fois soutiens et obstacles. Obstacles, elles se marquent des limites dont l'homme et ses expériences ne peuvent guère s'affranchir. Songez à la difficulté de briser certains cadres géographiques, certaines réalités biologiques, certaines limites de la productivité, voire telles ou telles contraintes spirituelles : les cadres mentaux aussi sont prison de longue durée. »

L'analyse d'un phénomène comme l'excision permet de montrer toute la complexité des processus à travers lesquels se réalise un changement de société ; l'étude des mentalités y occupe une place primordiale. Cette perspective oblige donc à placer la question de l'excision dans la longue durée, en privilégiant la notion de structure telle qu'elle est définie par Fernand Braudel.

II.2. La constitution du droit positif

Elle ne saurait purement et simplement écraser les valeurs de culture même critiquables comme l'excision sans apprécier les significations pour étudier les adaptations qui conviennent. Le long processus qui part de la tradition à la modernité et du village à la ville ou de la tribu à la nation passe nécessairement par les cultures et par la loi.

⁹⁸ Fernand Braudel, « Histoire et sciences sociales. La longue durée », in *Annales ESC*, n°4, octobre-décembre 1958, p. 225-253 ; repris dans *Ecrits sur l'Histoire*, Paris-La Haye, Mouton, 1965

Les multiplicités culturelles (le pluralisme ou la diversité culturelle) et l'unicité de la Loi (symbole de l'unité du peuple et de nation) exigent des compromis dynamiques. L'exemple de l'excision est un cas qui peut comporter des risques sanitaires, du fait des blessures occasionnées qui peuvent avoir des conséquences dramatiques au nom de la culture. Mais l'excision reste complexe à résoudre du fait de la divergence des enjeux culturels.

Le problème posé par le « Bonh » des Dan de Logoualé n'est pas unique ni singulier dans sa nature institutionnelle, il demeure un cas d'école et de conflits possibles mais réglables dans la quête juste et ordonnée de l'intérêt de l'Etat et des citoyens – de l'autorité de cet Etat et de ses missions régaliennes et politiques-

II.3. Les conventions internationales⁹⁹

De nombreuses Conventions internationales existent et qui sont signées et ratifiées par la Côte d'Ivoire. Ces Conventions élaborent des textes contraignants pour les Etats et sont assorties de mécanismes de contrôle ; on peut examiner la liste des références suivantes :

- Traités et autres accords internationaux récents
- Fonds d'affectation spécial d'UNIFEM en faveur des actions visant à éliminer la violence à l'égard des femmes
- Organisation des Nations Unies
- Organisation Mondiale de la Santé
- Fonds des Nations Unies pour la Population
- Organisation de l'Unité Africaine
- Assemblée Parlementaire pour le Conseil de l'Europe
- Parlement européen¹⁰⁰

⁹⁹ Voir fiche page 199 et 200

¹⁰⁰ Tous ces instruments juridiques sont unanimes pour stigmatiser les formes de violence d'inégalités et d'injustices qui frappent les femmes et les enfants, et doivent être combattues par les Nations-Unies (voir les textes en annexe).

Les accords internationaux relatifs à la non-discrimination et le droit à l'intégrité de la personne et celui de jouir du niveau de santé physique et mentale le plus élevé possible.

Ils permettant de lutter contre les pratiques des mutilations sexuelles féminines.

Texte extrait de la Déclaration commune O.M.S./UNICEF/FNUAP Organisation Mondiale de la Santé, Genève 1997, Page 11-12.

- **1948 :**
 - **La Déclaration universelle des droits de l'homme** proclame le droit de tous les êtres humains de vivre dans des conditions qui leur permettent de jouir d'une bonne santé et d'avoir accès à des soins de santé.

- **1966 :**
 - **Les pactes internationaux relatifs aux droits civils et politiques et économiques, sociaux et culturels** condamnent la discrimination fondée sur le sexe et reconnaissent le droit universel de jouir du meilleur état de santé physique et mental possible.

- **1979 :**
 - **La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes** peut être interprétée comme demandant aux États parties de lutter contre les mutilations sexuelles féminines et notamment :
 - " de prendre toutes les mesures appropriées, y compris des dispositions législatives, pour modifier ou abroger toute loi, disposition réglementaire, coutume ou pratique qui constitue une discrimination à l'égard des femmes " (article 2.f) ;
 - " de modifier les schémas et modèles de comportement socioculturel de l'homme et de la femme en vue de parvenir à l'élimination des préjugés et des pratiques coutumières, ou de tout autre type, qui sont fondés sur l'idée de l'infériorité ou la supériorité de l'un ou de l'autre sexe ou d'un rôle stéréotypé des hommes et des femmes " (article 5.a).

- **1990 :**
 - **La Convention relative aux droits de l'enfant** protège le droit à l'égalité quel que soit le sexe (article 2), celui de ne pas être exposé à toute forme de violence ou de brutalité physique ou mentale (article 19.1), celui de jouir du meilleur état de santé possible (article 24.1) et celui de ne pas être soumis à la torture ni à des traitements cruels, inhumains et dégradants (article 37.a). L'article 24.3 de la Convention demande explicitement aux États de prendre toutes les mesures efficaces appropriées en vue d'abolir les pratiques traditionnelles préjudiciables à la santé des enfants.

- **1993 :**
 - La déclaration et le programme d'action de Vienne adoptés par la **Conférence mondiale sur les droits de l'homme** consacrent les violations à connotation sexiste et notamment les [mutilations sexuelles féminines](#) comme un nouveau sujet de préoccupation de la communauté internationale dans le domaine des droits de l'homme.

- **1993 :**
 - La Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes stipule expressément à l'article 2 :
 - " La violence à l'égard des femmes s'entend comme englobant, sans être limitée, les formes de violence énumérées ci-après :
 - a) La violence physique, sexuelle et physique exercée au sein de la famille, y compris... les violences liées à la dots... les mutilations génitales et autres pratiques traditionnelles préjudiciables à la femme... "

- **1994 :**
 - Le programme d'action de la **Conférence internationale sur la population et le développement (ICPD)** comprend des recommandations sur les mutilations sexuelles féminines qui incitent les gouvernements et les communautés à s'engager à : " prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme à la pratique des mutilations sexuelles féminines,ies et pour protéger les femmes et les filles contre toutes pratiques similaires dangereuses et injustifiées".

- **1995 :**
 - Le programme d'action adopté par la **Quatrième Conférence mondiale sur les femmes** comporte une section consacrée spécialement aux filles et demande instamment aux gouvernements, aux organisations internationales et aux associations non gouvernementales d'élaborer des politiques et des programmes en vue d'éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des filles, y compris les mutilations sexuelles féminines.

Source : Afrik.com

Il y a de cela quelques années, plusieurs personnalités, dont Mme Ellen Johnson Sirleaf, actuelle Présidente du Liberia et fondatrice de l'International Institute for Women's Political Leadership, ont lancé un appel international demandant aux Gouvernements, Organismes Internationaux et ONG de prendre des mesures plus ciblées en vue de mettre fin à la pratique de l'excision. En février 2003, certains signataires et des militants se sont réunis à Addis-Abeba (Ethiopie), à l'occasion de la Conférence "Tolérance Zero" des MGF. A cette occasion Mme Berhane Ras-Work, Présidente du Comité Inter-africain (CIAF) sur les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants, disait : « Un nombre intolérable de femmes sont mutilées, maltraitées, enlevées, battues, estropiées, meurtries... au nom de la tradition [...] nous devons relever ce défi. » A la suite de la session extraordinaire de l'AG consacrée aux enfants en mai 2002, l'Unicef a créé un programme spécial sur les femmes et les pratiques traditionnelles préjudiciables et considère que l'élimination des MGF est une forme de protection de l'enfance ; D'après Mme Gabriela de Vitta, conseillère à l'Unicef, l'élimination de telles pratiques d'ici à 2010 est un objectif certes ambitieux, mais pas trop ambitieux.

Bien sûr la ratification de conventions ne va pas du jour au lendemain changer les mentalités, mais elle constitue le premier jalon d'une réforme sociale dans les pays signataires, d'autant qu'ils se sont engagés à prendre des mesures.

III. LES SUBTILITES ET LES TERGIVERSATIONS POLITIQUES

Les enjeux liés aux questions culturelles comme l'excision sont à examiner sous plusieurs angles :

- l'angle de l'Etat comme puissance régulatrice ;
- l'angle de la population comme clientèle politique.

III.1. Le phénomène dans la politique de l'Etat

C'est à un niveau plus général qu'il faut considérer ce phénomène :

- D'abord dans ses vertus culturelles localisées au centre, pays baoulé des Sous-préfecture de Botro, de Diabo, de Bodokro et de Béoumi ; Ouest, dans les régions des Montagnes et du Moyen Cavally, au Nord, dans les régions du Denguélé (Odiénné), Bagoué (Boundiali), Savanes (Korhogo)... ;

- puis dans ses versions juridiques. Dans ce cas on se pose des questions. La pratique de l'excision est-elle compatible avec les lois de l'Etat édictées pour la protection des individus et des biens ? Est-elle en contradiction avec les dispositions juridiques et réglementaires pour l'égalité des citoyens et de leur épanouissement social et moral ? Il y a contradiction, assujettissement et conditions contraignantes et inégalitaires, alors, il appartient au pouvoir public, au plan politique, de retrouver l'ordre républicain en veillant à supprimer et à corriger les distorsions contraires à la loi, une et indivisible pour tous.

Cette position de principe de l'Etat unitaire est-elle dans les faits observés ? Dans un pays où l'on compte une multitude de groupes ethnoculturels de plus de soixante unités¹⁰¹ avec des manifestations très variées et complexes, l'Etat ne maîtrise pas toutes les formes de ces manifestations culturelles et leur conformité avec les lois publiques, c'est-à-dire aux dispositions constitutionnelles légales et réglementaires.

¹⁰¹ Chiffre officiel du nombre d'ethnies en Côte d'Ivoire. Ce chiffre contesté par les anthropologues est à vérifier ; car dans ce décompte, il y a parfois confusion entre ethnies et langues.

Les pratiques du lévirat, des aveux extorqués aux veufs ou aux veuves sous la torture, à la mort de leurs conjoints, des infanticides d'handicapés (enfants-serpents, estropiés à la naissance), cérémonies sévères de veuvages prolongés assortis de traitement inconséquents,...sont-elles connues du pouvoir d'Etat ? Si oui, que fait-on pour mettre fin à ces pratiques incompatibles avec les lois de l'Etat ?

Les autorités du Gouvernement représentées sur place par les Préfets, Sous-préfet auxquelles s'ajoutent les structures décentralisées comme les Conseils municipaux et régionaux arrivent-elles à démanteler ces réseaux de répression déguisée sous l'enveloppe de la culture du terroir ¹⁰²?

L'excision ferait partie des systèmes socioculturels dont le maintien est en porte à faux avec les idéaux de respect des droits des citoyens sans discrimination de sexe, d'ethnie et de religion... L'attitude ambiguë du pouvoir politique n'est pas toujours l'incapacité de celui-ci à réagir face aux comportements de certaines populations, mais tient bien souvent à des stratégies de protection d'une clientèle à des fins électoralistes.

III.2. La population comme clientèle électorale

Dans le "commerce" politique, la population est traitée comme partenaire dans le jeu marchand des scrutins. Aucun candidat à un poste électif ne veut négliger le suffrage des électeurs potentiels. Sur une question aussi importante qui touche aux institutions traditionnelles comme l'excision, les funérailles, les scarifications.... L'on fait des calculs.

Les candidats réels ou potentiels se montrent très prudents. Ils sont embarrassés quant à une prise de position précise sur l'abolition définitive de l'excision dans les régions susceptibles d'accueillir leur candidature et de leur

¹⁰² En pays Godié (Région du Bas – Sassandra), Bête (Région du Fromager), Neyo (Région du Bas Cavally), à la mort d'un conjoint, l'autre conjoint est soumis à des tortures physiques et morales pour que soit identifié la cause du décès.

accorder leur voix. Tout en reconnaissant les méfaits des pratiques culturelles aux conséquences dramatiques et même déjà stigmatisées par la loi, leur langage « trop nuancé » reste confus et incompréhensible.

Quelle posture adopter entre la position assise et la position debout ? Pour paraphraser un dicton dan. Les politiciens ou candidats politiciens ne peuvent choisir l'une ou l'autre de façon radicale ; se cantonnant dans des périphrases et dans des coordinations d'idées du genre « ...oui,... mais » qui les ramènent à des postures accroupies, où l'on est ni assis, ni debout. Ce qui leur importe dans la lutte contre l'excision, ce n'est pas la vie ou la santé des filles et des femmes, mais la "récolte des voix" qu'ils comptent faire pour triompher de leurs adversaires politique. Pour cela, il faut éviter de choquer ceux-ci en prenant des positions tranchées allant contre les "intérêts" de ces électeurs ou de provoquer leur mécontentement.

Si pour les régions du Sud, de l'Est, ce sujet n'embarrasse pas les politiciens, il en est tout autrement des zones occidentale, centrale et septentrionale du pays où se pratique encore l'excision, malgré ses petits reculs¹⁰³.

IV. LES INTERFERENCES RELIGIEUSES

Par ignorance ou par mauvaise foi, beaucoup de sociétés et collectivités continuent d'attribuer l'excision à la religion (notamment les religions révélées : christianisme et islam). Le débat conduit dans la partie introductive de la thèse n'est plus à reprendre. Il convient toutefois de signaler que les fondements de l'excision ne sont nullement religieux et les pratiques excisionnistes ne sauraient se prévaloir de l'Islam, du judaïsme ou

¹⁰³ L'excision dans la Centre, l'Ouest et le Nord est sans doute plus ancrée dans les mœurs culturelles qu'elle s'y fonde sur des pratiques religieuses et animistes.

du christianisme pour se perpétuer dans la mesure où aucun texte sacré ne les soutient¹⁰⁴.

Les pratiques elles-mêmes antérieures aux religions révélées ne peuvent soutenir l'anachronisme ou l'erreur établis. Pourquoi donc se réfugie-t-on derrière les religions ? Cette attitude peut être pour, susciter la crainte de Dieu et amener les anti-excisionnistes à baisser la garde par peur divine et pour tenir compte de la liberté de culte qui est aussi une des libertés fondamentales de l'homme (liberté d'association et de croyance).

Si dans le passé, aux dires de Sami, l'argument de la perfection de la création de Dieu n'a pas été admis contre la circoncision, cet argument est actuellement largement utilisé, notamment par les opposants à la circoncision féminine.

As'ad¹⁰⁵ rejette l'excision en ces termes : « [...] non seulement parce qu'elle n'est pas mentionnée dans l'Ancien testament et le Nouveau Testament, mais parce qu'elle constitue une opération répugnante et inhumaine dans laquelle on ampute des parties des organes sexuels de la femme. Une telle amputation du corps de la fille est interdite par le christianisme qui ne permet pas de badiner avec la création de Dieu. Dieu a créé l'homme et la femme à sa noble image, et l'homme n'a pas le droit d'amputer une partie de son corps. La circoncision féminine diffère de celle masculine du fait que cette dernière n'ampute pas une partie du corps, mais seulement une membrane extérieure sans toucher l'organe sexuel. La circoncision féminine par contre, est une amputation de parties des organes sexuels de la fille.¹⁰⁶ »

Le code de l'église Copte Orthodoxe dispose à son article 335 : la loi chrétienne désavoue la circoncision féminine et n'admet aucune atteinte à la

¹⁰⁴ Aldeet Abu – Salilieh et Sam A : Circoncision masculine, circoncision féminine, débat religieux, social et juridique (L'Harmattan, Paris, 2001).

¹⁰⁵ Maurice As'ad, Directeur du Conseil des Eglises d'Orient

¹⁰⁶ As'ad.- Khitan al-banat.- p.7

nature du corps de la femme. Relativement à cet article, le commentaire dit : « La circoncision féminine est une violation de la nature de la femme parce qu'elle consiste dans l'ablation d'organes essentiels de son corps plein de veines sanguines très sensibles, la privant ainsi d'une sensibilité naturelle ayant un rôle affectif dans la réussite de la relation sexuelle et la préparation pour atteindre le sommet du plaisir sensuel et sentimental dans cette relation, lequel est son droit en tant que partenaire [...] ¹⁰⁷ »

Si les débats religieux peuvent être disqualifiés pour leur non fondement, qu'en est-il de la religion traditionnelle comme référence à l'excision ? Peut-on dire que l'excision en pays dan de Logoualé est basée sur le phénomène religieux ?

L'examen de cette question précise est important, car 30%¹⁰⁸ des dan de Logoualé pratiquent la religion musulmane. Cette islamisation s'est faite avec les invasions Mandé musulmanes et s'est imposée progressivement aux populations autochtones. Ainsi la religion a été servie en même temps que certains facteurs culturels internes qui apparemment lui sont rattachés : l'excision fait partie de ce rajout là.

De même, les religions traditionnelles ne sont pas exemptes de l'influence qu'elles auraient pu avoir sur la pratique de l'excision. Même si elles ne créent ni ne justifient son existence, il n'en demeure pas moins que l'ensemble des rites excisionnistes font constamment références des mythes, cultes, invocations et chants religieux propres aux divinités dan, aux génies et esprits d'ancêtres locaux.

Cette référence religieuse peut-elle justifier le maintien d'une pratique traditionnelle décriée pour ses méfaits et ses drames ? Mythes, rites sacrés,

¹⁰⁷ Barsumi, p.287-288

¹⁰⁸ Source : INS, RGPH 1998

initiation¹⁰⁹... entretenant l'excision ne peuvent plus justifier son existence plus que certains de ces effets contraires à la dynamique du nationalisme naissant pour l'égalité civique, la laïcisation de certaines pratiques et l'abandon de pans entiers d'usages et de coutumes préjudiciables à l'intérêt des citoyens et de l'Etat.

V. LES RECOURS ECONOMIQUES

Les manifestations de l'excision offrent annuellement une occasion de dépenses ostentatoires. Les obligations que se donnent, parents et alliés, sont ruineuses pour certaines familles. Cette circonstance engage des dépenses dépassant largement ce qui est exigé. C'est le lieu pour les familles de rivaliser et prouver leurs capacités financières. Le village devient en quelques jours une arène de compétitions et de folies financières démonstratives. Cela dans le but de créer une hiérarchie des familles en référence au pouvoir d'achat des membres à travers les annonces de contributions aux dépenses publiques, des dons et autres libéralités faites dans cet objectif bien avoué. Cette opération de charme financière qui se surimpose aux hiérarchies traditionnelles crée parfois des frustrations et génèrent des conflits, au lieu que les phases finales de l'excision soient l'occasion d'un rassemblement pacifique, festif et de retrouvailles positives de tous les membres résidents et non résidents des villages.

Les rétributions monétaires qui ont cours constituent pour certaines catégories sociales (aînés sociaux masculins et féminins) une occasion de gagner beaucoup d'argent et facilement. Supprimer l'excision, c'est supprimer aussi ces occasions, et les supprimer revient à les appauvrir et à les disqualifier, puisqu'on leur enlèverait les prérogatives qu'ils tiennent et les bénéfices qui les accompagnent.

¹⁰⁹ Voir au chapitre le mythe du Bonh et les masques sacrés données aux hommes et aux femmes par Z'In (Dieu créateur).

VI. LES FONDEMENTS SOCIO ANTHROPOLOGIQUES

La perspective de l'analyse socio anthropologique entre dans les débats au niveau des changements sociaux et de la perturbation des valeurs établies. Elle rappelle la dynamique sociale de l'ordre humain en mouvement. Cette dynamique postule que la société même traditionnelle n'est pas figée. Elle évolue, perd certaines données culturelles et en acquiert d'autres par le jeu des générations successives, celui des emprunts, des brassages interethniques (Mandé du Nord, Senoufo de l'Est, Krou du Sud).

La présence de la lame rasoir et des ciseaux dans l'enclos de l'excision sont un indice de changement comme l'est l'alcool de désinfection de ce matériel¹¹⁰. Les données de l'excision avant le mariage et la maternité, la virginité avant le mariage, la purification du corps par l'excision, l'honneur des familles, des parents et du mari par l'excision sont fragilisées et deviennent quelque peu anachroniques par rapport à la transformation des structures mentales, aux changements de perspectives des jeunes gens dans le choix de leurs futures conjointes.

La coutume est assiégée et certaines de ses forteresses peuvent capituler par le biais de ses propres enfants. L'opinion se fait et se défait en fonction des rapports de force endogènes et exogènes qui s'exercent sur la société. Dans le cas de l'excision, la lutte est déjà largement engagée. La santé publique comparaisant comme témoin à charge ne plaidera pas en faveur de cette pratique excisionniste malgré ses forces de résistance.

¹¹⁰ L'information de l'alcool à désinfecter les outils d'excision n'a pas été confirmée. Cependant, celle des matrones pour la coupure du cordon ombilical lors des accouchements a été bel et bien confirmée ; elle est acquise lors de la formation sanitaire de ces matrones par les organisations religieuses et structures d'animation rurale.

VII. LES RAISONS DE SANTE PUBLIQUE

La question de l'excision est devenue une véritable question de santé publique en Côte d'Ivoire. L'exemple des Dan de Logoualé est extrapolable en pays baoulé du Centre Nord ; dioula et senoufo et naturellement dan (Mandé Nord et du Sud).

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) estime que dans le monde 132 millions de filles et de femmes ont subi des mutilations sexuelles ; ce sont chaque année, 2 millions de filles supplémentaires qui risquent de connaître le même sort. Il est établi que la majorité d'entre elles vivent dans 28 pays africains. L'OMS qui par ailleurs a formellement établi les conséquences physiques, physiologiques et sexuelles de l'excision signale pêle-mêle décès, hémorragies, chocs, lésions des organes voisins, infections, douleurs aiguës, abcès, dermoïdes ; kystes, chéloïdes, neurones de cicatrice, dyspareunie, VIH/SIDA, hépatite B et autres maladies transmises par le sang, infections des voies génitales, dysménorrhées, rétention et incontinence urinaires,... complications lors du travail et de l'accouchement....

D'un autre côté, la médicalisation des pratiques mutilatoires n'est-elle pas un moyen de pérenniser ces pratiques ? Cette question s'impose car dans de nombreux débats autour de la question de l'excision, la voie non médicale est présentée comme la plus grave parce que cette excision serait pratiquée sans assistance sanitaire et en dehors des formations hospitalières. Alors le faire à l'intérieur de celles-ci réglerait-il le problème ? Le Comité inter-africain ne soutient nullement la médicalisation et s'aligne sur la position de l'OMS qui la donne comme moyen redoutable de légitimation de cette pratique et de son maintien¹¹¹. Le long débat dont toutes les nuances en sous thèmes ne sont pas prises en compte, souligne néanmoins les points

¹¹¹ Il faut rappeler à cet effet, les dispositions du Conseil français de l'Ordre des médecins à son code de déontologie : « aucune innutrition mutilante ne peut être pratiquée sans motif médical très sérieux » (article 41 ; Décret n° 25-1000 du 6/09/1995 portant sur le code de déontologie médicale.

majeurs de son articulation dans la lutte contre l'excision et les violences faites aux femmes, à travers cette pratique.

Constater les dangers de l'excision est bien, les dénoncer par des critiques directes est beau, mais engager des initiatives dans des débats pour constituer une lutte pour son éradication, n'est-ce pas mieux ?

CHAPITRE IX : UNE PROPOSITION DE STRATEGIE DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est un plan d'exécution en vue d'optimiser les actions d'informations, de communications et de sensibilisations, dans le but d'un changement de comportement sur un problème identifié. Elle doit s'adapter aux réalités du milieu. La stratégie de communication doit être aussi réaliste.

I. L'IDENTIFICATION DU PROGRAMME ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE COMMUNICATION

I.1. L'identification du programme

Nous avons globalement remarqué au cours de nos enquêtes l'absence d'une véritable cellule de communication dans les organisations de lutte contre la pratique de l'excision. Tout comme la méconnaissance de l'utilité du chargé de communication et des stratégies de communication inadaptées en direction des populations cibles

I.2. La définition des objectifs de communication

Les objectifs de communication que nous nous sommes fixés sont de faire en sorte que les associations et les ONG de lutte contre la pratique de l'excision connaissent la nécessité et le rôle du chargé de communication pour que de bonnes stratégies puissent être élaborées et mises en œuvre pour combattre efficacement cette pratique. Inviter les acteurs de la lutte

contre la pratique de l'excision à prendre en compte tous les acteurs dans les stratégies de communication afin d'avoir un impact réel sur les adeptes de l'excision.

II. LA SELECTION ET L'ANALYSE DES GROUPES CIBLES

- Les femmes (exciseuses/matrones)

Elles constituent une classe de "vieilles mères" connaissant parfaitement l'idéologie du rite. Autrement dit, les raisons profondes qui fondent son existence et/ou son adoption, sa pratique et justifient à leurs yeux sa perpétuation. Elles sont, au même titre que les hommes, des leaders d'opinion dont la position aura un impact certain sur le reste de la communauté.

- Les jeunes filles/femmes excisées

Etant des personnes initiées, donc briefées sur le bien fondé de l'excision, elle se pose à leur tour comme des personnes relais dans la transmission et/ou la prescription de la pratique. Nous croyons donc qu'il est judicieux de tenir compte d'elles dans un programme de changement d'attitudes.

- Les jeunes filles/femmes non excisées

Etant considérées comme des "ignares" ou « Douin » en dan, elles sont quelque peu ou subtilement conditionnées à l'excision sans laquelle elles ne sont rien. Relativement à cela, il faut donc tenir compte d'elles dans un programme de sorte à les sortir de cette forme d'endoctrinement.

- Les hommes

Ils feignent de n'être informés de rien de ce qui se passe dans le bois sacré situé à l'extérieur du village. Alors que ce sont les véritables prescripteurs du « Bonh ». Ce sont les aînés qui exercent l'autorité sur l'ensemble du lignage ou de la communauté et supervisent et garantissent ou valident les actes et les codes du rite. En leur qualité aussi de chef de famille, ce sont eux qui décident en outre de l'initiation des enfants. Il importe à cet égard de les impliquer au premier chef.

- Les jeunes gens

Pour les jeunes hommes, l'excision est le pendant féminin de l'initiation masculine. Au nom donc de ce que nous pourrions appeler le parallélisme des formes, ils estiment qu'il faut que la pratique soit et qu'une fille ne devient femme que par ce passage. Il faut donc les amener à savoir et à comprendre que la fille ou femme non excisée n'a rien d'une "ignare" mais bien au contraire. Il faut les inclure dans le programme dans la mesure où ils seront les hommes, les anciens, les décideurs donc les prescripteurs de demain.

- Les responsables des ministères de la santé et de l'éducation

Pour que la stratégie élaborée soit performante, les responsables de ces deux ministères doivent être sensibiliser, pour qu'ils prennent en compte la lutte contre la pratique de l'excision, en élaborant un guide pour les élèves et les enseignants et en mettant en place un programme national de lutte contre l'excision comme c'est le cas dans plusieurs pays de la sous-région.

III. LA DETERMINATION DES APPROCHES COMMUNICATIONNELLES APPROPRIÉES

- Le plaidoyer
Plaidoyer en vue d'amener les décideurs (gouvernement, parlement et collectivités locales), les leaders religieux et coutumiers à prendre des actes concrets en faveur de la réduction de la pratique.
- L'appui au développement et/ou renforcement de réseaux de parlementaires :
Avec les leaders d'opinion, les professionnels de santé et des organisations de la société civile au niveau national et local pour un environnement politique, juridique et culturel favorable à la réduction de la pratique.
- La mobilisation sociale :
La mise en place ou l'utilisation au plan communautaire d'un organe intersectoriel chargé de la coordination et de l'évaluation des activités. Collaboration avec les médias pour une large et régulière diffusion des messages élaborés. Renforcer la collaboration des réseaux de communication (moderne et traditionnelle).
- La communication de proximité :
Utiliser par les relais communautaires pour la mise en œuvre d'activités de communication interpersonnelle, cette communication joue un rôle très important par des visites domiciliaires. Utiliser le personnel de santé et enseignant comme relais communautaires. Améliorer la communication interpersonnelle par la communication pour le changement de

comportement. Cette technique met l'accent sur la communication interpersonnelle. Elle renforce les compétences pour aboutir à un changement de comportement. Pour transmettre les messages aux populations, la ccc est la technique la mieux adaptée.

IV. LA SELECTION DES CANAUX ET SUPPORTS DE COMMUNICATION

- Les media modernes

Les acteurs de ce programme doivent donner l'information, sans interruption en utilisant plusieurs types et des outils de communication appropriés pour tous. Par le biais des mass média (radio, télévision, journaux...). La Côte-d'Ivoire à un paysage médiatique très riche. Mais aussi prendre en compte les formes traditionnelles de communication ;

- Le sponsoring

Pour atteindre plus efficacement une certaine frange de la population, il faut trouver des sponsors pour certaines activités de jeunesse comme les concerts, les émissions de jeunes, les journées culturelles dans les écoles et/ou les villages...

- Le mécénat :

Les acteurs de la lutte contre l'excision doivent financer des matchs de football ou des jeux-concours inter-quartiers, inter-communaux, des conférences sur le thème dans les écoles. Les soirées folklores, les festivals, des journées culturelles et des journaux d'information dans les villages, les écoles et les centre

de santé pour atteindre l'optimum communicationnel, c'est-à-dire l'effet quantitatif et qualitatif ;

- Les théâtres et les festivals :

Cette technique d'information est très efficace pour convaincre les populations rurales car elles apprécient spécialement les formes traditionnelles de communication. Les décideurs en accord avec les acteurs peuvent inviter de temps en temps des comédiens pour des sketches dans les villages, les centres de santé et les écoles ;

- Les projections de films :

Projeter une image positive et négative pour permettre aux différents acteurs de la chaîne de la pratique et à un niveau moindre aux enfants de faire l'analyse de la situation. Elaborer des spots pour sensibiliser à la fin des films ;

- Le renforcement des capacités en communication :

Le programme mis en place doit organiser des sessions de formation à l'intention des enseignants, des personnels de santé et des aînés sociaux afin qu'à leurs tours ils puissent être à même d'informer efficacement les populations.

V. LES MESSAGES ET LES SUPPORTS

V.1. Les messages

Elaborer des messages et des slogans qui attirent l'attention des populations cibles. Privilégier surtout l'utilisation des slogans accessibles à tous.

Ex. de message : « Pour le bonheur de ta fille ne la mutile pas ! »
« Non maman, ne mets pas ma vie en danger ! »
« Arrêtez ! Ne me torturez pas ! »

V.2. Les supports

- Affichettes
- Banderoles
- Bandes dessinées à l'intention des jeunes
- Dépliants
- Panneaux publicitaires
- Guide pour le personnel enseignant et de santé
- Vidéo, CD audio...

VI. LA PLANIFICATION DU VOLET OPERATIONNEL DE LA STRATEGIE ET LA PHASE DE PRE TEST SUR LE TERRAIN ET LA MISE EN ŒUVRE

VI.1. La planification du volet opérationnel

La stratégie sera trimestrialisée c'est-à-dire que le premier trimestre sera consacré au plaidoyer, le deuxième à la mobilisation sociale, le troisième pour la Communication pour le Changement de Comportement (CCC) et le quatrième sera consacré au suivi et à l'évaluation.

VI.2. La phase de pré test sur le terrain et la mise en œuvre

Nous prenons un échantillon du public cible pour tester les messages sur les supports et les canaux sélectionnés. Avec ces outils on verra si cela donne les résultats escomptés. Si la phase de pré test est positive, on applique alors ce plan de communication à tous les publics cibles.

VII. LA PHASE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

En faisant une enquête ou un sondage pour savoir quel est le niveau de connaissance et avec quels outils de communication, les populations sont informées. On pourra aussi évaluer le pourcentage des personnes informées et celui des adeptes de la pratique.

Tableau I :
Activités de Communication

Stratégies	Cibles	Objectifs	Canaux de communication	Activités	Messages	Partenaires	Indicateurs	Planification	Coût
Plaidoyer	Décideurs politiques, administratifs, chefs coutumiers, religieux...	Les décideurs prennent des mesures pour faciliter l'abandon de la pratique	Média : radios, télévisions, journaux...	Rencontre, audience échange	Exciser ta fille c'est la priver de ses droits	Unicef, Fnuap	Nombre de personnes informées	1 ^{er} Trimestre
Mobilisation sociale	ONG....	Mener des actions de sensibilisation en faveur de l'abandon de l'excision	Média : Télévision, radios de proximité, réseaux de communicateurs	Animation, causeries, manifestations...	Ma fille ne sera pas excisée			2 ^{ème} trimestre	...
CCC	Individus, familles, communautés	Abandon de l'excision	Média : Radios de proximités, théâtres, crieurs publics, sketches	Emissions radios/jeux	Causeries, porte à porte, animation vidéo			3 ^{ème} trimestre	...
Suivi et évaluation	Suivi et évaluation	Suivi et évaluation	Suivi et évaluation	Suivi et évaluation	Suivi et évaluation			4 ^{ème} trimestre	...

CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE :

Le chapitre VII marque une étape de réflexion sur la sortie de l'enclos pour un examen plus large, le devenir de la femme après l'excision. L'aspect culturel de l'excision au-delà de son dogmatisme et de ses principes rigides doivent laisser la femme Dan "respirer" et se retrouver dans un ensemble local et national épanouissant.

Le débat sur la pratique de l'excision semble être un vieux débat, surtout lorsqu'on voit l'âge de certains textes conventionnels qui ont plus de 50 ans d'âge. Mais quels bilans en a-t-on fait ? Le réveil des opposants à l'excision de tous bords a relancé ce débat. L'éveil des démocraties africaines depuis 1990, les luttes des féministes européennes, les mouvements associatifs locaux et régionaux, ont donné un nouvel élan décisif à ce débat. Celui-ci est suivi d'actions d'informations, de sensibilisation, de communication afin de hâter les changements préconisés pour changer l'image de la femme en assurant ses droits et en favorisant son épanouissement et son intégration sociale. Les tergiversations de l'Etat et surtout des hommes politiques tiennent à des intérêts partisans plus qu'à des arguments objectifs de défense, de la culture et de la sauvegarde de particularismes locaux. Que vaut un particularisme culturel si les conséquences sont dramatiques et mortelles ?

Dans un débat où tous les acteurs ne se comprennent pas encore bien, ne faut-il pas prolonger les explications et confronter les idées afin de se convaincre mutuellement des options plus salutaires et dignes de l'intérêt de tous ? La question de l'excision requiert, sans doute, une attitude de partage plus que de répression aveugle et de condamnation sommaire et sûrement inefficace.

Dans l'espoir que la pratique cesse positifs, il s'agira par la suite d'opérer une conversion des mentalités et de trouver des substituts acceptables pour valoriser les ressources humaines par des actions de formation locale ne peuvent que contribuer au développement général de la Région de l'Ouest ivoirien. Au-delà des accents de son opportunité, ce qu'il faut retenir, ce sont les libertés publiques, l'égalité et les libertés de la femme.

CONCLUSION GENERALE

Avant de porter un jugement sur les pratiques sociales, il est essentiel de chercher à les comprendre pour espérer pouvoir agir ensuite. Pour ce faire, quelques remarques nous semblent appropriées en conclusion.

Si d'un point de vue humaniste et individuel, il peut sembler éthiquement juste de condamner la pratique de l'excision -- même si elle est acceptée par l'ensemble des participant(e)s au rituel -- en se référant aux droits de l'Homme, la question revêt une autre dimension lorsqu'on l'envisage d'un point de vue anthropologique. Il n'est alors plus possible d'évaluer ses seules conséquences individuelles, imaginées à partir de la notion abstraite d'un individu autonome, associée à celle de citoyen d'un État.

Ainsi, chez les Dan, l'individu n'existe pas en tant que sujet abstrait des droits de l'Homme, mais plutôt en tant que membre d'une famille, d'un groupe, d'une société singulière. Chaque individu est inséré au sein de divers réseaux familiaux et/ou lignagères qui dictent des droits et des devoirs dépendants de la position particulière et momentanée de chacun. L'égalité et l'autonomie, que la citoyenneté suppose, ne constituent aucunement les caractéristiques de ces réseaux sociaux. Au contraire, l'inégalité leur est constitutive, puisque l'accès différencié aux diverses ressources sociales, économiques ou géographiques est la raison de leur existence. En revanche, une forme d'équité dans les échanges (matériels et symboliques) permet leur reproduction : les échanges de biens et de services qui expriment ces réseaux ne pourraient perdurer si chacun n'y trouvait un avantage. C'est

cette insertion sociale - cet « enchâssement » - qui permet de faire face aux situations de crise en l'absence d'un État garantissant un minimum de sécurité physique et sociale à ses citoyens. L'excision joue un rôle essentiel dans la reproduction sociale dan. L'interdiction d'une pratique sociale, l'excision, au nom de l'individualisme éthique contenu dans les droits de l'Homme, n'est pas accompagnée de son corollaire indispensable : la constitution d'un État social qui aurait pu offrir une alternative aux réseaux sociaux dans lesquels l'individu se trouve imbriqué et lui offrir la possibilité de choisir de manière indépendante. Dans le cas des dan, interdire la pratique de l'excision signifie intervenir contre la volonté de l'enfant, contre la volonté de ses parents et contre les normes morales, ou « l'ethos » dan. Une question se pose alors : est-il éthiquement défendable de prôner le respect des droits de l'Homme en général et l'abolition de l'excision en particulier, sans avoir, au préalable, établi les conditions indispensables à leur exercice ? Certes, cette interrogation peut paraître « dérangement », car les conditions préalables à l'exercice des droits de l'Homme comportent la constitution d'un État de droit et la mise en place d'assurances sociales. Deux exigences difficiles à réaliser ici, au vu des moyens financiers et éthiques qu'elles présupposent. Or, si ces conditions d'applicabilité ne sont pas réunies, la revendication des droits de l'Homme revient à extraire l'individu de réseaux qui lui assurent encore une certaine « sécurité sociale » sans lui en garantir une autre, donc à déstructurer la reproduction sociale. Si notre analyse est correcte, ce serait exiger le respect de droits idéaux sans en offrir les moyens de le faire. Après environ 20 ans d'efforts concertés et d'expériences dans la lutte contre les MGF, beaucoup d'informations ont été réunies, qui permettent aujourd'hui d'évaluer l'impact des actions entreprises, de cerner leurs faiblesses et d'en tirer des enseignements. Au-delà des passions et des réactions indignées, où en est l'excision ?

Sur le terrain, avec la progression de l'urbanisation et de l'instruction, la pratique régresse. De façon lente, discrète, mais inexorable. Elle n'a pourtant jamais autant alimenté les colloques, les conférences, les

séminaires et les colonnes des journaux. Les féministes d'occident et d'Afrique se révoltent, "dénichent" des témoignages accablants et des photos choquantes. Mais des femmes africaines contre-attaquent. En fait, l'excision en tant que telle n'est plus vraiment au centre des débats qui ont tourné au conflit culturel pourrions-nous dire. Nous avons d'un côté ceux qui estiment sincèrement défendre les droits de la femme en général et de la femme africaine singulièrement en posant le problème sur "la place du village". De l'autre côté, nous avons des sociétés, des peuples, des individus qui se sentent violés par le regard impudique et désapprobateur que l'on jette sur eux. C'est pourquoi que tout au long de l'année 1979 entre autres, les africains, qui du reste condamnent sans équivoque l'excision, se sont mobilisés contre l'internationalisation ou l'appropriation d'un problème qui, estiment-ils, ne concerne qu'eux. L'Association des Femmes Africaines pour la Recherche sur le Développement (AFARD) n'est pas allé avec le dos de la cuillère. Le combat des féministes occidentales contre l'excision est à ses yeux « une nouvelle croisade menée sur la base de préjugés moraux et culturels. L'agressivité, l'ignorance, voire le mépris, le paternalisme et l'activisme qui la caractérisent ont d'abord agacé puis franchement choqué de nombreuses personnes de bonne volonté ». Relativement à cela, il eu la deuxième conférence régionale pour l'intégration des femmes au développement (Lusaka, 3-7 décembre 1979). Le premier point de la résolution adoptée par les participantes fut « la condamnation des campagnes internationales qui ne tiennent pas compte de la complexité de la réalité africaines ». Ce que les africains reprochent à ces campagnes « tapageuses » c'est de poser le problème de l'excision en des termes totalement étrangers à l'Afrique. D'abord celui de la souffrance. Il est vrai que l'excision est loin d'être une partie de plaisir. En conclure que les africains sont barbares, c'est oublier que la maîtrise du corps, des sentiments, des sensations - dont la douleur - est une composante fondamentale de l'éducation traditionnelle africaine. L'argument de la guerre des sexes qui est très souvent invoqué par les féministes, semble tout aussi

éloigné de la réalité. Pour Fran Hosken, qui en fait est à la fois la cause et la conséquence de la polygamie, l'excision serait un moyen pour les hommes de « tenir » les femmes. Ces conclusions quelque peu hâtives n'ont fait que brouiller les cartes.

Au demeurant, il reste deux arguments : le droit à la santé et celui à une sexualité « normale ». Faire du premier un cheval de bataille contre l'excision peut s'avérer dangereux. Ce dans la mesure où il suffirait, comme la loi l'autorise en Guinée, d'exciser les filles à l'hôpital. Au lieu de mettre un coup de boutoir à la pratique, son orientation subtile vers la médicalisation ne peut que lui redonner vigueur. D'un autre côté, ceux qui s'attardent sur la sexualité soutiennent que l'excision entraîne la frigidité. On avance même des chiffres -- on compterait 63 millions de femmes frigides en Afrique, soit environ une sur quatre --. Aminata Traoré, Malienne, excisée, chargée de recherches à l'Institut d'Ethno-Sociologie d'Abidjan et auteur d'une étude sur l'excision s'insurge : « D'après les enquêtes que nous avons menées au Mali et en Côte-d'Ivoire, il n'apparaît pas que le pourcentage de femmes frigides soit plus élevé chez les excisées que chez celles qui ne le sont pas. Le clitoris n'est pas tout. En revanche, ce déballage public a fait naître des inhibitions chez certaines excisées, qui s'interrogent, à la suite de leurs lectures, sur la normalité de leurs comportements sexuels ».

Par ailleurs, toujours au niveau international, le débat autour de l'excision est étroitement lié à la question des droits de la personne humaine. Aux Etats-Unis et dans l'Union Européenne, des discussions étaient en cours sur la question de l'éligibilité au droit d'asile des femmes qui ont fui leurs pays pour échapper aux MGF et à la violence physique. Aujourd'hui, les MGF sont reconnues comme une violation des droits des femmes. Toutefois, bien que les arguments se référant aux droits humains puissent avoir leur place dans une argumentation plus vaste contre l'excision, ils produisent généralement peu d'effets lorsqu'ils sont utilisés de manière isolée ou sont placés au centre du débat. Des arguments paraissant pertinent dans un

contexte européen peuvent se révéler beaucoup trop abstraits pour bon nombre de personnes concernées, s'ils ne sont pas adaptés à leurs réalités. Les lois ne peuvent pas changer les traditions. La crainte de voir la pratique de l'excision reléguée à la clandestinité par la législation pénale est justifiée avec le risque que les « victimes » de complications ne se fassent pas traiter correctement par peur des sanctions. D'ailleurs, dans la plupart des pays africains dont la Côte d'Ivoire, les lois contre les MGF sont rarement appliquées. Il est difficile de trouver un juste équilibre entre l'application des lois, l'éducation des populations et la communication, et le risque d'un rejet de la part des communautés en appliquant de telles lois est bien réel.

La lutte contre l'excision réclame une approche globale, abordant tous les aspects du développement, y compris les questions relatives à l'égalité des sexes ainsi qu'au développement social, politique, juridique, sanitaire et économique d'une communauté. D'une façon générale, l'excision est pratiquée par respect pour les traditions d'une société et dans un souci de s'y conformer. La décision d'arrêter l'excision ne dépend donc qu'en partie d'un choix individuel. Elle est conditionnée avant tout par un changement social. Un individu ou une famille qui souhaite épargner ses filles s'expose à subir des sanctions sociales si le reste de la communauté est déterminée à poursuivre cette pratique. Un changement peut être plus facile si l'ensemble de la communauté a réfléchi au problème et décidé d'un commun accord, après un processus de « conscientisation » d'abandonner cette tradition. Le changement au niveau d'une communauté ou d'une société ne peut résulter que d'un processus consensuel d'éducation et de prise de décision qui implique activement celle-ci.

La plupart des programmes de lutte contre l'excision comportent un important volet de Communication pour le Changement de Comportement (C.C.C), anciennement Information, Education, Communication (I.E.C). Les campagnes traditionnelles de C.C.C s'efforcent avant tout de sensibiliser les groupes cibles par des activités de promotion, d'information, de motivation et

d'éducation. Malheureusement, la plupart des stratégies et messages utilisés n'ont pas été élaborés sur la base de recherches effectuées sur le terrain. Les approches qui tiennent compte du contexte et des mobiles entourant la pratique, élaborées en concertation avec les populations cibles se sont révélées beaucoup plus efficace. Des programmes de C.C.C bien conçus peuvent favoriser une prise de conscience et des changements d'attitudes, mais ne suffisent pas à eux seuls pour changer les comportements.

Ainsi, l'approche religieuse reste non négligeable. L'approche chrétienne par exemple a une dimension quasi historique. Différentes églises (l'église Protestante devançant quelque peu l'église Catholique) ont inclus la question de l'excision dans leurs activités. Nous avons l'exemple des églises kenyanes avec les Kikuyu, où on a pu constater un presque abandon de l'excision à la base très fréquente, essentiellement grâce à l'impact des nombreux sermons et interventions des Pasteurs et Prêtres au niveau communautaire. Dans les zones où la population est musulmane en majorité, étant donné que l'islam ne prescrit pas l'excision, comme le fait que certains pays musulmans les plus pieux ne connaissent pas ces pratiques, il est primordial d'informer les leaders religieux musulmans et de les intégrer à toute stratégie visant à changer les comportements des populations. Les représentants d'organisations religieuses disposent généralement d'un solide réseau de communication au niveau communautaire. En leur qualité de personnages clés, de leaders d'opinion, leur avis sert de repère aux autres membres.

Traiter de cette question sans tenir compte des « acteurs principaux » que sont les exciseuses, reste un travail vain. Les informer sur les risques sanitaires associés à l'excision et/ou leur ouvrir d'autres sources de revenus est une approche qui a été tentée ces dernières années. Malheureusement, il a été donné de constater que cette approche, dans certains cas, a amené certaines exciseuse à « déposer le couteau », mais qu'en réalité elle n'avait aucun effet sur la demande. En outre, il a été constaté que le fait de

concentrer l'attention sur les exciseuses a eu parfois pour conséquence de renforcer leur importance.

Du reste, il est beaucoup plus efficace de développer de nouvelles approches pour remplacer les coutumes « nocives » que d'interdire catégoriquement des comportements dictés par la tradition. Dans une approche assez récente, des rites alternatifs ont été développés pour remplacer les cérémonies traditionnelles d'excision. Les rites d'initiation sont pratiqués aussi bien à Logoualé que dans plusieurs sociétés traditionnelles à travers le monde et servent habituellement à marquer la maturité et le passage à l'âge adulte. Chez les adolescentes, ils englobent l'éducation traditionnelle sur leur rôle futur, y compris dans les domaines de la sexualité et de la maternité. L'alternative proposée est de changer les contenus, d'arrêter l'excision, tout en préservant l'idée positive du rite. Le fait de raviver des formes traditionnelles positives d'éducation et de les harmoniser avec l'éducation moderne à la vie familiale peut contribuer à renforcer la crédibilité des programmes anti-excision. Les rites alternatifs se sont avérés efficaces là où ils ont été élaborés en étroite collaboration avec les communautés concernées, exemple en Tanzanie. Les premiers constats indiquent que les cérémonies alternatives sont bien accueillies et ont un impact positif en réduisant le nombre d'excision. Toutefois, il reste encore à évaluer si cet effet peut être maintenu sur du long terme.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES METHODOLOGIQUES

- AFFOU (Y.S.) .- Méthodologie de la Recherche en Milieu Rural.- Ronéo, 1996, 150 p.
- ALBERELLO (L.) .- Apprendre à chercher : l'acteur social et la recherche scientifique.- Bruxelles : De Boeck Université, 1999, 187p.
- ALDRIDGE (A.) .- Surveying the social world : principals and practice in survey research.- Philadelphia, P.A.: Open university Press, 2001, 196 p.
- BEAUD (M.) .- L'art de la thèse.- Paris :Editions la découverte, 1994, 173 p.
- BLANCHET (A.) et Al. .- Les techniques d'enquête en sciences sociales.- Paris : Dunod, 1987, 200 p.
- BOURDIEU (P.) .- L'objectivation participante, *Acte de la recherche en Sciences Sociales*, 2003, n° 150, p. 43-58
La fabrique de l'habitus économique, *Actes de la recherche en Sciences Sociales*, 2003, n° 150, p. 79-90
- BURTSCHY (B.) et Al. .- Traitements statistiques des enquêtes.- Paris : Dunod, 1993, 255 p.

- DEPELTEAU (F.) .- La démarche d'une recherche en sciences humaines : de la question de départ à la communication des résultats. - Paris : De Boeck Université, 2000, 417 p.
- FRAGNIERE (J. P.) .- Comment réussir un mémoire.- Paris : nouvelle édition, Dunod, 1996, 113 p.
- GAUTHIER (B.) .- Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données.- 3è éd., Sainte Foy : PUQ, 1997, 522 p.
- GUIBERT (J.) .- Méthodologie des pratiques de terrain en sciences
JUMEL (G.) humaines et sociales.- Paris : Armand Colin, 1997, 297 p
- GRAWITZ (M.) .- Méthodes des sciences sociales.- 9è éd., Paris : Dalloz, 1993, 870 p.
- HOWELL (D.) .- Méthodes statistiques en sciences humaines.- Bruxelles : De Boeck Université, 1998, 195 p.
- HUBERMAN (A.M.) .- Analyse des données qualitatives.- Bruxelles :
MILES (M.B.) De Boeck Université, 1991, 125 p.
- KETELE DE (J.M.) .- Méthodologie du recueil d'informations: fondements des méthodes d'observation, de questionnaires, d'interviews et d'études de documents.- 3è éd., Bruxelles : De Boeck Université, 1996, 226 p.
- .- Méthodologie de l'observation.- Bruxelles : De Boeck / Westmael, 1988, 205 p.
- LAGARDE DE (J.) .- Initiation à l'analyse des données.- 3è éd., Paris : Dunod, 1995, 162 p.
- LARAMEE (A.) .- La recherche en communication : éléments de
VALLEE (B.) méthodologie.- Québec : PUQ, 1991, 377 p.

- LENOBLE-PINSON (M.) .- La rédaction scientifique.- Bruxelles :
De Boeck Université, 1996, 145 p.
- LETOURNEAU (J.) .- Le coffre à outils du chercheur débutant.- Toronto :
Oxford University Press, 1989, 215 p.
- MACE (G.) .- Guide de l'élaboration d'un projet de recherche.- 2è
éd., Bruxelles : De Boeck Université, 1988, 175 p.
- QUIVY (R.) .- Manuel de recherche en sciences sociales.-
CAMPENHOUDT VAN (L.) Paris: Dunod, 1995, 288 p.
- ROUVEYRAN (J. C.) .- Mémoires et thèses : l'art et les
méthodes. – Paris : Maisonneuve
et Larose, 1989, 197 p.

OUVRAGES GENERAUX

- ABOU (S.) .- Cultures et Droits de l'Homme.- Paris : Hachette, 1992, 140 p.
- BEATTIE (J.H.M.) .- Introduction à l'anthropologie sociale.- Paris : Payot, 1972, 317 p.
- BEAUD (P.) .- Sociologie de la communication.- Issy-les-moulineaux : CENT, 1997, 980 p.
- BOURDIEU (P.) .- Les rites de passage aujourd'hui.- Lausanne : L'age d'homme, 1986, 198 p.
- BERRIGAN (F.J.) .- Manuel sur la communication sociale en matière de population et de développement.- Paris : Unesco, 1977, 111 p.
- BETTELHEIM (B.) .- Les Blessures symboliques : essai d'interprétation des rites d'initiation -. Paris : Gallimard, 247 p.
- CABRILLAC (R.) .- Droits et libertés fondamentaux.- Paris :
FRISON ROCHE (M.A.) Dalloz, 7^{ème} éd., 1988, 483 p.
- REVET (T.)
- COLIN (R.) .- La communication sociale et la participation populaire au développement entre tradition et modernité.- Paris : Unesco, division de l'étude au développement, 1981, 101 p.
- DONEUSE (J. L.) .- Notes de travail sur quelques langues de l'Ouest ivoirien. – Bulletin de l'INFAN série B, Tome 30 n°1, 1968, p.248-255

- PINTO DE (O.) CARLOS (J.) .- Ethique de la communication sociale : vers un ordre humain de l'information dans le monde.- Fribourg, Suisse : éd. Universitaire, 1987, 122 p.
- ROBERT (J.) DUFFAR (J.) .- Libertés publiques et droits de l'homme.- Paris : Montchrestien, 4^{ème} éd., 1988, 658 p.
- ROUQUETTE (M.L.) .- La communication sociale.- Paris : Dunod, 1998, 117 p.
- SCHWARTZ (A.) .- Tradition et changement dans la société Guéré (Côte-d'Ivoire).- Paris : Orstom, 1971, p. 155-156
- TIEROU (A.) .- Vérité première du second visage africain.- Paris : collection GP Maison neuve et Larose, 1975, p. 20
- WINKIN (Y.) .- Anthropologie de la communication : de la théorie au terrain.- Paris : De Boeck Université, Col. Que sais-je ?, 1998, 339 p.
- .- La nouvelle communication.- Paris : Edition Seuil, 2000, 390 p.

OUVRAGES DE DROIT

- ABOU (S.) .- Cultures et droits de l'homme -. Hachette, Paris, 1992, Col. Pluriel Intervention, 140 p.
- CABRILLAC (R.) .- Droits et libertés fondamentaux -. Dalloz, Paris, 7^e éd., 1988, 483 p.
- FRISON-ROCHE (M.A.),
- REVEL (T.)
- GUINCHARG (S.) .- Lexique de termes juridiques -. Dalloz, Paris, 7^e éd., 1988, 483 p.
- MONTAGNIER (G.).
- KOUBI (G.) .- « Droit, droit à la différence, droit à l'indifférence, en France... », Revue trimestrielle des droits de l'homme, 1^{er} Avril 1993, n° 14, Nemesis, p. 243-262.
- LE ROY (E.) .- « L'accès à l'universalisme par le dialogue Interculturel », Revue générale de droit, 1995, n° 26, Faculté de droit d'Ottawa, p. 5-26.
- VERDIER (R.) .- « Problématique des droits de l'homme dans les droits traditionnels d'Afrique noire », Droits et cultures, 1983 N°5, l'Harmattan, Paris, p. 97-103.

CULTURE ET DEVELOPPEMENT

- ALDEEB ABOU (S.) .- « Raison et religion dans la circoncision masculine et féminine en pays musulmans », Droit et cultures, 1994, n° 27, L'Harmattan, Paris, p. 159-163.
- ABOU (S.) .- L'identité culturelle -, Hachette, Paris, 1981, (Préface de 1986, Postface de 1994) Col. Pluriel, 249 p.
- AUGE (M.) .- Le sens des autres. Actualité de l'anthropologie - . Fayard, Paris, 1994, 199 p.
- MAERTENS (J.T.) .- « Les mutilations rituelles, en corps et toujours », Droit et cultures, 1990, n° 20, l'Harmattan, Paris, p. 163-176.
- ROULAND (N.) .- « Les fondements anthropologiques des droits de l'homme », Revue générale de droit, 1994, n° 25, Faculté de droit d'Ottawa, p. 5-47.
- .- L'anthropologie juridique, PUF, Paris, 2^e éd., 1995, Col. Que sais-je ? 126 p.
- « Le développement devrait-il tuer la culture ? », Le Monde Diplomatique, Juin, 1993, p. 16-17.

OUVRAGES SPECIALISES SUR L'EXCISION

OUVRAGES EDITES

- ABU-SAHLIEH (A.) .- Mutiler au nom de Yahvé ou d'Allah :
légitimation religieuse de la circoncision masculine et
féminine.- Suisse : S.A. Aldeeb Abu-Sahlieh, 1993, 52
p.
- .- Circoncision masculine, circoncision féminine : débat
religieux, médical, social et juridique.- Paris :
l'harmattant, 2001, 527 p
- .- Circoncision masculine et féminine : notre sexe entre
le marteau des dieux et l'enclume des coutume.- St.
Sulpice : Aldeeb A.S., 1997, 32 p.
- ACCAD (E.) .- L'Excisée.- Paris : Harmattan, 1982
- AUFFRET (S.) .- Des couteaux contre des femmes : de l'excision.-
Paris : grasset, 1975
- BARRY (K.) .- Kesso, princesse peuhle.- Paris : Seghers,
1988
- .- L'esclavage sexuel de la femme.- Paris : Stock/F,
1982, 424 p.
- BENSANDON (N.) .- Attentats contre le sexe : ou ce que nous dévoilent les
mutilations sexuelles.- Paris : l'harmattant, 2002, 173 p.
- BOUDHIBA (A.) .- La sexualité en islam.- Paris : PUF, 1986, 125 p.
- BRETON (S.) .- La mascarade des sexes.- Paris : Calman-Levy, 1989,
175 p.

- CUNY (M.T.) .- Khady Mutilée.- Paris : Edition De Noyelles, 2005, 237 p.
- DIRIE (W.) .- Fleur du désert : du désert de Somalie au monde des top-models, l'extraordinaire combat d'une femme hors du commun.- Paris : Albin Michel, 1998, 275 p. (en coll. Avec Cathleen Miller (Autobiographie))
- DORKENOO (E.) .- Cutting the Rose. Female Genital Mutilation: the Practice and its Prevention.- London: Minority Rights Group, 1994, 225 p.
- DUALEH (A.) .- Sisters in affliction, circumcision and infibulation.- London: Raqiya Haji Zed Press, 1983, 95 p.
- EL DAREER (A.) .- Woman, why do you weep.- London: Zed Press, 1982, 205 p.
- EL-SADAAWI (N.) .- La face cachée d'Eve.- Paris, 1983, 225 p.
- .- The hidden face of Eve.- London: Zed Press, 1980, 215 p.
- .- God dies by the Nile.- London: Zed books, 1986, 145 p.
- .- Tschador, frauen im islam.- Bremen: con verlag, 1983, 275 p.
- ENDA (éd.) .- Le choix de Bintou.- Dakar, 1999 (BD, 26p.)
- ERLICH (M.) .- La femme blessée: essai sur les mutilations sexuelles féminines.- Paris : Harmattan, 1986, 321 p.
- .- Les mutilations sexuelles.- Coll. Que sais-je ?, Paris : PUF, 1991, 127 p.
- .- La mutilation.- Paris : PUF, 1990, 254 p.

- FOFANA (A.) .- Mariage, on copie.- Bamako : Jamana, 1994, 135 p.
- GAUDIO (A.) .- Femmes d'islam ou le sexe interdit.-
 PELLETIER (R.) Paris : Denoël/Gonthier, 1980, 95 p.
- GERRY (M.) .- Abandon collectif de l'excision : le début de la fin. –
 Dakar : octobre 1999, 50 p.
- GILLETTE-FRENOY (I.) .- La polygamie et l'excision dans l'immigration
 africaine en France, analysées sous l'angle de la
 souffrance sociale des femmes.- Thèse de doctorat de
 sociologie, Lille : PUS, 1998
- GROULT (B.) .- Ainsi soit-elle.- Paris : poche, 1975, 145 p.
- GRUENBAUM (E.) .- The female circumcision controversy : an
 anthropological perspective.- Philadelphia : University
 of Pennsylvania Press, 2000, 242 p.
- HOSKEN (F.P.) .- Les mutilations féminines.- Paris : Denoël/Gonthier,
 1982, 200 p.
- IRIGARY (L.) .- Ce sexe qui n'en est pas un.- Paris : Minuit, 1977,
 145 p.
- KEITA (S.) .- Excision, douleur de femmes, pour une stratégie de
 communication en faveur de la lutte contre l'excision
 en Côte-d'Ivoire -. Abidjan : Edilis, 2001, 119 p.
- LANVAL (M.) .- Les mutilations sexuelles dans les religions anciennes
 et modernes.- Paris : Le rouge et le noir, 1936, 222 p.
- LEFEUVRE-DEOTTE (M.) .- L'excision en procès : un différend culturel ?- Paris :
 éd. L'harmattan, 1997, 334 p.
- LIGHTFOOT-KLEIN (H.) .- Prisoners of rituals : an odyssey into female genital
 circumcision in Africa.- New York/London, 1989, 250
 p.

- LUTKCHAUS (N.C.) .- Gender rituals : female initiation in Melanesia.-
 ROSCOE (P.B.) New York : Rontledge, 1995, 265 p.
- MAERTEUS (J.T.) .- Le corps sexionné : essai d'anthropologie des
 inscriptions génitales.- Paris : Aubier Montaigne, 1978,
 190 p.
- NYFELER (D.) .- Genitale verstummelung afrikanische migrantinnen in
 der schweizerischen gesundheitsversorgung.- Bern:
 Institut fur ethnologie, 1994, 205 p.
- OLAYINKE (K.T.) .- The circumcision of women : a strategy for
 eradication.- London: Zed books, 1987, 109 p.
- ROSENKE (M.) .- Die rechtlichen probleme im zusammenhang mit der
 weiblichen genitalverstummelung.- Frankfurt: P. Lang
 cop., 2000, 195 p.
- SAUREL (R.) .- Bouches cousues : les mutilations sexuelles féminines
 et le milieu médical.- Paris : Tierce, 1985, 365 p.
- .- L'enterrée vive : essai sur les mutilations sexuelles
 féminines.- Genève/Paris : Slatkine, 1981, 310 p.
- SHELL-DUNCAN (B.) .- Female "circumcision" in Africa : culture,
 HERNLUND (Y) controrsy, and change.- Boulder : Lynne rierner
 Publisher, 2000, 349 p.
- TOUBIA (N) .- Female genital mutilation : a guide to laws and
 policies worldwide.- London : Zed Books, 2000, 249 p.

ARTICLES

- AFARD/AAWORD .- "Femmes agents et bénéficiaires de l'assistance au développement".- in Occasional paper, series, n° 04, Dakar, 1989
- AKOTIONGA (M.) et Al. .-"Les mutilations génitales féminines dans la ville de Ouagadougou": Epidémiologie-Evolution.- in Médecine d'Afrique Noire, n°08 et 09, août 1998, p. 490
- AMLACK (A.G.) .- "Le point sur l'excision dans la corne de l'Afrique".- in Présence Africaine, n° 160, 1999, p. 100-108
- BADRI (A.E.) .-"Female Circumcision in the Sudan : Change and Continuity".- in AFARD/AAWORD: Women and Reproduction in Africa, n°5, Dakar, 1992, p.128-146
- BARRY (M.S.) .- "La résistance de la médecine traditionnelle guinéenne à l'épreuve du temps".- in Présence Africaine, n° 160, 1999
- BECKLEY (S.M.) .-"Women as Agents/Recipients of Development Assistance: The Sierra Leone Case".- in AFARD/AAWORD (ed.) Femmes agents et bénéficiaires de l'assistance au développement, Occasional papers series, n° 4, Dakar, 1989, p. 41-64
- BERARDI (J.C.) et Al. .-" Conséquences obstétricales de l'excision féminine ; étude chez 71 femmes africaines excisées".- in Journal Gynecol. Obstét., Biol. Reprod., Paris : Masson, 1985, p. 743-746

- BONAPARTE (M.) .- “ Notes sur l’excision”.- in Psychanalyse et Biologie, Paris : PUF, 1952
- BOURDIN (M.J.) .-“ Tu ne couperas point ; l’excision ou l’impossible compromis”.- in Migration Santé, n° 70, Paris, 1992
- BOURREL (P.) .-“ Complication des coutumes et mutilations”.- in Contraception, Fertilité et Sexualité, vol. 11, 1983, p. 1351-1358
- BRUNO (C.) .-“ Les mutilations sexuelles féminines : des pratiques dangereuses”.- in Notre Santé, n°57, mars 1998, p. 14-15
- BRYK (F.) .-“ Circumcision in Man and Women”.- in History, Psychology and Ethnology, New York: AMS Press inc, 1971
- CAILLE (A.) .- “Notes sur le problème soulevé par l’excision”.- in La revue du MAUSS, Paris : La Découverte, 1989, n° 04
- CHAULIAC (M.) .- “ Vie des femmes : santé des mères”.- in MASSE-RAIMBAULT (A.M.) L’enfant en milieu tropical, n° 159, 1995, p. 48-50
- DAGOMA (A.) .- “L’excision cette mal aimée du Tchad”.- Polycopié, 1990
- DENIAUD (F.) .-“ Point de vue sur les liens unissant VIH et pratiques rituelles en Afrique tropicale”.- in LIVROZET (J. M.) REY (J. L.) Cahier Santé, volume I, n°04, oct.-nov. 1991, p. 327-329
- DIAGNE (M.A.) .- “Qui donc arrêtera la course de Salimata ?”.- in Présence Africaine, n° 160, 1999, p. 89-99

- DIENG (S.) .- ‘‘L’excision ou initiation des jeunes filles dans les sociétés traditionnelles et dans le monde moderne’’.- in Non à l’excision, Unifem, 1997
- DICKO (L.) .- L’excision en milieu bambara du Mali : rite initiatique ou pratique mutilante ? Dakar : ENAES, 1987
- DIOP-SOUMARE (A.) .- ‘‘ L’excision : le début de la fin’’.- in Femmes-Afrique-Info, service d’information électronique, 25.06.1999, <http://snyfev@enda.sn>
- DOOH-BUNYA (L.) .- ‘‘ Avez-vous dit barbarie ?’’ et ‘‘Au nom des femmes africaines’’.- in Femmes en cause, collection Recherche Centre Fédéral, Paris : FEN, 1987
- ELCHALAL (U.) et Al. .- ‘‘ Ritualistic female genital mutilation : current status and future outlook’’.- in Obstet., Gynecol., Health, n° 52, 1997, p. 643-651
- EL-SADAAWI (N.) .- ‘‘ Clitoridectomy, crime against women’’.- in Spare rib, n° 90, janvier 1980, p. 6-8
- ENDA (éd.) .- ‘‘Excision, islam et cultures : Débat au Sénégal ; point de vue hal pulaar et mandingue’’.- Dakar : Enda, mai 1991
- ERLICH (M.) .- ‘‘Circoncision, excision et racisme’’.- in Marques sexuelles, Nouvelles Revue d’Ethnopsychiatrie, Paris, 1991, La pensée Sauvage, n° 18
- FAINZANG (S.) .- ‘‘L’excision, ici et maintenant’’.- Femme en cause par Anne Raulin, centre fédéral, FEN, Paris, 1987, p. 104
- .- ‘‘Circoncision, excision et rapport de domination.- in Anthropologie et société, Paris, n° 01, vol. 09, p. 117-127
- GAILLIARD (F.) .- ‘‘ Non aux mutilations sexuelles’’.- in Croissance des jeunes nations, n° 320, octobre 1989, p. 15-22

- GIBEAU (A.M.) .- "Female genital mutilation: when a culture generates clinical and ethical dilemmas".- in J. obstet., Gynecol., Neonatal nurs, n° 27, 1998, p. 85-91
- GILLETTE-FRENOY (I) .- "L'excision et sa présence en France".- Paris : Ed. GAMS, 1992
- .- "La judiciarisation" de l'excision en France : Historique.- Paris : Ed. GAMS, 1997
- GIORGIS (B.) .- "L'excision en Afrique".- in ECA/ATRCW/AFARD, serie de recherches ST/ECA/ATRCW/81/02, Addis-Abeba, 1981
- GIUDICELLI-DELAGE (G.) .- "Excision et droit pénal".- in Droit et cultures, n° 20, Paris : L'harmattan, 1990
- GROULT (B.) .- "Les mutilations sexuelles".- in F. Magazine, mars 1979, n° 14, p. 71-72
- .- "Toute mutilation est criminelle".- in Croissance des jeunes nations, n° 320, octobre 1989, p. 20
- GUEYE (A.) .- "La circoncision chez la femme : point de vue d'un médecin".- in Famille et développement, n° 59, décembre 1991, p. 28-29
- GUIDY (W.) .- "Excision? Mutilation sexuelle ? Mythe ou réalité ?.- in Présence Africaine, n0 141, 1987, p. 53-58
- HERZBERGER (F.P.) .- "Le facteur femme est un atout sous condition".- in Regards africains, 1995, p. 32-36
- .- "Excision et émigration : la situation en Allemagne".- in Présence africaine, n° 160, 1999, p. 109-116
- HICKS (E.) .- "Infibulation : female mutilation islamic northeastern Africa".- London : transaction publishers, 1993

- HOSKEN (F.P.) .- "Somalia campaigns to eradicate infibulation".- in People 16, n° 3, 1989, p. 32-33
- KANDJI (S.) .- "L'excision : de la circoncision négro-pharaonique à la clitoridectomie sémito-orientale; des sources traditionnelles islamiques".- in Présence Africaine, n° 160, 1999, p. 42-54
- KITAGU (K.) .- "La mutilation génitale des femmes : un problème de santé publique".- in Population Reports Supplement, n° 03, vol. XXIII, 1995, p. 03
- KOUYATE (C.D.H.) .- "L'excision".- in Présence Africaine, n° 160, 1999, p. 117-126
- LEFEUVE-DEOTTE (M.) .- "Le devoir d'excision".- in Rationalisme et Relativisme, la Revue du Mauss, Paris : La Découverte, 1988
- .- "Les exciseuses à la barre".- in Des faits et des Droits, cahiers de l'Ecole Normale Supérieure de Fontenay, n° 51-52, 1988
- .- "La circoncision un rite de passage ?".- in L'impératif rituel, Cahiers du L.A.S.A. Université de Caen, n° 10, 1989
- MBOW (P.) .- "Religion monothéistes et excision".- in Non à l'excision, Unifem, 1997
- OULAI (J.C.) .- "La pratique de l'excision chez les Dan de Logoualé (Côte d'Ivoire) : Comment et pourquoi ?".- in Persécution des femmes, savoirs, mobilisation et protection, Broissieux : Ed. du croquant, 2007
- OMS .- "Plan d'action régional pour accélérer l'élimination des mutilations sexuelles féminines en Afrique".- Brazzaville : 1997,p. 59.

- PATERSON (C.) .- "Les mutilations sexuelles féminines : l'excision en question".- in Présence Africaine, n° 141, 1987, p. 162-167
- RAULIN (A.) .- "Mutilation sexuelle des fillettes africaines en France aujourd'hui".- in Femme en cause, Paris : Centre Fédéral (F.E.N.), 1987
- .- "L'excision et sa présence en France".- in Cahiers Internationaux de sociologie, vol. LXXXVIII, 1990, p. 157-171
- ROYSTON (E.) .- "La prévention des décès maternels".-
ARMSTRONG (S.) Genève : OMS, 1990, p. 229.
- SARR (F.) .- "De la survivance d'un mode de pensée archaïque au contrôle de la sexualité féminine : la question de l'excision".- in Présence africaine, n° 160, 1999, p. 78-88
- SOW SIDIBE (A.) .- "Les mutilations génitales féminines au Sénégal".- Présence Africaines, n° 160, 1999, p. 69-77
- TAKO (J.G.) .- "Excision : Base de la santé familiale ou rite cruel".- in Famille et Développement, avril 1995, p. 13-17.
- TAUZIN (A.) .- "Excision et identité féminine".- in Anthropologie et société, vol. 12, n° 01, 1988
- UNICEF .- "L'excision : une pratique à abandonner".- Dakar : Unicef, 1998
- UNIFEM .- "Campagne africaine contre les violences faites aux femmes".- Dakar : WIDA spécial, avril 1999, 96 p.
- WEIL-CURIEL (L.) .- "la justice interpellée".- in Femme en cause, Paris : Centre Fédéral (F.E.N.), 1987, p. 123-125

- WEMBONYAMA (O) .- ‘‘Considérations médicales des mutilations
BUKWE BUBI (M.) génitales féminines’’.- in Présence Africaine, n° 160,
1999, p. 32-41
- ZADI ZAOUROU (B.) .- ‘‘Visage de la femme dans l’idéologie de la
ECHOUMA (S.) société africaine traditionnelle : étude à partir des
mythes génésiatiques et de quelques œuvres orales’’.-
in La civilisation de la femme dans la tradition
africaine, Présence Africaine, colloque d’Abidjan, 3-8
juillet 1972

RAPPORTS ET ETUDES

- CENTRE DJOLIBA .- Rapport n° 47 : Circoncision, excision et infibulation des femmes : faits et propositions pour changer ces pratiques.- Londres : Blackrose Press, 1981, 24 p.
- CI-AF .- "Rapport symposium pour leaders religieux sur les pratiques traditionnelles ayant effet sur la santé des femmes et des enfants".- in Bulletin CI-AF, n°24, décembre 1998, p. 15
- .- "La politique de l'OMS à l'égard des pratiques traditionnelles néfastes".- in Bulletin CI-AF, n° 15, 1993, p. 5-7
- .- "Pratiques traditionnelles ayant effets sur la santé des femmes et des enfants".- in Bulletin CI-AF, n° 11, 1991, p.16
- COULIBALY (F.) .- Journées médicales de réflexion sur les MGF.- Bamako : Centre Djoliba, 1998, 94 p.
- FORWARD .- "Female Genital Mutilation" : in A counseling guide for professionals.- London, 1992
- .- Report of the first study conference of genital mutilation of girls in Europe / Western world.- London, 1993
- HOSKEN (F.P.) .- The Hosken's Report: genital and sexual mutilation of female.- Lexington: Women international Network News (WIN), 1982
- G.D.M .- Circoncision, excision et infibulation des femmes : faits et propositions pour changer ces pratiques.- Londres : Blackrose Press, 1981, 25 p.

- MAIGA (L.M.D.) .- Conséquences gynéco-obstétricales de l'excision chez les femmes maliennes.- Dakar : s.n., 1984, 61 p.
- MOUNKORO (V.) .- Comment communiquer dans les communautés chrétiennes sur les pratiques des MGF ? : Doctrines, approches et outils.- Bamako : Centre Djoliba, 1998, 40 p.
- RISS (M.D.) .- Femmes africaines en milieu rural : Le comportement de la femme face aux traditions et aux innovations.- Paris : L'harmattan, 1989, p. 60-63
- THIAM (A.) .- le combat des femmes pour l'abolition des mutilations sexuelles.- Dakar : IFAN, 1983, 09 p.

MEMOIRES ET THESES

- ALLAL (P.) .- Les mutilations du sexe des femmes : étude dans un département français, les Yvelines : proposition pour la disparition des pratique.- Paris, juin 1985, 123 p.
(Thèse de médecine : Université René Descartes)
- ARNAL-SOUMARE (C.) .- Culture traditionnelle africaine et marquage du corps féminin : l'excision chez les Bamanan du BéléDougou.- Toulouse, 1996, 194 p.
(Thèse de médecine : Université Le Mirail de Toulouse)
- DAVID (A.) .- Infibulation en République de Djibouti.- Bordeaux, n° 131, 1978, (Université Bordeaux II : l'amicale des étudiants en médecine)
- DIALLO (H.) .- Aspects socio-sanitaire de l'excision au Mali.- Bamako : ENMP, 1989, 98 p.
(Thèse/Mémoire de médecine : Ecole Nationale de Médecine et de Pharmacie)
- DOLO (K.) .- Etudes des attitudes et des comportements des parents et des filles du district de Bamako vis à vis de l'excision féminine.- Yaoundé, 1989, 124 p.
(Thèse de médecine : Université de yaoundé)
- FARET (S.) .- Les mutilations rituelles sexuelles de la femme africaine.- Bordeaux, 1995, 65 p.
(Thèse de médecine générale : Bordeaux II)
- NAGATI (F.) .- Les mutilations sexuelles féminines en milieu immigré en France.- Bordeaux, 1989, 88 p.
(Mémoire DEA : Droit pénal et Sces crimino. : Bordeaux I)

SANGHO (A.)

.- L'excision en milieu Sonrai : analyse des représentations des attitudes et des justifications.-
Bamako : ENSUP, 1984, 57 p.

(Mémoire de fin d'étude : Ecole nationale Supérieure)

ARTICLES DE PRESSE

- BELAL (K.) .- ‘‘L’excision entre crime et tradition’’.- in Afrique Magazine, n° 163, avril 1999, Rubrique : Femmes, p. 50-57
- BRINDOU (L.) .- ‘‘Quand la tradition nous tue’’.- in Actuel, n° 643 du 27 oct. 1998, Rubrique : Actuel Santé, p. 06
- CHABRIER (H.) .- ‘‘Circoncision féminine : la tradition à quel prix ?’’.- in Afrique Magazine, n° 74, octobre 1990, p. 84-88
- CISSE (S.) .- ‘‘64 millions d’excisées dans 26 pays d’Afrique’’.- in Le Témoin, n° 448 du 02 au 08 mars 1999
- COULOUBALY (P.B.) .- ‘‘De l’excision à nouveau’’.- in Le républicain, n° 388 du 11 septembre 1998, p. 06
- DIALLO (D.) .- ‘‘L’excision au banc des accusés’’.- in Jeune Afrique, n° 1849 du 12 au 18 juin 1996, Rubrique : Vous et Nous, p. 80
- DIALLO (M.) .- ‘‘Pour l’abandon de l’excision, cette coutume devenue anachronique’’.- in Jeune Afrique, n° 1437 du 20 juillet 1988, Rubrique : Plaidoyer, p. 66
- FALL (E.) .- ‘‘L’excision ? D’abord se dire pourquoi ?’’.- in Jeune Afrique Magazine, n° 25, avril 1986, p. 14
- FORESTIER (P.) .- ‘‘Excision, la tragique défaite des femmes égyptiennes’’.- in Paris Match du 7 août 1997, Rubrique : Match Document, p. 17-20
- GLAZAI (C.) .- ‘‘Clitoridectomie ou excision : une pratique néfaste’’.- in Notre Voie, n° 203 du 07 janvier 1999, Rubrique : La Voie de la Santé, p. 05

- GROULT (B.) .- "Mutilations sexuelles : le scandale continue".- in F Magazine, n° 31, octobre 1980, p. 70-75
- GROSJEAN (B.) .- "Excision : une victime dénoncée".- in Libération du 02 février 1999, p. 06
- KAMARA (S.) .- " L'excision, au-delà des passions".- in Jeune Afrique, n° 998 du 20 juillet 1980, Rubrique : Société, p. 66-67
- MARIE-CLAIRE .- "Excision et combat des africaines".- in Marie-Claire, 1985
- NISAK (C.) .- "L'excision : une pratique en recul ?".- in Enfant d'abord, juin 1986, p. 35 et suivantes
- OUAZANI (C.) .- "Barbier et Bourreau : trois mille excisions par an en Haute-Egypte".- in Jeune Afrique, n° 1795 du 1^{er} au 7 juin 1995, Rubrique : Le temps du Maghreb et du Moyen-Orient, p. 42
- SERVET (M.) .- "Les femmes excisées sont-elles frigides ?".- in Afrique Magazine, n° 25, avril 1986, Rubrique : Amour et Mutilations Sexuelles, p. 36-39
- SIDIBE (K) .- "L'excision hors la loi".- in Jeune Afrique, n° 1872 du 20 au 26 novembre 1996, Rubrique : Le temps de l'Afrique, p. 30-31
- STOLZ (J.) .- "Le Burkina Faso fait reculer l'excision" et "Femmes, mauvais genre ?".- in Le Monde Diplomatique, bimestriel, mars-avril 1999, p.24-26
- TRAORE (M.) .- " Les mutilations sexuelles féminines".- in Nyeleni Magazine, n° An IV, 1996,p. 9, 12-13

TABLE DES ILLUSTRATIONS

LISTE DES CARTES

Carte n° 1 : Le cadre géographique d'étude : Logoualé	42
Carte n° 2 : La situation géographique de la prévalence de l'excision en Afrique	50
Carte n° 3 : Le pays Dan dans l'ouest ivoirien	52
Carte n° 4 : Quelques grandes villes de Côte-d'Ivoire	56

LISTE DES SCHEMAS

Schéma n° 1 : L'appareil génital externe féminin	98
Schéma n° 2 : Les 3 principaux types d'excision	101

LISTE DES PLANCHES

Planche n° 1 : Le nouvel instrument d'excision : la lame de rasoir	104
Planche n° 2 : Cérémonie de sortie du bois sacré : « wlan »	117
Planche n° 3 : Excision d'un enfant de moins de 5 ans, courant chez les Dogon	152

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n° 1 : Activités de communication	222
-------------------------------------------	-----

ANNEXES

ANNEXE 1 :
DES RAPPORTS D'ENQUETES

Tableau 1

Tableau 10.1 Connaissance et pratique de l'excision

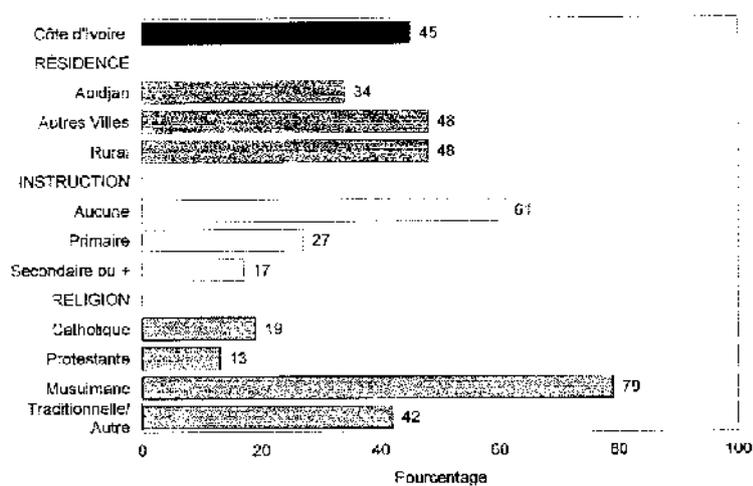
Proportion de femmes connaissant l'excision, proportion de femmes excisées, et répartition (en %) des femmes excisées par type d'excision, selon certaines caractéristiques socio-démographiques des enquêtées, EDSCI-II Côte d'Ivoire 1998-99

Caractéristique	Proportion de femmes connaissant l'excision	Proportion de femmes excisées	Effectif de femmes	Type d'excision			Effectif de femmes excisées
				Infibulation	Autre/ND	Total	
Groupe d'âges							
15-19	93,9	41,2	775	2,1	97,9	100,0	320
20-24	95,1	42,7	577	2,8	97,2	100,0	247
25-29	95,3	42,4	501	2,1	97,9	100,0	213
30-34	95,9	49,0	419	1,3	98,7	100,0	205
35-39	93,8	44,5	349	2,0	98,0	100,0	155
40-44	95,0	51,4	230	2,8	97,2	100,0	118
45-49	95,5	51,0	188	4,1	95,9	100,0	96
Milieu de résidence							
Abidjan	95,6	33,5	766	4,3	95,7	100,0	257
Autres villes	94,1	47,7	508	6,0	94,0	100,0	242
Ensemble urbain	95,0	39,1	1 275	5,1	94,9	100,0	499
Rural	94,7	48,4	1 765	0,6	99,4	100,0	855
Niveau d'instruction							
Aucun	94,6	60,9	1 700	2,5	97,5	100,0	1 035
Primaire	93,7	27,4	875	1,0	99,0	100,0	240
Secondaire ou plus	97,6	16,9	465	3,8	96,2	100,0	79
Religion							
Catholique	93,3	19,0	740	1,7	98,3	100,0	141
Protestante	93,4	13,3	496	1,7	98,3	100,0	66
Musulmane	97,6	78,7	1 054	2,7	97,3	100,0	830
Traditionnelle/Autre	93,3	42,2	750	1,5	98,5	100,0	317
Ethnie							
Akan	91,3	2,0	907	*	*	100,0	18
Krou	94,0	13,4	335	1,5	98,5	100,0	45
Mandé du Nord	98,4	74,6	366	1,2	98,8	100,0	273
Mandé du Sud	99,6	69,6	313	2,0	98,0	100,0	218
Gur	95,1	66,5	442	1,7	98,3	100,0	294
Autres	95,5	74,7	676	3,3	96,7	100,0	505
Ensemble	94,8	44,5	3 040	2,3	97,7	100,0	1 354

* Basé sur trop peu de cas

Graphique 1

Graphique 10.1
Proportion de femmes excisées



CSGCHI 1998-99

Tableau 2

Tableau 10.2 Âge des enquêtées à l'excision
Répartition (en %) des femmes excisées par âge à l'excision, selon certaines caractéristiques socio-démographiques des enquêtées, EDSCI-II Côte d'Ivoire 1998-99

Caractéristique	Âge à l'excision (en années)							Total	Effectif de femmes excisées
	0-4 ou dans la petite enfance	5-8	9-10	11-12	13-14	15 ou +	NSP/ND		
Groupe d'âges									
15-19	63,1	12,6	8,6	3,2	5,1	5,5	1,0	100,0	320
20-24	53,5	18,7	8,6	4,0	6,1	7,8	1,3	100,0	247
25-29	53,9	16,9	11,0	6,7	3,1	6,9	1,5	100,0	213
30-34	59,6	12,3	14,9	3,3	3,2	3,9	2,9	100,0	205
35-39	47,4	11,0	16,3	6,8	8,6	9,5	0,4	100,0	155
40-44	46,4	11,5	13,8	12,8	2,3	12,8	0,4	100,0	118
45-49	45,4	12,2	11,1	7,6	1,2	20,7	1,9	100,0	96
Milieu de résidence									
Abidjan	56,7	11,8	10,7	7,3	4,4	8,4	0,8	100,0	257
Autres villes	54,5	12,7	11,4	5,6	5,8	7,7	2,3	100,0	242
Ensemble urbain	55,5	12,2	11,0	6,5	5,1	8,1	1,5	100,0	499
Rural	54,8	15,1	11,7	4,9	4,2	8,1	1,3	100,0	855
Niveau d'instruction									
Aucun	58,9	14,0	10,7	4,9	3,9	6,4	1,4	100,0	1 035
Primaire	41,4	15,1	14,6	7,5	5,8	14,9	0,7	100,0	240
Secondaire ou plus	47,7	11,7	12,1	7,1	9,1	9,0	3,2	100,0	79
Religion									
Catholique	49,5	9,1	13,2	10,4	6,4	10,5	1,0	100,0	141
Protestante	41,8	13,6	15,9	6,2	6,7	14,7	1,0	100,0	66
Musulmane	59,1	14,7	10,7	5,0	4,0	4,8	1,7	100,0	830
Traditionnelle/Autre	49,7	14,6	11,8	4,2	4,8	14,1	0,7	100,0	317
Éthnie									
Akan	*	*	*	*	*	*	*	*	18
Krou	6,1	9,1	5,6	16,3	8,4	54,4	0,0	100,0	45
Mandé du Nord	46,1	13,0	12,1	7,9	8,5	9,8	2,5	100,0	273
Mandé du Sud	38,5	12,9	16,4	8,1	7,4	16,3	0,3	100,0	218
Gur	61,8	17,2	12,9	2,6	1,9	2,7	0,8	100,0	294
Autres	67,3	13,9	8,7	3,8	2,1	2,5	1,6	100,0	505
Ensemble	55,0	14,0	11,4	5,5	4,5	8,1	1,4	100,0	1 354

* Basé sur trop peu de cas

Tableau 3

Tableau 10.3 Femmes enquêtées selon que leur fille aînée est excisée ou non

Répartition (en %) des femmes enquêtées selon qu'elles connaissent ou non l'excision, selon qu'elles ont ou non une fille et selon que leur fille aînée a été ou non excisée, selon certaines caractéristiques socio-démographiques des enquêtées, EDSCI-II Côte d'Ivoire 1998-99

Caractéristique	L'enquêtée a sa fille aînée excisée	L'enquêté n'a pas sa fille aînée excisée et :			L'enquêtée n'a pas de fille vivante et/ou ne connaît pas l'excision	Total	Effectif de femmes enquêtées
		A l'intention de la faire exciser	N'a pas l'intention de la faire exciser	NSP l'intention			
Groupe d'âges							
15-19	0,4	5,1	4,6	0,6	89,2	100,0	775
20-24	3,1	12,7	22,8	1,2	60,2	100,0	577
25-29	11,0	13,2	37,0	1,3	37,6	100,0	501
30-34	21,3	10,5	43,9	1,3	23,0	100,0	419
35-39	27,3	7,4	46,1	1,4	17,9	100,0	349
40-44	33,3	7,0	45,3	1,6	12,9	100,0	230
45-49	39,7	5,3	38,0	1,7	15,3	100,0	188
Milieu de résidence							
Abidjan	8,2	4,0	27,7	1,0	59,1	100,0	766
Autres villes	13,5	8,0	25,1	1,5	51,8	100,0	508
Ensemble urbain	10,4	5,6	26,7	1,2	56,2	100,0	1 275
Rural	15,8	11,5	30,2	1,1	41,3	100,0	1 765
Niveau d'instruction							
Aucun	21,6	13,0	24,1	1,3	40,0	100,0	1 700
Primaire	4,4	5,4	36,9	1,1	52,3	100,0	875
Secondaire ou plus	1,3	1,3	30,5	0,9	66,0	100,0	465
Religion							
Catholique	3,8	4,3	37,7	0,9	53,3	100,0	740
Protestante	2,9	2,0	42,8	0,4	51,9	100,0	496
Musulmane	25,7	14,6	14,0	1,3	44,2	100,0	1 054
Traditionnelle/Autre	13,1	10,6	31,3	1,7	43,3	100,0	750
Ethnie							
Akan	0,4	1,5	44,1	0,7	53,3	100,0	907
Krou	1,8	3,8	48,3	0,7	45,4	100,0	335
Mandé du Nord	21,5	16,4	15,9	1,6	44,5	100,0	366
Mandé du Sud	13,5	16,4	25,6	3,9	40,6	100,0	313
Gur	24,5	8,7	17,6	0,4	48,6	100,0	442
Autres	25,5	14,5	14,0	1,0	45,0	100,0	676
Ensemble	13,5	9,0	28,7	1,2	47,5	100,0	3 040

Tableau 4

Tableau 10.6 Opinions des femmes sur la pratique de l'excision

Répartition (en %) des femmes connaissant l'excision selon leur opinion concernant la continuation ou l'abandon de l'excision, selon qu'elles sont excisées ou non et selon que leur fille aînée est excisée ou non, EDSCI-II Côte d'Ivoire 1998-99

	Abandon de l'excision	Continua- tion de l'excision	Sans opinion/ NSP	Total	Effectif de femmes connaissant l'excision
Enquêtée					
Excisée	35,5	57,4	7,1	100,0	1 354
Non excisée	87,9	5,7	6,4	100,0	1 528
Fille aînée					
Pas de fille	68,8	25,0	6,2	100,0	1 287
Fille aînée excisée	26,9	67,2	6,0	100,0	411
Non excisée, mais à l'intention	17,2	75,9	6,9	100,0	275
Non excisée, et pas à l'intention ou NSP	85,9	6,3	7,8	100,0	909
Ensemble des femmes connaissant l'excision	63,3	30,0	6,7	100,0	2 882

Tableau 5

Tableau 10.7 Opinions des femmes sur la pratique de l'excision selon certaines caractéristiques socio-démographiques

Proportion des femmes excisées, de femmes non-excisées et de l'ensemble des femmes connaissant l'excision qui pensent que la pratique de l'excision devrait être maintenue, selon certaines caractéristiques socio-démographiques, EDSCI-II Côte d'Ivoire 1998-99

Caractéristique	Femmes excisées		Femmes non excisées		Ensemble connaissant l'excision	
	Proportion qui pensent que l'excision devrait continuer	Effectif	Proportion qui pensent que l'excision devrait continuer	Effectif	Proportion qui pensent que l'excision devrait continuer	Effectif
Groupe d'âges						
15-19	54,0	320	6,7	409	27,4	728
20-24	57,9	247	4,7	302	28,6	549
25-29	54,4	213	4,2	265	26,6	478
30-34	55,8	205	4,0	196	30,4	401
35-39	65,9	155	6,5	172	34,7	327
40-44	56,8	118	5,4	100	33,2	219
45-49	64,3	96	11,7	84	39,8	179
Milieu de résidence						
Abidjan	42,5	257	2,9	476	16,8	733
Autres villes	59,8	242	2,5	236	31,6	478
Ensemble urbain	50,9	499	2,8	712	22,6	1 211
Rural	61,1	855	8,2	817	35,3	1 671
Niveau d'instruction						
Aucun	64,2	1 035	9,6	572	44,7	1 607
Primaire	41,4	240	4,9	581	15,5	820
Secondaire ou plus	17,1	79	0,9	376	3,7	454
Religion						
Catholique	38,0	141	3,8	549	10,8	690
Protestante	36,3	66	4,7	397	9,2	463
Musulmane	60,1	830	5,8	199	49,6	1 029
Traditionnelle/Autre	63,3	317	9,4	383	33,8	700
Ethnie						
Akan	*	18	5,7	810	6,4	829
Krou	47,1	45	4,8	270	10,8	315
Mandé du Nord	53,6	273	11,2	87	43,3	360
Mandé du Sud	51,4	218	0,0	94	35,9	312
Gur	57,1	294	10,6	126	43,1	421
Autres	63,9	505	3,3	141	50,7	646
Ensemble	57,4	1 354	5,7	1 528	30,0	2 882

* Basé sur trop peu de cas

Graphique 2

Graphique 10.2
Proportion de femmes favorables au maintien
de la pratique de l'excision

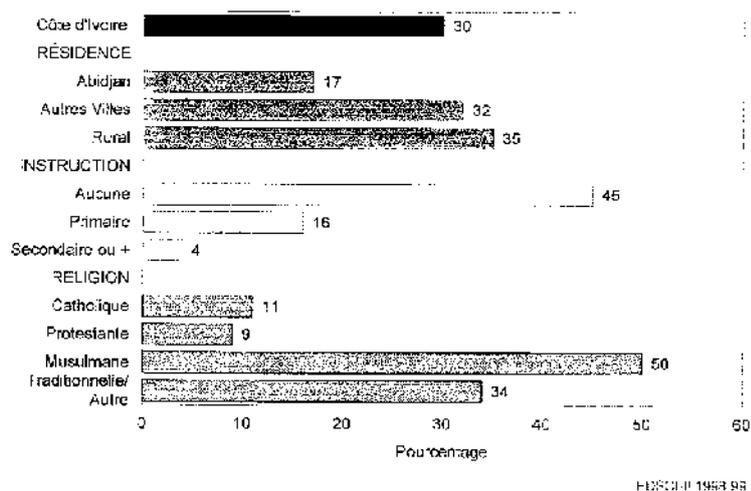


Tableau 6

Tableau 10.8 Raisons pour lesquelles la pratique de l'excision devrait être maintenue (selon les femmes)

Proportion des femmes ayant invoqué différentes raisons pour lesquelles la pratique de l'excision devrait être maintenue, selon certaines caractéristiques socio-démographiques, EDSCI-II Côte d'Ivoire 1998-99

Caractéristique	Raisons invoquées pour la continuation de la pratique de l'excision								Effectif de femmes favorables à la continuation de l'excision
	Coutume et tradition	Nécessité religieuse	Hygiène	Meilleure chance de mariage	Plus grand plaisir du mari	Préserve virginité/évite l'im-moralité	Autre	NSP/ND	
Groupe d'âges									
15-19	67,8	11,3	16,8	30,3	4,3	13,7	1,0	0,9	200
20-24	59,3	11,0	16,8	45,2	6,1	22,6	0,9	1,5	157
25-29	70,0	10,6	14,9	30,5	3,2	9,5	0,8	3,4	127
30-34	60,7	12,0	19,1	38,3	6,1	11,7	0,6	0,0	122
35-39	84,9	8,0	8,9	31,1	4,4	18,2	3,2	0,0	114
40-44	72,5	14,2	22,8	40,6	8,1	13,7	2,5	0,0	73
45-49	69,3	10,0	21,3	37,7	5,1	13,5	0,0	0,0	71
Milieu de résidence									
Abidjan	70,8	14,3	12,4	26,7	3,3	11,5	1,0	1,0	123
Autres villes	46,1	20,9	22,8	42,2	4,9	28,4	2,6	1,2	151
Ensemble urbain	57,2	17,9	18,2	35,2	4,2	20,8	1,9	1,1	274
Rural	73,5	7,7	16,0	36,0	5,5	12,3	0,9	0,9	590
Niveau d'instruction									
Aucun	69,2	11,3	16,3	36,3	6,1	13,7	1,4	1,1	719
Primaire	63,4	9,7	19,3	33,3	0,4	23,1	0,4	0,4	127
Secondaire ou plus	*	*	*	*	*	*	*	*	17
Religion									
Catholique	71,3	3,6	15,6	38,0	4,0	19,0	0,9	0,0	74
Protestante	72,6	0,0	16,3	32,9	4,2	32,7	0,0	0,0	43
Musulmane	62,0	17,4	19,6	36,5	5,9	14,9	1,6	1,3	510
Traditionnelle/Autre	80,3	1,4	10,8	34,0	3,8	10,7	0,8	0,8	236
Ethnie									
Akan	95,7	0,0	6,1	18,5	3,4	8,6	0,0	0,0	53
Krou	77,6	2,0	19,0	36,2	2,0	20,3	0,0	0,0	34
Mandé du Nord	74,2	12,5	6,8	26,8	5,1	11,5	1,8	1,2	156
Mandé du Sud	59,0	2,2	18,3	42,4	0,0	26,2	0,0	0,0	112
Gur	83,2	4,3	12,8	30,4	6,6	5,1	3,2	1,0	181
Autres	55,2	19,5	24,5	43,4	6,6	18,8	0,6	1,5	328
Ensemble	68,4	10,9	16,7	35,8	5,1	15,0	1,2	1,0	864

* Basé sur trop peu de cas

Graphique 3

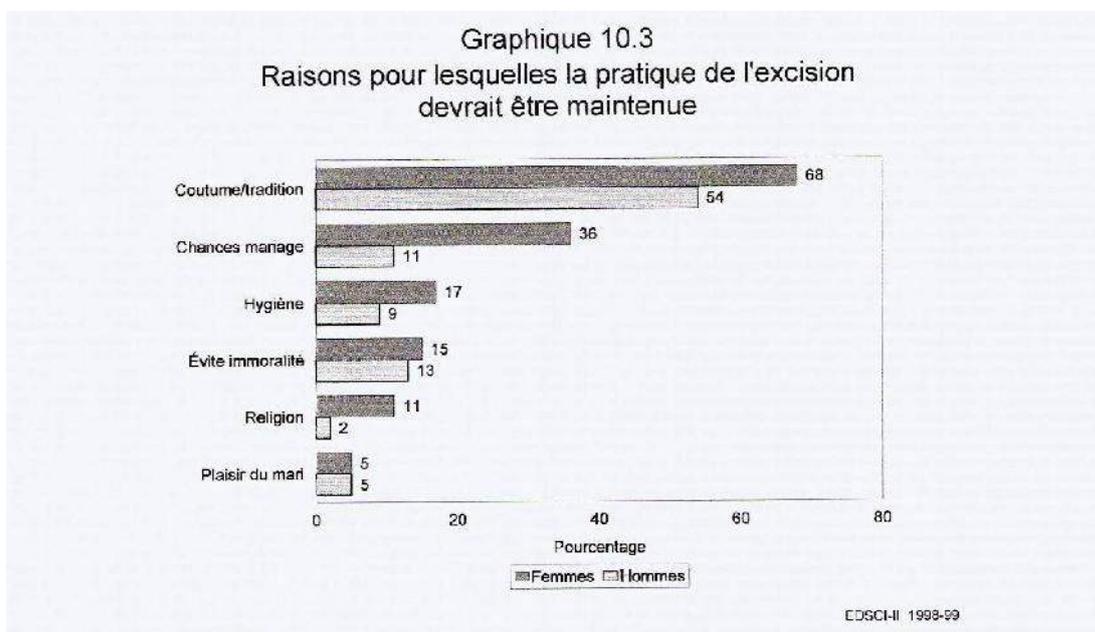
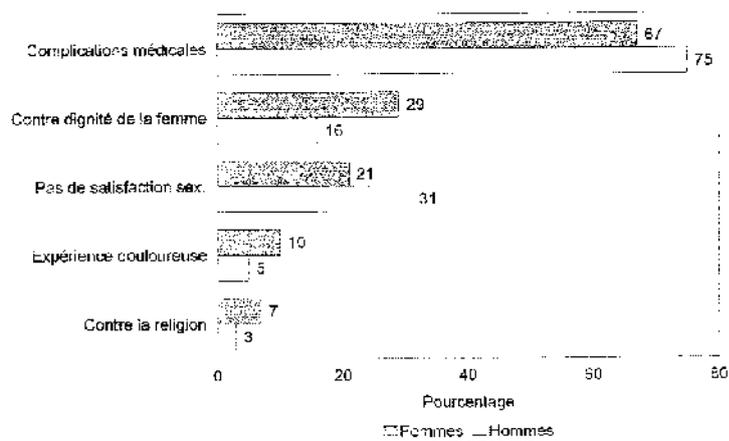


Tableau 7

Tableau 10.9 Raisons pour lesquelles la pratique de l'excision devrait être abandonnée (selon les femmes)								
Proportion des femmes ayant invoqué différentes raisons pour lesquelles la pratique de l'excision devrait être abandonnée, selon certaines caractéristiques socio-démographiques, EDSCI-II Côte d'Ivoire 1998-99								
Caractéristique	Raisons invoquées pour l'abandon de la pratique de l'excision							Effectif de femmes favorables à l'abandon de l'excision
	Contre la religion	Complications médicales	Expérience douloureuse	Contre la dignité de la femme	Empêche satisfaction sexuelle	Autre	NSP/ND	
Groupe d'âges								
15-19	5,2	69,5	7,6	27,0	15,4	3,6	4,2	475
20-24	7,2	65,8	8,7	25,8	25,3	4,9	0,5	370
25-29	5,0	64,2	13,1	29,7	22,1	3,9	1,5	325
30-34	5,9	70,9	13,2	24,1	22,0	2,5	0,9	253
35-39	16,5	66,5	10,7	37,9	20,8	4,7	0,0	185
40-44	0,9	64,2	14,6	30,0	26,4	8,9	0,6	124
45-49	14,0	66,9	7,7	39,2	10,7	4,3	2,0	93
Milieu de résidence								
Abidjan	6,1	69,6	8,1	28,7	27,6	6,2	1,5	572
Autres villes	1,6	70,0	9,9	24,1	31,0	6,1	0,4	308
Ensemble urbain	4,6	69,8	8,7	27,0	28,8	6,1	1,1	881
Rural	9,2	64,8	11,9	30,4	12,9	2,5	2,3	943
Niveau d'instruction								
Aucun	8,0	61,2	15,6	32,3	14,3	4,1	2,2	732
Primaire	7,4	67,2	7,8	27,3	19,8	2,6	1,6	660
Secondaire ou plus	4,7	77,3	5,4	25,2	32,4	7,1	1,1	432
Religion								
Catholique	10,5	65,6	6,2	29,8	22,8	4,8	1,7	585
Protestante	8,1	68,8	3,2	29,7	20,4	2,0	0,5	397
Musulmane	3,1	67,1	23,0	22,3	18,1	7,2	2,2	429
Traditionnelle/Autre	5,0	68,1	10,1	33,2	20,2	2,7	2,5	413
Ethnie								
Akan	10,9	67,6	1,2	39,6	22,2	2,9	1,3	723
Krou	5,0	66,9	5,5	32,6	26,3	3,9	0,5	274
Mandé du Nord	5,3	66,7	18,5	22,7	20,5	8,3	2,8	168
Mandé du Sud	0,0	75,1	15,6	8,9	18,8	1,9	0,8	183
Gur	6,2	59,9	21,0	21,5	18,3	7,9	4,6	211
Autres	4,8	67,3	23,1	18,5	13,4	4,4	1,9	265
Ensemble	7,0	67,2	10,4	28,8	20,6	4,3	1,7	1 824

Graphique 4

Graphique 10.4
Raisons pour lesquelles la pratique de l'excision
devrait être abandonnée



ED/SCT II 1998 89

Tableau 8

Tableau 10.10 Connaissance et opinion des hommes concernant la pratique de l'excision							
Proportion d'hommes connaissant l'excision et proportion d'hommes connaissant l'excision selon leur opinion concernant la continuation ou l'abandon de cette pratique, selon certaines caractéristiques socio-démographiques, EDSCI-II Côte d'Ivoire 1998-99							
Caractéristique	Proportion connaissant l'excision	Effectif d'hommes	Opinion concernant la pratique de l'excision			Total	Effectif d'hommes connaissant l'excision
			Abandon de l'excision	Continuation de l'excision	Sans opinion/NSP		
Groupe d'âges							
15-19	84,0	180	72,1	14,2	13,7	100,0	151
20-24	92,3	158	66,8	30,5	2,6	100,0	146
25-29	94,6	134	77,6	17,2	5,1	100,0	127
30-34	95,6	116	75,7	19,5	4,8	100,0	111
35-39	98,6	83	71,0	18,8	10,2	100,0	82
40-44	88,6	67	69,6	20,2	10,2	100,0	60
45-59	100,0	148	60,8	32,7	6,4	100,0	148
Milieu de résidence							
Abidjan	95,2	233	76,9	16,0	7,1	100,0	221
Autres villes	91,6	144	80,4	13,8	5,8	100,0	132
Ensemble urbain	93,8	376	78,2	15,2	6,6	100,0	353
Rural	92,4	510	64,2	28,0	7,9	100,0	471
Niveau d'instruction							
Aucun	92,4	355	52,2	37,4	10,4	100,0	328
Primaire	89,4	219	74,9	20,8	4,3	100,0	196
Secondaire ou plus	96,1	312	86,8	7,2	6,0	100,0	300
Religion							
Catholique	95,5	219	84,5	9,0	6,5	100,0	210
Protestante	95,8	115	80,5	8,8	10,7	100,0	110
Musulmane	92,5	334	60,6	33,9	5,6	100,0	309
Traditionnelle/Autre	89,6	218	64,3	26,7	9,1	100,0	196
Ensemble	93,0	886	70,2	22,5	7,3	100,0	824

Tableau 9

Tableau 10.11 Raisons pour lesquelles la pratique de l'excision devrait être maintenue (selon les hommes)

Proportion d'hommes ayant invoqué différentes raisons pour lesquelles la pratique de l'excision devrait être maintenue, selon certaines caractéristiques socio-démographiques, EDSCI-II Côte d'Ivoire 1998-99

Caractéristique	Raisons invoquées pour la continuation de la pratique de l'excision							NSP/ ND	Effectif d'hommes favorables à la continua- tion de l'excision
	Coutume et tradition	Nécessité religieuse	Hygiène	Meilleurs chance de mariage	Plus grand plaisir de l'homme	Préserve virginité/ évite im- moralité	Autre		
Milieu de résidence									
Ensemble urbain	62,0	4,8	4,9	9,5	6,0	13,3	4,6	0,0	54
Rural	51,3	1,3	10,3	11,5	3,8	12,8	10,3	1,3	132
Niveau d'instruction									
Aucun	52,9	2,0	10,8	10,2	3,4	11,1	8,8	1,4	123
Primaire ou plus	57,4	3,0	4,6	12,3	6,5	16,6	8,2	0,0	62
Religion									
Chrétienne	58,7	2,5	14,4	4,2	0,0	14,4	0,0	0,0	28
Musulmane	53,0	3,4	8,3	15,9	5,6	15,3	9,7	0,0	105
Traditionnelle/Autre	54,8	0,0	6,5	4,6	4,6	7,4	11,0	3,2	52
Ensemble	54,4	2,3	8,7	10,9	4,5	12,9	8,6	0,9	185

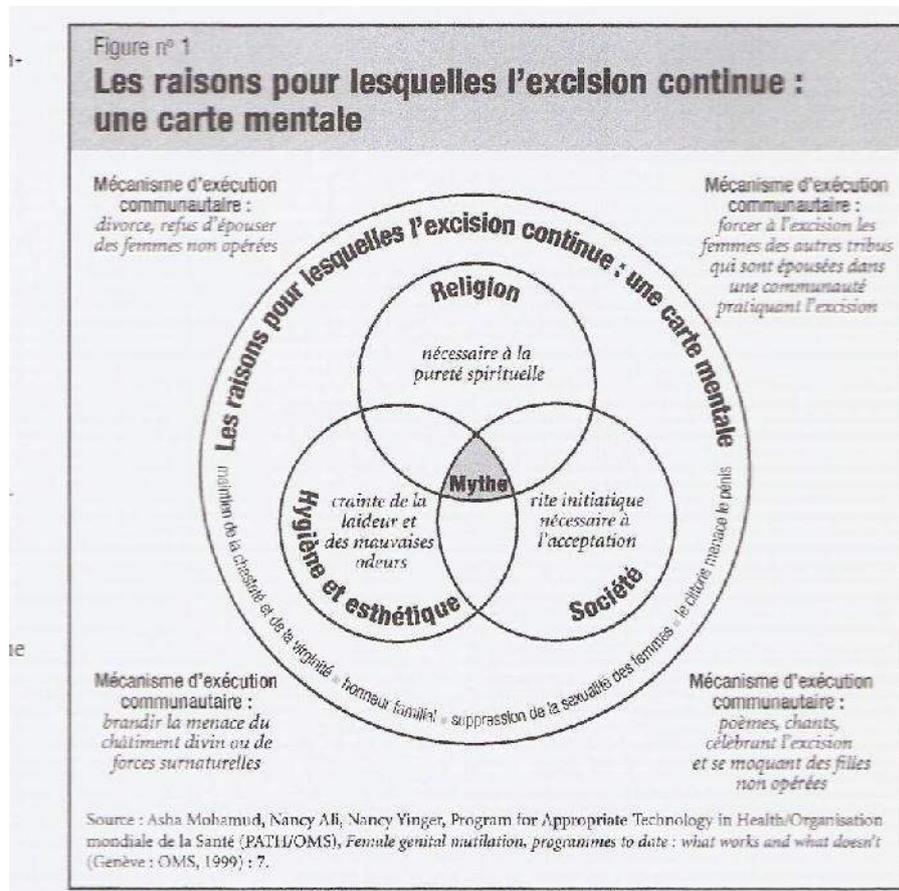
Tableau 10

Tableau 10.12 Raisons pour lesquelles la pratique de l'excision devrait être abandonnée (selon les hommes)

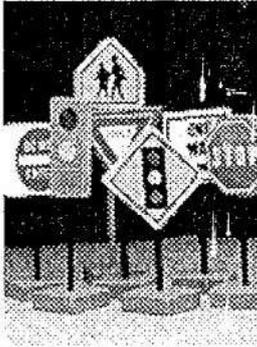
Proportion d'hommes ayant invoqué différentes raisons pour lesquelles la pratique de l'excision devrait être abandonnée, selon certaines caractéristiques socio-démographiques, EDSCI-II Côte d'Ivoire 1998-99

Caractéristique	Raisons invoquées pour l'abandon de la pratique de l'excision							Effectif d'hommes favorables à l'abandon de l'excision
	Contre la religion	Complications médicales	Expérience douloureuse de la femme	Contre la dignité de la femme	Empêche satisfaction sexuelle	Autre	NSP/ND	
Groupe d'âges								
15-19	3,7	80,3	5,7	15,2	17,0	2,4	0,0	109
20-24	0,0	73,2	3,7	17,0	39,8	4,2	1,0	97
25-29	0,0	69,0	2,3	9,8	38,5	4,9	0,0	98
30-34	1,7	74,4	4,6	16,3	35,7	2,8	0,0	84
35-39	2,9	76,6	3,7	16,3	37,0	2,9	0,0	58
40-44	5,8	71,2	5,2	22,2	38,0	4,1	0,0	41
45-59	5,4	76,2	8,1	17,3	21,3	5,3	0,8	90
Milieu de résidence								
Ensemble urbain	1,5	73,8	2,0	13,9	38,9	3,7	0,6	276
Rural	3,4	75,4	7,3	17,3	24,6	3,9	0,0	302
Niveau d'instruction								
Aucun	4,2	74,8	6,2	13,5	16,5	3,9	0,0	172
Primaire ou plus	1,8	74,6	4,2	16,6	37,7	3,8	0,4	407
Religion								
Chrétienne	2,5	79,6	5,0	17,4	34,4	2,3	0,2	265
Musulmane	3,2	71,8	3,9	15,1	24,3	5,0	0,3	187
Traditionnelle/Autre	1,3	68,5	5,6	12,9	35,7	5,2	0,6	126
Ensemble	2,5	74,7	4,8	15,7	31,4	3,8	0,3	578

Figure 1



ANNEXE 2 :
DES DOCUMENTS JURIDIQUES ET LEGISLATIFS



CAMPAGNE PARLEMENTAIRE "HALTE A LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES":
LES MUTILATIONS SEXUELLES FEMININES

Législation et autres textes de droit interne :

Cameroun, Canada, Cap-Vert, Congo, Côte d'Ivoire

Aussi dans cette section :

Les mutilations sexuelles féminines : table de matières

Les mutilations sexuelles féminines : de quoi s'agit-il ?

Que fait l'Union interparlementaire ?

Références

Textes utiles

Autres sections :

Les femmes en politique

Droit de l'homme

L'Union en bref

Quoi de neuf sur ce site

Recherche rapide

Questions et commentaires

L'information par pays au sujet de la législation et autres dispositions visant expressément ou indirectement les **mutilations sexuelles féminines** reprend le contenu de communications officielles reçues à ce stade des parlements nationaux. D'autres informations dignes de foi, figurant dans des documents publiés par les Nations Unies et l'Organisation mondiale de la santé, sont aussi prises en compte. Chaque fois que nécessaire, il est précisé que l'UIP ne dispose pas d'informations officielles reçues directement.

✎Cliquez ici pour l'information sur d'autres pays ✎

CAMEROUN

- **Etat de la situation** : L'excision et la circoncision seraient pratiquées dans le Sud-Ouest et l'extrême Nord où elles toucheraient 100 % des filles musulmanes et 63,6 % des filles chrétiennes. D'après les informations disponibles à l'OMS, les mutilations affecteraient quelque 20% des Camerounaises. Toutefois, l'UIP n'a pas reçu directement des statistiques ou d'autres précisions officielles à ce sujet.
- **Législation** : L'UIP ne dispose pas d'informations relatives à l'existence d'une législation spécifique.
- **Structure opérationnelle** : National Committee on Harmful Traditional Practices.

CANADA

- **Etat de la situation** : Les mutilations sexuelles féminines affectent les filles et femmes de certaines populations immigrées. Toutefois, l'UIP n'a pas reçu directement des statistiques ou d'autres précisions officielles à ce sujet.
- **Législation** : L'article 268 du Code criminel (prostitution chez les enfants, tourisme sexuel impliquant les enfants, harcèlement criminel et mutilation d'organes génitaux féminins), modifié par la Loi C-27 du 27 avril 1997 énonce ce qui suit :
"Article 268 -
(1) Commet des voies de fait graves quiconque blesse, mutile ou défigure le plaignant ou met sa vie en danger.
(2) Quiconque commet des voies de fait graves est coupable d'un acte criminel et passible d'un

coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de quatorze ans.

(3) Il demeure entendu que l'excision, l'infibulation ou la mutilation totale ou partielle des grandes lèvres, des petites lèvres ou du clitoris d'une personne constituent une blessure ou une mutilation au sens du présent article, sauf dans les cas suivants : (a) Une opération chirurgicale qui est pratiquée, par une personne qui a le droit d'exercer la médecine en vertu des lois de la province, pour la santé physique de la personne ou pour lui permettre d'avoir des fonctions reproductives normales ou une apparence sexuelle ou des fonctions sexuelles normales, (b) un acte qui, dans le cas d'une personne âgée d'au moins dix-huit ans, ne comporte pas de lésions corporelles.

(4) Pour l'application du présent article et de l'article 265, ne constitue pas un consentement valable le consentement à l'excision, à l'infibulation ou à la mutilation totale ou partielle des grandes lèvres, des petites lèvres ou du clitoris, sauf dans les cas prévus aux alinéas 3(a) et (b)."

L'alinéa 1(c) de l'article 273.3 du Code criminel, modifié par la Loi C-27, énonce en outre :

"Article 273.3 -

(1) Commet une infraction quiconque agit dans le but de faire passer à l'étranger une personne résidant habituellement au Canada et qui : ... (c) est âgée de moins de dix-huit ans, en vue de permettre la commission d'un acte qui, s'il était commis au Canada, constituerait une infraction visée aux articles 155 ou 159, au paragraphe 160(2) ou aux articles 170, 171, 267, 268, 269, 271, 272 ou 273.

(2) Quiconque commet l'infraction visée au présent article est coupable : (a) soit d'un acte criminel passible d'un emprisonnement maximal de cinq ans; (b) soit d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire."

- **Structure opérationnelle** : L'UIP ne dispose pas d'informations à ce sujet.

CAP-VERT

- **Etat de la situation** : Les mutilations sexuelles féminines n'existeraient pas au Cap-Vert. Toutefois, l'UIP ne dispose pas d'informations officielles reçues directement à ce sujet.
- **Législation** : L'UIP ne dispose pas d'informations relatives à l'existence d'une législation spécifique.
- **Structure opérationnelle** : ne s'applique pas.

CONGO

- **Etat de la situation** : Les mutilations sexuelles féminines n'existeraient pas au Congo. Toutefois, l'UIP ne dispose pas d'informations officielles reçues directement à ce sujet.
- **Législation** : L'UIP ne dispose pas d'informations

- **Législation** : L'UIP ne dispose pas d'informations relatives à l'existence d'une législation spécifique.
- **Structure opérationnelle** : ne s'applique pas.

COTE D'IVOIRE

- **Etat de la situation** : L'excision et la circoncision seraient pratiquées en Côte d'Ivoire. Une enquête nationale sur la démographie et la santé fait ressortir une prévalence de 43 % en 1994 pour les mutilations sexuelles féminines. Ce taux va de 31 % à Abidja à 57 % dans la savane, sachant que la prévalence globale est de 45 %. Les mutilations sexuelles féminines seraient beaucoup plus fréquentes dans la population musulmane (83 %) que chrétienne (16 %). Mais la différence la plus nette a été relevée entre les femmes n'ayant reçu aucune éducation (55 %) et celles ayant bénéficié d'une éducation primaire ou secondaire (24 %). Il semble qu'il y ait une légère tendance à la baisse de cette prévalence, puisque le taux chez les groupes des 25 à 29 ans et des 30 à 34 ans était de 47 %, alors qu'il tombe à 35 % chez les 15-19 ans. La plupart des filles semblent avoir subi des mutilations sexuelles avant l'âge de dix ans. Toutefois, l'UIP n'a pas reçu directement des statistiques ou d'autres précisions officielles à ce sujet.
- **Législation** : Une loi visant les mutilations sexuelles féminines existerait en Côte d'Ivoire depuis 1998; toutefois, les références et le texte de la loi n'ont pas encore été communiqués à l'UIP par le Parlement.
- **Structure opérationnelle** : Une telle structure existerait en Côte d'Ivoire. Toutefois l'UIP ne dispose pas d'informations officielles reçues directement à ce sujet.



Aussi dans cette section :

Les mutilations sexuelles féminines : table de matières

Les mutilations sexuelles féminines : de quoi s'agit-il ?

Que fait l'Union interparlementaire ?

Législation et autres textes de droit interne

Textes filles

Autres sections :

Les femmes en politique

Droit de l'homme

L'Union en bref

Quoi de neuf sur ce site

Recherche rapide

Questions et commentaires

CAMPAGNE PARLEMENTAIRE "HALTE A LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES": LES MUTILATIONS SEXUELLES FEMININES

Liste des références

Les mutilations sexuelles féminines ont fait l'objet d'une première résolution de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies en 1952. Depuis lors, elles n'ont cessé d'être un sujet de préoccupation internationale.

Traités et autres accords internationaux récents

- Déclaration d'Arusha sur les pratiques traditionnelles néfastes, 2000
- Déclaration et Plan d'action de la première conférence ministérielle sur les droits de l'homme en Afrique, Organisation de l'Unité africaine, 1999
- Déclaration de Ouagadougou - Atelier régional sur la lutte contre les mutilations sexuelles féminines dans les pays membres de l'Union économique et monétaire d'Afrique de l'Ouest, 1999
- Plan d'action pour l'élimination des pratiques traditionnelles néfastes, Sous-Commission des Nations Unies sur les droits de l'homme, 1994
- Déclaration sur l'élimination de la violence à l'encontre des femmes, 1993
- Convention sur les droits de l'enfant, 1990
- Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant, Organisation de l'Unité africaine, 1990 (pas encore en vigueur)
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, Nations Unies, 1979

Fonds d'affectation spécial d'UNIFEM en faveur des actions visant à éliminer la violence à l'égard des femmes

- Créé au sein d'UNIFEM en 1997, ce fonds d'affectation a été mis en place par l'Assemblée générale des Nations Unies pour répondre à l'appel urgent en faveur d'une action dans ces domaines, lancé à Beijing. Depuis juillet 2000, le Fonds d'affectation a collecté 4,3 millions de dollars E.-U. auprès de bailleurs de fonds appartenant aux secteurs public et privé pour soutenir les projets des ONG ayant pour but de lutter contre la violence à l'égard des femmes.

Organisation des Nations Unies

- Pratiques traditionnelles ou coutumières portant atteinte à la santé des femmes et des filles : Rapport A/56/316, du 21 août 2001, du Secrétaire général des Nations Unies à l'Assemblée générale
- Aide-mémoire N° 23 du Haut Commissariat des Nations

- Aide-mémoire N° 23 du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme - Pratiques traditionnelles néfastes pour la santé des femmes et des enfants.
- Programme d'action de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 1995
- Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 1994
- Plan d'action de 1994 pour l'élimination des pratiques traditionnelles néfastes pour la santé des femmes et des enfants
- Rapport de la Rapporteur spécial de la Sous-Commission des droits de l'homme des Nations Unies sur les pratiques traditionnelles néfastes pour la santé des femmes et des enfants : E/CN.4/1986/42 ; E/CN.4/Sub.2/1989/42 et Add.1, et E/CN.4/Sub.2/1991/6
- Recommandation générale N° 24 du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes : Les femmes et la santé, 1999
- Recommandation générale N° 19 du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes : violence envers les femmes, 1992
- Recommandation générale N° 14 du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes : l'excision, 1990

Organisation mondiale de la santé

- Aide-mémoire N° 241, juin 2000, sur les mutilations sexuelles féminines
- Les mutilations sexuelles féminines : aperçu du problème, 1998
- Résolution 1994 de la quarante-septième Assemblée mondiale de la santé WHA47.10

Fonds des Nations Unies pour la population

- Ambassadeur itinérant pour l'élimination des mutilations sexuelles féminines

Organisation de l'Unité africaine

- Comité interafricain sur les pratiques traditionnelles portant atteinte à la santé des femmes et des enfants. Le Comité regroupe 26 pays africains et quatre pays affiliés européens.
- Déclaration concernant l'importance de légiférer s'agissant des mutilations sexuelles féminines, 1997

Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

- Mutilations sexuelles féminines. Résolution 1247 (2001)

Parlement européen

- Rapport 2001/2035 (INI) sur les mutilations génitales féminines. Doc. A5-0285/2001, du 17 juillet 2001

En Côte d'Ivoire...

Des lois sur le harcèlement sexuel, l'union matrimoniale forcée et les mutilations génitales ont été promulguées le 23 décembre, à la même date qu'au Sénégal.

Article 356 nouveau

Est puni d'un emprisonnement d'un à trois ans et d'une amende de 360 000 à 1 000 000 de francs quiconque commet un attentat à la pudeur, consommé ou tenté sans violence, sur la personne d'un mineur de quinze ans de l'un ou de l'autre sexe.

Commets un harcèlement sexuel et est puni des peines prévues à l'alinéa 1^{er}, quiconque :

- 1 – Subordonne l'accomplissement d'un service ou d'un acte relevant de ses fonctions à l'obtention de faveurs de nature sexuelle;
- 2 – Use de menaces de sanctions, ou de sanctions effectives, pour amener une personne placée sous son autorité à lui consentir des faveurs de nature sexuelle, ou pour se venger de celle qui lui aura refusé de telles faveurs;
- 3 – Exige, d'une personne, des faveurs de même nature avant de lui faire obtenir, soit pour elle-même, soit pour autrui, un emploi, une promotion, récompense, décoration, distinction ou tout autre avantage;
- 4 – Nonobstant les dispositions de l'article 382 du Code pénal, est puni des mêmes peines quiconque dénonce autrui de harcèlement sexuel, lorsqu'il résulte de la fausseté de la fausseté de la dénonciation que celle-ci tendait exclusivement à porter atteinte à l'honorabilité, à jeter un discrédit sur le mis en cause ou à lui causer un quelconque préjudice.

Les dispositions des articles 117 et 133 du présent code ne sont pas applicables relativement au harcèlement sexuel.

La tentative est punissable.

Article 378 nouveau

Est puni d'un emprisonnement d'un à cinq ans et d'une amende de 360 000 à 1 000 000 de francs ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque :

- 1 – contraint une personne mineure de 18 ans à entrer dans une union matrimoniale de nature coutumière ou religieuse;
- 2 – pour satisfaire exclusivement son intérêt personnel, impose à autrui un travail ou un service pour lequel il ne s'est pas offert de son plein gré.

Les dispositions des articles 117 et 133 du présent code ne sont pas applicables relativement à l'union précoce ou forcée.

75

CAMPAGNE AFRICAINE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

M^{me} Constance Yaï
interpelle les hommes



A l'occasion de la journée internationale de la lutte contre les violences exercées sur les femmes, Mme Constance Yaï, présidente de l'AIDF a animé, hier, un point de presse, au siège de son association. Le moins qu'on puisse dire, c'est que la conférencière n'a pas été tendre avec les hommes qui exercent des violences sur leurs épouses.

Hier, à 10 heures, au siège de l'AIDF à Cocody, M^{me} Constance Yaï Kipré, présidente de cette ONG était face à la presse à l'occasion de la commémoration de la journée internationale de la lutte contre les violences sur les femmes. Lancée le 31 juillet dans le cadre de la quinzaine médiatique qui s'étend du 25 novembre au 10 décembre prochain, cette manifestation est l'initiative du Fonds de Développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM). Selon Constance Yaï, cette journée est symbolique en ce sens que des femmes (appelées sœurs mirabelles) ont été froidement assassinées, au moment de la dictature sanglante des Dominicains. Un assassinat qui a interpellé la communauté internationale qui a décidé de la commémorer. La présidente de l'AIDF a également cité d'autres exemples qui ont fait prendre conscience à la communauté internationale de la violence faite aux femmes.

Pour le cas ivoirien, la responsable de l'AIDF a sévèrement

stigmatisé certaines dispositions de la législation nationale qu'elle juge discriminatoires à l'égard des femmes. La loi du 7 octobre 1964 sur le mariage, modifiée et complétée par la loi du 2 août 1983 améliore la situation de la femme, certes, mais on note cependant certaines formes d'inégalité à son encontre. Au niveau du code civil, la loi du 2 août 1983 relative au choix de la résidence, à l'administration des biens communs etc... Au niveau du code pénal, de la prévoyance sociale, de la nationalité, du travail etc... En fait, partout la femme ivoirienne est lésée même au niveau des impôts les femmes mariées paient plus d'impôts que leur époux. Aux dires de Constance Yaï, son association a toujours mis à profit cette journée mondiale pour réaliser des activités de sensibilisation qui s'articulent autour des conférences, les tables rondes etc... En revanche,

c'est qu'à travers des actions, le gouvernement ivoirien qui a ratifié la convention de Copenhague en 1995 reste muet sur certaines dispositions quant à leur applicabilité. Pour ce faire, elle invite les pouvoirs publics, les ONG, et toutes les structures qui militent en faveur de l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme à s'impliquer davantage à ce combat. A noter que l'AIDF, malgré ces moyens modestes, a ouvert un magasin à son siège où les femmes en situation de détresse peuvent se procurer du savon, des chaussures, du riz, etc... En clair Constance Yaï entend faire de cette quinzaine un coup de maître. Parvenir à convaincre les hommes à traiter leurs épouses avec plus d'égard et de dignité. Un fait regrettable, malgré ce gros travail abattu par cette ONG, elle ne reçoit d'aucune subvention ni d'aide de la part de l'Etat ivoirien.

Karidiola LAMA
Le libéral
26.11.98

En Côte d'Ivoire...

Le 10 décembre 1998, une causerie-débat sur le thème des violences faites aux femmes a été organisée à l'Assemblée Nationale à laquelle plusieurs Ministres ont participé. Cette cérémonie a largement été relatée dans les journaux télévisés.

Le 17 janvier 1999, une des chaînes nationales a consacré son émission mensuelle intitulée " Moi Femme " à la problématique des mutilations génitales en Côte d'Ivoire".

Le ministre Léopoldine Coffie à ses sœurs «Il faut briser le mur du silence»

A l'occasion de la commémoration du 50^e anniversaire de la déclaration universelle des Droits de l'Homme, le ministre de la Famille et de la Promotion de la femme en collaboration avec le système des Nations-Unies a organisé dans l'après-midi du jeudi 10 décembre dans la salle des fêtes de l'Assemblée nationale une causerie-débat sur le thème : «Lutte contre les violences faites aux femmes».



Quatre membres du gouvernement ont répondu par leur présence au débat organisé à l'Assemblée nationale sur les violences faites aux femmes.

Placée sous le haut patronage du chef de l'Etat SEM Henri Konan Bédié et la présidence effective de M. Kouakou Grou Jean-minaire de la Justice et des Libertés publiques, cette causerie-débat se voulait une occasion de franches et fructueuses discussions. Dans son allocution d'ouverture, le ministre de la Justice qui était entouré pour la circonstance de ses homologues de l'Enseignement supérieur et de l'Energie a indiqué aux femmes tout l'intérêt que porte le gouvernement aux problèmes qui les concernent avant de leur livrer ses sentiments personnels. **Exercer une violence contre les femmes** dit-il, c'est exercer une violence contre la tendresse, l'amour, et la grâce et le faisant l'homme s'animalise.

A sa suite, madame le ministre de la Famille et de la Promotion de la femme a, dans un brillant exposé situé le sens de cette causerie-débat

et salué tous ceux qui apportent leur contribution dans la lutte contre l'opacité mais légitime de toutes les formes de discrimination et de marginalisation sociales dont sont sujettes les femmes. Le causerie-débat proprement dite a commencé par deux conférences. La première animée par Mme Nahounou Pierre, conseiller technique du ministre de la Justice avait pour thème «Lutte contre les violences faites aux femmes». Dans son exposé madame le Magistrat a fait le point des dispositions de notre législation qui protègent les femmes avant d'indiquer à son auditoire essentiellement composé de femmes que le projet de loi portant interdiction des mutilations génitales féminines et le projet de loi réprimant le harcèlement sexuel et les unions précoces qui viennent d'être adoptés par l'Assemblée nationale constituent des avancées notables dans la lutte contre les violences

faites aux femmes. La deuxième conférence qui a précédé la projection d'un film sur les mutilations génitales a donné l'occasion à Mme Taz née Blanche Fango de présenter les conséquences physiques et psychologiques de ces pratiques traditionnelles qui résistent aux temps et aux actions de lutte. Après ces conférences, la parole a été donnée aux femmes et celles-ci l'ont saisie. Plus d'une trentaine de femmes en effet sont intervenues pour dire leur ras-le-bol et leur préoccupation sur la question - Mme Léopoldine Coffie ministre de la Famille et de la Promotion de la femme a notamment demandé à ses sœurs d'aller au-delà des émotions pour poser les problèmes dont elles sont confrontées avec clarté. «Il faut briser le mur du silence», a-t-elle remarquer. Mme Rosine Dindari, journaliste à Ivorian s'est insurgée contre une certaine pratique des tribunaux répressifs ivoiriens qui ont tendance à disqualifier les cas de viol qui leur sont soumis en ceux d'adultère à la pudeur. Ce qui manifestement atténue la sévérité de la peine.

Une autre femme magistrat a expliqué que cette manière de faire était commandée par un état d'esprit rétrograde de la procédure. En somme, si au une lancette pénétrante fut enfoncée dans une ambiance cordiale et fraternelle nonobstant la gravité de la question abordée.

Pour finir, Madame le ministre de la Famille, Mme Léopoldine Tressah Coffie a invité les femmes à plus de sollicitude entre elles et leur a demandé de s'informer pour mieux promouvoir leurs droits.

ANNEXE 3 :
ENTRE RESISTANCE ET REGRESSION
(ARTICLES DE PRESSE)

COTE D'IVOIRE : L'excision toujours en vogue malgré son interdiction

Par Doua D. Munkanouan

ABIDJAN, 24 sept (IPS) - Le petit et beau village de Gbangbéguiné, perdu dans les montagnes de l'extrême ouest de la Côte d'Ivoire (à 630 kilomètres d'Abidjan), s'est réveillé le 1er septembre avec les pleurs d'une femme en détresse.

Une villageoise d'une cinquantaine d'années, Marie Gueu qui pleure en public parce qu'elle n'a pas les moyens matériels nécessaires à la cérémonie de l'excision de sa dernière fille de 14 ans, Fidèle. Pourtant une loi interdit l'excision dans le pays.

Depuis une semaine, le village était en fête à l'occasion de l'excision d'une dizaine de fillettes âgées de quatre à 15 ans. En pays Dan (peuple de l'ouest de Côte d'Ivoire), l'excision est une étape de la vie durant laquelle les parents exhibent l'ensemble de leurs biens. La fête se situe généralement au début de la récolte du riz, première denrée alimentaire de la région.

"C'est aussi le moment des retrouvailles entre les fils et filles de la région. Quel que soit notre lieu d'habitation, nous devons faire l'effort d'être là", explique Agathe Kpan, secrétaire de direction au Service des marchés publics à Abidjan, la capitale économique ivoirienne. Pour ses vacances annuelles, elle a tout fait pour que cela coïncide avec la fête de l'excision dans son village.

Une autre demoiselle, Bertine Sangbeu, est de Dio, un autre village de la région. Mais elle s'est déplacée à Gbangbéguiné pour assister à la fête de l'excision. "Nous n'avons pas les mêmes chances que les gens des autres villages. Notre fête se fait par génération. Donc nous attendons tous les trois ans", regrette-t-elle.

A Gbangbéguiné comme partout dans la région, on donne une valeur formatrice à l'excision. "C'est le lieu d'apprendre à la jeune fille à être une femme", soutient la mère de Fidèle qui a hésité longtemps avant de s'exprimer. "Je me sentais malheureuse depuis une semaine quand j'ai constaté que ma fille ne pouvait pas quitter la classe des enfants par ma faute. Mon riz n'était pas mûr. J'étais vraiment déprimée. J'ai eu de la chance et le village est venu à mon secours", raconte-t-elle avec un brin de fierté.

Yvonne Kouayé, dont une fille fait partie du contingent de 2002, s'estime heureuse aussi. Son souhait venait de se réaliser. "Ma fille ne voulait pas venir au village depuis des années pour éviter d'être excisée. J'étais mal vue dans le village", avoue-t-elle. Monique, 13 ans, la fille de Kouayé vit à Man, le chef lieu de la région de l'ouest. Elle va à l'école. Donc elle a appris les méfaits de l'excision à travers la télévision et la presse.

Mais sa mère a réussi à la convaincre, par le biais de sa tutrice à Man. "Je lui ai fait comprendre qu'elle ne peut pas vivre éternellement sans arriver dans son village. Qu'elle ne peut pas ignorer sa culture", affirme Kouayé. Sa fille a finalement accepté de subir "l'opération".

A Gbangbéguiné, toutes les femmes déclarent ignorer que la loi interdit l'excision. Elles disent que leur village ne dispose pas d'infrastructures modernes telles que l'électricité et la route. "Il y a des gens dans ce village qui n'ont jamais vu une télévision. Seuls quelques privilégiés ont de radio. Notre route est impraticable toute l'année. On ne se déplace pratiquement pas. Dans ces conditions, comment l'information va-t-elle nous parvenir?", interroge Gueu.

Les femmes de ce village estiment qu'il leur sera difficile de mettre fin à la pratique. Et Seumin Douin, une exciseuse âgée et réputée dans le coin, déclare: "C'est notre culture. Je la pratique depuis mon enfance. Je ne vois pas pourquoi l'arrêter". Pour elle, parler du sujet est même un péché. Elle ne veut même pas entendre parler d'un quelconque danger que cela présente pour les filles.

Douin entre presque en transe et lance : "Nous ne forçons personne. Ce sont les parents qui nous envoient leurs enfants. Ces parents sont responsables de ce que nous faisons. C'est à eux que vous devez vous adresser". A Man, les exciseuses tiennent le même langage. Elles jettent la responsabilité de leur activité sur les parents des fillettes. Selon elles, si les enfants ne leur sont pas soumises, elles cesseront d'exercer.

Des explications qui posent le problème de la sensibilisation contre les mutilations génitales féminines en Côte d'Ivoire, un acte légalement passible de peine de prison. En fait, l'Association de défense des droits de la femme (AIDF) faisait beaucoup plus de tapage dans les zones urbaines qu'en campagne.

Conséquence: les familles ont fui la ville pour se retrouver au village et s'adonner à leurs activités de mutilations génitales de leurs filles.

Cependant, certaines personnes opposées à l'excision, ont posé des actes pour lutter contre le fléau. Grégoire Zingbé, natif de Man, évoque le cas qu'il a vécu dans les années 1970 avec son épouse. "Mes beaux-parents m'ont abandonné leur fille parce qu'elle ne voulait pas être excisée. Ils m'ont imposé de l'épouser le plus tôt possible. C'est

Mutilations génitales féminines: Les exciseuses n'ont pas déposé le couteau

Le Jour (Abidjan)

8 Novembre 2001

Publié sur le web le 8 Novembre 2001

Séthou Banhoro

[Email This Page](#)

[Print This Page](#)

[Visit The Publisher's Site](#)

La petite S.K. a été excisée le samedi 27 octobre 2001, dans une cour commune quelque part à Adjamé. Sa mère Mariam Z (vendeuse de friandises dans une école) l'y a conduite an grand dam du père, employé dans une multinationale de la place. «Ma femme a juré que si je m'y opposais, elle ne me le pardonnerait jamais jusqu'à sa tombe» relate impuissant ce père de famille. Ce dernier soutient pourtant avoir fait comprendre à ses deux épouses que l'excision est une pratique néfaste et dépassée. «Je leur ai dit que même au Mali, au Sénégal, et au Burkina Faso, cela ne se fait plus», ajoute-t-il. Seulement la mère de la petite S n'a rien voulu savoir.

Ce samedi-là, elle a donc quitté le domicile conjugal à Cocody aux premières heures du jour, pour se rendre dans sa famille à Adjamé. Et à 4 ans, S vient d'être mutilée sur l'autel de la tradition. N.D. elle, habite dans la commune d'Attécoubé (non loin de la maternité). Cette jeune femme un jour, a quitté sa maison, sa fillette de 3 ans solidement nouée au dos. Elle est revenue quelques heures plus tard de sa ballade matinale. Ce petit détour avait suffi pour faire exciser son enfant. Quelques temps après la blessure était cicatrisée. La petite excisée a été parée et fêtée par sa mère heureuse et fière. Ce sont là deux petits faits divers qui malheureusement cachent le drame que continuent de vivre encore de nombreuses fillettes, à l'ombre de nos ignorances, de nos silences voire de nos complicités. Attitudes coupables «La mère de S. m'a dit qu'elle devait faire exciser la petite. Cela est tout a fait normal. Une femme qui n'est pas excisée ne présente vraiment pas bien. Ce n'est pas joli», explique A.B.

A côté de ce type d'ignorance et de complicité, il existe plusieurs sortes d'attitudes aussi coupables les unes que les autres. «J'ai un ami (inspecteur de douanes) originaire de l'ouest. Il a fait exciser ses deux filles à Abobo-gare. Venant de lui, cela m'a profondément choquée. Si ce monsieur n'avait pas été un ami très proche, je l'aurais dénoncé», confie Anne D, employée dans une agence de communication. «Que voulez-vous faire pour empêcher une femme qui veut faire exciser sa fille. Si la mère est vraiment décidée, elle trouvera toujours un moyen pour le faire. Je connais beaucoup de femmes autour de moi qui ont fait exciser leurs filles», lance avec indifférence A.T. (vendeuse de médicaments de rue). Cyrielle P. (enseignant de nationalité française) se dit bouleversé par l'ampleur du fléau. Ce jeune homme s'explique difficilement la passivité et le silence des nombreuses victimes des mutilations génitales féminines. «Trop de femmes sont silencieuses. Il faut absolument que les femmes qui ont été excisées parlent, qu'elles témoignent et condamnent cette pratique. Il est essentiel que ces femmes, parmi lesquelles l'on trouve de nombreuses intellectuelles, parlent ouvertement du drame qu'elles vivent en tant que femmes excisées», martèle Cyrielle P. Pour lui rien ne saurait justifier cette pratique. «J'ai besoin de comprendre» répète-t-il sans cesse.

Ainsi à l'ombre de nos silences, de nos indifférences coupables de nombreuses petites filles continuent d'être meurtries dans leur intégrité physique. Et ce, malgré le vote de la loi n°98-757 du 23 décembre 1998 portant répression de certaines formes de violences à l'égard des femmes. Paradoxalement dans cette persistance des mutilations génitales féminines, les femmes sont les plus actives et les plus conservatrices. Les femmes, gardiennes de la pratique Si les mutilations génitales féminines ont la peau dure, c'est bien grâce aux femmes. Si cette pratique a encore de beaux jours devant elle, ce sera encore du fait des femmes. Le père de la petite S dit avoir tenté en vain de convaincre son épouse. Seulement celle-ci contre vents et marées a décidée perpétrer la coutume qu'elle a elle-

même subie. D.P., malgré la mise en garde de son époux (clerc d'avocat) a fait exciser leur petite fille. «Je suis allée à Bouaké voir mes parents. J'ai profité de ce séjour pour faire exciser ma fille. Et mon mari, jusqu'à présent, ne l'a jamais su. Il est difficile pour un père de passer son temps à écarter les jambes de sa fille pour vérifier si tout est en place», triomphait cette mère analphabète.

Comme on peut le constater dans la plupart des cas, l'excision est aux mains des femmes. Premières victimes des mutilations génitales féminines, les femmes en sont aussi les bourreaux. Alors que les hommes eux semblent prêts à enterrer cette coutume. La question que l'on se pose est de savoir si les femmes ont été véritablement sensibilisées sur les conséquences de la pratique. Savent-elles seulement qu'il existe une loi interdisant l'excision ? «On dit que l'on n'a plus le droit de faire l'excision et que si on te prend, la police peut t'attraper et te mettre en prison», indique AK. qui après avoir fait exciser ses trois aînées, hésite quelque peu à tenter l'aventure avec les deux autres. Seulement cette peur de la police n'a pas arrêté la mère de la petite S. Et comme elle, beaucoup de femmes bien qu'informées transgressent la loi «j'ai trois filles, les deux premières ont été excisées je ne pouvais donc pas faire autrement pour la petite dernière. Je l'ai donc emmenée au Burkina Faso pour les grandes vacances. C'est là-bas qu'elle a été excisée» confie Nathalie y (mère au foyer).

Pour ce qui est des conséquences physiques et psychologiques des mutilations génitales féminines, les choses sont plus complexes. Pour beaucoup de femmes par exemple, l'épanouissement sexuel ne saurait être un argument pour justifier l'abandon de l'excision. En effet, parmi les raisons avancées pour amener les communautés à renoncer à cette pratique, la possibilité de contamination par le VIH/sida à la plus marqué les esprits. Cependant ceux qui avaient cru que le risque d'infection par le VIH/sida constituerait un frein aux mutilations génitales féminines se sont mis le doigt dans l'oeil. «Avec le sida, l'exciseuse n'utilise plus le même instrument. Elle utilise une lame neuve pour chaque fille à exciser», rassure la coépouse de Mariam Z (la mère de la petite S. Ainsi ni la peur de la police, ni la peur du sida n'ont pu avoir raison de cette violence. Les stratégies de sensibilisation auraient-elles donc échoué ? Que faut-il faire de plus ? Attendre que la pratique lentement avec les nouvelles générations meurt de sa belle mort ? Mais dans combien de temps ? Un an, cinq ans dix ans vingt ans ? Combien de petites filles auront été inutilement mutilées ? Encadré Une loi sans effet Hier, aujourd'hui et demain Chaque jour, des filles de tous les âges continuent de subir des mutilations génitales féminines. Force est de reconnaître que la loi n°98-757 du 23 décembre 1998 portant répression de certaines formes de violences à l'égard des femmes n'a pas changé grand chose à la pratique.

L'intégrité physique de certaines de femmes continue d'être sacrifiée. Et des exciseuses pour 2000 Fcfa et un gros morceau de savon de Marseille poursuivent impitoyablement leur besogne traumatisante. On se souvient que certaines responsables d'ONG avaient orchestré une grosse campagne médiatique autour de quelques exciseuses qui avaient accepté de jeter leurs couteaux. Et depuis silence total. Ces militantes féministes se sont rassasiées du vote de la loi. Aujourd'hui une telle victoire semble lointaine et surtout très maigre. Une loi à elle seule ne mettra jamais fin à une pratique. Ici, trois ans après le vote de cette fameuse loi, où est-elle ? Combien de femmes ont été arrêtées et punies pour faire tâche d'huile ? Seule une implication individuelle et collective pourra donner à cette loi son caractère dissuasif et répressif. Les sorties sporadiques, les indignations publiques et médiatisées de certaines militantes féministes ne suffisent plus. Il faut véritablement agir. Et c'est sur le terrain que l'on peut faire changer les mentalités. S.B.

Journée internationale de lutte contre l`excision - Trois cents exciseuses déposent leurs couteaux

Le département de Zouan-Hounien a abrité, cette année, la célébration, au plan national, de la journée internationale de lutte contre l'excision ou les mutilations génitales féminines (MGF). A l'occasion de la journée internationale de lutte contre l'excision, célébrée récemment à Zouan-Hounien, Mme Thoraya Obaid, directrice exécutive du Fonds des Nations unies pour la population FNUAP a, dans son message, réitéré sa volonté de s'associer à tous ceux qui, dans le monde, demandent la fin des mutilations génitales féminines (MGF). En Côte d'Ivoire, c'est sous l'égide de l'Ong ONEF (Organisation nationale pour l'Enfance et la Famille) que s'est déroulée, dans le département de Zouan-Hounien, cette cérémonie au cours de laquelle, environ 300 exciseuses ont volontairement accepté de tourner le dos à la pratique. C'est la place " Kouï Mamadou " qui a été le théâtre de cette cérémonie d'abandon. Le maire de la commune, M. Yomi Kapeu Nicolas, dans son allocution de bienvenue aux invités, a tenu d'abord à rendre un vibrant hommage à l'ONEF pour sa perspicacité dans la lutte contre le fléau, mais aussi pour toutes les actions qu'elle mène sur le terrain depuis 3 ans, pour le bien-être des populations de cette zone. Les 3 cantons que compte le département avec l'ensemble des 105 villages n'ont pas voulu laisser passer l'occasion de mettre définitivement un terme aux MGF. Ainsi, Mme Rachel Gogoua, présidente de l'Onef a fait remarquer que des études, menées en 1995 et 1998 ont révélé respectivement les taux de 43 et 45% de prévalence à l'excision chez les femmes ivoiriennes. L'enquête menée plus récemment par l'ONEF révèle que 63% des femmes de la commune d'Abobo sont excisées contre 47% au sein de chacune des communes d'Adjamé, Anyama, Attécoubé, Bingerville, Koumassi, Port-Bouët et Yopougon. Elle a situé l'intérêt de cette journée qui, pour elle, est capitale car les principales victimes qui sont les enfants et les femmes, sont exposées au VIH/SIDA et à d'autres maux dégradants du genre humain. Elle a rendu ensuite un vibrant hommage à l'UNFPA et à son représentant résident, M. Philippe Delane, pour la promptitude avec laquelle il a donné une suite favorable à sa requête d'appui à la prévention des mutilations génitales féminines. Le point focal de cette cérémonie fut, sans conteste, la déclaration d'abandon de la pratique officiellement lue par le chef du canton Klouanleu, M. Gonto Lambert. "A partir de ce jour, a dit le chef de canton, que toutes celles qui s'adonnent encore à cette pratique soient maudites ". A sa suite, les exciseuses ont déposé sur un morceau d'étoffe, tous les couteaux utilisés pour exciser les nombreuses filles. Pour sa part, la ministre Jeanne Peuhmond a tenu à rendre un hommage à l'Onef et aux organisations du système des nations unies (FNUAP et Unicef) pour leur soutien indéfectible dans la consolidation de la lutte contre "ces pratiques hautement nuisibles".

Joseph Atoumgbré
attiosenh@vahoo.fr

Côte d'Ivoire. Le Parlement va adopter un texte interdisant la mutilation sexuelle des femmes. Il ne sera pas simple de le faire appliquer.

L'excision hors la loi.

KARINE SIDIBE

Chaque année, quatre millions d'Ivoiriennes sont excisées (ablation totale ou partielle du clitoris), voire infibulées (ablation des grandes lèvres). C'est ce que révèle l'UNICEF à l'occasion de l'annonce du dépôt d'un projet de loi visant à interdire cette pratique dans le pays.

L'excision existe depuis la nuit des temps et son origine reste mystérieuse. Certains de ses défenseurs invoquent la coutume ou le modèle social : la femme non excisée n'est pas pure, donc indigne. D'autres, des motifs religieux. Pourtant, contrairement à une idée solidement ancrée, aucun dogme, dans aucune religion, n'en fait mention.

En dépit de ses graves conséquences sur la santé (infections génitales à répétition), voire sur la vie des femmes, l'excision perdure, surtout en Afrique. Les femmes excisées représentent, par exemple, 90 % de la population féminine en Ethiopie et au Soudan, 80 % au Mali et en Egypte, 70 % au Burkina... Toutes les ethnies n'y sont pas favorables, mais des croyants de toutes les religions la pratiquent. Selon une estimation de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), en 1994, elle est pratiquée par 80 % des musulmans, 37 % des animistes et 32 % des chrétiens de Côte d'Ivoire.

Jusqu'à présent, ce pays n'avait jamais légiféré contre ce type de pratiques. Naturellement, des lois y répriment les violences physiques, mais elles n'avaient jamais été appliquées dans le cas de mutilations sexuelles. En réalité, peu de gouvernements africains ont osé s'attaquer au problème. Le Soudan s'est doté, dès 1946, d'une loi contre les mutilations et, en 1959, l'Egypte a signé une résolution qui n'autorise l'opération que dans le cas où elle est pratiquée par un médecin. La Centrafrique a également pris des dispositions du même

type, en 1966. La Somalie (1978), le Kenya (1982) et le Burkina (1994) ont suivi. Tomam Constance Yaï, qui est à l'origine de la création de l'Association ivoirienne pour la défense des droits des femmes, déplorait, récemment encore, l'inertie des autorités de son pays : « Pour notre gouvernement, la violence contre les femmes ne constitue pas un trouble de l'ordre public. »

Il semble qu'elle ait finalement été entendue. Le 30 septembre, Albertine Gnazazan Hépié, ministre de la Famille et de la Promotion de la femme, a suscité une certaine émotion en annonçant

son intention de déposer un projet de loi visant à interdire cette pratique, qui entraîne « des souffrances gratuites et inutiles ». Mieux, le ministre va lancer une campagne de sensibilisation auprès des femmes qui défendent l'excision et leurs « complices » masculins. Des mesures du même type sont envisagées concernant « toutes les pratiques qui attentent à la dignité de la femme ».

Après l'interdiction de la polygamie et de la dot, les autorités se sont donc résolues à franchir un pas supplémentaire. Une décision auquelle la pression internationale n'est sans doute pas étrangère :

« On fera "ça" derrière leur dos... »

Bintou, 33 ans, est originaire de Korhogo, dans le nord-est de la Côte d'Ivoire. Elle habite à Paris, dans le XVII^e arrondissement, depuis neuf ans. Mon mari, dit-elle, n'a « rien à voir avec ça ». « Ça », c'est l'excision. Le mot est tabou. Pour elle, « c'est une tradition, un rite. On ne discute pas là-dessus ». Elle a été excisée, à l'âge de 10 ans, par une femme « qui avait l'habitude de pratiquer ». La douleur ? « Crier, dans ces moments-là, c'est montrer sa faiblesse. D'ailleurs, il y a des femmes à vos côtés pour vous contraindre à rester calme. »

Ses trois filles sont, elles aussi, excisées. « C'est interdit en France*, alors j'ai profité de vacances au pays pour le faire. » Sauf pour la cadette : l'« opération » a eu lieu à Paris. « Nous l'avons fait quand elles étaient encore des bébés, pour éviter qu'elles s'en souviennent. »

Les conséquences médicales de l'excision n'inquiètent pas Bintou : « Tout le monde n'en meurt pas. La preuve, je suis vivante et mes filles aussi. » L'altération du plaisir sexuel ? Pas de commentaires.

Les projets d'abolition de l'excision dans son pays indignent la jeune Ivoirienne : « C'est parce qu'on en parle trop qu'ils veulent interdire ça. Les gens ont le droit de faire ce qu'ils veulent. » Bintou ne croit pas à l'efficacité d'une loi contre l'excision. Elle lance en riant : « Ils peuvent voter toutes les lois du monde. On fera ça derrière leur dos. » ■ K.S.

* L'article 222-10 du code pénal français condamne et sanctionne les atteintes volontaires à l'intégrité corporelle des enfants. La loi est applicable à toute personne vivant en France. Les peines prévues pour l'auteur d'une mutilation peuvent aller jusqu'à trente ans de réclusion criminelle, dans le cas où les « violences » ont entraîné la mort.

L'EXCISION

Entre crime et tradition

Chaque année, dans le monde, plus de deux millions de fillettes, la plupart africaines, subissent une excision. Au nom d'une coutume dont l'origine se perd dans la nuit des temps. À l'aube du XXI^e siècle, la tradition doit-elle ignorer indéfiniment les arguments nouveaux ? La coutume ne doit-elle pas s'adapter à la modernité ? L'excision n'est-elle pas avant tout une mutilation sexuelle brutale aux conséquences physiologiques graves ? **Am** ouvre un débat trop longtemps tabou.

PAR KARIM BELAL ET PHILIPPE BLANCHOT

Le 2 février 1999, Hawa Gréou, exciseuse malienne, comparaissait devant la cour d'assises de Paris, pour « violences volontaires commises sur des mineurs ayant entraîné une mutilation », ainsi qu'une trentaine de parents poursuivis pour complicité. L'affaire a été déclenchée par Mariatou, étudiante en droit de 24 ans, « coupée » à l'âge de 8 ans par l'accusée. Pour la première fois depuis quinze ans, ce ne sont plus des femmes occidentales qui réclamaient, au nom des fillettes, la condamnation d'Africains, mais une victime africaine. Le 16 février dernier, le verdict est tombé. Les jurés ont condamné Mama Gréou à huit ans de prison ferme, la mère de Mariatou à deux ans ferme, et tous les autres prévenus à des peines de sursis, allant jusqu'à cinq ans. Un jugement exemplaire, sur une question taboue, l'excision.

Au moins vingt-huit pays africains sont concernés par l'excision. On estime qu'il y a aujourd'hui plus de cent vingt millions de femmes et de fillettes victimes de cette pratique pour le seul continent africain, ce qui correspond à environ un tiers de sa population féminine. Ces mutilations sexuelles sont également fréquentes dans la péninsule Arabique, et dans les pays à forte population africaine immigrée, en l'occurrence l'Allemagne, la Belgique, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, la Suède, la Suisse, le Canada, les États-Unis et l'Australie...

Chaque année dans le monde, deux millions de fillettes subissent « cette coutume ». Longtemps cantonnée dans la région du Haut-Nil, où des momies excisées et infibulées ont été retrouvées, puis étendue à l'Afrique orientale, l'excision est une pratique animiste au moins bimillénaire, remontant à l'ère ptolémaïque. Dans de nombreuses cultures, le passage à l'état adulte s'opère par l'intermédiaire de rites initiatiques au cours desquels le corps est le plus

souvent « marqué ». Les mutilations sexuelles pratiquées chez les femmes entrent dans le cadre de ces « blessures symboliques ».

Aucune ligne du Coran ne fait mention de cette pratique antérieure à l'islam. Toutes les religions présentes dans les régions d'excision la pratiquent, le cas des Coptes en Égypte et des juifs Falasha en Éthiopie, des catholiques et des protestants dans les pays concernés. L'excision a été dénoncée pour la première fois, en 1920, en Afrique du Sud par des revendications remontent aux années soixante. Depuis, le mouvement de lutte est international. Les ministres africains de la Santé ont unanimement plaidé pour l'interdiction de l'excision. La top model somalienne Waris Dirie, devenue ambassadrice des Nations unies, chargée de la campagne internationale contre l'excision. Mais la coutume et la tradition restent souvent plus fortes que les lois déjà en vigueur dans les douze États africains où elles sont appliquées. En France, la loi entrée en vigueur le 1^{er} mars 1994 réprime les violences entraînant une mutilation, et protège tous ceux qui vivent sur son territoire, quelle que soit leur nationalité ; l'excision est considérée comme un crime commis sur l'enfant, est passible de peines de prison et les menaces de procès devant les cours d'assises, tribunaux de première instance, pour juger les crimes, cette mutilation y est pourtant toujours pratiquée.

Le dossier d'**Am** donne la parole à des militantes anti-excision, à des ethnopsychiatres, à des sociologues. À des femmes aussi, qui réclament le droit d'être excisées. Il est temps, en tout cas, de porter la question sur la place publique, de sortir des tabous et des interdits qui empêchent de dénoncer une mutilation brutale par la tradition ? □

* Voir **Am** n° 158 de novembre 1998 donnant quelques extraits de son livre *Fleurs du désert*.

N° 120
09.02.18

Afrique : l'excision bientôt hors-la-loi ?

(MFI) C'est un premier pas mais il est significatif. Un nombre croissant d'Etats africains se dotent de législations répressives en matière de mutilations sexuelles féminines. Et chose inimaginable il y a encore quelques années, les premières condamnations pénales commencent à tomber.

Pour les associations engagées dans la lutte contre l'excision, c'est une victoire. En 1998, trois pays d'Afrique de l'Ouest – la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Togo - ont adopté une législation restrictive et plusieurs autres, dont le Bénin, devraient se doter prochainement d'un arsenal répressif similaire. « Il y a un mouvement clair dans cette direction. Il n'y a pas un pays où je passe en Afrique de l'Ouest où la nécessité ou non de passer une loi ne fait pas au moins l'objet d'un débat », se réjouit Isabelle Gillette, sociologue et militante du GAMS, Groupe femmes pour l'abolition des mutilations sexuelles, une association basée à Paris. De plus, la décision n'est pas venue de l'extérieur. Elle est venue d'associations et de juristes africaines qui se sont dit qu'une fois la sensibilisation engagée, la loi est un outil supplémentaire. »

Reste maintenant à savoir si la justice va suivre. Le mouvement est encore timide, néanmoins, plusieurs procès récents attestent d'une évolution de certains juges africains. Dans ce domaine, le Burkina Faso fait figure de pionnier. Il a été parmi les premiers à se doter d'une législation réprimant les mutilations génitales féminines, et surtout l'un des premiers à l'appliquer. Au mois de février 1999, deux exciseuses et dix de leurs complices ont ainsi été déférées à la maison d'arrêt de Ouagadougou après l'excision, quelques jours plus tôt, de cinq fillettes. Selon le code pénal burkinabé, qui y consacre plusieurs articles depuis 1996, celle-ci est punie de 6 mois à 3 ans de prison et d'une amende de 150 000 à 900 000 F CFA. Et ce n'est pas la première fois que la justice locale est saisie d'une telle affaire.

Cinq ans de travaux forcés

Autre cas notable : celui du Ghana. Dans ce pays, où une part moins importante de la population est concernée par l'excision, la justice est sévère avec ceux qui contreviennent à la loi. Ainsi en septembre 1998, un fermier a été condamné à cinq ans de travaux forcés pour avoir excisé cinq jeunes filles. Deux mois plus tard, une femme était arrêtée pour le même motif après que deux de ses futures victimes eurent pris la fuite en apprenant le sort qui les attendait. Une nouvelle législation ghanéenne plus sévère doit même prochainement être promulguée.

En dehors de ces cas, rares sont malgré tout les exemples de condamnation en Afrique noire ou du Nord. D'une manière générale, l'excision se pratique encore largement dans l'indifférence totale des autorités judiciaires, y compris dans des Etats disposant de lois répressives. C'est le cas au Soudan, qui a officiellement interdit l'infibulation en 1946, en Centrafrique qui dispose d'une loi anti-excision depuis 1966, de même qu'en Somalie (1978), au Kenya (1982) et, plus récemment à Djibouti (1995). « La loi est une chose, mais elle n'est rien sans de véritables campagnes de sensibilisation », estime une militante du GAMS. De fait, le point commun entre des pays comme le

Excision : deux points de vue africains

interviews sur l'excision

Le psychologue togolais Ferdinand Ezembe est le président-fondateur de l'association Afrique Conseil qui s'est fixée pour objectif de recueillir les opinions des Africains sur des problèmes qui les concernent. Kadidia Sidibé est, quant à elle, la responsable de l'Association pour le suivi et l'orientation des pratiques traditionnelles (AMSOPT), créée en 1984 et agréée en tant qu'ONG en 1991.

 [Dossier : Excision](#)

samedi 5 août 2000, par Falila Gbadamassi



Ferdinand Ezembe :

Afrik.com : Que pensez-vous de l'excision ?

Dr Ezembe : Je voudrais tout d'abord dire que c'est un problème de femmes et que de fait en tant qu'homme je ne suis pas le mieux placé pour donner un avis.

Il est clair que l'excision a eu un sens à une époque donnée. Je vous fais cependant remarquer qu'on ne peut pas se permettre de juger une pratique de l'extérieur. La souffrance est bien sûr universelle mais il faut faire l'expérience de l'excision pour en parler. Dans ma profession, j'ai rencontré des excisées traumatisées et d'autres qui la revendiquaient tout en ne voulant pas l'imposer à leurs filles. Je ne parle pas ici de l'infibulation mais de la simple ablation du clitoris.

J'ai reçu le témoignage d'une femme de l'Afrique de l'Ouest qui m'expliquait qu'elle avait une sexualité normale. Elle avait d'ailleurs attendu l'excision avec impatience pour accéder à un lac où seules les excisées avaient le droit de se baigner. Elle m'a aussi expliqué qu'avant le grand jour, elle avait reçu une initiation sexuelle dont elle n'a pas voulu révéler le contenu puisque c'est un secret d'initiée. Il est normal que l'excision pose un problème dans un univers (le monde moderne) où elle est désacralisée.

Si les risques médicaux sont certains, il est cependant des régions entières où les femmes sont en majorité excisées. Ce ne sont pas pour autant des régions où la population féminine est décimée. En outre ramener le débat sur l'excision à un problème sexuel est quelque peu farfelu. Les femmes frigides, ça existe ! Ne déniions pas cependant la possibilité d'un droit de regard même si il appartient aux femmes des ethnies concernées de décider. Ne nous érigeons surtout pas en donneurs de leçons.

Afrik.com : Que pensez-vous de la position française ? Et de celle des hommes ?

Dr Ezembe : La France attaque l'excision parce que c'est avant tout une pratique africaine. Elle a elle même abrité au 19^e siècle, un éminent chirurgien, le professeur de Broca, fondateur de l'école anthropologique française qui conseillait l'excision. J'attends le jour où des Africains pourront proscrire une pratique culturelle française sous prétexte de barbarisme. Les hommes et les femmes dans ce domaine se rejettent la responsabilité. C'est le serpent qui se mord la queue. L'excision est devenu un problème économique quand on considère le statut de l'exciseuse.

Afrik.com : La position de l'ethnopsychiatrie telle que développée par Tobie Nathan vous paraît-elle probante en ce qui concerne l'excision ?

Dr Ezembe : La démarche de Tobie Nathan est intéressante parce qu'il est parti de l'assertion que nul ne devait s'ériger en donneur de leçons mais il s'est fait piéger par le travers que lui même dénonçait. Il n'est pas le mieux placé pour parler de l'excision. C'est comme si un psychiatre togolais était l'expert en ce qui concerne des pratiques typiquement occidentales. Tout le monde trouverait cela aberrant. La chose semble moins évidente quand il s'agit de demander l'avis de Nathan sur l'excision.

Kadidia Sidibé :

Afrik.com : Quelle est votre action au Mali et comment est venu votre intérêt pour la lutte contre l'excision ?

K. Sidibé : Je suis enseignante de formation et j'ai été très touchée par la mort d'une de mes élèves qui avait été excisée.

Afrik.com : Que pensez-vous de l'assertion selon laquelle l'excision est une ruse machiste ?

K. Sidibé : Il est vrai que les hommes historiquement en sont les initiateurs. Et ce sous le prétexte de préserver la fidélité des femmes. Ce sont pourtant elles qui la pratiquent et la revendiquent. Elles ont été psychologiquement marquées. On leur a toujours dit que non excisées, elles nuiraient à leurs enfants ou à leurs maris, coeur de leur vie.

Ce n'est pas seulement un concept de villageoises mais c'est aussi celui d'intellectuelles. La différence réside dans le fait qu'elles invoquent la médicalisation. Toute opération est d'ailleurs proscrite par un arrêté au Mali qui prévoit des poursuites pénales. On a constaté des grands changements dans la mesure où dans les 70 villages dans lesquels j'interviens, 20 ont arrêté de pratiquer l'excision.

Afrik.com : Qu'est ce qui vous paraît le plus important à retenir de l'excision ?

K. Sidibé : J'ai toujours cherché à comprendre l'excision. En tant que sonrai, groupe ethnique qui ne pratique l'excision qu'au contact des populations qui le font, je n'avais pas vraiment été confrontée à la chose. Je ne dis jamais que l'excision est une mauvaise chose. Seulement dans la culture africaine, il existe des aspects positifs et négatifs, malheureusement l'excision en fait partie. D'autant plus qu'elle a perdu sa valeur culturelle. L'excision, pratiquée à la puberté était précédée d'une période initiatique pendant laquelle la jeune fille apprenait à satisfaire sexuellement son époux en plus d'être une bonne épouse. C'est aujourd'hui, à mon avis, un problème économique. L'exciseuse dans le village est une femme reconnue qui reçoit des dons des villageois. La fin de l'excision mettrait fin à cet avantage économique non négligeable.

Appel à la solidarité

Suite à son excision, la lycéenne Fanta Camara souffre de troubles graves liés à la rupture de son sphincter urinaire. Une autre jeune fille âgée de 17 ans a besoin d'une intervention chirurgicale. Les internautes qui souhaiteraient aider au financement de ces opérations peuvent entrer en contact avec Fadidia Sidibé, à l'Association malienne pour le suivi des pratiques traditionnelles (AMSOPT), BPE 1543 Bamako (Mali), tél. 00 223 295 895. E-mail : amsopt@datatech.toolnet.org



VICTOIRE SUR L'EXCISION

Culture - Pan Afrique - Santé

La victoire sur l'excision du Dr Pierre Foldes

Hubert Prolongeau raconte le combat de l'urologue qui reconstruit les clitoris excisés

Parce qu'Hubert Prolongeau trouvait qu'un portrait de Pierre Foldes n'était pas suffisant, le journaliste et écrivain français a décidé de lui consacrer un livre : Victoire sur l'excision. Une mine d'informations où il raconte comment et pourquoi le docteur, un urologue humble et profondément humaniste, a mis au point d'une opération révolutionnaire : la reconstruction des clitoris excisés. Passionnant.

 [Dossier : Excision](#)

mercredi 25 janvier 2006, par Habibou Bangré



Le Docteur clitoris. C'est un surnom qui pourrait bien aller à Pierre Foldes, l'urologue français qui a mis au point la [reconstruction des clitoris excisés](#) et des petites lèvres. Une opération révolutionnaire largement médiatisée, en France et ailleurs. Résultat : des femmes arrivent des quatre coins de la planète pour bénéficier de l'opération miraculeuse qui leur permettra de se sentir entière, de s'épanouir socialement et sexuellement en tant que femme. Un parcours remarquable qu'Hubert Prolongeau retrace dans Victoire sur l'excision. Un livre dans lequel il cite des entretiens qu'il a eu avec Pierre Foldes.

Les menaces sont la preuve que c'est le bon combat

Pourquoi s'arrêter au portrait, s'est dit le journaliste et écrivain français, alors qu'il y a tant à dire sur l'intervention et le combat de Pierre Foldes. Effectivement. Ce qui a conduit ce bourreau de travail d'origine hongroise à réparer les conséquences d'une coutume aujourd'hui largement considérée comme néfaste, c'est son voyage au Burkina Faso, où il a pour la première fois pris conscience de la souffrance des femmes excisées. Il a réfléchi à comment les aider, en bon humanitaire qu'il est. Et il a réussi, en utilisant une méthode simple, qui s'apparente à la technique de rallongement de la verge. Un succès qui n'a en rien entamé l'humilité du docteur, qui raconte à Hubert Prolongeau que « couper un clitoris, c'est bousiller une femme entière ».

Les femmes mutilées sont aux anges : elles peuvent enfin récupérer ce qu'on leur a « volé » à l'aide d'une lame, d'un couteau ou d'un morceau de verre. Les exciseuses, et ceux qui ont intérêt à ce que l'excision reste ce qu'elle est, menacent. Parfois de mort. Mais le jeu en vaut la chandelle. Pierre Foldes a fait de nombreuses missions humanitaires, en Afrique et ailleurs, au cours desquelles sa vie a été plusieurs fois menacée. Il vit avec ce risque, ça fait partie du métier. Mieux, il se dit que si son opération, qu'il s'est démené à rendre gratuite, suscite tant de récriminations, c'est qu'il ne s'est pas trompé de combat.

Témoignages poignants de victimes

Pour raconter l'histoire de Pierre Foldes et l'enjeu de sa découverte, l'auteur contextualise longuement (géographiquement, historiquement, religieusement, traditionnellement...) la pratique de l'excision. Il jongle avec habilité avec plusieurs genres journalistiques, comme le portrait, l'enquête ou le reportage, et essaye de rester objectif en donnant la parole aux opposants et aux supporters de l'excision. Mais il ne cache pas qu'il condamne clairement ce qui fait partie des « mutilations génitales féminines ». Pour étayer les propos développés, il relate de nombreux témoignages poignants de victimes, qui pour certaines ne se considèrent d'ailleurs pas comme tel. Le tout est enveloppé dans une écriture souple, claire et vive.

L'ouvrage, préfacé par l'ancien ministre français de la Santé Bernard Kouchner, permet de faire le bilan des avancées en matière de prévention. Des victoires ? Il y en a. Par exemple, des villages ont déjà officiellement abandonné l'excision, au Burkina Faso et au Sénégal notamment. Et Pierre Foldes a ouvert la voie à une nouvelle forme de lutte. Petit à petit, les mentalités s'éveillent aux risques de cet héritage qui, quand il ne tue pas, laisse souvent de graves séquelles physiques et psychologiques. Mais le chemin est encore long avant que la victoire soit totale.

Commander le livre : [Excision : Pierre Foldes, un chirurgien au secours des femmes mutilées](#)



[Société](#) - [Pan Afrique](#) - [Exposition](#)

L'Unicef veut lutter contre l'excision

L'organisation vient de publier un rapport sur la pratique

Selon un rapport récent du Fond des Nations Unies pour l'enfance (Unicef) sur l'excision, ce sont, chaque année, 3 millions de femmes africaines qui sont mutilées au mépris de leurs droits les plus élémentaires. Tout en pointant les risques liés à cette pratique, le document insiste sur les progrès déjà constatés dans ce domaine et sur le possible abandon, d'ici « une génération », de ce rite traditionnel.

 [Dossier : Excision](#)

mardi 6 décembre 2005



Par Floréal Sotto

Un rapport sur l'excision, intitulé « Changer une convention sociale néfaste : la pratique de l'excision/mutilation génitale féminine », présenté dimanche dernier, à Dakar, par le Fond des Nations Unies pour l'enfance (Unicef) examine la dynamique sociale de cette pratique qui viole, chaque année, l'intégrité physique et mentale de 3 millions de femmes en Afrique. Il dresse un tableau précis des différentes formes d'excision dans 28 pays d'Afrique et du Moyen-Orient et fait un bilan de son évolution depuis les années 50. Cette étude aurait ainsi permis de comprendre « le rôle important au niveau de l'identité culturelle » de cette coutume et de déterminer des « stratégies prometteuses pour encourager les communautés concernées à l'abandonner rapidement ».

Une pratique nuisible à la femme

L'Unicef constate que la pratique de l'excision ou de la mutilation sexuelle peut avoir des conséquences irréversibles sur l'intégrité des filles et des femmes qui la subissent. « Les dégâts causés par l'intervention peuvent mettre en danger leur santé et leur bien être ». La mort, les complications liées à l'acte et celles rencontrées par la femme lors de son premier accouchement sont autant de risques encourus. Le lien entre l'excision et la transmission du sida a également été mis en exergue et devrait faire l'objet de nouvelles recherches. Enfin, le rapport n'oublie pas de mentionner les conséquences psychologiques en soulignant que les femmes « ne disposent d'aucun exutoire socialement acceptable pour exprimer leur malaise ou leur détresse psychologique. » L'intervention entraîne de nombreux cas de troubles psychiques et sexuels chez la femme et des perturbations dans l'épanouissement de la jeune fille. Notamment dans le cadre de sa scolarité. Une fille, ayant subi l'excision, est souvent considérée comme bonne à marier et retirée de l'école.

En Afrique, la prévalence de femmes mutilées ou excisées dans très variable - de 5% au Niger à 99% en Guinée - et présente également de nombreuses disparités à l'intérieur d'un même pays. L'Unicef remarque également que, depuis les années 90, les flux migratoires ont exporté la pratique vers les pays industrialisés. De même, le rapport recense les motifs, souvent d'ordre religieux, esthétique et moral ou lié à l'hygiène, qui conduisent à cette pratique au sein des communautés. Le rapport affirme ainsi qu'elle garantirait « une position sociale, la possibilité de se marier, la chasteté, la santé, la beauté, ainsi que l'honneur de la famille ». Ces arguments servent à maintenir la convention sociale de l'excision et c'est donc à sa modification qu'il faut s'atteler pour faire changer les mentalités.

S'appuyer sur la communauté pour éradiquer le phénomène

En somme, c'est la pression sociale qui fait perdurer le rite. Pour faire face au phénomène, il faut par conséquent mener une action qui s'inscrit dans le cadre communautaire si l'on souhaite qu'elle aboutisse. Car les mères, même si elles reconnaissent les douleurs infligées à leurs filles pendant l'excision, préfèrent de loin leur garantir une place reconnue au sein de leur communauté. De même, les gouvernements ont aussi une part de responsabilité. Ils ne semblent pas prêts à adopter ou appliquer des lois condamnant ces pratiques. De nombreux agents de santé pratiquent d'ailleurs l'excision. Aussi lorsque des campagnes ont été menées pour informer sur ses conséquences, cela a entraîné une augmentation rapide des excisions exécutées par des professionnels. « En Guinée, par exemple, on a constaté que 21,8% des filles et des femmes âgées de 15 à 19 ans avaient été opérées par des agents de santé, contre moins de 1% pour les femmes âgées de 45 à 49 ans », peut-on lire dans le rapport. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) condamne fermement cette pratique des professionnels de la santé, et affirme que « du point de vue des droits humains, la médicalisation ne rend nullement la pratique plus acceptable »

Pour conclure, le rapport préconise de s'appuyer dorénavant sur la « communication comme moyen d'émancipation » pour inviter les communautés à abandonner cette pratique. Des programmes d'éducation de base, comme celui mené par l'ONG sénégalaise [Totsan](#) en collaboration avec l'Unicef, ont déjà contribué positivement à ce genre de projet. Ce programme a permis de créer au Sénégal des classes pour des personnes non scolarisées, en majorité des femmes. Il s'appuie sur les systèmes traditionnels de propagation de l'information et a obtenu des résultats remarquables, notamment pour ce qui est de la scolarisation des filles. Le thème de l'excision a pu être abordé tout en informant sur les droits humains. « Juste avant le début du programme, 7 femmes sur 10 avaient décrété qu'elles souhaitaient que leurs filles soient excisées. A la fin du programme, cette proportion était tombée de 1 à 10 ». « Les méthodes les plus efficaces sont celles qui procurent aux communautés le soutien nécessaire pour qu'elles définissent elles-mêmes les problèmes et les solutions, de sorte qu'elles ne se sentent ni contraintes, ni jugées », affirme-t-on à l'Unicef. Un discours qui démontre bien qu'il faudra beaucoup de patience et de bonne volonté pour lutter contre l'excision, qui bien que néfaste, appartient à l'héritage traditionnel de plusieurs populations dans



[Société](#) - [Pan Afrique](#)

Les parlementaires africains résolus à lutter contre l'excision

Les parlementaires africains ont réaffirmé, dimanche à Dakar, leur engagement à participer à la lutte contre l'excision en votant des lois et en veillant à l'application de celles-ci. Cette annonce a été faite à l'ouverture de la conférence régionale sur le thème "les violences contre les femmes, abandons des mutilations sexuelles féminines : le rôle des Parlements nationaux".

 [Dossier : Excision](#)

dimanche 4 décembre 2005, par Panapress



"Au vu de la persistance des mutilations génitales féminines, l'action parlementaire apparaît incontournable", a estimé, le président de l'Assemblée nationale sénégalaise, Pape Diop, pour qui ces pratiques constituent un véritable problème de santé publique et un défi aux décideurs.

Il a noté qu'"au-delà des réponses classiques, puisées dans les réformes législatives adoptées par nos différents parlements, au-delà des mesures socio-économiques prises par nos gouvernements soutenus par la communauté internationale, en faveur de l'abandon de ces mutilations, celles-ci continuent à poser un vrai défi à nos sociétés".

Pour le président Pape Diop, toute solution durable, face à ce défi, passe par l'instauration d'un environnement socio-économique et éducatif favorable à l'émancipation des femmes.

Une panoplie d'actions de sensibilisation

"Notre conviction quant à l'impératif de l'éradication des mutilations sexuelles féminines est sans équivoque", a assuré, pour sa part, le sénateur algérien, Kerzabi Khaled, qui a délivré le message de Abdelkader Bensalah, président du Comité exécutif de l'Union parlementaire africaine (UPA).

Après avoir plaidé pour la prise de mesures législatives et réglementaires nécessaires pour lutter contre les mutilations génitales, Kerzabi Khaled a soutenu qu'une panoplie d'actions de sensibilisation pourra permettre de convaincre les populations concernées d'abandonner ces pratiques.

A propos des actions de sensibilisation, il a suggéré la mobilisation des médias et des autorités locales, une approche didactique montrant les conséquences des mutilations génitales ainsi que sa "désacralisation". M. Khaled a ajouté que cette approche nécessite l'implication du corps médical et des autorités religieuses.

Au cours de cette conférence qui prendra fin lundi, les parlementaires africains vont suivre des communications sur les divers aspects et implications des mutilations génitales féminines pour mieux jouer leur rôle de législateur dans la lutte contre ces pratiques.

Une Déclaration finale sera adoptée par les participants à la rencontre de Dakar organisée par le Parlement sénégalais, en collaboration avec le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), l'Union parlementaire africaine et l'Union interparlementaire.

Selon l'UNICEF, seulement 13 pays africains disposent de lois réprimant les mutilations sexuelles féminines et autres types de violences faites aux femmes.

Ne condamnez pas l'excision

 [Dossier : Excision](#)

mardi 18 février 2003, par Boubakar Traoré



[4 réactions](#)

Halte à la barbarie. Non à l'amputation de la féminité. A bas les mutilations génitales. Ils sont nombreux en Afrique et en Occident à s'être emparés de l'excision pour la clouer au pilori sans autre forme de procès. Certes, l'ablation du clitoris ou, pire, des grandes et petites lèvres du vagin ainsi que la couture d'une partie du sexe (infibulation) semblent spontanément être des pratiques cruelles et inhumaines. Beaucoup condamnent l'excision sans même se donner la peine de comprendre, d'autres en font même leur fonds de commerce. Mais ne faut-il pas voir plus loin que le bout de son nez ?

Car à parler de mutilations génitales tout le monde se précipite sur l'excision qu'on s'empresse de fustiger. Mais la circoncision n'est-elle pas elle aussi, à proprement parler, une mutilation génitale ? Clitoris contre prépuce, l'affaire n'a pas l'air d'émouvoir grand monde. Les mutilations génitales sont une chasse gardée féminine. Or un homme circoncis après avoir déjà entamé sa vie sexuelle pourra témoigner du préjudice sensoriel causé par une pratique souvent qualifiée " de plus hygiénique ".

A bien des égards, le combat contre l'excision témoigne également d'un fulgurant choc des cultures. Comment expliquer à une vieille exciseuse du Mali, dont les compétences ont été transmises par sa mère qui les tenait de sa mère, que son activité est aujourd'hui un crime ? Il est des pratiques qui peuvent nous paraître, avec une vision occidentale, pour le moins sauvages, mais qui s'inscrivent en d'autres lieux comme un rite banal. La question est uniquement d'ordre culturel. Et, toutes proportions gardées, vous trouverez plus d'un Africain scandalisé de voir que beaucoup d'occidentaux n'hésitent pas à se débarrasser de leurs propres parents, une fois qu'ils sont devenus vieux, pour les placer à l'hospice. Et les laisser mourir seuls, loin de ceux qu'ils ont élevés et nourris.

La question n'est pas d'être pour ou contre l'excision, ni pour ou contre l'hospice. Il s'agit de faire preuve de plus de distance dans son approche du problème. Et de ne pas se laisser happer par la facilité d'un jugement manichéen, dicté par un ethnocentrisme endogène. De tous les propos que nous avons déjà lus ou entendus sur le sujet, très peu donnent la parole aux acteurs de l'excision. Alors qu'ils nous aideraient sans doute à mieux comprendre l'importance et la place de cette pratique au sein d'autres sociétés. Et nous inciterait à une plus grande humilité culturelle. Reste à espérer une évolution positive des mentalités et une prise de conscience collective pour le respect de l'intégrité physique de la personne.



[Culture](#) - [Pan Afrique](#) - [Femmes](#)

Mystères de l'excision

Mystères de l'excision

Les mystères sont légions autour de l'excision. Origine, significations du rituel et types de méthodes utilisées résistent farouchement à l'étude. Une production audiovisuelle de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dresse l'état des lieux de nos connaissances.

 [Dossier : Excision](#)

mardi 30 avril 2002



On estime aujourd'hui à 130 millions le nombre de femmes excisées à travers le monde. Un chiffre qui démontre à lui seul l'importance du rituel, dans des communautés aussi diverses qu'éloignées géographiquement. Mais au fond, d'où vient l'excision ? Sur cette question, c'est encore le mystère qui prévaut. Une production audiovisuelle de l'OMS, *La voie du changement*, plonge au coeur de l'énigme.

Origine pharaonique ?

On connaît aujourd'hui avec précision l'origine géographique de l'excision. Elle serait apparue il y a près de trois mille ans en Egypte antique, où elle constituait une sorte de rituel de fertilité. On offrait à cette époque les parties excisées des femmes au Nil sacré. Pour autant nul ne parvient à déterminer qui a introduit cette pratique dans la région : les Egyptiens eux-mêmes ou des Ethiopiens installés en Egypte. Or, quand bien même on le saurait, cette origine lointaine n'éclaire pas tout. N'éclaire même rien, tant les justifications du rituel ont évolué au cours du temps. Elle n'explique pas par exemple pourquoi on retrouve l'excision au 19ème et au début du 20ème en Europe, où l'ablation du clitoris était censée guérir les femmes de troubles physiques et mentaux.

Pas davantage pourquoi une même pratique relève de motivations si diverses. Depuis la préservation de la virginité ou de l'hygiène jusqu'à l'argument religieux, en passant par des superstitions sur la mort du bébé à la naissance au contact du clitoris, les réponses des communautés qui pratiquent l'excision sont des plus variées. Or même l'argument religieux, le plus facilement vérifiable, ne tient pas. On trouve autant de musulmans, que de chrétiens ou d'animistes parmi ces ethnies. Quant aux chefs religieux, ils refusent aujourd'hui toute responsabilité dans la transmission de ces rituels, antérieurs et contraires selon eux au Coran comme aux Evangiles.

Quatre types d'excision

Même la diversité des méthodes utilisées lors de l'excision ne trouve pas d'explication satisfaisante. Quatre types d'excision sont recensés aujourd'hui sans qu'on puisse attribuer à chacun une signification particulière. Le premier (moins de 5% des cas) et le plus léger consiste en une simple ablation du clitoris, le second (80% des cas) excise également les lèvres internes, alors que le troisième et le plus radical, appelé infibulation (15% des cas), enlève tous les organes génitaux externes et coud l'orifice vaginal en ne laissant qu'une minuscule ouverture. Enfin le quatrième type regroupe toutes les autres pratiques depuis l'étirement, le grattage, le perçage du clitoris ou des lèvres jusqu'à l'introduction dans le vagin de substances corrosives ou de plantes.

Devant cette nébuleuse d'incertitudes, une seule chose est sûre : l'irréversibilité des dommages et les ravages physiques et psychologiques entraînés par ces pratiques. Aussi est-ce là-dessus que les associations contre l'excision ont décidé de s'appuyer. Avec un certain succès. Mais il y a encore fort à faire.

Se procurer la [cassette](#) " La voie du changement, un film sur les mutilations sexuelles féminines ".

L'excision, un problème avant tout d'Africaine

L'excision

Les femmes africaines supportent depuis des siècles l'excision. Elles l'acceptent dans leur majorité mais elles ont lutté et luttent contre une pratique qui leur nuit médicalement.

 [Dossier : Excision](#)

samedi 5 août 2000, par Falila Gbadamassi



Lutter contre l'excision a toujours été un leitmotiv pour la femme africaine bien que la pression sociale ait toujours été très forte. La pratique de l'excision fait partie de la tradition et il est difficile d'y déroger.

Les initiatives dans les pays africains sont nombreuses et méritent d'être soulignées. Elles datent de la fin du 19^e siècle et le Soudan, où la pratique de l'excision est très répandue, dénonce l'excision depuis 1947. Les femmes africaines au Kenya, en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso, au Mali luttent depuis toujours contre l'excision quand celle-ci ne leur convient pas. Les Somaliennes, à contrario, dans leur majorité sont pour l'excision.

Au Sénégal, l'assemblée nationale a voté une loi sur l'excision qui ne fait pourtant pas l'unanimité. Au Burkina Faso, le Comité de lutte contre la pratique de l'excision sensibilise contre le phénomène et une loi condamnant l'excision existe. Au Kenya, les politiques de sensibilisations menées par des organisations non - gouvernementales (ONG) et des associations chrétiennes bien que relativement efficaces concernent les jeunes filles des classes primaire et secondaire qui sont " les recrues à l'initiation ". L'ethnie Meru a trouvé une bonne solution en substituant " une excision par la parole " à l'opération.

L'interdiction de l'excision dans certains pays devient un argument de campagne électorale. La Banque Mondiale estime que la lutte contre cette pratique est un " critère positif de développement ". L'Association malienne pour le suivi et l'orientation des pratiques traditionnelles (AMSOPT) a été approchée par elle à ce propos. Retenons que ce problème est un problème africain et devra être réglé comme tel par des Africaines. C'est la position que pourrait avoir, notamment, l'ethnopsychiatrie développée par Tobie Nathan fonde les mécanismes psychologiques sur la culture. Elle se veut une façon d'indiquer que les hommes sont libres de leurs pratiques et qu'ils ne sont pas à juger même si la critique est possible.

Une bonne idée des hommes ?

Sur quelle loi morale se fonde l'excision ? Un père fera comprendre à son fils qu'il n'est pas question d'épouser une femme non-excisée. Les femmes les accusent donc d'entretenir la pratique. Le fils s'en convaincra tant qu'il n'est pas confronté à une autre réalité comme pour confirmer les effets positifs du brassage culturel. Les hommes n'y trouvent pas forcément leur compte puisqu'ils courtisent des femmes non-excisées.

" On l'assoit sous le couteau , traduit littéralement du bambara, désigne l'excisée. L'excision est une pratique courante dans la plupart des pays africains et dans d'autres régions du monde qui marque le passage de la jeune fille à la femme. Ce changement se matérialise par l'excision qui correspond à l'ablation possible du clitoris, des petites et des grandes lèvres.

On distingue trois formes d'excision au total. Il y a d'abord l'excision proprement dite qui consiste en l'ablation du clitoris, ou tout ou partie des petites lèvres. La circoncision

pharaonique ou infibulation, qui consiste en l'ablation du clitoris des petites et des grandes lèvres. Les bords de la vulve sont collés et le vagin est obstrué ; une petite ouverture est laissée pour les urines et les menstrues.

Enfin l'introcision consiste en un élargissement de l'orifice vaginal en la déchirant à la main ou avec un silex, ou en fendant le périnée. Le clitoris sera alors replié dans le vagin et recousu. L'excision se pratique sur des petites filles ou plus tard à la période de la puberté, avant le mariage.

A la suite de quoi, on leur demande de danser pour exprimer leur joie alors que leur orifice vaginal n'est que douleur. Aujourd'hui l'excision se pratique sur des nourrissons, ce qui relativise fortement sa symbolique.

L'origine de la pratique est mythique. Pour les Bena Lulua (ethnie du Congo), l'excision se justifie par le mythe des vagins dentés. Le clitoris serait la dernière dent à supprimer. Dans la même optique, les Bambaras le considèrent comme un dard qui peut blesser, voire tuer l'homme. Par ailleurs, ils l'imputent à l'Islam. Les paroles du prophète à ce propos à Um Atiya, une exciseuse, sont ambiguës : " n'opère pas de façon radicale ... c'est préférable pour la femme ".

Certaines communautés, par exemple, estiment que l'excision permet aux jeunes filles de rester vierges. Les femmes souvent éloignées de leurs maris, à l'instar des Soninké du Mali, contrôleraient mieux leur désir sexuel. Les Masai et les Kisii du Kenya estiment qu'une femme non excisée sera hantée par les esprits des ancêtres.

Des risques médicaux certains

Ces pratiques comportent des risques médicaux et la mort en fait malheureusement partie. Les conditions dans lesquelles se pratique en général l'excision, les problèmes que rencontre la femme excisée pendant son accouchement sont autant de bonnes raisons de proscrire l'excision. Entre les cendres et le sable supposés adoucir l'opération, des questions d'hygiène se posent.

L'excision entraîne des douleurs atroces puisque la zone du vagin est particulièrement sensible et qu'il n'y a pas d'anesthésie locale qui soit faite par les matrones durant " l'opération ". Les septicémies, les infections, le tétanos, les hémorragies et la contamination par le virus du sida, la difficulté à uriner sont autant de conséquences immédiates.

L'accouchement est un autre calvaire pour les femmes infibulées. De fait, la parturiente doit subir une épisiotomie pour permettre à son bébé de ne pas s'étouffer dans un orifice vaginal devenu trop étroit (infibulation). Quant à la question du plaisir sexuel, le clitoris n'est pas la seule zone érogène de la femme et beaucoup d'excisées ont une vie sexuelle normale. Le préjudice physique et - ou psychologique est cependant irréfutable.

Excision : combien de victimes ?

- 19 décembre 2000 - par JACQUES VALLIN

Dans certaines régions du monde, ou plutôt dans certaines cultures, notamment africaines, les fillettes doivent encore, en ce début de III^e millénaire, passer par l'excision avant de devenir femmes. Cette mutilation sexuelle n'est jamais anodine, même si, d'une coutume à l'autre, elle revêt des formes plus ou moins sévères, allant chez certaines populations, comme en Érythrée ou en Somalie, jusqu'à la cruelle infibulation. Longtemps considérées comme une sorte d'exception culturelle, ces pratiques ont pu rester hors du champ des combats pour le respect des droits de l'homme.

Non seulement il était politiquement incorrect d'en parler, mais il s'est même trouvé des anthropologues, sinon pour justifier la coutume, du moins pour prôner la non-intervention au nom du respect des cultures. Pis, comme le rappelait Thérèse Locoh en 1998, « en Afrique, les femmes elles-mêmes considéraient, jusqu'à une date récente, que les prises de position des mouvements féministes occidentaux étaient malvenues, et peu nombreuses étaient celles qui acceptaient de traiter du sujet et d'en parler ouvertement ». On dit d'ailleurs souvent que c'est une affaire de femmes et que les hommes ne peuvent s'y opposer. N'empêche que c'est au motif que les femmes non excisées ne plairont pas aux hommes (car elles risquent fort d'être insatiables et infidèles) qu'on perpétue la pratique... En fait les hommes y perdent plus qu'ils n'y gagnent puisqu'ils ont des femmes impossibles à satisfaire. Heureusement, les choses commencent à changer. De plus en plus, les milieux médicaux dénoncent les effets nocifs de ces mutilations sur la santé des fillettes, particulièrement les

risques d'infection et d'hémorragies, mais aussi les atteintes à l'équilibre psychologique et sexuel des femmes et de leurs partenaires. Les militants (et surtout les militantes) des droits de l'homme se sont finalement emparés du sujet et ont beaucoup fait pour qu'on l'aborde enfin de manière objective. Brusquement, les consciences s'éveillent. Ici ou là des pas importants ont été faits, depuis les prises de position de tel ou tel chef d'État africain (à la suite de celle de Thomas Sankara, alors président du Burkina Faso), jusqu'à ce geste récent des exciseuses sénégalaises annonçant publiquement leur décision de déposer leurs couteaux. L'excision reste néanmoins une pratique encore bien ancrée, localement, dans les moeurs quotidiennes. L'Organisation mondiale de la santé estime à plus de 100 millions le nombre actuel de victimes. Un nombre relativement modeste, en apparence, par rapport aux 3 milliards de femmes qui vivent actuellement sur la planète. Un nombre énorme, au contraire, dans la mesure où ces mutilations ne résultent pas de causes morbides ou accidentelles, ni même de crimes ou délits, auxquels seraient soumises aléatoirement toutes les femmes du monde, mais de pratiques socialement imposées à celles qui ont eu le tort de naître au sein de groupes culturels perpétuant cette pratique. D'après l'OMS, l'excision touche vingt-huit pays africains, plusieurs pays de la péninsule Arabique et quelques ethnies minoritaires en Asie. En Afrique même, où elle est la plus répandue, elle n'est pas pratiquée au même degré dans tous les pays touchés. En Égypte, en Érythrée, en Somalie, au Mali, dans le nord du Soudan, plus de 90 % des femmes sont excisées (97 % en Égypte !). Moins de la moitié (43 %) le sont en Côte d'Ivoire, en Centrafrique, un tiers au Kenya, 20 % en Tanzanie, 12 % au Togo. En fait, ces différences d'un pays à l'autre ne font pour une grande part que refléter la diversité de leurs compositions ethniques. Thérèse Locoh l'a parfaitement montré pour le Togo, où quatre ethnies pratiquent l'excision de façon quasi

universelle (Cotocoli, Tchamba, Mossi et Yanga) alors que cette coutume est quasiment inconnue de la plupart des autres. En fait, là où l'excision existe, peu de femmes y échappent. C'est particulièrement vrai en milieu rural où prévaut généralement une forte homogénéité ethnique. Il en va différemment dans les villes de pays pluriethniques où se côtoient des groupes d'origines différentes ayant vis-à-vis de l'excision des attitudes très différentes. On a parfois fait, surtout en Afrique, un lien entre l'excision et la religion musulmane. Il est vrai que la région du Sahel, plus islamisée, est celle où cette pratique est le plus répandue. Il est vrai aussi que, dans un pays comme la Côte d'Ivoire, 80 % des musulmanes sont excisées alors que seulement 16 % des chrétiennes le sont. Ce serait pourtant une grave erreur de croire que la religion fait la différence. On peut en effet opposer au cas de la Côte d'Ivoire ceux de l'Égypte, où 88 % des chrétiennes sont excisées, et du Niger, musulman à plus de 90 %, où l'excision, plutôt rare, est davantage pratiquée par les chrétiens (11 %) que par les musulmans (4 %). Si, en Côte d'Ivoire, le phénomène touche davantage les musulmans, c'est parce que ceux-ci, résidant majoritairement dans le nord du pays, appartiennent à des sociétés qui ont des traditions culturelles proches de celles du Mali. C'est à ces traditions et non à l'islam que renvoie l'excision. Mieux, nombre de pays musulmans, et non des moindres, tels l'Indonésie, le Bangladesh, le Pakistan, ignorent totalement l'excision. En Afrique même, il en va de même des trois pays du Maghreb, musulmans à presque 100 %. En fait, l'excision, déjà en vigueur dans l'Égypte pharaonique, est une pratique bien antérieure aux religions du Livre que ni l'islam ni le christianisme n'ont condamnée là où elle prévalait. Si la religion n'a pas d'influence, le niveau d'instruction peut en avoir une. Dans presque tous les pays où l'excision est pratiquée, elle l'est moins quand les femmes sont instruites. Cependant, la relation est d'autant plus forte que l'excision est moins répandue. Au Kenya, par exemple, alors que plus de la moitié des femmes illettrées sont excisées, seules un quart

des femmes instruites le sont. Au contraire, en Égypte où 100 % des illettrées sont excisées, c'est encore le cas de 90 % des femmes ayant fréquenté une école secondaire. Autrement dit, là où la pratique est universelle, la pression sociale est tellement forte que même les femmes instruites doivent s'y plier. On note même au moins un cas, celui du Soudan du Nord, où l'infibulation, signe d'appartenance aux groupes socialement supérieurs, est plus répandue chez les femmes instruites (98 %) que chez les illettrées (83 %). Beaucoup reste donc à faire avant que ne soit éradiquée cette grave atteinte à l'intégrité des femmes. Les pays où l'excision n'est pas fortement majoritaire devraient certes pouvoir la faire régresser si des politiques intelligentes sont développées en ce sens. En ville, notamment, là où chacun peut constater concrètement que des femmes non excisées vivent tout aussi bien sinon mieux que des femmes excisées leurs vies d'épouses et de mères, les arguments traditionnels en faveur de l'excision peuvent perdre de leur force et les mentalités évoluer. Le fait que la contestation prenne aujourd'hui corps au sein même des populations concernées, y compris chez les exciseuses elles-mêmes, est un indice encourageant. Encore faudrait-il que cette pratique éminemment culturelle ne ressorte pas ici ou là comme le point d'appui d'un combat identitaire.

Le chemin sera plus long dans les pays où la pratique est quasi universelle. On voit en effet combien il est difficile, même pour les femmes instruites, d'échapper à leur sort dans de telles situations. Pourront-elles au moins en préserver leurs filles ? Rien n'est moins sûr si des politiques concertées et efficaces ne sont pas mises en place. Il est en tout cas décisif de lever la chape de plomb sous laquelle la contrainte sociale étouffe toute velléité individuelle de changement. Ce n'est que lorsqu'une certaine proportion de femmes aura pu échapper à l'excision qu'une dynamique collective pourra s'enclencher et ouvrir la voie à un complet abandon de cette pratique d'un autre âge. L'adoption de mesures répressives n'est pas nécessairement la voie la plus efficace. Déjà, en effet, la réprobation qui

commence à poindre pousse les familles à exciser les fillettes de plus en plus tôt afin qu'elles ne puissent y échapper. Au Mali, par exemple, la dernière enquête démographique et de santé a montré que si la majorité des mères interrogées avaient été excisées après 5 ans et beaucoup même après 10 ans, 70 % de leurs filles l'ont été avant 5 ans. Ce qui est ainsi fait ne pourra plus être défait par aucune loi ni aucune condamnation !

Signe d'espoir cependant, dans les pays où l'excision est quasi universelle, de plus en plus de femmes désapprouvent la pratique. En Égypte, par exemple, près de 20 % des femmes sont aujourd'hui contre. Le pourcentage passe à 30 % en milieu urbain et à 40 % chez les femmes ayant reçu une instruction secondaire. Ce sont d'abord ces femmes qu'il faudrait conforter dans leurs convictions en les aidant au moins à obtenir que leurs filles échappent à la mutilation.

Comment juger l'excision ?

- 28 novembre 2000 - par FAWZIA ZOUARI

Pas de législation spécifique pour réprimer les auteurs de mutilations sexuelles infligées aux femmes immigrées.

Attirer l'attention de l'opinion internationale sur les mutilations sexuelles féminines et instaurer une coopération euro-africaine sur la question : tel est l'objectif de la « Journée internationale » organisée, le 29 novembre, à l'initiative du député européen Emma Bonino. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), 130 millions de femmes ont, à ce jour, été mutilées et 2 millions d'« opérations » sont pratiquées chaque année. La lutte contre ces pratiques a fait l'objet de nombreuses prises de position de l'ONU, mais le travail de terrain réalisé par l'OMS, le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) et le Fonds des Nations unies pour la population (Fnuap) montre qu'elles n'ont pas vraiment régressé.

Elles subsistent notamment dans vingt-huit pays africains (voir tableau), et, dans une moindre mesure, en Asie et au Moyen-Orient. Si une dizaine de pays africains se sont prononcés pour l'interdiction, il n'est pas rare que la loi soit contournée. Le Burkina, qui a prohibé l'excision en 1996, n'a pas défini de sanction contre ceux qui l'exercent, et le Soudan a décidé de ne punir que l'infibulation (ablation totale). En Égypte, les interventions ne peuvent être pratiquées que pour raison médicale : ce sont donc les hôpitaux qui s'en chargent. Enfin, la Tanzanie a adopté, en 1998, une loi interdisant l'excision

des filles de moins de 18 ans. Seuls quelques pays comme le Ghana qualifient les mutilations d'« acte criminel » et infligent à leurs auteurs des peines d'emprisonnement. En 1985, le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR) a demandé aux États occidentaux d'assimiler la mutilation à une forme de répression politique et d'accorder aux femmes menacées d'en être les victimes le statut de « réfugiées ». Au mois de juin, Bonino a présenté au Parlement de Strasbourg un document en ce sens signé par 318 députés européens (sur 626). Hélas, l'absence de critères spécifiques définissant les risques encourus et le caractère non contraignant de la disposition du HCR limitent la portée de cette initiative. Seules trois femmes ont, à ce jour, bénéficié du statut de réfugiée politique en Belgique. Et autant en France (pour « risque de persécution ») et en Allemagne. En Espagne et aux Pays-Bas, ce statut est octroyé pour « raison humanitaire », et en Suède pour « besoin de protection ». Aux États-Unis enfin, le statut de réfugiée peut être octroyé, depuis 1996, pour appartenance au groupe des « femmes excisées ou risquant de l'être ». Par ailleurs, immigration oblige, de nombreux pays européens, ainsi que les États-Unis et le Canada, sont confrontés au problème sur leur propre sol. Le nombre des victimes est par exemple estimé à 30 000 au Royaume-Uni et à 28 000 en Italie. Or il n'existe pas de législation précise en la matière. Si Londres a promulgué, en 1985, une loi punissant les « mutilations », les peines pouvant aller jusqu'à cinq ans de réclusion, il n'existe rien de tel en France. L'excision peut toutefois être jugée dans le cadre des articles 222-9 et 222-10 du code pénal relatif à la « violence contre les mineurs ». Les peines varient alors de dix ans à vingt ans de prison ferme. En Allemagne, il n'existe pas de loi spécifique, mais il est possible de se référer aux articles concernant le « violation de l'intégrité physique ». Le 29 novembre, Bonino demandera au Parlement européen de voter une résolution en faveur de l'octroi du droit d'asile aux victimes et aux femmes à risque. Mais elle proposera surtout « d'appliquer strictement la loi qui pose l'intégrité

personnelle comme un droit premier ». Ce qui exclut tout recours aux notions d'« exception » ou de « diversité culturelle ».

Les exciseuses déposeront-elles leurs couteaux ?

- 19 octobre 1999 - par VALÉRIE THORIN

Deux millions de fillettes sont encore mutilées chaque année sur le continent. Des campagnes de sensibilisation sont entreprises, un peu partout, mais l'élimination de cette pratique d'un autre âge n'est - hélas - pas pour demain...

Le 31 juillet 1993, jour de sa majorité, Mariatou Koïta décide de quitter le domicile de ses parents, un squatt du 19^e arrondissement de Paris, pour se réfugier chez une amie. Cette jeune Française, née en France de parents maliens, a un projet : aller voir un juge pour enfants et lui raconter comment, à l'âge de 8 ans, elle a été clandestinement excisée, allongée à même le sol d'une salle de bains (voir l'encadré « Trois sortes d'excision »). En février dernier, Mariatou, aujourd'hui âgée de 23 ans, s'est retrouvée devant la cour d'assises de Paris.

Sur le banc de la partie civile. Face à elle, dans le box des accusés : sa mère, Diénaba, l'exciseuse, Hawa Gréou, dite « Mama Gréou », et vingt-sept autres clients de celle-ci. C'est la première fois, en France, qu'une affaire de ce type est jugée, non à l'initiative d'une association humanitaire ou d'un pédiatre blanc, mais d'une victime noire, agissant à titre individuel. D'un côté, une jeune fille discrète en tailleur sobre. De l'autre, des mères de famille en boubou coloré, leurs petits enfants dans les bras. Même si ces dernières avaient tout intérêt à « en rajouter » pour tenter de justifier leur respect -

illégal en France - de la « tradition », il s'agit bien de deux univers qui n'ont presque plus rien en commun. Mariatou vient de passer sa maîtrise de droit. Elle veut continuer ses études pour devenir magistrat. Elle est ce que l'on appelle une immigrée de la deuxième génération, complètement intégrée à la société française. Elle n'a jamais mis les pieds au Mali, et n'en a nulle envie. Placée à sa naissance dans une famille d'accueil française, en province, elle y a été chouchoutée pendant huit ans. Et puis, elle est repartie chez ses parents, à Paris. « Je ne connaissais ni leur langue [le soninké] ni leur cuisine et n'avais jamais été tressée », a-t-elle déclaré lors des audiences. Trois semaines plus tard, elle était excisée, sans un mot d'explication.

Sombre révélation. Bien sûr, sur le coup, Mariatou n'a rien compris à ce qui lui arrivait. Ce n'est que plusieurs années plus tard, à l'âge de 12 ans, lors d'un cours d'éducation sexuelle à l'école, qu'elle a constaté que son corps était différent de celui des autres femmes. Le professeur lui a parlé de l'Afrique et des mutilations sexuelles qu'on y pratique. Sombre révélation. À la douleur de la cicatrice, qui revient fréquemment, à la rancoeur, car elle ne pardonne pas à sa mère cette violence, se mêle un sentiment de révolte qui ne la quittera plus : « Je comptais mon âge à rebours, jusqu'à mes 18 ans », se souvient-elle.

Rompue aux procédures de protection de l'enfance et d'assistance éducative, Mariatou est allée voir le juge pour enfants, sachant qu'il l'écouterait.

Pas de polémique. Elle justifie son geste par le désir de protéger ses jeunes soeurs contre un mariage forcé, au Mali, même si cela paraît peu probable compte tenu de la précarité de la situation financière de sa famille. Majeure, elle est légalement indépendante - et donc à l'abri d'éventuelles représailles. Lorsqu'on lui demande si, au départ, elle a bien mesuré les conséquences de son acte, elle répond tranquillement : « Non, mais c'est une bonne chose, car après, on ne pourra plus

jamais faire ça et dire "je ne savais pas". » Il n'y a pas de volonté polémique ni de dimension militante dans la démarche de Mariatou. À preuve : elle n'apparaît pas en public, ne fait aucune déclaration et refuse de voir les journalistes. Elle laisse à son avocate, Me Christiane Dupont de Ré, le soin d'expliquer sa démarche. Le procès de « Mama Gréou » a eu un retentissement considérable, en France et en Afrique. Règlement de comptes personnel d'une adolescente révoltée contre ses parents ? Peut-être, mais grâce à cette affaire, consciemment ou non, Mariatou Koïta s'est fait le champion d'une cause juste, qui concerne des millions de femmes africaines. « La douleur me serre la gorge, je meurs de douleur », chantent les petites filles mossi, du Burkina, avant de se soumettre à l'exciseuse... Coutume ancestrale, tradition populaire, rite religieux, voire magique, l'excision fait l'objet de critiques de plus en plus vives, tant de la part des organisations humanitaires et des ONG que des pouvoirs locaux. Selon l'Organisation mondiale de la santé, cent trente millions de femmes et de fillettes, dans vingt-huit pays d'Afrique, sont aujourd'hui excisées. Deux millions d'opérations ont lieu chaque année, soit presque six mille par jour. Elles sont réalisées surtout dans les pays subsahariens : Somalie, Éthiopie, Soudan, Kenya, Tchad, Nigeria, Burkina, Mali, Côte d'Ivoire, Sierra Leone, Guinée, Sénégal et Gambie, ainsi que, dans une moindre mesure, en Mauritanie, au Niger, au Cameroun et dans les pays des Grands Lacs. L'excision est peu pratiquée dans le nord du continent, à l'exception notable de l'Égypte. Il est désormais établi que cette coutume est antérieure à l'apparition de l'islam sur le continent. Certains peuples l'ont adoptée, d'autres non. Selon l'anthropologue français Jacques Barou, excision et circoncision se pratiquaient parallèlement lors des rites d'initiation, au moment de la puberté. Ces cérémonies de passage de l'enfance à l'âge adulte étaient destinées à individualiser et à confirmer chacun dans son rôle, masculin ou féminin. Sur le plan spirituel, on symbolisait ainsi le mythe de la création du monde par le premier homme et la première femme, désormais différenciés. Il est probable qu'au

contact des populations dont la cosmogonie était suffisamment élaborée pour donner naissance à un rite initiatique de ce type, d'autres groupes, nomades ou conquérants, l'ont progressivement adopté. Ce syncrétisme religieux animiste n'a rien d'exceptionnel : par la suite, et de la même manière, les musulmans ont interprété l'islam de façon à le faire coïncider avec cette tradition (voir l'encadré « Ce que dit le Coran »). Plusieurs pays africains ont adopté des lois contre l'excision. En Égypte, par exemple, l'arrêté ministériel n° 74 (1959) interdit cet acte aux non-médecins. Un autre arrêté du ministère de la Santé (1996) le proscriit dans les hôpitaux et dispensaires publics. Pourtant, d'après une étude gouvernementale, 97 % des Égyptiennes sont excisées. De même, des lois de ce type sont en vigueur en Somalie (depuis 1978) et au Burkina (depuis 1994), ce qui n'empêche pas que, respectivement, 98 % et 70 % des femmes de ces pays sont ainsi mutilées. La Côte d'Ivoire, la Guinée, le Nigeria et, récemment, le Sénégal se sont dotés d'un arsenal juridique destiné à protéger les femmes et les jeunes filles. Mais il est évident que ces textes ne sont pas appliqués et que l'opération continue d'être massivement pratiquée. Les cas de répression pénale sont rarissimes : au Ghana - où 20 % seulement des femmes sont concernées -, ce n'est guère qu'en 1998 que des exciseuses ont été jugées et condamnées. Les campagnes de sensibilisation s'efforcent de mettre en avant les risques sanitaires encourus par les « patientes » : hémorragies, infections, lésions diverses entraînant des dysfonctionnements de l'appareil uro-génital... Tout cela peut conduire à la stérilité, voire à la mort. Les séquelles varient selon le type d'excision pratiqué, l'habileté de l'opératrice, la propreté des instruments, mais dépendent aussi de la condition physique et psychique de l'excisée. Les effets psychologiques ne doivent, en effet, pas être négligés. Des problèmes conjugaux peuvent naître de rapports sexuels douloureux, de la frigidité, de l'irritabilité chronique, de la dépression ou de l'anxiété de la femme. Au Mali, où n'existe encore aucune loi sur l'excision, l'Association malienne pour le suivi et l'orientation des

pratiques traditionnelles (Amsoft) a organisé des séances d'information dans la capitale, Bamako, en coopération avec Plan international, une ONG d'origine britannique. Les exciseuses invitées ont été convaincues de « déposer les couteaux ». Mais pour combien de temps ? Dans les villages mandingues, des animatrices viennent expliquer les risques de l'infibulation au moyen de dessins et même de mannequins. L'impact de ces campagnes demeure, à moyen terme, faible.

Risques de substitution. La pression sociale est en effet très forte. Pour de nombreuses femmes, ne pas exciser leurs filles signifie non seulement qu'elles ne trouveront pas de mari, mais encore qu'elles seront considérées comme des dévergondées : elles risquent carrément d'être exclues de la communauté. Certaines populations ont aujourd'hui recours à des rites de substitution : scarification, pincement, entailles légères symbolisant l'excision. Mais seules l'éducation et la lente évolution des moeurs vers une plus grande indépendance des filles vis-à-vis de leurs mères, une meilleure hygiène et davantage de respect de l'intégrité corporelle peuvent entraîner l'arrêt complet de cette pratique.

L'excision en léger recul

- 2 décembre 2007 - par DOMINIQUE MATAILLET

Lentement, le phénomène des mutilations sexuelles marque le pas sur le continent. Grâce notamment aux campagnes de sensibilisation et à des législations de plus en plus sévères.

Alors même que les mutilations sexuelles féminines remontent à la nuit des temps, on a longtemps eu du mal à mesurer l'ampleur du phénomène. On en sait beaucoup plus depuis que, à partir du début des années 1990, les enquêtes nationales se sont multipliées. Le nombre de filles et de femmes ayant subi une excision du clitoris ou toute autre forme de mutilation des organes génitaux (qui peut aller jusqu'à la suture de l'orifice vaginal) est estimé entre 100 millions et 140 millions à travers le monde.

Si le phénomène est présent au Moyen-Orient et en Asie du Sud-Est (au Yémen, en Malaisie et en Indonésie), c'est en Afrique, où il est recensé dans 28 pays, qu'il est le plus massif. Dans le dernier numéro de *Population & Sociétés*, le bulletin mensuel de l'Institut national d'études démographiques, deux chercheurs de l'Ined en dressent une cartographie assez précise (voir ci-dessus). Ce genre de pratique, aujourd'hui unanimement réprouvé dans le monde, est souvent associé à l'islam. Certes, les régions où cette religion est très répandue semblent les plus touchées. Mais le Maghreb, totalement islamisé, les ignore, alors que dans un pays comme l'Éthiopie, où

seulement un tiers de la population est musulmane, les trois quarts des femmes sont excisées. Près de 90 % des habitantes du Mali, pays presque exclusivement musulman, ont subi l'excision, tandis que dans le Niger voisin, lui aussi très largement islamisé, l'excision est rare. Comme le soulignent Armelle Andro et Marie Lesclingand, les auteurs de l'étude publiée par l'Ined, « le principal facteur du risque de mutilation est l'appartenance ethnique, ces pratiques s'inscrivant traditionnellement dans les rites d'initiation associés à l'entrée dans l'âge adulte ». Un exemple frappant est celui du Sénégal, où les femmes wolofs ne sont pas excisées alors que leurs sœurs peules ou malinkées le sont.

Rien - dans l'islam, en tout cas - ne justifie des actes d'une grande cruauté qui ont très souvent des conséquences graves sur la santé physique et psychique des fillettes qui les subissent. Même si l'évolution est lente, le phénomène, heureusement, est en recul dans la plupart des pays africains. Toutes les données sont concordantes : les jeunes femmes sont de moins en moins excisées. La scolarisation semble jouer un rôle déterminant, de même que l'action des États, bien que celle-ci ait tardé à se mettre en place. Si les mutilations sexuelles sont stigmatisées de longue date par diverses instances des Nations unies, il a fallu attendre 2003 pour que l'ensemble des membres de l'Union africaine signent un protocole les condamnant de façon officielle. Il n'empêche : chaque année, 2 millions de fillettes (chiffres de l'Unicef) passent encore entre les mains des exciseuses.

Mutilations génitales féminines - Les exciseuses ont encore le couteau en main



Lundi 31 décembre 2007 - Par Le Jour

Taille des caractères  

Malgré les nombreuses campagnes de sensibilisation entreprises de part et d'autre, l'excision est encore fortement pratiquée dans diverses régions de la Côte d'Ivoire.

Pratique sociale traditionnelle consistant en l'ablation partielle ou totale des organes génitaux externes de la femme, l'excision encore appelée mutilations génitales féminines continue d'être pratiquée en Côte d'Ivoire. Une étude menée au cours de l'année 2006 sur les indicateurs multiples par l'Institut national de la statistique avec l'appui des partenaires au développement indique un taux de prévalence élevé dans certaines régions du pays. Notamment dans les foyers originels où ce taux se situe entre 53 et 88%. La région nord où se trouvent les peuples malinké, sénoufo, tagouana et le Centre Ouest où vivent les Gourous et les Wan font partie des lieux de prédilection de cette pratique. A ces zones, s'ajoutent le Centre chez les Baoulé et la partie ouest où se trouvent les peuples Wè et Dan. De nombreux foyers de pratique sont apparus à Abidjan et ses environs. Pourquoi l'excision persiste Instituées par des groupes d'individus, des communautés, les mutilations génitales féminines se présentent de plus en plus comme une convention sociale selon Zoumana Kamagaté, sociologue. L'excision est considérée comme un des principes à observer en tant que culture, valeur ou norme des différentes communautés qui la pratiquent. Le phénomène est lié au respect des coutumes et traditions selon le spécialiste. De fait, chez certains peuples, l'excision fait partie des rites nécessaires pour l'intégration sociale. Pour d'autres, la pratique est un signe pour la sauvegarde de l'honneur de la famille. Pour certains peuples, l'accomplissement de cet acte est source de libération en ce sens qu'il permet dans leur entendement d'éloigner des châtements divins ou de certaines autres forces surnaturelles. La pratique de l'excision reste encore d'actualité. Pourtant, que de dangers présente cette pratique. Une menace pour la société Les exciseuses continuent de tenir le couteau. Les peuples chez lesquels les mutilations génitales féminines se font continuent de souffrir de ses méfaits. Au plan médical par exemple, l'excision entraîne parfois des complications. Dans l'immédiat, elle peut occasionner des hémorragies ou des infections localisées qui peuvent conduire à la mort. Les victimes souffrent aussi parfois de douleurs et de lésions accidentelles. Le matériel utilisé n'étant pas dans bien de cas désinfecté, le sujet s'expose inéluctablement à l'infection à VIH-sida. A long terme, les mutilations génitales féminines peuvent provoquer des anomalies au niveau des voies urinaires pouvant conduire jusqu'à la fermeture de l'orifice vaginal. D'autres problèmes tels les troubles sexuels et même l'infertilité peuvent survenir dans le

futur chez le sujet qui a subi l'excision. L'excision peut également entraîner le dysfonctionnement des voies génitales qui peut provoquer par la suite des problèmes à l'accouchement. Au-delà de tous ces aspects, la pratique de l'excision se présente même comme une menace pour l'union de certains couples. A preuve, il y a deux ans de cela par exemple, cette pratique a été à l'origine de la dislocation d'un couple venu fraîchement de l'Occident pour s'installer en Côte d'Ivoire. L'époux, originaire du département de Touba, après plusieurs décennies passées à l'étranger avait choisi de venir vivre à nouveau au pays. Avec sa compagne de nationalité française. Ce rêve sera vite brisé lorsque les parents du marié exigeront que l'épouse de leur fils accepte de se faire exciser. Condition sine qua non pour que cette dernière puisse être intégrée et acceptée dans la famille. Conformément aux us et coutumes de leur communauté. La femme se refusant de son côté de se soumettre à cette pratique et les parents de son époux restant figés sur leur position, il n'y avait plus d'autres alternatives que le divorce qui a été ainsi consommé. Au vu de tout ce qui précède, il apparaît clairement que la pratique de l'excision demeure un vrai danger pour les communautés dans lesquelles elle se fait.

Coulibaly Zoumana

Analyse

Féminisme « progressiste » - Des anthropologues exaltent l'excision

mercredi 5 décembre 2007, par [Annie Lessard](#)

L'American Anthropological Association tenait un congrès international à Washington en fin de semaine dernière. Des experts critiquent la campagne contre l'excision, y voyant une forme d'impérialisme culturel des féministes occidentales. Le congrès met de l'avant une « troisième vague » représentée par des « *féministes multiculturalistes* » favorables à l'excision, et créé un « *espace discursif émergent* » pour des opinions jusque-là ignorées dans le débat mondial sur l'excision.

Les femmes africaines doivent-elles être autorisées à continuer la pratique de l'excision ? Les critiques de cette pratique sont-ils justifiés de lutter pour la bannir ou font-ils plutôt preuve d'ignorance et d'impérialisme culturel ?

Des délégués d'organisations internationales opposés à l'excision ont débattu de cette question avec des anthropologues aux vues opposées, y compris des anthropologues d'origine africaine elles-mêmes excisées A [\[1\]](#)

Le Dr Richard Shweder de l'Université de Chicago soutient que les occidentaux qui plaident pour la « *tolérance zéro* » face à l'excision ne réalisent pas que des femmes sont au centre de ce rite initiatique qu'elles voient comme une procédure cosmétique offrant des avantages esthétiques. Il fustige les Américains et les Européens pour leurs lois contre l'excision alors qu'ils permettent leurs propres formes de modification génitale comme la circoncision des garçons et la « *réjuvenation vaginale* » à des fins esthétiques. Il a passé en revue les études sur l'excision et comparé les données avec la « *rhétorique* » sur ses effets nuisibles. Il conclut que « *le féminisme du premier monde* », la rectitude politique et l'activisme l'ont emporté sur une évaluation critique des données.

Dr Ahmadu, post-doctorante à l'Université de Chicago, a été élevée aux États-Unis et est retournée au Sierra Leone à l'âge adulte pour se faire exciser. Elle reproche aux critiques de l'excision leur exagération des risques pour la santé, leur incompréhension de ses effets sur le plaisir sexuel, et leur prétention erronée que l'ablation d'une partie du clitoris est une pratique qui opprime les femmes. Elle déplore que les féministes occidentales « *insistent pour nous priver d'un rituel initiatique important pour les femmes et qui est ancré dans notre patrimoine culturel unique et puissant.* »

Le Dr Wairimu Njambi, originaire du Kenya, est professeur d'études féministes de l'Université Florida Atlantic. Elle consacre sa carrière à promouvoir la notion que la lutte à l'excision perpétue un discours colonialiste qui cherche à universaliser une vision occidentale de ce qu'est un « *corps normal* » et une « *sexualité normale* ». Pour le Dr Njambi, l'excision représente en fait un triomphe pour le féminisme.

L'excision vue par une anthropologue canadienne

L'approche post-moderne est aussi présente dans les milieux universitaires canadiens. La professeure Janice Boddy, doyenne du département d'anthropologie à l'Université de Toronto a récemment publié un livre sous le titre *Civilizing Women : British Crusades in Colonial Sudan* [2]. Elle refuse de condamner inconditionnellement l'excision, dont elle recommande la continuation, préférant plutôt fustiger le colonialisme.

Motifs justifiant l'excision

Selon l'UNICEF, l'excision (« *mutilation génitale féminine* », ou MGF) garantirait une place reconnue dans la communauté, la possibilité de se marier, la chasteté, la santé ainsi que l'honneur de la famille [3]. Son but est l'intégration. C'est la femme non excisée qui est victime de discrimination. On la considère comme impure, on la méprise et on la juge inapte au mariage.

Pourquoi l'excision perdure ?

Le consensus veut que l'éducation soit le premier instrument de lutte contre l'excision. Le magazine *Afrik.com* a toutefois donné la parole à une ivoirienne qui recommande que l'éducation vise non seulement les populations analphabètes, mais aussi les « intellectuels » qui véhiculent un message dangereux [4].

Yaya Fanta, Ivoirienne, 50 ans « *Certains intellectuels véhiculent un message dangereux* »

Si des leaders, femmes de surcroît, tiennent ce genre de discours, cette pratique a encore de beaux jours devant elle. Donc il ne faut pas simplement axer la sensibilisation sur les analphabètes, mais aussi sur les citoyens et les intellectuels.

« Un jour, la présidente d'une ONG très connue qui milite pour la promotion de la femme et spécialisée dans la santé m'a dit que l'excision est une bonne pratique, qu'il ne faut pas y voir qu'un acte que nous appelons mutilation, puisque la pratique entre dans le cadre d'une initiation. Une réflexion que je trouve complètement

paradoxe et dangereuse car elle contribue à pérenniser l'excision. Si des leaders, femmes de surcroît, tiennent ce genre de discours, cette pratique a encore de beaux jours devant elle. Donc il ne faut pas simplement axer la sensibilisation sur les analphabètes, mais aussi sur les citadins et les intellectuels. »

L'excision et l'islam

Le 3 juillet dernier, le grand Mufti du Caire relayait la déclaration de la Haute commission des affaires religieuses à l'effet que « *L'excision est totalement interdite par l'islam en raison de ses effets physiques et psychologiques néfastes* » [5]

Yousuf Al-Qaradawi, président des muftis du monde entier et l'un des théologiens les plus influents du monde arabe, a toutefois émis une fatwa favorable à l'excision « *Celui qui pense que l'excision peut avoir des effets positifs sur ses filles devrait la pratiquer et personnellement, je soutiens cette pratique que je juge nécessaire dans le monde moderne. L'excision améliore la santé de la femme et ses relations conjugales. Mais si quiconque choisit de ne pas la faire, il ne commet aucun péché.* » Le théologien prévient toutefois qu' « *il est important de rappeler que le prophète a dit "ne dépassez pas la limite", c'est-à-dire, n'enlevez pas la totalité du clitoris.* » [6]

La Presse rapportait récemment que malgré l'interdiction de l'excision en Égypte, cette opération est pratiquée dans les hôpitaux du pays. Le gynécologue Mounir El-Hao estime que l'excision est « *prescrite par la religion* » [7]

L'ablation du clitoris n'est pas nécessaire pour toutes les filles. « La sunna du Prophète dit de réduire sans mutiler », insiste le médecin. Il dit refuser les patientes « qui n'ont pas besoin de l'opération » malgré l'insistance des parents. Quelles sont ces jeunes patientes (de 9 à 13 ans) pour qui l'excision est nécessaire ? « C'est une partie du corps qui peut être très douloureuse pour certaines, causant des problèmes de démangeaisons ou de frictions. Certaines sont allumées inutilement, dans des contextes non sexuels. On réduit donc la région pour régler le problème », explique le gynécologue qui compte 35 années de pratique et estime à 40% le nombre de filles qui ont besoin d'être excisées. Il réitère toutefois que la religion est la raison première de sa pratique.

L'aiguille contre couteau ? Polémique autour d'une alternative à l'excision ?

En 2004, le gynécologue Omar Abdulkadir qui pratique en Italie a déclenché une vive polémique après avoir proposé une alternative médicale à l'excision. Le spécialiste d'origine somalienne espérait anesthésier le clitoris au lieu de le couper, offrant à ses clientes d'origine africaine un « *rite symbolique* » respectueux de leur tradition. Son projet avait été retenu au niveau de la commission de bioéthique locale de Florence où il travaille. Mais il s'est attiré les foudres des associations de défense

des droits de la femme qui estimaient que cette pratique « *porte préjudice au combat mené pour éradiquer une fois pour toute les mutilations génitales féminines* » [8]

L'excision au Québec et au Canada

Selon un article paru dans le Journal du barreau du Québec, des groupes de femmes et des intervenants de la santé estiment que plusieurs immigrants font exciser leurs fillettes soit au Canada, soit en retournant temporairement dans leur pays d'origine. Selon le Centre de recherche et de formation CLSC Côte-des-Neiges de Montréal, « *un nombre grandissant de fillettes vivant des problèmes de santé reliés à ces pratiques se présentent aux services de santé canadiens* » [9] Aucune statistique n'est disponible. Il semble que le phénomène soit en grande partie clandestin.

L'excision est criminalisée et médicalement interdite au Canada. La personne qui pratique une excision peut être accusée de voies de fait graves. Cette pratique constitue aussi une violation du droit des fillettes et des femmes à la dignité humaine et à l'intégrité physique protégé par les Chartes des droits. Le risque d'excision est un motif de signalement à la Direction de la protection de la jeunesse.

Le gouvernement du Québec avait promis un plan d'action pour contrer l'excision en 2005. Ce plan se fait toujours attendre .

Information sur les MGF

Les MGF regroupent les interventions aboutissant à une ablation partielle ou complète des organes génitaux externes de la femme. Elles sont généralement pratiquées sur des fillettes de moins de 10 ans.

Conséquences pour la santé

Selon l'OMS, l'excision peut entraîner des kystes et abcès, des lésions de l'urètre entraînant une incontinence urinaire, des rapports sexuels douloureux, un dysfonctionnement sexuel et des problèmes majeurs à l'accouchement. L'excision peut marquer à vie la mémoire de celles qui l'ont subie. A plus long terme, les femmes peuvent souffrir d'un sentiment d'inachèvement, d'angoisse ou de dépression.

Lorsque des campagnes ont été menées pour informer sur les conséquences de l'excision, cela a entraîné une augmentation rapide des excisions exécutées par des professionnels de la santé. L'OMS condamne fermement l'excision même si elle est pratiquée par des professionnels de la santé, affirmant que « *du point de vue des droits humains, la médicalisation ne rend nullement la pratique plus acceptable.* »

Prévalence et distribution

Selon l'OMS, la plupart des cas de mutilation sexuelle chez des fillettes ou des femmes concernent 28 pays d'Afrique, mais quelques-uns concernent l'Asie et le Moyen-Orient. On trouve d'autre part de plus en plus de cas en Europe, en Australie, au Canada et aux États-Unis, avant tout parmi des immigrants de ces pays.

A l'heure actuelle, on estime qu'entre 100 et 140 millions de fillettes et de femmes ont subi une mutilation sexuelle. On pense que, chaque année, deux autres millions de fillettes risquent d'être soumises à cette pratique.

Voir les dossiers de l'Organisation mondiale de la santé
<http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs241/fr/index.html>
<http://www.who.int/mediacentre/news/releases/2006/pr30/fr/index.html>

Voir aussi le dossier sur wikipedia :
http://fr.wikipedia.org/wiki/Mutilations_g%C3%A9n%C3%A9ralistes_f%C3%A9minines#L.E2.80.99excision_en_Occident

Voir vidéo : [Égypte : Débat sur l'ablation du clitoris](#)

Aussi à lire sur Yusuf Al-Qaradwi : [I'm sorry.... For the terrible crimes committed by Muslims](#), par Salim Mansur, Toronto Sun, le 30 septembre 2006

L'excision n'existe nulle part dans les Saintes Ecritures

jeudi 25 octobre 2007.

La justification religieuse de la pratique de l'excision en Afrique et particulièrement en Côte d'Ivoire, n'est qu'une fausse appréciation de la Sainte Bible et du Saint Coran, selon le Curé d'une paroisse d'Abidjan, l'Abbé Eric Norbert Abekan.

« Les gens n'ont pas bien saisi le sens profond de la Sainte Bible et du Saint Coran, car si nous parcourons les pages de ces Livres Saints, nulle part on a parlé d'excision », a affirmé à APA l'Abbé Abekan, en marge du 4^e symposium des leaders religieux africains sur les mutilations génitales féminines, qui s'achève jeudi à Abidjan.

Selon lui, le corps humain est sacré, parce que c'est un don de Dieu. « Il faut le protéger pour mieux servir Dieu. En couper une partie pour la jeter est plus qu'un crime », a-t-il affirmé.

« Nous sommes Africains d'accord, mais Dieu nous a donné un corps que nous devons protéger. Il ne faudrait donc pas en amputer délibérément, sans fondement, une partie », a-t-il ajouté.

Ce 4^e symposium international sur les mutilations génitales féminines, ouvert mardi dernier, regroupe des délégués en provenance des 28 pays membres du comité inter-africain de lutte contre les MGF, principal initiateur des assises.

« Je crois qu'après ce symposium qui est en train de mettre le doigt dans la plaie, nous serons sensibilisés et nous allons apporter notre contribution pour qu'il n'y ait plus d'excision dans nos pays », a poursuivi l'Abbé Abekan.

C'est une vraie guerre, mais avec l'engagement de tous et des stratégies bien définies, cet objectif peut être atteint, a-t-il conclu.

Source : APA News

L'intolérable excision

LE MONDE | 12.12.06 | 13h15 • Mis à jour le 23.10.07 | 09h14

**Dossiers, archives, fiches pays... toutes les chances de réussir !
Abonnez-vous au Monde.fr : 6€ par mois + 30 jours offerts**



Avant de venir en France, confie Haby Sarré, *"je ne savais pas que je n'étais pas comme les autres. Je croyais qu'aucune femme n'avait de clitoris"*. La loi a beau en interdire la pratique et les actions de prévention se multiplier, dans notre pays, environ 30 000 femmes d'origine africaine sont excisées. Et 30 000 fillettes ou adolescentes seraient susceptibles de l'être à leur tour.

Des pratiques *"intolérables"* contre lesquelles le ministre de la santé, Xavier Bertrand, a annoncé, lors d'un colloque organisé sur ce thème le 4 décembre à Paris, vouloir prendre des mesures *"pour améliorer la prévention et la répression"*, dans le cadre du plan national "Violence et santé" qu'il présentera prochainement.

Ce n'est pas faute d'avoir déjà agi. Pour lutter contre cette coutume qui vise à *"purifier"* la femme avant son mariage en lui sectionnant, du tranchant du couteau et sans anesthésie, tout ou partie du clitoris et des petites lèvres, la France s'est mobilisée dès les années 1980. Elle fut longtemps le seul pays à poursuivre les exciseuses en justice, et la loi du 4 avril 2006 a encore augmenté l'efficacité de ces mesures. Quant à la prévention, elle est menée depuis vingt ans sur le terrain. Notamment par le biais des associations et des professionnels de santé intervenant dans le secteur de la protection maternelle et infantile (PMI).

"Dans les années 1980, parmi les populations concernées par cette pratique, 40 % à 60 % des fillettes examinées en région parisienne par les médecins de la PMI étaient encore excisées, rappelle Isabelle Gillette-Faye, sociologue et directrice du Groupe femmes pour l'abolition des mutilations sexuelles (GAMS). Aujourd'hui, dans les centres où une opération systématique d'information a été menée auprès des mères, ce pourcentage est devenu proche de zéro." Pas de doute, la prévention paye. Mais elle reste insuffisante.

Car l'excision, pour nombre de familles africaines, venues notamment de certaines ethnies du Sénégal, du Mali, de Côte d'Ivoire et de Mauritanie, reste bien une réalité. Et c'est souvent à l'occasion de vacances "au pays" qu'elle a lieu, parfois à l'insu des parents demeurés en France. Une situation que redoutent les associations, mal armées pour y répondre.

"S'ils sont attentifs, tous les enseignants sont capables de savoir qu'une petite fille a été excisée pendant les vacances, parce que cela se voit : ce n'est plus la même petite fille", affirme le docteur Emmanuelle Piet, chargée des PMI de la Seine-Saint-Denis. S'il est trop tard pour réparer le mal, il revient donc à l'enseignant de faire part de ses soupçons. Mais que faire lorsque la petite fille disparaît après le CM2, ne retourne pas au collège à la rentrée suivante et ne revient en France que des années après, mutilée et mariée de force au pays ?

"De nombreuses femmes africaines veulent changer ces pratiques, mais ne savent pas comment s'y prendre", souligne Nafissatou Fall, formatrice à l'Association havraise pour l'accueil, la médiation et l'insertion. D'autres ignorent que

l'excision de leurs filles aura des conséquences sur leur santé : douleurs intenses, hémorragies, complications obstétricales, sans parler de la perte de sensibilité sexuelle et des répercussions psychiques. Selon une étude menée sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), rendue publique en juin, les enfants des mères ayant subi une mutilation sexuelle présentent une surmortalité allant de 15 % pour une excision à 55 % pour une infibulation.

Pour mieux estimer la population concernée par ces pratiques, une étude sur "Excision et handicap" sera menée par l'Institut national d'études démographiques (INED) et l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), dont les conclusions devraient être connues fin 2008. Elle comprendra une enquête qualitative qui, conduite auprès d'un millier de femmes, devrait permettre d'établir une évaluation des demandes en chirurgie réparatrice du clitoris. Une opération remboursée depuis octobre 2004 par la Sécurité sociale et actuellement pratiquées dans une dizaine de services hospitaliers français.

Catherine Vincent

Article paru dans l'édition du 13.12.06.

ANNEXE 4 :
GUIDES D'ENTRETIEN

GUIDE D'ENTRETIEN I :
LES EXCISEUSES

- 1- Que représente pour vous l'excision ?
- 2- Quelles sont les différentes fonctions du Bonh en pays Dan ?
- 3- Quels sont les dangers de l'excision ?
- 4- Pensez-vous un jour abandonner l'excision ?
- 5- Si oui, à quelles conditions ?
- 6- Savez-vous que la loi en Côte-d'Ivoire l'interdit ?
- 7- Que pensez-vous de tout ce qui est dit sur l'excision ?
- 8- D'où vient la tradition de l'excision des filles ?
- 9- Comment êtes-vous devenu exciseuse ?
- 10- Si vous aviez une fille lui transmettriez vous votre savoir ? Si non comment allez vous faire ? Et si elle refusait que feriez-vous ?
- 11- Faut-il avoir des dispositions particulières pour devenir exciseuse ?
- 12- Y a-t-il jamais eu d'exciseur chez les Dan ? Pourquoi ?
- 13- On dit que l'excision est un gage de virginité et qu'il faut même être vierge au moment de l'excision, est-ce toujours le cas ? Dans le cas contraire que faites vous ?

GUIDE D'ENTRETIEN II :
LES EXCISEES

- 1- Etes-vous contente d'avoir été excisée,
- 2- Quels sont les avantages de cette excision ?
- 3- Y'a-t-il des inconvénients dans l'excision ?
- 4- Quels sont ces inconvénients ? Les plus importants ?
- 5- Qu'est-ce qui vous a le plus intéressé dans l'excision ?
- 6- Qu'est-ce qui vous a le plus déplu ?
- 7- Que diriez-vous si l'on supprime l'excision ?
- 8- Savez-vous que sa pratique est interdite en Côte-d'Ivoire ?
- 9- Vos filles seront-elles aussi excisées ?
- 10-Si oui pourquoi ? Si non pourquoi ?
- 11-Etiez-vous vierge au moment de votre excision ? Pourquoi ?
- 12-Croyez-vous que ça aura été différent si vous ne l'étiez pas ?

GUIDE D'ENTRETIEN III:
LES HOMMES
(Résidant à Logoualé commune et S/P)

- 1- Que savez-vous de l'excision ?
- 2- D'où vient cette tradition de l'excision ?
- 3- Connaissez-vous d'autres peuples qui pratiquent l'excision ? et que pensez-vous de ceux qui ne la pratiquent pas ?
- 4- Quels sont les avantages de l'excision ?
- 5- Quels en sont les inconvénients ?
- 6- Savez-vous que l'excision est interdite en Côte-d'Ivoire ?
- 7- Pensez-vous que les choses ont changé depuis que la loi existe et comment ?
- 8- Accepteriez-vous qu'on la supprime ?
- 9- Il est dit que vous soutenez cette pratique or c'est réservé aux femmes ?
- 10- Avez-vous votre mot à dire quant à la décision d'exciser les enfants ?
- 11- Accepteriez-vous que votre fils épouse une fille non excisée ?
- 12- On dit que l'excision est un gage de virginité en est-il de même de la circoncision ?
- 13- Y a-t-il une différence entre les garçons qu'on circoncit de façon traditionnelle et ceux qu'on circoncit dans les hôpitaux ?

GUIDE D'ENTRETIEN IV :

LES FEMMES

(Résident à Logoualé commune et S/P / à Abidjan)

- 1- Que savez-vous de l'excision ?
- 2- D'où vient cette tradition de l'excision ?
- 3- Avez-vous été excisée ? Si oui, où et à quel âge cela s'est fait ?
Etiez vous vierge et l'êtes vous resté jusqu'au mariage ou pas ?
Pourquoi ?
- 4- Si non êtes vous ravi de l'avoir pas été ou le regrettez vous ?
- 5- Connaissez-vous d'autres peuples qui pratiquent l'excision ? Et que pensez-vous de ceux qui ne la pratiquent pas ?
- 6- Quels sont les avantages de l'excision selon vous ?
- 7- Quels en sont les inconvénients à votre avis ?
- 8- Savez-vous que l'excision est interdite en Côte-d'Ivoire ?
- 9- Pensez-vous que les choses ont changé depuis que la loi existe et comment ?
- 10- Accepteriez-vous qu'on la supprime ?
- 11- Avez-vous votre mot à dire quant à la décision d'exciser les enfants ?
- 12- Accepterez-vous que votre fils épouse une fille non excisée ? Et exciserez-vous votre fille ou pas ? Pourquoi ?

GUIDE D'ENTRETIEN V :
LES JEUNES GENS
(Résident à Logoualé commune et S/P / Abidjan)

- 1- Etes-vous circoncis ? Si oui où et comment ?
- 2- Que feriez-vous si vous ne l'étiez pas ?
- 3- Que pensez-vous de l'excision des filles ?
- 4- Accepteriez-vous d'épouser une fille non-excisée et pas vierge ?
- 5- Y a-t-il des inconvénients dans l'excision ?
- 6- Savez-vous que cette pratique est interdite ?
- 7- Que dit-on des filles non-excisées ?
- 8- Qu'est-ce qui vous intéresse dans les cérémonies d'excision ?
- 9- Avez-vous connu une fille non-excisée ?
- 10- Si oui y a-t-il une différence ?
- 11- Si non pourquoi ?
- 12- Exciserez-vous vos filles ? Pourquoi ?

GUIDE D'ENTRETIEN VI :
LES JEUNES FILLES
(Résident à Logoualé commune et S/P / Abidjan)

- 1- Que pensez-vous de l'excision des filles ?
- 2- Etes-vous excisée ? Si oui à quel âge et où ?
- 3- Ça s'est bien passé ? ça fait mal ?
- 4- Croyez-vous que l'excision vous apportera quelque chose ?
- 5- Savez-vous que cette pratique est interdite ?
- 6- Que dit-on des filles non-excisées ?
- 7- Qu'est-ce qui vous intéresse dans les cérémonies d'excision ?
- 8- Etiez-vous vierge au moment de votre excision ? Et l'êtes vous resté jusqu'au mariage ?
- 9- Avez-vous connu des hommes incirconcis ?
- 10- Si non pourquoi ?
- 11- Epouseriez-vous un homme vierge ou pas ? Pourquoi ?
- 12- Exciseriez vous votre filles ou pas ? Pourquoi ?

GUIDE D'ENTRETIEN VII:
LES AGENTS DE L'ETAT EN SERVICE A LOGOUALE
(Gendarmes / Corps médical)

- 1- Que savez-vous de l'excision en pays Dan ?
- 2- A quel âge se pratique t-elle ici ?
- 3- Savez-vous qu'elle présente des dangers ? Lesquels ?
- 4- L'Etat l'a interdite : comment appliquez-vous ici la loi ?
- 5- Comment faites-vous pour qu'elle soit abolie ?
- 6- En Parlez-vous avec la population ?
- 7- Quelles sont leurs réponses ?
- 8- Quelles sont vos stratégies d'approche ?
- 9- Avez-vous déjà interpellé ou fait interpellé quelqu'un pour ça ?
- 10- Vous sentez-vous libre ou sentez-vous une pression à ce propos ?

GUIDE D'ENTRETIEN VIII :
LES CADRES ET ELUS POLITIQUES DAN DE LOGOUALE

- 1- En tant que cadre et originaire de Logoualé, que pensez-vous de l'excision ?
- 2- Etes-vous conscients de ses dangers ?
- 3- Que faites-vous pour son éradication ?
- 4- Quelles sont vos stratégies de lutte ?
- 5- Y a-t-il pour vous des avantages au maintien de l'excision ?
Lesquels ?
- 6- Qu'envisagez-vous avec vos parents sur la question ?
- 7- Quels résultats avez-vous obtenus ?
- 8- Avez-vous des filles et sont-elles excisées ? Pourquoi ?
- 9- Que pensez-vous de la loi contre l'excision ?
- 10- Vous sentez-vous capable de traduire vos parents en justice pour cela ? Si non pourquoi ? Si oui pourquoi ?

GUIDE D'ENTRETIEN IX :
NOTABLES, CHEFS DE LIGNAGES RESPONSABLES DES
CONFRERIES DES MASQUES

- 1- Que représente pour vous le Bonh ?
- 2- Quelle est l'origine du Bonh ?
- 3- Quels sont les avantages de l'excision ?
- 4- A-t-elle des inconvénients ? Lesquels ?
- 5- Depuis quand existe-t-elle ?
- 6- Comment soutenez-vous cette institution ?
- 7- Quels sont les interdits du Bonh :
 - a. chez les hommes
 - b. chez les femmes
 - c. pour le village
- 8- Savez-vous le Gouvernement l'a interdite ?
- 9- Que pensez-vous de cette interdiction ?
- 10- Quel est le rôle des masques dans le Bonh ?
- 11- Accepterez-vous que votre fils épouse une fille non-excisée ?
Pourquoi ?

ANNEXE 5 :
QUELQUES ENTRETIENS

ENTRETIEN I :

LES EXCISEUSES

Entretien avec Catherine DION, exciseuse, 58 ans, habitant le quartier Gôlé à Logoualé. (Septembre 2004)

1. Que représente pour vous l'excision ?

Je suis exciseuse depuis plus de 20 ans. Ma mère le faisait quand on était petit. A sa mort, elle m'a demandé de faire çà après m'avoir appris tout ce que je devais savoir sur l'excision. Nous sommes nombreuses. Dans chaque quartier, il y a 3 à 4 exciseuses connues. Le « Bonh » est une chose sacrée qui vient des anciens. C'est notre coutume, on ne peut pas laisser çà. Laisser çà, c'est comme trahir nos ancêtres, et les génies Dan et puis que deviendront nos filles, nos coutumes ? Ce qui fait la valeur d'une femme à marier c'est quand elle est initiée, c'est-à-dire excisée. Sans excision, il n'y a plus de mariage, il n'y a plus de valeur, il n'y a plus de secret de femmes.

2. Quelles sont les différentes fonctions du « Bonh » en pays Dan ?

C'est dans le bois sacré que nos filles apprennent à ce comporter correctement en société, elle contrôle leur langage. Certains propos ne leur sont plus permis ainsi que certains actes (les jeux avec les jeunes garçons en public par exemple). Elles reçoivent aussi une éducation sexuelle concernant surtout leur vie de futures épouses. Généralement, cette éducation est donnée assez discrètement, sous la forme de proverbes, de gestes, de sorte à ne pas prononcer les mots ou les termes sexuels. Cette manière de communiquer est aussi est une forme d'éducation qui permet à la femme Dan de comprendre facilement ce qu'on veut dire à travers un geste, un proverbe ou un chant sans

autre forme d'explication particulière. On lui apprend à être observatrice, discrète, tolérante, douce, respectueuse, affectueuse et soumise, toutes ces qualités sont indispensables au statut d'une vraie femme. Ces enseignements portent aussi sur la nécessité de maintenir la chasteté jusqu'au jour du mariage, le flux mensuel et son importance, le non refus de la nuit à son mari sauf en cas de force majeure (indisposition, maladie, suite de couche...), l'espacement des grossesses. L'excision représente une garantie de la fidélité dans le foyer. Je sais que comme tu viens de la ville et du pays des blancs, tu me diras que tout ça s'apprend à l'école mais nous on voit nos filles et nièces qui vont à l'école, à la ville, on voit comment elles parlent, s'habillent et leur comportement le soir entre les maisons ici

3. Quels sont les dangers de l'excision ?

Les dangers de l'excision ? Comment ça les dangers ? Est-ce qu'il y a un danger à aller à l'école ou à apprendre des choses, à être formé pour la vie ? Il n'y a que des bénéfiques, de l'honneur.

4. Pensez-vous un jour abandonner l'excision ?

Toi est-ce que tu compte un jour abandonner le métier que tu vas faire ? C'est comme si tu demandais au maître (Instituteur) s'il va abandonner les enfants à l'école ? Pour faire quoi ? Je ne peux pas abandonner ça. C'est mon devoir, mon héritage que m'ont confié mes ancêtres. C'est mon rôle et je dois l'assumer jusqu'au bout.

6. Savez-vous que la loi en Côte-d'Ivoire l'interdit ?

Ça c'est pour les gens qui sont à Abidjan là-bas. Si non on a appris que c'est interdit et qu'on peut aller en prison à cause de ça. Mais ça ne nous fait

pas peur. Le Préfet le sait, nous on n'arrêtera pas, le Sous-préfet, le Député et le Maire tous il savent. Surtout le Maire et le Député on les attend. Si leurs mères leur on dit de renier leur origine, ils n'ont qu'à continuer. On les regarde, sinon nous on continue.

7. Que pensez-vous de tout ce qui est dit sur l'excision ?

Mais ce sont les blancs, les bousoumanis et les gens comme toi qui ont renié leurs origines là qui racontent n'importe quoi sur l'excision. Toi, tu es d'ici, ta mère, ta grand-mère, tes tantes sont toutes passées par là est-ce qu'elles sont mortes ou ont eu des problèmes ? Tout ça ce sont des conneries (Wlâpê en Dan).

8. D'où vient la tradition de l'excision des filles ?

Ce sont nos ancêtres qui nous ont légué ça, ne cherche pas à aller plus loin.

9. Comment êtes-vous devenu exciseuse ?

C'est par ma mère qui elle-même l'a eu de sa mère et ainsi de suite. Nous sommes exciseuses de génération en génération. C'est notre Don. Saches que ma fille aînée m'assiste déjà et c'est elle qui va prendre ma relève.

10. Et si elle refusait que feriez-vous ?

Elle ne pouvait pas refuser. Déjà toute petite je l'ai confiée aux ancêtres et d'ailleurs les esprits dès sa naissance lui avaient transmis le don, il restait juste à faire les sacrifices qui s'imposaient pour que une fois grande, elle développe ça. N'est pas exciseuse qui veut, c'est un don, un appel. Après elle pouvait refuser, mais elle subirait toute seule l'affront qu'elle aurait ainsi

fait aux ancêtres. C'est plutôt une grâce que d'être choisie par les esprits. J'ai 5 filles et ce n'est pas parce qu'elle est l'aînée c'est parce qu'elle a été choisie. Moi, j'ai de tout temps assisté ma mère et quand elle est décédée j'ai pris le flambeau.

11. Faut-il avoir des dispositions particulières pour devenir exciseuse ?

Comme je te le disais, c'est un don et ce don s'accompagne de certaines aptitudes. Par exemple, il faut être clairvoyante parce que souvent ce n'est pas facile. Et si tu n'as pas certains pouvoirs pour te protéger et protéger les enfants qu'on te confie tu peux avoir des problèmes. C'est pour ça que les esprits te dotent de certains pouvoirs et de certaines connaissances.

12. Y a-t-il jamais eu d'exciseur chez les Dan ? Pourquoi ?

Attends c'est comme si tu me demandais s'il y a des femmes qui circoncent les garçons. Les choses sont bien classées. Les hommes s'occupent des hommes et les femmes s'occupent des femmes. Est-ce que tu à déjà vu une matrone (accoucheuse traditionnelle) homme ? Tu sais c'est à force de ne pas respecter l'ordre naturel des choses que la vie est pleine de problèmes, de malheurs. Les docteurs hommes qui regardent sous les femmes ou des docteurs femmes qui voient la nudité des hommes qui ont parfois plus que l'âge de leurs pères. En tout cas nous les Dan on respect ça.

13. On dit que l'excision est un gage de virginité et qu'il faut même être vierge au moment de l'excision, est-ce toujours le cas ? Dans le cas contraire que faites-vous ?

En effet l'idéal c'est d'être vierge. C'est toujours la recommandation mais aujourd'hui avec la dérive du monde, les enfants entrent dans la sexualité de plus en plus tôt. Les parents font tout mais bon. Sinon qu'est-ce que tu veux, si la petite n'est plus vierge on fait avec. Elle guérira moins vite. C'est d'ailleurs pour éviter ça que les parents nous envoient les petites de plus en plus tôt. Avant qu'elles ne connaissent garçon. C'est aussi une affaire d'honneur pour la famille puisque nous sommes tenu de dire si oui ou non la petite est encore vierge ou pas.

ENTRETIEN II :

LES EXCISEES

Entretien avec Gabrielle KPAN, 22 ans, originaire de Gouélé s/p de Logoualé.
Excisée, mariée et mère de 2 enfants. (Septembre 2004)

1. Etes-vous contente d'avoir été excisée ?

Bien sûr que je suis contente. L'excision est pour nous une bonne choses ; ça fait peur parce qu'on en parle tout le temps. Quand tu as fait ça tu es libre. Grâce à ça, je me suis mariée et j'ai deux enfants.

2. Quels sont les avantages de cette pratique ?

Aujourd'hui, comme je suis excisée quand il y a le bonheur comme le malheur, je prend pars aux réunions ou cotisations qui s'imposent au niveau des femmes. Je peux parler devant mes mamans, mes tantes et les femmes de mon groupe. Si je n'étais pas excisée ça n'allait pas être pareil. Mon mari m'aime, me respecte et surtout mes beaux-parents.

3. Y a-t-il des inconvénients dans l'excision ?

Je n'en connais pas

5. Qu'est-ce qui vous a le plus intéressé dans l'excision ?

Tous ce qu'on nous a appris dans le bois sacré. Les liens que nous avons tissés avec nos sœurs d'initiation et la fête lors de notre sortie.

6. Qu'est-ce qui vous a le plus déplu ?

Il y a trop d'interdits dans le bois sacré. Mais bon c'est la coutume et il faut la respecter.

7. Que diriez-vous si l'on supprime l'excision ?

Supprimer l'excision ? Mais pourquoi ? Je n'y pense même pas donc je ne sais pas quoi te répondre.

8. Savez-vous que sa pratique est interdite en Côte-d'Ivoire ?

Oui, il y a un groupe qui est passé à Logoualé pour parler de ça et je sais que les exciseuses avaient marché nue sur la Préfecture de Man il y a quelques temps. Je trouve que c'est injuste de condamner une tradition. De toute façon, on n'arrêtera pas. On va voir qui va envoyer quelqu'un en prison ou à la gendarmerie pour ça.

9. Vos filles seront-elles aussi excisées ?

Bien sûr. Ma fille que tu vois là quand elle aura l'âge, elle sera excisée.

10. Si oui pourquoi ?

Mais parce que c'est comme ça. Ma grand-mère l'a été, ma mère, moi et donc ma fille aussi.

11. Etiez-vous vierge au moment de votre excision ? Pourquoi ?

Oui, je l'étais. Mais parce que je n'avais pas l'âge de connaître garçon. Et puis pour ne pas avoir de complications lors de l'excision il fallait l'être. Et ça ma mère y a toujours veillé. C'était pour mon bien, parce qu'il paraît que les filles deviergées mettent plus de temps à guérir. Et puis, il y a

aussi l'honneur de ta famille et si tu es fiancée il y a aussi l'honneur de ton fiancé.

12. Croyez-vous que ça aurait été différent si vous ne l'étiez pas ?

A ça oui. Tu imagines la honte pour ma famille et surtout ma mère qui est garante de mon éducation.

ENTRETIEN III : LES HOMMES

Entretien avec GUEU Gueugbé, 45 ans, résidant à Dakoupleu s/p Logoualé.
(Septembre 2004)

1. Que savez-vous de l'excision ?

Je sais que l'excision c'est pour les femmes ce qu'est la circoncision pour les hommes. C'est l'initiation des femmes.

2. D'où vient cette tradition de l'excision ?

Ça c'est un héritage de nos ancêtres.

3. Connaissez-vous d'autres peuples qui pratiquent l'excision ? Et que pensez-vous de ceux qui ne la pratiquent pas ?

Nos frères Guéré pratiquent aussi ça, nos esclaves les Sénoufo et les Peuls aussi sans oublier nos frère Toura et Dioula. Mais chacun a sa culture qu'est-ce que tu veux que je pense de ceux qui ne le font pas. Moi je sais que c'est bien pour nous après je ne sais pas.

4. Quels sont les avantages de l'excision ?

Déjà l'excision c'est une bénédiction en soi. Ça ouvre les portes à beaucoup de choses ; mariage, enfant...

5. Quels en sont les inconvénients ?

Les inconvénients ? Toi quels sont les inconvénients au fait que tu sois allé à l'école ? Il n'y a pas d'inconvénient à ma connaissance.

6. Savez-vous que l'excision est interdite en Côte-d'Ivoire ?

Oh il paraît mais tous ça c'est des conneries. Interdire une coutume. On attend de voir. Si non nous on continue. Souvent même le commandant de brigade ou des gendarmes sont invité aux cérémonies de sortie des enfants

7. Pensez-vous que les choses ont changé depuis que la loi existe et comment ?

Non, on continue toujours comme on l'a toujours fait. Les enfants vont toujours au bois sacré. Attend, tu imagine les garçons circoncis et les filles non excisées. Qu'est-ce que ça va donner ?

8. Accepteriez-vous qu'on la supprime ?

Parle moi d'autre chose.

9. Il est dit que vous soutenez cette pratique or c'est réservé aux femmes ?

Mais nous les hommes nous sommes les garants de nos coutumes. C'est vrai que c'est réservé aux femmes mais dans notre peuple ce sont les hommes qui assurent la protection de toute la communauté et donc des femmes aussi. Ce n'est pas pour autant que nous sommes dans le bois sacré des femmes.

10. Avez-vous votre mot à dire quant à la décision d'exciser les enfants ?

Bien sûr, c'est nous les hommes qui sommes les chefs de famille et dans certains cas de toute une concession. Dans un couple ou une famille on se concerta, on se parle surtout pour des choses aussi importantes que l'initiation des enfants, filles ou garçons. La femme suggère à son mari pour les filles et le mari à sa femme pour les garçons et ensemble on décide, puis on informe la grande famille et on organise.

11. Accepteriez-vous que votre fils épouse une fille non excisée ?

Il y a quelques temps si tu m'avais posé cette question je t'aurai dit non, mais aujourd'hui nos enfants font ce qu'ils veulent. Surtout avec les choses qu'ils apprennent à l'école ou voient à la télé et même en ville quand ils vont au collège. Moi, je ne parle pas français, juste quelques mots Dioula pour échanger sur le marché. Donc, mon souhait est que mon fils épouse une fille Yacouba comme ça au moins on se comprend. Si c'est une fille Yacouba, forcément elle sera excisée donc je n'ai pas de crainte. Mais maintenant on ne va pas lui imposer une femme. Il est libre de choisir. Mais il connaît ma préférence et celui de sa mère.

12. On dit que l'excision est un gage de virginité en est-il de même de la circoncision ?

Oui bien sûr.

13. Y a-t-il une différence entre les garçons qu'on circoncit de façon traditionnelle et ceux qu'on circoncit dans les hôpitaux ?

Ah oui. A l'hôpital en ville, ils ne font que circoncire, c'est juste ça et c'est tout. Au village en plus de ça, c'est tout un enseignement, une transmission de savoirs, on éduque les enfants sur tout ce qui concerne la vie et aussi l'histoire de son peuple. Ça c'est très important. Un homme et même une femme qui ne sait pas d'où il vient est perdu quelque part même s'il sait où il va. Pour ce n'est pas une affaire de couper pour couper c'est tout une histoire ça est-ce que tu vois.

ENTRETIEN IV :

LES FEMMES

Entretien avec Mme Matoma DION, institutrice à la retraite, mariée et mère de 4 enfants, résidant à Abidjan-Cocody. (Septembre 2007)

1. Que savez-vous de l'excision ?

Je sais que c'est une coutume de chez nous. Un passage obligé pour les filles.

2. D'où vient cette tradition ?

On nous a toujours dit que cela nous vient des ancêtres.

3. Avez-vous été excisée ? Si oui, où et à quel âge cela s'est fait ? Etiez-vous vierge et l'êtes vous resté jusqu'au mariage ou pas ? Pourquoi ?

Oui, j'ai été excisée. J'étais fille unique de mon père et orpheline de mère et j'avais à peine 6 ans quand mon père décida de me faire exciser. Or, chez nous, surtout à cette époque là, seules les filles pubertes avaient le droit et le devoir de se faire exciser, ce dans la perspective du mariage juste après la sortie du bois sacré sinon le jour même pour certaines. Oh oui je suis restée donc vierge jusqu'à ce que je rentre au Cafop et que je rencontre l'actuel père de mes enfants et aussi mon époux. Mais parce que c'est bien d'être vierge pour son mari et aussi c'est une question d'honneur pour la famille. Cela traduit de la bonne éducation que les parents ont inculquée aux enfants.

5. Connaissez-vous d'autres peuples qui pratiquent l'excision ? Et que pensez-vous de ceux qui ne la pratiquent pas ?

Oui, bien sûr. Il y a les Gueré, les Dioula, les Sénoufo pour ce que je sais. Quoique je respecte les us et coutumes il faut dire que je ne plains pas ceux qui ne pratiquent pas l'excision. Moi, je me suis fortement opposée à l'excision de mes filles.

6. Quels sont les avantages de l'excision selon vous ?

Avantages ?! Je ne peux pas dire si avantage est le terme exact. Mais ce que je sais c'est qu'à notre époque, cette pratique avait tout son sens et sa portée. Mais aujourd'hui avec l'évolution des mœurs elle a perdu de sa superbe. C'est vrai que c'est une valeur culturelle mais on doit évoluer avec notre temps. Par exemple il y a des années les Sénoufo et même les Burkinabé ou encore les Anango (nom populaire des Yoruba du Nigeria) portaient des balafres sur le visage comme signe ethnique extérieur mais aujourd'hui ils ne le font plus ce n'est pas pour autant qu'ils ne sont plus Sénoufo, Mossi ou Anango ?

7. Quels en sont les inconvénients à votre avis ?

De par mon expérience, je dirai que c'est une porte ouverte à toutes sortes d'attaques. Moi, mon père m'a imposé. En sa qualité de notable très influent, ce qui n'a pas plu à plusieurs personnes. C'est ainsi qu'après l'excision, alors qu'au bout de quelques jours mes co-initiées commençaient à guérir, moi mon état s'aggravait. Je souffrais du mal qu'on nomme « Zeh » en Dan. C'est un mal pernicieux, d'origine mystique, visiblement c'était un sort que m'avait jeté un mécontent. Et puis je ne sais pas si cela est aussi dû à

l'excision mais j'ai eu 4 enfants et pour tous les 4 j'ai eu des césariennes alors que rien ne me prédisposait à ça.

8. Savez-vous que l'excision est interdite en Côte-d'Ivoire ?

Oui bien sûr et j'en suis heureuse d'ailleurs.

9. Pensez-vous que les choses ont changé depuis que la loi existe et comment ?

Non en mon sens. Chez nous au village ça continu surtout que là-bas depuis 2002 ils sont presque coupé du monde si on peut le dire ainsi. J'y vais régulièrement et il y a toujours des cérémonies d'entrée et/ou de sortie du bois sacré. Même à Abidjan ici à Yopougon et à Abobo, la communauté Yacouba continue la pratique.

10. Accepteriez-vous qu'on la supprime ?

Oh c'est une utopie, c'est une coutume et il faut savoir qu'on ne peut pas supprimer comme ça d'un coup. Il faut plutôt aider au changement de mentalité.

11. Avez-vous votre mot à dire quant à la décision d'exciser les enfants ?

Mais tout à l'heure, je vous ai dit que je me suis opposée à l'excision de mes deux filles. Mon mari et ses sœurs avaient décidé dans mon dos. Mais je ne me suis pas laissée faire. Notre couple a faillit prendre un coup pour cette affaire.

12. Accepterez-vous que votre fils épouse une fille non excisée ?

Ce n'est pas une condition pour moi ça. S'ils s'aiment c'est l'essentiel. D'ailleurs mes deux garçons ont épousé des filles d'autres régions du pays ; L'une est Agni et l'autre Attié. Ce ne sont pas des peuples qui pratiquent l'excision. Tout comme mes filles qui ont toutes épousé des hommes d'ailleurs, un Gouro et un Bété. Au risque de me répéter, je dis que mes filles ne sont pas excisées simplement parce que je n'en voit pas l'utilité et puis je suis croyante, je suis chrétienne protestante.

ENTRETIEN V :
LES JEUNES GENS

Entretien avec GUEU Gongah Paul, résidant à Monlé s/p de Logoualé.
(Décembre 2005)

1. Etes-vous circoncis ? Si oui où et comment ?

Bien sûr que je suis circoncis (rire), conformément à la tradition. Cela s'est fait au village ici avec le masque sacré « Dinh ».

2. Que feriez-vous si vous ne l'étiez pas ?

(Rire) Je ne pouvais pas ne pas l'être. Je suis né et j'ai grandi au village ici et donc je ne pouvais pas échapper à ça. De toute façon, il n'y a pas d'incirconcis chez nous.

3. Que pensez-vous de l'excision ?

Mais c'est une bonne chose. Autant on forme les garçons dans l'enclos de la circoncision autant il est important que les filles soient aussi éduquée.

4. Accepteriez-vous d'épouser une fille non excisée et pas vierge ?

Une fille non excisée non par contre avec la dépravation des mœurs et il faut reconnaître que nous les garçons on n'est pas toujours sérieux. Ce qui fait que les filles vierges sont de plus en plus rare mais ce n'est pas pour autant qu'elles ne sont pas sérieuses. Ma femme est excisée mais elle n'était pas vierge mais c'est une bonne et brave femme.

5. Y a-t-il des inconvénients dans l'excision ?

(Rire) *Comment ça des inconvénients ? Depuis quand il y a des inconvénients à une coutume ? C'est peut être possible mais pour ce qui est de l'excision je n'en connais pas.*

6. Savez-vous que cette pratique est interdite ?

Oui, on l'a entendu, mais ça va changer quoi ?

7. Que dit-on des filles non excisées ?

Tu sais grand frère aujourd'hui tellement les jeunes filles sont impolie là c'est parce qu'elle n'ont pas l'éducation que nos mères et grand-mères ont reçues dans le bois sacré. Elles parlent n'importe comment, s'habillent n'importe comment, une femmes comme ça elle va mettre la honte sur toi devant tes parents et tes amis. Moi je suis allé à l'école jusqu'en 3^{ème}, le BEPC n'ayant pas marché trois fois de suite et mes parents n'ayant pas les moyens de me payer la 2^{nde} je suis retourné au village, donc je connais un peu papier, c'est pour te dire que affaire d'exciser là c'est pas affaire des gens qui ne sont pas parti à l'école seulement. Nous ont est ici on voit comment nos sœurs là sont entrain de changer. Si on perd nos valeurs là on va devenir qui maintenant, des "bousoumanis" ? J'ai un cousin à Daloa, il se débrouille dans une société là-bas mais façon sa petite le fatigue là. Il a rencontré une fille de chez nous là-bas mais ce sont les filles qui ne connaissent pas le village et nos valeurs. C'est tout le temps des histoires, il dit un, elle dit quatre. C'est un petit frère, une fois je suis allé chez lui mais devant moi ça femme lui parlait mal, mais je bouillais dans mon ventre, Comment devant le grand frère de ton mari tu peux tenir tête à ton mari ? Tu crois que si elle avait appris la sagesse du bois sacré elle allait se comporter comme ça ?

Même s'il y a des problèmes il y a des moyens de les régler surtout s'il y a des étrangers à la maison. Cela fait que le frère n'a pas vraiment de poids dans la famille, quelqu'un que sa femme honni toujours il va dire quoi devant qui dans la famille ? S'il avait pris une bonne petite au village ici, bien éduquée dans le bois sacré et soumise là est-ce qu'il allait avoir tous ces problème ? Hein grand toi-même tu vois non ? C'est ça.

8. Qu'est-ce qui vous intéresse dans les cérémonies d'excision ?

Mais tout, depuis les préparatifs jusqu'à la sortie du bois sacré. Mais le plus important c'est l'instruction qu'on donne aux filles durant la retraite.

9. Avez-vous connu une fille non excisée ?

Oui quand j'étais au collège à Man j'ai connu une fille, elle était Baoulé.

10. Si oui y a-t-il une différence ?

En tout cas pour moi oui, il y a une différence. La petite, parlant de ma copine, n'était jamais satisfaite au lit. Avec elle on pouvait faire l'amour toute la nuit. Et puis elle n'avait aucun tabou, elle parlait de tout partout, enfin, surtout ce qui concerne le sexe. Je crois qu'une fille Dan excisée aurait plus de retenu sur ces choses là.

11. Exciserez-vous votre fille ? Pourquoi ?

Pour l'instant j'ai pas de fille, j'ai un petit garçon de 5 ans. Mais si Dieu me donne une fille, bien sûr qu'elle sera excisée. Simplement parce que c'est la tradition et que je sais que c'est bien pour elle. D'ailleurs, mon petit garçon dès qu'il aura l'âge, il sera circoncis conformément à la tradition pour être un homme complet.

ENTRETIEN VI :
LES JEUNES FILLES

Entretien avec SINGOH Pulchérie, originaire de Koudoupleu s/p de Logoualé et résidant à Abidjan Yopougon quartier Selmer. Elève en 5^{ème}, 13 ans.
(Décembre 2005)

1. Que pensez-vous de l'excision ?

Je pense que c'est une coutume importante pour nous les femmes. Si elle existe c'est qu'elle a un rôle sinon pourquoi nos ancêtres l'auraient instituée ?

2. Etes-vous excisée ? Si oui à quel âge et où ?

Non pas encore, mais mes parents disent que je le ferai quand j'aurai 15 ans, donc dans 3 ans.

3. Croyez-vous que l'excision vous apportera quelque chose ?

Oui, je pense que si. J'ai mes cousines qui l'ont été et je pense que ça les a changé. Elles sont plus sages, responsables quoi. Et puis elles ne sont pas trop dans affaire de garçon là.

4. Savez-vous que cette pratique est interdite ?

Oui, on en parle souvent à la télé, à la radio mais est-ce que c'est normal d'interdire une coutume ?

5. Que dit-on des filles non excisées ?

Il paraît qu'elles sont un peu bête, irréfléchis quoi et qu'elles aiment trop garçon. Mais moi, je pense que c'est une question d'éducation parce que moi je ne suis pas excisée mais je suis encore vierge, je travaille bien à l'école, j'aide ma mère à la maison. Et je ne me crois pas bête du tout. (Rire)

6. Qu'est-ce qui vous intéresse dans les cérémonies d'excision ?

La fête, on est à l'honneur, on reçoit beaucoup de cadeau. (Rire)

7. Epouseriez-vous un homme vierge ou pas ? Pourquoi ?

C'est ma prière et mon souhait parce que avec plein de maladies qu'il y a maintenant on ne sait jamais. Et puis aussi ça sera un cadeau sans prix que nous ferions l'un à l'autre. Mais avec le monde qui est gâté maintenant là. J'ai des copines de classe et de quartier qui ont déjà des gars, souvent de notre âge, souvent aussi ils sont grands. J'ai ma copine, ma voisine de quartier qui est enceinte et on ne sait même pas qui l'a enceintée puisqu'elle avait plein de gars alors qui va dire que c'est lui ?

8. Exciserez-vous votre fille ou pas ? Pourquoi ?

Je ne sais pas encore, ça va dépendre de comment pour moi va se passer. Et puis comme la société évolue, jusqu'à ce que je me marie, ai des enfants, c'est encore loin donc je ne sais pas.

ENTRETIEN VII :
LES AGENTS DE L'ETAT EN SERVICE
A LOGOUALE

Entretien avec le commandant de la brigade de gendarmerie de Logoualé.
(Avril 2000)

1. Que savez-vous de l'excision en pays Dan ?

Je sais que c'est une coutume très vivace ici. Elle donne lieu à des festivités souvent grandioses auxquelles je suis souvent invité en ma qualité d'une des autorités de la ville mais aussi très souvent en tant que civil, ami des familles.

2. A quel âge se pratique t-elle ici ?

En général, pour ce qu'il nous a été donné de constater, la plupart des filles avaient entre 10 et 18 ans

3. Savez-vous qu'elle présente des dangers ? Lesquels ?

En fait, moi je suis originaire du centre (Bouaké) donc c'est une pratique que nous ne connaissons pas. Par ailleurs, c'est la première fois que je suis en service dans une région qui la pratique. La seule connaissance que j'en ai eue c'est à travers les écrits dans la presse et beaucoup plus lors du passage d'Amnesty international ici. Ça a été assez difficile parce qu'ils voulaient projeter un film sur l'excision ici à la place de la gare et ça a dégénéré en émeute. Les femmes ont tout cassé. C'est relativement à cela que par le biais des responsables de la caravane, j'ai eu des informations sur les conséquences de la pratique.

4. L'Etat là interdite. Comment appliquez-vous ici la loi ?

Ecoutez, sachez qu'il y a souvent un énorme fossé entre l'adoption d'une loi et son application effective. Il y a des lois qui même votée deviennent caduques tellement la réalité de son application est autre. Déjà, nous n'avons jamais eu de plaintes de parents ou d'enfants en rapport avec la pratique de l'excision. N'oubliez pas que nous sommes en Afrique. Certes, nous sommes au courant mais comment voulez-vous qu'on aille dans les bois sacrés pour interpellier les exciseuses, ou les parents. En plus, il faut savoir où sont les bois sacrés et ensuite oser le profaner en tant qu'homme et de surcroît étranger. Chez moi aussi il y a des coutumes et je n'apprécierai pas qu'on la vilipende. En un mot, la situation est délicate pour tous.

5. Comment faites-vous pour qu'elle soit abolit ?

Mais rien

6. En parlez-vous avec la population ?

Oui mais qu'avec les fils et filles de la région que nous sentons disposés. Parce qu'il ne faut pas éveiller les susceptibilités sur une question aussi sensible que celle des us et coutumes. Le fait est que même instruits et intellectuels, les réaction souvent surprennent. Et on peut y laisser notre gagne pain, parlant de notre poste, de notre carrière. Vous savez on entend souvent dire : « vous êtes là c'est pour veiller sur la population et non pour les envoyer en prison ou leur créer des problèmes parce qu'elles pratiquent leurs coutumes. »

7. Vous sentez-vous libre ou sentez-vous une pression à ce propos ?

Ecoutez même le maire et le député qui sont fils de la région n'arrivent pas à en parler, imaginez moi qui suis étranger. Effectivement, la pression est réelle et subtile.

ENTRETIEN VIII :
LES CADRES ET ELUS POLITIQUES
DE LOGOUALE

Entretien avec le Chef de Cabinet du maire de Logoualé. (Septembre 2007)

1. En tant que cadre et originaire de Logoualé que pensez-vous de l'excision ?

Je considère l'excision comme un trait de culture aussi important que la circoncision ou la fête des ignames ou les fêtes de génération chez les Akan ou le Pôro chez les Senoufo.

2. Etes-vous conscient de ses dangers ?

Mais qu'est-ce que vous entendez par dangers. Y a-t-il des dangers à la fête de génération, des ignames ou au pôro ? Si oui, c'est qu'il y a des dangers à l'excision. Attendez, les gens au nom de je ne sais quoi décrètent une coutume dangereuse. Connaissez-vous le Dipri à Sikensi ? Chaque année, il y a pleins de touristes qui y vont, les gens se coupent la langue, se transpercent le corps au sabre, pondent des œufs, vomissent des poissons ou des crabes vivant mais jamais on a dit que c'est dangereux. Vous devez savoir que l'excision a existé en Europe dans les siècles passés. Nous aussi on peut critiquer et condamner certaines pratiques occidentales. Par exemple le fait qu'on permette des homosexuels d'adopter des enfants. A-t-on pensé un seul instant à ces enfants là. Avoir deux papas ou deux mamans enfin ça certainement que ça traumatise moins que l'excision et la circoncision. Le tatouage et le piercing de plus en plus pervers. Les filles qui mettent un piercing sur le clitoris ou la lèvre du sexe ça c'est cool comme disent les

enfants ; Mais quand nous en Afrique on va s'y mettre 50 ans après, les blancs, on trouvera qu'on est sauvages et barbares. Je ne suis pas spécialement pour l'excision, mais c'est la façon dont on traite la question qui m'énerve.

3. Que faites-vous pour son éradication ?

Que voulez-vous qu'on fasse. Rien du tout. C'est une tradition respectable.

4. Y a-t-il pour vous des avantages au maintien de l'excision ? Lesquels ?

Non, on ne parle pas forcément de maintien mais nous estimons qu'il faut aborder la question autrement. Oui, certainement qu'il y a des avantages. C'est une institution éducative qui apporte des choses que l'école ne peut pas forcément apporter. Regardez, les maîtres et profs qui sont chargé d'éduquer nos enfants sont ceux-là même qui les cherchent et les engrossent ici alors.

5. Avez-vous une fille et est-elle excisée ? Pourquoi ?

Oui, j'ai même deux filles qui ne sont pas excisées. J'étais pour et j'avais donné mon accord de principe à mes sœurs et tantes vu que mes cousins faisaient aussi exciser leurs filles. Mais ma femme s'y est farouchement opposée. Et comme on dit ce que femme veut Dieu veut. Alors sa décision l'a emporté.

6. Vous sentez-vous capable de traduire vos parents en justice pour cela ?
Si non pourquoi ? Si oui pourquoi ?

(Sourire) Vous vous doutez de ma réponse. Attendez, déjà il faut pouvoir leur dire que l'Etat a interdit la pratique. Vous savez que dans nos pays la politique se joue a peu de choses. Si vous voyez ce que je veux dire. Cela pour vous dire que nous ne traduirons jamais personne en justice. D'ailleurs, si cela arrivait de la part d'une tierce personne, je crois que nous avons le devoir de nous mobiliser pour régler cela au mieux, au plus tôt et surtout en famille. De toute façon il faut avoir perdu ses valeurs, renié ses origines pour prétendre traduire ses parents en justice pour pratique de faits coutumiers.

ENTRETIEN IX :
NOTABLES, CHEFS DE LIGNANGES, RESPONSABLES DES
CONFRERIES DE MASQUES

Entretien avec M. BLAH Mamo, notable à Banlé, s/p de Logoualé, ancien combattant et planteur, environ 85 ans, polygame (3 femmes) et père de 11 enfants. (Septembre 2005)

1. Que représente pour vous le Bonh ?

Fils, le Bonh, c'est une épreuve par laquelle les jeunes gens doivent passer pour passer du statut d'enfants, d'irresponsables à celui d'hommes, de femmes et de responsables. C'est une coutume très importante pour nous en tous cas. C'est l'examen d'entrée dans l'école de la vie. Tout le déroulement de notre vie est une école et si tu passes avec succès ce test d'entrée, tu es apte à supporter toutes les autres épreuves de la vie, en plus on te donne les armes nécessaires. Durant la retraite dans le bois sacré, on apprend aux enfants les rudiments de la vie ; le savoir-vivre, le savoir être, le savoir-faire, enfin tout ce dont on a besoin pour être un bon et vrai chef de famille ou maîtresse de maison.

2. Quelle est l'origine du Bonh ?

Ah ça, je ne saurai te le dire avec exactitude. Ce que je peux te dire c'est que ça vient de nos ancêtres qui eux-mêmes le tiennent des leurs. C'est très ancien. Il y a plusieurs versions de son origine, mais saches pour l'essentiel que ça vient des anciens et que ça remonte à très longtemps.

3. Quels sont les avantages de l'excision ?

Mais comme je viens de te le dire de suite, ça enseigne et ça donne les armes pour affronter la vie. Ça forge le caractère et la personnalité et ça fait de la jeune fille, une femme respectable, respectueuse et responsable voilà !

4. A-t-elle des inconvénients ? Les quels ?

C'est justement pour ça que les femmes ont chassé les gens qui étaient venus ici pour montrer leur film là. Pour eux, l'excision à des conséquences graves, ce n'est pas bon, ça peut tuer. Attend petit, tu connais toi des inconvénients à une coutume ? Les blancs et nos frères perdus là se foutent des gens et renient leurs coutumes ou celles des autres. Pourquoi ils ne disent pas qu'il y a des inconvénients à la circoncision et ils ne parlent que de l'excision ? Pourtant c'est la même chose. Nous c'est bien pour nous, qu'on nous laisse en paix c'est tout.

5. Comment soutenez-vous cette institution ?

On la soutient comme on peut et comme on doit le faire. Si nous les notables, les chefs, les garants de ça, c'est à nous de ne pas nous laisser corrompre par les discours des politiques et autres personnes étrangères à notre réalité.

6. Quels sont les interdits du Bonh ?

Simplement qu'il faut respecter ce que les exciseurs, les exciseuses et les assistants demandent. Par exemple juste après l'excision ou la circoncision, il est formellement interdit de manger la viande fraîche, ça une incidence sur la cicatrisation. C'est pour ça que les repas des initiés sont faits avec du poisson ou de la viande fumé. Après il y a d'autres interdits.

7. Savez-vous que le Gouvernement l'a interdit ?

Ils parlent pour eux. (Rire)

8. Que pensez-vous de cette interdiction ?

Fils, c'est bien que tu t'intéresse à ta culture, c'est bien que tu sois allé loin dans les études. Tu sais nous on est ici et en tant que notable on reçoit les gens. Il y a des gens qui sont venus ici pour parler de ça (excision). Il voulait montrer un film sur la place du village ici mais les femmes ce sont opposé, ce n'est même pas nous je dis bien les femmes. Tu sais les "bousoumanis" là ils ne connaissent pas notre culture donc ils peuvent se permettre de parler de ça comme ça. Il paraît même que les garçons là-bas ne sont même pas circoncis. Donc c'est quelque chose qu'ils ne peuvent pas comprendre. Toi tu es d'ici, tu a été circoncis au village tu connais les choses c'est pour ça qu'on a accepté de te parler et puis ta mère à beaucoup de respect pour nous ici c'est à cause de tout ça. C'est bien d'aller à l'école, aller chez les blancs là-bas mais il ne faut pas oublier d'où on vient. Dans la vie on cherche les bénédictions on achète jamais la malédiction, donc il y a des choses auxquelles il faut faire attention. Nous on est pas contre l'évolution, la preuve tu as vu il y a courant au village ici, il y a télévision, même pendant les vacances les jeunes organisent des moments de réjouissance (journées culturelles), ils s'amuse, dansent tout ça. Donc on n'est pas des « broussards » comme on entend souvent. Moi que tu vois là j'ai trois femmes, les voici là-bas (pointant du doigt la case qui sert de cuisine où sont affairée les femmes), ce sont toutes des femmes mûres moi je n'aime pas les petites filles sales et impolis là ; Les valeurs sont entrain de disparaître aujourd'hui. Moi mes femmes, elles s'entendent très bien et tu as vu toi-même depuis que vous êtes venu là, quand elles sont venu saluer et proposer de l'eau

est-ce que tu les vois encore venir se faire remarquer ici et là. Tout à l'heure celle qui est venue auprès de moi et m'a parlé presque dans l'oreille en s'accroupissant, me demandait si vous passeriez la nuit ici de sorte qu'elles vous préparent des couches. Femme d'aujourd'hui là c'est depuis la cuisine là-bas qu'elle allait me demander ça. Fils tout ça c'est pour te dire que l'école n'apprend pas tout. Tu vois des femmes comme ta mère (Directrice de l'école maternelle de Logoualé et Présidente de l'UFPDCI¹¹²), elles sont allées au bois sacré, puis elles sont allées à l'école et aujourd'hui elles ont réussi dans la vie elles sont mariées, ont des enfants donc ce n'est pas un frein à la scolarisation encore moins à la réussite sociale et à l'enfantement bien au contraire tu reçois toutes les bénédictions des ancêtres. Il y a beaucoup d'exemple de femmes que je peux te donner. On voit aujourd'hui le nombre de nos filles qui reviennent de l'école avec des grossesses, ou encore des jeunes filles qui tiennent tête à leurs parents avec des propos grossiers et injurieux, tout ça pourquoi ? Parce que on dit que le monde évolue et que certaines pratiques doivent disparaître. Moi j'ai 11 enfants dont 6 filles mais elles sont toutes excisées, les 4 grandes sont mariées et elles ont des enfants. Tous ça pour te dire que l'excision n'est pas une mauvaise chose. Est-ce que avant que les blancs, les docteurs ou ceux qui sont en ville parlent, comment ça se passait. On dit que les femmes excisées ne font pas d'enfants, pour accoucher c'est difficile ou bien elles ne prennent pas du plaisir au lit. Donc, depuis comment nous on faisait alors. Ce n'est pas bien d'insulter les coutumes des autres. On dit que chez les blancs là-bas chacun est chez lui, nous aussi on peut dire qu'ils sont méchants ou égoïstes. Depuis toujours l'excision existe et on n'a jamais eu de problèmes. Nos femmes nous font de beaux enfants et elles sont bien dans leurs vies de femmes. Dis-moi est-ce qu'en ville ou chez les

¹¹² Union des Femmes du Parti Démocratique de Côte-d'Ivoire

blancs là-bas il n'y a pas de complications à l'accouchement ? Ce sont des choses qui font parti de la vie d'une femme et ça arrive à tout le monde. Est-ce que toutes ces femmes à qui ça arrive sont excisées. Tout ça ce sont des bêtises.

9. Quel est le rôle des masques dans le Bonh ?

Laisse ça mon fils

10. Accepteriez-vous que votre fils épouse une fille non excisée ?
Pourquoi ?

Mes deux grands fils sont ici avec moi et ils ont épousé des filles de chez nous qui sont excisées. Mais pour les deux derniers je ne sais pas. Mais enfants ont toujours été libre dans ce domaine. Tu sais il y a notre souhait en tant que parents et leur volonté en tant d'enfants qui deviennent responsables. Et puis comme ils vont à l'école dans les grandes villes, forcément qu'ils seront influencés. Mais ce n'est pas pour autant qu'ils n'auront pas ma bénédiction. L'important c'est qu'ils sont tous passés par le bois sacré donc aptes à affronter la vie. Tant les filles que les garçons.

TABLE DES MATIERES

Résumé	04
Sommaire	05
Dédicace	07
Remerciements	08
Lexique des mots Dan utilisés	10
INTRODUCTION GENERALE	12
I. La présentation du sujet et de son objet	15
II. Pourquoi ce sujet	15
III. La clarification des concepts	16
III.1. Le concept de circoncision	16
III.2. Le concept d'excision	17
III.3. Les mutilations génitales : qu'est-ce que ça englobe ?	17
IV. Les objectifs de la recherche	19
IV.1. L'objectif général	19
IV.2. L'objectif spécifique	19
V. La méthodologie	20
V.1. L'examen critique de la littérature	20
V.2. Les questions d'une problématique	27
V.3. La thèse retenue	33
V.4. Les hypothèses	33
V.5. Les approches préconisées	34
V.5.1. L'approche historique	34
V.5.2. L'approche fonctionnaliste	34
V.5.3. L'approche ethnographique	35
V.5.4. Le concept de la stratégie CCC	35
V.5.5. La communication sociale pour le développement	36
V.6. Les techniques de collecte des données	37
V.6.1. L'observation	38
V.6.2. Les groupes cibles	38
V.6.3. La collecte documentaire	39

V.6.4. L'échantillonnage	40
V.6.5. Les entretiens semi-directifs	40
V.6.6. Les récits de vie	41
V.7. Les champs d'investigation	41
V.7.1. Le champs géographique	41
V.7.2. Le champs sociologique	43
V.8. L'analyse des données	43
V.9. Les difficultés et les limites de l'étude	43
V.10. Le plan de rédaction	46
Première Partie : Le peuple Dan et la culture de l'excision	48
Chapitre Premier : Le peuple Dan dans l'ouest ivoirien	49
I. Le contexte géographique du peuplement	49
II. Les Dan dans l'ensemble Mandé	53
II.1. L'organisation traditionnelle	57
II.2. Le système religieux ancestral	58
II.3. Les contraintes éducatives	59
Chapitre II : Les origines du « Bonh » chez les Dan de Logoualé	61
I. Préliminaire	61
I.1. Qu'est-ce qu'un mythe ?	61
I.2. L'emploi du mythe	62
I.3. Les aspects du mythe	62
II. Le mythe fondateur du « Bonh »	63
III. Les autres récits de l'origine du « Bonh »	65
III.1. L'incident de la rixe	65
III.2. L'emprunt	66
Chapitre III : L'excision : perception du phénomène social en pays Dan	68
I. L'excision : une institution sociale et culturelle	69
II. L'approche anthropologique de la souffrance et de la douleur	70
III. L'éducation initiatique et les acteurs sociaux	75
III.1. L'éducation initiatique	75
III.2. Les acteurs sociaux	76
II.2.1. Les acteurs visibles	76
II.2.2. Les acteurs invisibles	87
IV. Les fonctions du « Bonh »	89
IV.1. Les fonctions culturelles et sociales	89
IV.2. Les fonctions matrimoniales et maternelles	91
IV.3. Les fonctions symboliques et mythiques	91
IV.3.1. La parenté	91
IV.3.2. La reproduction	92

IV.3.3. L'identité	93
IV.4. Les fonctions religieuses et juridiques	93
IV.5. Les fonctions économiques et politiques	94
Conclusion de la Première Partie	95
Deuxième Partie : Les pratiques de l'excision : dangers et critiques	96
Chapitre IV : Les pratiques de l'excision et leurs modes d'organisation	97
I. La présentation de l'appareil génital féminin	97
I.1. Les formations labiales	99
I.2. L'appareil érectile	99
I.3. La fente vulvaire	100
II. Les lieux de l'excision	102
III. Les instruments d'opération	102
III.1. Les instruments incisifs	102
III.2. Les objets tests et objets supports	105
IV. Le cérémonial	106
IV.1. L'entourage familial	108
IV.2. L'intervention chirurgicale	108
IV.3. Les soins et les manifestations post-opératoires	109
IV.4. Les chants et danses des excisées	110
IV.5. La retraite des initiées	110
IV.6. La figure de la fillette de compagnie	112
IV.7. Les suites de l'intervention	112
V. Le chronogramme du cycle initiatique	113
V.1. Le niveau préparatoire	114
V.2. Le niveau de l'initiation	114
Chapitre V : Les dangers de l'excision	120
I. Les dangers médicaux	120
I.1. Chez les femmes	120
I.2. Chez les enfants	122
II. Les dangers physiologiques	124
III. Les dangers socioculturels et moraux	125
IV. Les troubles psychologiques	131
V. Les perceptions des dangers liés à l'excision	132
V.1. Les causes endogènes	132
V.2. Les causes exogènes	133
Chapitre VI : Les critiques à l'excision	135
I. Le pluralisme conceptuel	135
I.1. La castration	135
I.2. L'excision	138

I.3. Les mutilations sexuelles et leurs portées	139
I.3.1. La portée mythique	140
I.3.2. La portée éducative	140
I.3.3. La portée idéologique	141
I.3.4. Du « un poids, deux mesures » :	
Quelles duplicités et quelles critiques	142
II. Le sens de la critique	144
II.1. Les particularités mutilatoires	145
II.2. Les origines internes et externes de la critique	146
III. La loi du silence	148
III.1. L'excision : un sujet pudique	148
III.2. L'excision : un trait de culture	148
III.3. La raison religieuse	150
III.4. L'ignorance du lien entre le "dommage" et « Bonh »	150
III.5. L'absence de moyen de comparaison	150
IV. Les bases d'une remise en cause	151
IV.1. la maturité de la fille	153
IV.2. La préservation de la virginité	153
IV.3. L'accès à l'alliance matrimoniale	154
IV.4. La procréation	154
IV.5. L'honorabilité des familles	154
IV.6. Les équilibres physiques et métaphysiques	155
Conclusion de la Deuxième Partie	157
Troisième Partie : L'impact de la disparition de l'excision	159
Chapitre VII : Le culturalisme, l'excision et le développement	160
I. Le culturalisme	160
I.1. Les pesanteurs naturelles	160
I.1.1. L'âge et le sexe	160
I.1.2. Les dépendances parentales	161
I.2. Les pressions culturelles	161
I.2.1. L'espace villageois	162
I.2.2. L'environnement immédiat du village	162
I.2.3. L'espace anthropisé	162
I.2.4. L'espace "sauvage"	162
II. L'excision	164
II.1. L'excision et ses résistances	164
II.2. De la fin de l'excision à la promotion de la femme Dan	168
II.3. La fin de l'excision nécessaire mais insuffisante	169
III. Le développement du capital humain	174
III.1. Quel bilan de la promotion, 30 ans après (1976-2006)	176

III.2. Les effets pervers de l'argent	181
III.3. L'analyse des problèmes rencontrés par les acteurs de la lutte	183
III.3.1. L'excision comme élément d'identification	183
III.3.2. Des acteurs peu ou pas associés	183
III.3.3. La mauvaise implication des exciseuses	184
III.3.4. Les difficultés des associations et ONG	184
Chapitre VIII : Les termes d'un débat de société	189
I. Les débats de la société civile	189
I.1. Les défenseurs de l'excision	190
I.2. Les pourfendeurs de l'excision	194
I.2.1. Au niveau local	194
I.2.2. Les Organisations Non Gouvernementales	195
I.2.3. Les autorités civiles nationales	195
II. Les instruments et arguments juridiques	196
II.1. L'ordre culturel	196
II.2. La constitution du droit positif	197
II.3. Les conventions internationales	198
III. Les subtilités et les tergiversations politiques	201
III.1. Le phénomène dans la politique de l'Etat	202
III.2. La population comme clientèle électorale	203
IV. Les interférences religieuses	204
V. Les recours économiques	207
VI. Les fondements socio-anthropologiques	208
VII. Les raisons de santé publique	209
Chapitre IX : Une proposition de stratégie de communication	211
I. L'identification du programme et la définition des objectifs	211
I.1. L'identification du programme	211
I.2. La définition des objectifs de communication	211
II. La sélection et l'analyse des groupes cibles	212
III. La détermination des approches communicationnelles	214
IV. La sélection des canaux et supports de communication	215
V. Les messages et les supports	216
V.1. Les messages	216
V.2. Les supports	217
VI. La planification du volet opérationnel de la stratégie et la phase de pré test sur le terrain et la mise en œuvre	217
VI.1. La planification du volet opérationnel	217
VI.2. La phase de pré test sur le terrain et la mise en œuvre	217

VII. La phase de suivi et d'évaluation	218
Conclusion de la Troisième Partie	220
CONCLUSION GENERALE	222
Bibliographie	229
Table des illustrations	255
ANNEXES	256
Annexe 1 : Des rapports d'enquêtes	257
Annexe 2 : Des documents juridiques et législatifs	273
Annexe 3 : Entre résistance et régression	283
Annexe 4 : Guides d'entretien	331
Annexe 5 : Quelques entretiens	341
Table des matières	374